

ENQUÊTES LOCALES 2005
SUR LA VICTIMATION
ET L'INSÉCURITÉ

Philippe ROBERT (responsable scientifique)

Renée ZAUBERMAN

Sophie NEVANEN

Emmanuel DIDIER

SAINT-DENIS

mars 2006 – n° 103

CESDIP

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales

Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban - F-78280 GUYANCOURT

☎ : 33.(0)1.34.52.17.00 - ☎ : 33.(0)1.34.52.17.17

🌐 : <http://www.cesdip.com>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
I. LES ENQUÊTES DE VICTIMATION.....	4
1. ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT.....	4
2. USAGES.....	5
II. LE PROTOCOLE D'ENQUÊTE.....	7
1. LE QUESTIONNAIRE.....	7
2. L'ÉCHANTILLON.....	9
3. PASSATION.....	11
4. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON.....	13
III. LES INSTRUMENTS D'ANALYSE.....	15
1. CONSTRUCTION DE TAUX.....	16
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE.....	18
3. CONSTRUIRE DES TYPES.....	19
LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ	21
I. PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE.....	21
II. PEURS DU CRIME.....	23
III. PEURS POUR LES ENFANTS, PEURS PERSONNELLES, PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE.....	27
LE SENTIMENT SUR LE CADRE DE VIE	31
I. LES LIGNES DE FORCE DU JUGEMENT SUR LE CADRE DE VIE.....	31
II. D'UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE À UN ENVIRONNEMENT CONFORTABLE.....	32
VICTIMES, NON-VICTIMES	35
I. DIFFÉRENTES SORTES DE VICTIMATIONS.....	35
II. UN RISQUE INÉGALEMENT RÉPARTI.....	36
LES AGRESSIONS	39
I. LES TAUX D'AGRESSIONS.....	39
1. LES TAUX D'AGRESSIONS TOUT-VENANT.....	39
2. LES TAUX D'AGRESSIONS PAR UN PROCHE.....	40
3. LES TAUX D'AGRESSIONS SEXUELLES.....	41
4. MULTIVICTIMATION HÉTÉROGÈNE.....	42
II. LES CIRCONSTANCES DES AGRESSIONS.....	42
1. LA GRAVITÉ DES AGRESSIONS.....	42
2. LA LOCALISATION DES AGRESSIONS.....	44
3. PLURALITÉ D'AUTEURS ET INTERCONNAISSANCE.....	45
III. LES RENVOIS.....	45
1. LES RENVOIS À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE.....	45
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTES ET STATISTIQUES POLICIÈRES.....	47
3. LES AUTRES RENVOIS.....	50
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES.....	51
V. COMPARAISON DES AGRESSÉS SELON LES ZONES.....	53
1. LES AGRESSIONS TOUT-VENANT PAR ZONE.....	53
2. LES AGRESSIONS PAR UN PROCHE PAR ZONE.....	53
3. LES AGRESSIONS SEXUELLES PAR ZONE.....	54
VI. TYPES D'AGRESSÉS.....	54
LES VOLS PERSONNELS	59
I. LES TAUX DE VOLS PERSONNELS.....	59
II. LES CIRCONSTANCES DES VOLS PERSONNELS.....	60
III. LES RENVOIS.....	61
1. LES RENVOIS À LA POLICE ET À LA GENDARMERIE.....	61

2.	COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES POLICIÈRES.....	62
3.	LES AUTRES RENVOIS	63
IV.	LES CARACTÉRISTIQUES DES VOLÉS	64
V.	COMPARAISON DES VOLÉS SELON LES ZONES	66
VI.	TYPES DE VOLÉS.....	66
LES CAMBRIOLAGES	69	
I.	LES TAUX DE CAMBRIOLAGES	69
II.	LES CIRCONSTANCES DES CAMBRIOLAGES	70
III.	LES RENVOIS	72
1.	LES RENVOIS À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE	72
2.	COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE.....	73
3.	LES AUTRES RENVOIS	74
IV.	LES CARACTÉRISTIQUES DES CAMBRIOLÉS	75
V.	COMPARAISON DES CAMBRIOLÉS SELON LES ZONES	75
VI.	TYPES DE CAMBRIOLÉS	76
LES ATTEINTES AUX VÉHICULES	79	
I.	LES TAUX D'ATTEINTES AUX VÉHICULES.....	79
1.	LES TAUX DE VOLS DE VOITURES.....	79
2.	LES TAUX DE VOLS À LA ROULOTTE.....	80
3.	LES TAUX DE DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS DE VÉHICULES	81
4.	LES TAUX DE VOLS DE DEUX-ROUES.....	81
5.	MULTIVICTIMATION HÉTÉROGÈNE	82
II.	LES CIRCONSTANCES DES ATTEINTES AUX VÉHICULES	82
III.	LES RENVOIS	85
1.	LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE.....	85
2.	COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE.....	86
3.	LES AUTRES RENVOIS	90
IV.	LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES	91
V.	COMPARAISON DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES SELON LES ZONES	91
VI.	TYPES DE VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES	93
1.	TYPES DE VICTIMES DE VOLS DE VOITURES	93
2.	TYPES DE VICTIMES DE VOLS À LA ROULOTTE	95
3.	TYPES DE VICTIMES DE DÉGRADATIONS OU DESTRUCTIONS DE VÉHICULES	97
4.	TYPES DE VICTIMES DE VOLS DE DEUX-ROUES.....	99
INSÉCURITÉ, VICTIMATIONS ET TERRITOIRES	103	
CONCLUSION.....	109	
I.	TAUX.....	109
II.	PROFILS.....	112
III.	TERRITOIRES	121
RÉFÉRENCES	123	
ANNEXES	125	
ANNEXE 1 :	ENQUÊTES DE VICTIMATION ; TRAVAUX ET PUBLICATIONS DU CESDIP	125
ANNEXE 2 :	TYPLOGIE PRÉTECEILLE	131
ANNEXE 3 :	PRÉOCCUPATION ET PEURS ; CARACTÉRISTIQUES DES ENQUÊTÉS.....	133
LISTE DES TABLEAUX.....	137	
LISTE DES FIGURES	141	

Introduction

Le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) a passé contrat avec le CNRS pour la réalisation par une équipe du CESDIP (ci-après *l'équipe scientifique*) d'enquêtes locales sur la victimation et l'insécurité. Ces enquêtes devaient être conduites dans un certain nombre de collectivités territoriales adhérentes au Forum, notamment la Ville de Saint-Denis.

L'équipe scientifique devait construire le questionnaire en s'inspirant de ses expériences antérieures¹, notamment d'enquêtes urbaines, ainsi que de sa connaissance des travaux analogues français ou étrangers. Elle devait aussi écrire le cahier des charges techniques destiné à la sélection d'un sous-traitant² chargé de la réalisation du terrain, assister le Forum dans cette sélection, superviser la préparation et l'administration du questionnaire, enfin analyser les résultats. Pour chacun des sites, il était prévu deux rapports successifs : le premier présentant les résultats les plus simples – taux de victimation et d'insécurité – le second y ajoutant le produit d'analyses plus approfondies.

Ce document constitue le rapport final pour la Ville de Saint-Denis.

L'enquête de victimation³ consiste à interroger les membres d'un échantillon de population sur des faits dont ils ont pu être victimes au cours d'une période de temps délimitée, sur les circonstances et les conséquences de cet événement, les recours éventuellement mobilisés, la manière dont ils ont été vécus. On pose aussi un certain nombre de questions sur les caractéristiques, les conditions de vie, les opinions et les attitudes des répondants.

Le développement du recours aux enquêtes de victimation – tant internationales, que nationales ou locales – tient à six apports spécifiques de la démarche.

- ☞ Elle procure d'abord une information sur des victimations ignorées des services officiels parce qu'elles n'ont été ni rapportées aux autorités policières ni découvertes par elles ;
- ☞ ensuite, elle met en mesure de mesurer la propension des victimes à faire appel à différents recours (renvoi) ;
- ☞ elle permet aussi de substituer à des comptages de faits ou de suspects la description des populations concernées ;
- ☞ elle éclaire les liens entre victimation et sentiment d'insécurité ;
- ☞ elle fait encore émerger des profils de victimation qui reposent davantage sur la manière dont l'incident est vécu et négocié que sur les catégories juridiques ;
- ☞ enfin, elle autorise une analyse différentielle des victimations selon les territoires.

Ces qualités ont fait des enquêtes de victimation un instrument de pilotage et d'évaluation des politiques publiques de sécurité, notamment au niveau régional ou local qui est, le plus souvent, celui où de telles politiques sont déployées et mises en œuvre.

Avant d'exposer les résultats de l'enquête réalisée dans la Ville de Saint-Denis, en janvier et février 2005, nous allons, dans ce chapitre préliminaire, i) présenter plus en détail la méthode des enquêtes de victimation, ii) rappeler le protocole d'enquête qui a été adopté, iii)

¹ On trouvera en annexe 1 une relation de ces expériences et la liste des publications afférentes.

² C'est finalement l'Institut de sondages Lavalie (ISL) qui a été retenu par le FFSU à l'issue d'un appel à concurrence, pour réaliser le terrain avec les instruments et sous le contrôle de l'équipe scientifique.

³ Cette expression est plus correcte que *victimisation*, simple transposition littérale de l'anglais ; néologisme pour néologisme, victimation est mieux construit et bénéficie de la caution de Balzac qui recourt à *victimer* dans *Le Père Goriot*.

préciser un certain nombre de notions et de catégories qui seront utilisées dans l'analyse des résultats.

I. Les enquêtes de victimation

1. Origine et développement

Le débat actuel sur la délinquance fait une très large place à l'insécurité, autrement dit à la capacité des autorités publiques à assurer effectivement la tranquillité des personnes et de leurs biens. Du coup, cette considération devient un élément central du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques.

Mais les instruments de connaissance traditionnellement les plus utilisés s'avèrent alors insuffisants : les statistiques produites par les services officiels – police, justice, administration pénitentiaire... – donnent des comptages de faits enregistrés ou de personnes mises en cause lorsqu'on parvient à les identifier. Mais elles ne procurent guère ou pas d'information sur l'autre face du problème : le sentiment d'insécurité et la victimation, qui est exposé au risque, comment y réagit-on, quelles sont les attentes envers les institutions... ?

Ce besoin de connaissances nouvelles a fait la fortune d'une méthode inventée aux États-Unis au milieu des années 1960 : les enquêtes sur la victimation et l'insécurité.

Lors d'une Commission présidentielle d'enquête⁴ présidée par l'*Attorney General* Nicholas deB. Katzenbach, a été mise au point une nouvelle technique d'enquête initialement destinée à mieux connaître la délinquance.

Depuis fort longtemps, on s'inquiétait de l'insuffisance des statistiques officielles pour mesurer la criminalité. On savait qu'elles n'étaient pas exhaustives : pour diverses raisons, les services de police et les tribunaux ne connaissent pas ou n'enregistrent pas toutes les situations susceptibles de constituer des infractions. On se demandait même si elles étaient suffisamment représentatives⁵. Mais à partir des années 1960, le développement d'une très forte prédation liée à l'entrée dans la société de consommation a conféré à ces interrogations traditionnelles une acuité nouvelle.

Dans le passé, on avait déjà tenté plusieurs améliorations – accorder une importance particulière aux comptages situés le plus en amont possible du processus institutionnel, c'est-à-dire à ceux de police ; doter les statistiques officielles de pondérations susceptibles de tenir compte de la gravité variable des faits... – rapidement trouvées insuffisantes. On a ensuite cherché d'autres enregistrements susceptibles de servir de points de comparaison – on a confronté la statistique policière des homicides à celle, sanitaire, des causes de décès ; le comptage des vols à l'étalage à la démarque inconnue ; celui de la fraude fiscale aux évaluations du Conseil des impôts... – mais on ne trouve pas toujours ces autres données et elles ne permettent souvent que des comparaisons très approximatives⁶. On s'est alors résolu à faire enquête en interrogeant sur les infractions que les interviewés avaient pu commettre : inventée à la fin des années 1940 pour la délinquance juvénile, cette méthode de délinquance autoreportée⁷ a trouvé aujourd'hui un terrain d'élection dans l'évaluation de la consommation des substances prohibées⁸.

⁴ President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, 1967.

⁵ Au sens où une population réduite représente une population mère plus vaste quand elle reproduit avec suffisamment de fidélité ses caractéristiques et ses proportions principales.

⁶ Pour un bilan de ces tentatives en ce qui concerne la France, voy. Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994.

⁷ *Self reported delinquency*. Pour une mise en œuvre comparative européenne, voy. Junger-Tas, Terlouw, Klein, 1994 ; pour une réalisation française, voy. Roché, 2001.

⁸ Voy. par ex. Peretti-Watel, Beck, Legleye, 2004.

L'opération inverse – interroger sur les victimations⁹ dont l'enquêté a pu être l'objet – a connu un développement beaucoup plus considérable : aucune sorte d'enquête sur la délinquance n'a jamais mobilisé autant de compétences et de crédits, de manière aussi étendue et aussi durable.

Routinisée aux États-Unis dès le début des années 1970, en Angleterre et Galles une décennie après, elle s'est également développée un peu partout, notamment au Canada, aux Pays-Bas, en Suisse..., outre une succession d'enquêtes internationales.

En France, néanmoins, le recours à cette technique ne s'est accéléré que plus récemment. La première enquête nationale date du milieu des années 1980¹⁰ et il a fallu attendre dix années de plus pour que cette pratique prenne un tour régulier : à partir de 1996¹¹, l'INSEE a introduit un petit module sur la victimation dans ses enquêtes périodiques sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Parallèlement, les premières enquêtes urbaines ont été tentées à la fin des années 1980¹² à la demande de la Délégation interministérielle à la ville ; une décennie plus tard, le programme Villes du CNRS a fait procéder à la validation d'un modèle type d'enquête urbaine¹³. En 2001, le CESDIP a encore réalisé pour le compte de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) une enquête¹⁴ (répliquée en 2003 et 2005) sur la victimation et l'insécurité dans cette région. Longtemps limitée à des monographies locales, parfois quantitatives parfois qualitatives¹⁵, la recherche sur le seul sentiment d'insécurité s'est plus ensuite étendue à des données nationales sur longue période¹⁶.

2. Usages

Pour que le recours à cette démarche relativement lourde et coûteuse s'avère fécond, il vaut mieux mettre au clair dès le début les différentes utilités de l'enquête de victimation et leurs conditions.

Initialement, elle a été inventée dans un souci de mesure de la délinquance. Il s'agissait simplement, sinon de remplacer, au moins de compléter les sources traditionnelles, notamment les statistiques administratives. Comme il arrive souvent, la contribution de cette méthode à la connaissance de la délinquance s'est étendue à d'autres aspects qui n'étaient guère envisagés initialement. La façon même de concevoir la délinquance et son étude s'en est trouvée modifiée.

⁹ *Victimization (American english) or victimisation (British english) studies.*

¹⁰ Zauberman, Robert, Pérez-Diaz, Lévy, 1990 ; repris in Zauberman, Robert, 1995. On trouve souvent quelques questions de victimation éparses dans les sondages commandités par la Commission Peyrefitte au milieu des années 1970 ou, depuis, dans tel ou tel sondage ou enquête ; on ne peut leur accorder qu'un maigre crédit : seuls des protocoles systématiques permettent d'obtenir des résultats crédibles.

¹¹ La première de ces enquêtes (1994-1995) a permis des comparaisons tant avec celle réalisée dix ans avant qu'avec les statistiques de police afin d'éclaircir les questions les plus débattues sur l'évolution récente de la délinquance (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999).

¹² Robert, Zauberman, 1991.

¹³ Cette étude de faisabilité a pris pour terrain une métropole régionale française (Lagrange, Peretti-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000) et elle a été répliquée en même temps dans l'agglomération liégeoise (Hougardy, 2000).

¹⁴ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

¹⁵ Bilan et évaluation in Robert, Pottier, 1997a.

¹⁶ Robert, Pottier, 1997b et 2004.

a. Un outil de mesure partiel

Pas plus que les autres instruments de mesure de la délinquance, l'enquête de victimation ne constitue une panacée. Elle aussi possède ses limites¹⁷ ; mais ce ne sont généralement pas les mêmes, d'où l'intérêt de disposer de plusieurs sources.

D'abord, elle laisse évidemment de côté les infractions sans victime individuelle directe, même celles qui, comme la fraude fiscale par exemple, peuvent occasionner d'importantes victimations indirectes. Il en va de même si l'infraction fait disparaître la victime, ainsi de l'homicide consommé. Dans ces deux cas, il n'y a personne pour répondre à l'enquête.

La méthode n'est pas apte non plus à mesurer toutes les délinquances qui supposent une complicité ou participation de la victime, comme la vente de stupéfiants ou la corruption de fonctionnaires. Dans cette hypothèse, il y a peut-être une victime, mais tout l'invite à se taire.

À l'intérieur même du champ des victimations individuelles, cette sorte d'enquête rencontre des problèmes de définition des comportements. On utilise des descriptions concrètes susceptibles d'être comprises à peu près de la même façon par tout le monde : cette contrainte oblige à restreindre le champ d'enquête aux délinquances dont la description ne demande pas trop de précision juridique, ou à prendre le risque d'une compréhension très extensive englobant nombre de simples malhonnêtetés non réprimées par le droit pénal¹⁸.

On n'a pas trouvé la solution dispensant de toute autre mesure de la délinquance, mais on a constitué – au moins pour le domaine restreint mais très débattu de la délinquance de prédation et d'agression – un nouvel indicateur susceptible d'être fructueusement confronté aux données avancées par ailleurs, par les statistiques policières surtout, par les enquêtes de délinquance autoreportée ou encore les travaux sur les coûts du crime.

On peut dès lors comparer le point de vue des victimes à celui des délinquants ou à celui des policiers... gain considérable car une seule source ne parle guère ; c'est de la confrontation que naît la connaissance, une leçon que les spécialistes du crime ont longtemps eu du mal à assimiler.

Pour autant, mener des comparaisons précises entre résultats d'enquête et statistiques institutionnelles expose à bien des embûches :

- d'une part, les questions de l'une ne recourent pas facilement les catégories des autres ;

- d'autre part, l'enquête mesure surtout la prévalence – le nombre de personnes touchées – plus difficilement l'incidence – le nombre d'incidents dans la période étudiée – la statistique, elle, compte des incidents, quelquefois des auteurs, jamais des victimes¹⁹.

Si l'on est bien conscient de ces obstacles, il est possible de parvenir à comparer entre elles des enquêtes de différentes époques ou encore de confronter leurs résultats à ceux d'autres mesures de la délinquance.

Ainsi, la comparaison des enquêtes nationales de 1984-1985 et de 1994-1995 entre elles et avec les données policières, a permis²⁰ de clarifier le débat sur les agressions et les prédatations. Il a aussi été possible de comparer dans le temps les évolutions des enquêtes et des statistiques²¹.

¹⁷ Pour une analyse détaillée, voy. Zauberman, 1982.

¹⁸ Ainsi, le vol est une infraction relativement simple et compréhensible sans grande difficulté ; toutes les enquêtes le retiennent. En revanche, la définition de l'escroquerie est complexe : ou bien on l'élimine ou bien on court le risque que les enquêtés entendent par là toute attitude peu morale dans une relation d'affaires.

¹⁹ Au mieux, elle ne pourrait jamais compter que des plaignants.

²⁰ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

²¹ Lagrange, Robert, Zauberman, Pottier, 2004.

b. De la victime aux victimes

Mais ce n'est pas le tout : le 'point de vue des victimes' ne se borne pas à des considérations comptables. On a vite fait de découvrir qu'un même incident pouvait susciter chez deux victimes des réactions, des démarches, des répercussions radicalement différentes. La manière d'être victime importe finalement davantage que l'incident lui-même. Du coup, les compter s'impose beaucoup moins, même pour les gestionnaires des politiques publiques, qu'en dresser une typologie. Avec les enquêtes de victimation, on croyait avoir inventé un nouveau *compteur* de la délinquance ; on découvre qu'elles valent aussi (et surtout) comme *conteur* des mille manières de la vivre²². Pour produire ce type de savoir, l'enquête de victimation s'impose tout naturellement, ce qui lui a ouvert une gamme d'utilisations excédant largement les seules perspectives initiales. Mauvais outil pour connaître le délinquant – parce que celui-ci reste souvent anonyme aux yeux de la victime – outil partiel pour la connaissance de la délinquance – parce qu'il nécessite une victime – ce protocole s'est avéré très performant pour connaître les réactions des victimes, leurs comportements, leurs attentes et leurs attitudes.

La distance entre résultats d'enquêtes et enregistrements policiers tient à deux raisons dont on peut préciser les poids relatifs. D'abord, la propension des victimes à la plainte sans laquelle prédateurs et agressions sont rarement découvertes par les autorités. Ensuite, le traitement policier de l'information : que l'on dresse procès-verbal et il y aura enregistrement statistique ; que l'on se borne à une inscription en main courante et l'affaire ne sera pas comptée. En outre, les enquêtes permettent de préciser la place de l'assurance : loin d'être l'acteur omniprésent que l'on se figure parfois, elle indemnise moins de la moitié des vols et cambriolages, outre qu'elle est généralement absente de la victimation violente. Elle accompagne le traitement public de la sécurité, elle ne le remplace pas.

Le déplacement du projecteur – du simple comptage de victimations à la découverte des manières de les vivre – fait apparaître d'autres aspects de la délinquance, plus cruciaux encore que son dénombrement.

D'abord, l'importance des conditions d'existence : les non victimes se distinguent globalement des victimes par leur cadre ou leur style de vie. On découvre, par ailleurs, que des groupes restreints concentrent l'essentiel du risque de victimation²³. Enfin, il y a plusieurs manières de vivre la victimation : tant à Amiens²⁴ qu'en Île-de-France²⁵, nous avons vu s'esquisser trois pôles : des habitants de zones résidentielles peu exposés à la délinquance ; des habitants de centre-ville qui ne vivent pas trop mal un risque de victimation pourtant élevé ; enfin des résidents de zones en difficulté qui supportent très péniblement, un risque de victimation plutôt important²⁶.

II. Le protocole d'enquête

1. Le questionnaire

Quelques questions éparses et hasardeuses ne suffisent pas pour faire enquête sur la victimation et l'insécurité. Il faut recourir à un instrument cohérent qui emprunte les

²² Voy. Zauberman, Robert, 1995, *passim*.

²³ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

²⁴ Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

²⁵ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

²⁶ À partir des données de l'enquête EPCV/INSEE 2001, Herpin et Lagrange (2005) ont montré que les habitants des centres-villes et ceux des quartiers en difficulté supportent très différemment des victimations d'envergures comparables.

formulations et les agencements canoniques. On a utilisé, avant tout, l'expérience acquise dans diverses enquêtes locales, urbaines ou régionales, celles aussi d'enquêtes nationales, qu'elles aient été menées à bien par nous-mêmes ou par l'INSEE. On a eu également recours aux leçons d'enquêtes sur le sentiment d'insécurité. On a aussi mobilisé les acquis de travaux étrangers et internationaux. Par ailleurs, un certain nombre de questions ont été introduites pour faire droit à des intérêts spécifiques du commanditaire.

Le questionnaire comprend plusieurs aspects.

Les interrogations sur la victimation à proprement parler sont introduites par une série de questions-filtres de forme : *au cours de telle période avez-vous été victime de ceci ou de cela ?* Elles portent d'abord sur une série de victimations concernant l'ensemble du ménage. Il s'agit, bien entendu, du cambriolage, mais aussi d'atteintes aux véhicules. On a retenu non seulement les vols de véhicules et ceux dans ou sur ces véhicules (*à la roulotte*), mais aussi les vols de deux-roues et les destructions ou dégradations de véhicules. S'y ajoutent des questions-filtres concernant des victimations personnelles, le vol mais aussi les agressions. On a choisi de séparer des violences tout-venant, les agressions sexuelles et celles entre proches, des catégories de victimations difficiles à étudier si on ne les distingue pas dès le début du questionnement. Au total, on identifie donc neuf sortes de victimations.

À chacune de ces victimations est ensuite consacré un module particulier qui interroge d'abord sur le nombre d'incidents subis au cours de chacune des années de la période d'enquête, avant de se concentrer sur l'examen du cas le plus récent, celui qui est le plus frais dans la mémoire de l'enquêté, celui aussi qui permet de saisir les effets d'une éventuelle accumulation d'expériences²⁷. Les interrogations portent sur :

- ↳ la localisation précise dans le temps et l'espace²⁸ ;
- ↳ la gravité²⁹ ;
- ↳ les dommages de toutes sortes que cette victimation a occasionnés et les répercussions qu'elle a engendrées ;
- ↳ la récupération du bien soustrait ;
- ↳ l'interconnaissance entre auteur et victime ;
- ↳ les recours mis en œuvre par la victime (police, assurance, sociétés de transport public...), leurs motivations, leurs résultats et l'appréciation de l'accueil et de l'action ;
- ↳ les précautions prises en suite de la victimation.

À côté de ces questions sur la victimation à proprement parler, l'instrument d'enquête comporte encore une série de questions sur le sentiment d'insécurité :

- ↳ la préoccupation sécuritaire avec une question – classique – incitant à choisir le problème social qui devrait constituer, d'après l'enquêté, la première priorité pour le gouvernement ;
- ↳ deux questions canoniques sur la peur chez soi et la peur seul le soir dans son quartier ;

²⁷ Pour les agressions toutefois, il est apparu nécessaire de poser quelques questions sur les caractéristiques (essentiellement sur leur gravité et le renvoi éventuel à la police) de chacune des éventuelles agressions antérieures. Nous n'avons pas procédé ainsi pour les autres victimations : elles sont moins hétérogènes que les agressions et il fallait éviter que la durée du questionnaire devienne excessive et fasse chuter la fiabilité des réponses.

²⁸ Indispensable pour explorer le risque dans des zones particulières comme les transports en commun, les établissements scolaires...

²⁹ Ainsi, en cas d'agression, on distingue si elle a été seulement verbale, si elle a comporté des coups, si leur gravité a été suffisante pour entraîner une ITT ou des soins médicaux. Une question porte encore sur l'armement éventuel.

- ↪ une série de questions sur les peurs dans les différentes sortes de transports en commun ;
- ↪ enfin une autre série sur les peurs pour les enfants dans différents lieux.

L'analyse des résultats serait impossible si le questionnaire ne disposait pas encore de trois autres parties.

Bien entendu, les caractéristiques de l'enquêté et de son ménage :

- ↪ sexe,
- ↪ âge,
- ↪ niveau scolaire atteint,
- ↪ situation socioprofessionnelle,
- ↪ composition du ménage,
- ↪ auto-positionnement politique et religieux,
- ↪ participation à la vie associative,
- ↪ style de vie (rythme de sorties, moyens de transport...).

Un autre ensemble d'interrogations porte sur le cadre de vie de proximité :

- ↪ équipement du quartier,
- ↪ problèmes du voisinage.

Enfin, un dernier concerne les opinions et les attitudes, notamment des questions déjà testées dans des enquêtes antérieures sur les représentations de la délinquance³⁰.

Si les modules de victimation ne sont administrés qu'aux enquêtés qui ont répondu positivement à une question-filtre, les autres parties du questionnaire sont posées systématiquement à tous les enquêtés.

2. L'échantillon

Une difficulté essentielle de l'enquête tient aux différences d'occurrence des victimations. À côté de victimations relativement répandues – ainsi le vol à *la roulotte* ou les dégradations de véhicules –, d'autres sont vraiment très rares – par exemple les agressions entraînant une blessure. La taille de l'échantillon doit être calculée de manière à ce que le nombre de réponses positives soit suffisant même pour l'événement le moins fréquent.

Compte tenu de la distribution par âge des victimations, il a semblé, par ailleurs, important de retenir non pas seulement les adultes mais toute la population d'au moins 15 ans (soit quelque 68 000 personnes).

La ville a été découpée pour les besoins de l'enquête en trois zones (Sud, Nord-Est, Nord-Ouest) proposées par la municipalité de façon à ce qu'elles soient relativement homogènes et que les tailles de leurs populations soient à peu près équilibrées.

³⁰ Ainsi sur l'étiologie de la délinquance, les manières de la traiter...

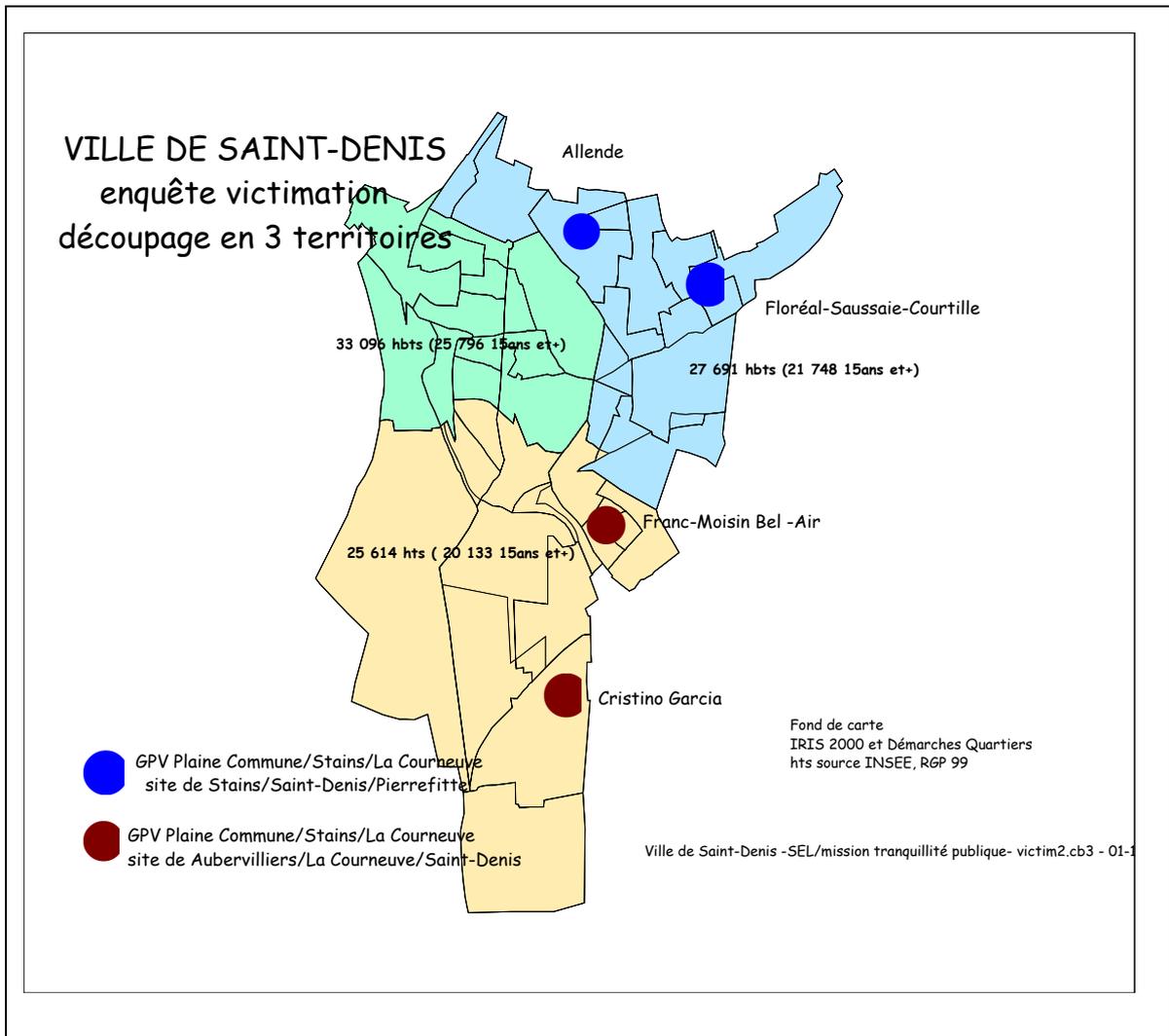


Figure 1 : Zones de l'enquête

Le but fixé à la société de sondage était de réaliser l'échantillon s'approchant le plus possible de l'objectif suivant (tableau 1).

Saint-Denis	population totale	population 15 ans & plus	échantillon tx de sondage 0,0225
zone Sud	25 614	20 133	453
zone Nord-Est	27 691	21 748	489
zone Nord-Ouest	33 096	25 796	580
ensemble	86 401	67 677	1 522

Tableau 1 : Plan d'échantillonnage

En réalité, le sous-traitant a interverti les zones Nord-Est et Nord-Ouest et tiré 568 (correspondant à un taux de sondage de 0,0261) individus de la première et 486 (correspondant à un taux de sondage de 0,0188) de la seconde. Faute de pouvoir faire recommencer le terrain, on a été obligé d'affecter chaque enquêté d'un coefficient de pondération au moins pour les analyses portant sur l'ensemble de Saint-Denis. En revanche, dans les analyses par zone, on n'a pas introduit cette correction de sorte que les intervalles de confiance ne sont pas de la même taille de zone à zone.

En plus de ces zones d'échantillonnage, un second découpage de Saint-Denis sera étudié : celui des ZUS qui seront comparées au reste de la commune. Il y a quatre ZUS à Saint-Denis : Allende, Cristino Garcia, Floréal Saussaie et Francs Moisis Bel Air, représentées ci-dessus par des points. On remarque qu'elles sont concentrées dans les zones Sud et Nord-Est.

Un premier échantillon a été tiré à partir d'un fichier de l'annuaire téléphonique, sur la base de cinq adresses pour un entretien. Pour résoudre le problème des numéros hors annuaire (liste rouge), on a constitué un second échantillon en augmentant de 1 le dernier chiffre de chaque numéro de la première liste ; en utilisant le principe de l'annuaire inversé, on a ensuite ôté de cette seconde série les numéros figurant dans l'annuaire, ceux des professionnels, des entreprises ou de télécopieurs. Finalement, cette seconde liste a fourni un numéro sur sept effectivement appelés. On notera que le taux de refus est nettement plus faible pour les appels sur numéros dérivés que pour ceux effectués à partir de l'annuaire.

	tous numéros	numéros annuaire	numéros dérivés
% <i>total</i>	11 298	7 456	3 842
refus	19,22	21,90	14,00
abandon en cours d'interview	3,08	4,10	1,00
abandon pendant le contact	0,62	0,80	0,20

Tableau 2 : Tirage sur annuaire et tirage sur numéros déclinés

On a interrogé une seule personne par ménage, choisie, en cas de pluralité de membres du foyer, selon une démarche de tirage aléatoire (date anniversaire).

Il faut rappeler que ce type d'enquête est administré à un échantillon de résidents, plus exactement de titulaires d'abonnements de lignes téléphoniques fixes dans la zone d'enquête. Il ne peut donc prendre en compte les victimations affectant dans Saint-Denis des gens qui n'y résident pas³¹.

3. Passation

Un usage international bien établi, également suivi par l'INSEE, consiste à situer la réalisation du terrain le plus près possible du début d'une année civile. On interroge sur les incidents survenus dans l'année ou les années précédentes de manière à faciliter la remémoration temporelle de l'enquêté : les rites festifs marquant le passage d'une année à la suivante servent efficacement de borne à la mémoire, de faits dateurs. En outre, ce parti permet des comparaisons avec d'autres données récoltées sur une base annuelle. Pour que ce bornage soit perçu clairement par les enquêtés, encore faut-il que la réalisation de l'enquête s'écarte le moins possible du commencement de l'année : janvier constitue une période idéale ; c'est d'ailleurs celle qu'adopte l'INSEE pour l'EPCV ; c'est aussi celle que nous avons retenue : le terrain a donc été mené à bien entre le 25 janvier et le 22 février 2005.

Jusqu'à la fin des années 1980, l'enquête de victimation se réalisait généralement en face-à-face. Les enquêtes anglaise et américaine sont restées fidèles à ce dispositif tout comme celles de l'INSEE ; mais beaucoup d'autres l'ont abandonné. La méthode du questionnaire postal est beaucoup moins coûteuse ; cependant, elle ne convient qu'à un instrument peu sophistiqué et surtout elle crée des biais d'échantillonnage difficiles à contrôler³². En revanche, la passation téléphonique s'est beaucoup développée³³ – en raison des importants gains de temps et de coûts qu'elle autorise – au moins dans les pays où la

³¹ Quelques travaux ont tenté de saisir la victimation des non-résidents, par exemple celle d'Aebi en 2004 sur les touristes en Andalousie.

³² Elle est cependant répandue dans les enquêtes universitaires allemandes, surtout, semble-t-il, pour des raisons de crédits. voy. Obergfell-Fuchs, Kury, Robert, Zauberman, Pottier, 2003.

³³ En Catalogne, dans les Pays du Bénélux, en Île-de-France, pour l'enquête internationale...

pénétration de l'usage du téléphone est suffisamment généralisée. Les comparaisons entre techniques conduisent les spécialistes à admettre que leurs résultats ne diffèrent pas sensiblement³⁴. Toutefois, une première difficulté concerne les foyers qui ne possèdent que des téléphones mobiles, sans abonnement filaire (*portables exclusifs*)³⁵. La seconde difficulté concerne les personnes, généralement d'immigration récente, qui ne maîtrisent pas bien la langue nationale³⁶. Ici, le seul remède consisterait à greffer sur l'enquête principale une sous-enquête avec enquêteur parlant la langue de l'interviewé ; mais le surcoût serait important et le plan d'échantillonnage s'en trouverait compliqué. Il faut se souvenir de ces limites qui peuvent conduire à prendre mal en compte la victimation de sous-populations d'immigration récente.

En tout cas, face-à-face ou téléphone, on a tout intérêt à procéder à une passation assistée par ordinateur (CAPI ou CATI) qui raccourcit la durée de passation du questionnaire et minimise les risques d'erreur dus à de mauvaises compréhensions par l'enquêteur de l'enchaînement des questions. Finalement, on s'est donc résolu à une passation téléphonique assistée par ordinateur (CATI).

La durée moyenne de passation du questionnaire a été de 22 minutes³⁷ (sans compter le temps de prise de contact). Il se situe³⁸ à la limite supérieure de ce qui est recommandé en matière d'entretien par téléphone et l'on ne pourrait songer à l'allonger davantage. 1512 entretiens ont été menés à bien en appelant en moyenne 3,56 fois 11 294 numéros. Le taux de refus a été de 19,2 %³⁹.

³⁴ Ainsi Killias, 1991, 82s.

³⁵ Voy. Beck, Arwidson, Firdion, Jaspard, Grémy, Warszawski, 2001. On pourra consulter aussi le très complet Beck, Legleye, Peretti-Watel, 2005. Cet article rend compte d'une enquête auprès de possesseurs de portables exclusifs (mais pas seulement) qui s'avèrent avoir des caractéristiques très singulières. L'échantillon « portables exclusifs » se distingue par un profil sociodémographique très spécifique. Ce sont un peu plus souvent des hommes (54 % contre 49 %), surtout beaucoup plus jeunes (78 % ont moins de 35 ans contre 36 % dans l'échantillon « fixes »), avec un âge moyen de 29 ans (contre 42 ans). Ils s'avèrent également plus diplômés : seuls 18 % sont sans diplôme, ont le certificat d'études ou le brevet des collèges, contre 29 % dans l'échantillon « fixes ». Cette population est dite « allocentriste » parce qu'elle est centrée sur les déplacements plutôt que sur le foyer. Elle est estimée à 14,3 % de la population globale. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé le moyen de résoudre le problème posé par ces 'portables exclusifs', bien qu'il ait été très discuté lors des sondages précédant la dernière élection présidentielle américaine. Toutefois, les auteurs du Baromètre santé (Gautier & al., 2005) ont eu recours à un échantillon complémentaire de numéros de portables. Malheureusement, cette démarche ne peut pour le moment s'appliquer à une enquête locale faute de territorialisation des numéros de portables.

³⁶ 440 appels, soit 3,9 % de la base d'adresses ont échoué pour cette raison.

³⁷ Comme en Île-de-France (Pottier, Robert, Zauberman, 2002). Pour les enquêtés qui n'ont pas subi de victimation, la durée moyenne est de 21,5 mn (entre 13 et 55), pour les autres de 28,7 (entre 15 et 71).

³⁸ On obtenait la même durée moyenne pour l'enquête réalisée en Île-de-France en 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002).

³⁹ Dans l'enquête Île-de-France 2001, il était de 17,4 % (Pottier, Robert, Zauberman, 2002).

SAINT DENIS					
		effectifs	% ensemble	% base dans le champ	Nb moy d'appels
base adresses exploitées		11 298	100,0%		
hors champ		3164	28,0%		
n°s non valides		2635	23,3%		
hors étude		525	4,6%		
dont Ne parle pas français	440		3,9%		
Malentendante, incompréhensible	46		0,4%		
Collectivités	26		0,2%		
Autre	13		0,1%		
hors agglomérations étudiées		4	0,0%		
dans le champ		8 134	72,0%	100%	
entrevues		1512	13,4%	18,6%	3,56
abandons en cours		418	3,7%	5,1%	2,96
abandon pendant le contact	70				2,47
abandon en cours d'interview	348				3,06
sans réponse/occupé		1652	14,6%	20,3%	4,98
sans réponse	1403				4,98
occupé	249				4,61
rendez-vous non aboutis		2191	19,4%	26,9%	
refus		2172	19,2%	26,7%	
dont Non intéressée	1810				
Pas le temps, malade	315				
Liste rouge	25				
Nouvel habitant	22				
hors quota		156	1,4%	1,9%	
autres motifs (absent longue durée)		33	0,3%	0,4%	
Nb d'adr utilisées :		7,5		5,38	
Nb moy. d'appels dans le champ :					3,96

Tableau 3 : Bilan d'exploitation des adresses

4. Représentativité de l'échantillon

Tout ce paragraphe repose sur la comparaison avec le recensement de 1999, et il est difficile de procéder différemment, mais il est, dès lors, impossible de tenir compte des modifications éventuelles de la structure de la population entre 1999 et 2005. Bien que l'échantillon ait été tiré de manière aléatoire sur des listes de numéros téléphoniques, trois quotas ont été contrôlés en cours d'enquête : le sexe, l'âge et l'activité. Les résultats obtenus ne sont pourtant pas aussi satisfaisants que pour les autres sites, du moins en ce qui concerne l'activité (excès d'actifs) et le sexe (excès de femmes).

	objectif	réalisé
actifs	60,3	61,9
inactifs	39,7	38,1
hommes	49,1	45,5
femmes	50,9	54,5
15-19 ans	8,6	9,8
20-24 ans	9,1	10,0
25-29 ans	11,0	9,6
30-49 ans	40,3	39,2
50-59 ans	13,6	13,4
60-74 ans	12,1	12,0
75 ans et plus	5,3	6,0

Tableau 4 : Représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'âge et l'activité (%)

Ce résultat s'explique probablement par l'erreur d'échantillonnage : la pondération que nous avons introduite ne compense pas entièrement le fait que le suivi de ces quotas en cours de réalisation du terrain a été opéré sur des données erronées.

L'attention est en outre attirée par la forte proportion (34%) de répondants qui indiquent être parvenus jusqu'à un établissement d'enseignement supérieur. N'est-ce pas le signe de biais gênants pour l'enquête, par exemple une sous-représentation des jeunes à moindre capital scolaire⁴⁰ au profit d'une surreprésentation des étudiants ? On ne possède pas de terme de comparaison exact. Le recensement fournit seulement une distribution selon une variable beaucoup plus exigeante, le niveau de diplôme effectivement atteint. On observe dans l'échantillon une sous-représentation des enquêtés de niveau primaire ou collège et une surreprésentation de ceux qui ont fréquenté au moins le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (lycée). Certes, la différence de définitions empêche d'en tirer des conclusions définitives.

	RP 1999	échantillon
études en cours	12,2	12,8
primaire	24,5	12,2
collège	33,6	14,7
lycée	13,5	25,9
supérieur	16,2	34,4
total	100	100

Tableau 5 : Dernier établissement fréquenté (échantillon) et diplôme obtenu (recensement 1999) (%)

On observe encore une sous-représentation des ménages d'une personne au profit des ménages comprenant au moins 3 membres.

	RP 1999	échantillon
1 personne	35,1	26,4
2 personnes	25,1	25,9
3 à 5 personnes	34,7	41,1
6 personnes ou +	5,0	6,5
total	100	100

Tableau 6 : Comparaison de l'échantillon et du recensement selon la taille des ménages (%)

L'observation de la représentativité par PCS (tableau 7) permet de comprendre quelle distorsion a subi l'échantillon : il comprend moins d'artisans, de commerçants et d'ouvriers, moins aussi de jeunes chômeurs et davantage de cadres, de membres de professions intermédiaires et de retraités. Ce type de déformation correspond, à la fois, à une diversité des usages sociaux de ce moyen de communication et aussi à une moindre disponibilité au foyer des catégories sous-représentées. On l'avait déjà relevé dans l'enquête francilienne de 2001.

⁴⁰ Lesquels sont d'ailleurs surreprésentés en ZUS.

	RP 1999	enquête emploi 2001	échantillon
agriculteurs	0,01	0,0	0,00
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,49	2,3	1,79
cadres supérieurs	4,52	5,6	10,25
professions intermédiaires	11,25	10,5	14,76
employés	22,39	23,1	21,15
ouvriers	19,61	19,0	13,71
ensemble des actifs	60,27	59,5	61,65
retraités	14,69	14,8	17,37
étudiants	12,22	12,2	12,80
autres inactifs >15 ans (dont chômeurs à la recherche d'un premier emploi)	12,83	13,5	8,18
ensemble des inactifs	39,73	40,5	38,35
ensemble des actifs et inactifs de 15 ans et plus	100,00	100,0	100,00

Tableau 7 : Comparaison de l'échantillon et du recensement selon les PCS (%)

Pour autant, les conséquences sur les taux de victimation sont minimales comme on le voit en comparant ceux que l'on obtient à ceux que fournirait un échantillon redressé à nouveau pour pallier ces déficits de représentativité. Il est donc superflu d'introduire ce type de correction. Il n'est pas exclu pour autant que la déformation de l'échantillon modifie un peu certains résultats partiels concernant des zones pauvres en cadres.

victimations	sans pondération supplémentaire	avec pondération supplémentaire*
vol de voiture	14,34	14,21
vol de 2 roues	6,67	6,60
vol à la roulotte	22,74	22,50
dégradation de véhicule	18,40	17,95
cambriolage	8,97	8,96
agression sexuelle	1,10	1,07
agression familiale	1,24	1,25
agression autre	12,08	11,64
vol divers	14,30	13,85

* prévalences pondérées par la variable destinée à corriger les biais d'échantillonnage dans la répartition des PCS

Tableau 8 : Essai de pondération sur les prévalences (%)

On peut conclure ce passage sur la représentativité de l'échantillon par des considérations sur la représentation des habitants de Saint-Denis qui ne parlent pas la langue nationale. En répartissant par zones les interviews qui ont été refusées parce que l'interlocuteur ne parlait pas français et en les rapportant au nombre de contacts effectués dans chaque zone, on observe que les pourcentages obtenus sont plus importants dans les zones Sud (5,5 %) et Nord-Est (4,3 %) que dans la zone Nord-Ouest (2,6 %). Cette observation permet de faire deux hypothèses : la première, que la densité de population non francophone dans ces deux zones est plus importante que dans la zone du centre-ville ; et la seconde que ces populations sont mal représentées dans l'échantillon (précisément parce qu'elles déclinent l'interview).

III. Les instruments d'analyse

On construit d'abord, sur la base de tris, et on analyse un certain nombre de *taux*. Ensuite on mène une comparaison entre la mesure de la délinquance d'après l'enquête et celle procurée par la statistique des procès-verbaux pour crimes et délits enregistrés par la Police

nationale et/ou la Gendarmerie. Enfin, on construit, grâce à des analyses multivariées, des *types* de victimes qui permettent de rendre compte, de manière synthétique, de la diversité des façons de vivre une victimation et donc des attentes des victimes, mais aussi de la diversité des préoccupations sécuritaires, des peurs, des appréciations portées sur son cadre de vie par les enquêtés.

L'analyse qui suit est menée victimation par victimation ; toutefois, on opère parfois des regroupements d'incidents proches – ainsi les trois sortes de violences ou les quatre d'atteintes aux véhicules – afin d'éclairer les analyses par des comparaisons.

1. Construction de taux

Pour chaque victimation, on utilise d'abord un certain nombre d'indicateurs-clés, généralement présentés sous forme de taux :

↳ le taux de **prévalence** mesure dans une population le pourcentage de personnes (ou de ménages) atteint(e)s au moins une fois au cours de la période de référence ;

↳ le taux de **risque** mesure la prévalence des seuls personnes ou ménages susceptibles, en raison de leur équipement, de subir une victimation donnée : ainsi seuls ceux qui possèdent un véhicule peuvent se le faire voler ou dégrader ;

↳ la **multivictimation** (homogène⁴¹) est le nombre moyen de faits par victime⁴² ;

↳ le taux d'**incidence** mesure le nombre de faits subis pour 100 répondants au cours de la période de référence ; il correspond au produit du taux de prévalence par la multivictimation ;

↳ le taux d'**incidence pour les ménages équipés** indique l'incidence rapportée aux seuls ménages à risque ;

↳ le taux de **plainte** est la proportion de victimes disant avoir déposé plainte ;

↳ quand le taux d'incidence est multiplié par le taux de plainte, on obtient le taux d'**incidence apparente**, celle dont gendarmerie ou police peuvent avoir connaissance⁴³ par l'effet des plaintes que les victimes disent avoir déposées ;

↳ en appliquant ces taux aux populations de référence, on obtient des **estimés** en nombres absolus de la prévalence, de l'incidence ou de l'incidence apparente ;

↳ prévalence, risque, incidences et estimés sont toujours calculés dans un **intervalle de confiance** : l'observation d'un échantillon ne permet pas de prédire exactement leurs valeurs dans toute la population, mais seulement de dire, avec une probabilité fixée ici à 95 %, qu'elles se situent entre un minimum et un maximum ; en forme résumée, on représente parfois le taux par la valeur à mi-chemin des deux branches de la fourchette ;

↳ enfin, pour le sentiment d'insécurité, on utilise un taux de **préoccupation** envers la délinquance comme problème social et différents taux de **peur** de la délinquance, chez soi, le soir dans son quartier, dans les transports publics, pour les enfants.

⁴¹ Par opposition à la multivictimation hétérogène qui concerne des sortes différentes d'incidents.

⁴² Chaque fois, la plupart des victimes ont été atteintes une fois ou au pire quelques fois pendant la période de référence ; toutefois, une petite part d'entre elles annonce un nombre beaucoup plus élevé d'incidents. Pour garder à la distribution une allure à peu près normale qui justifie le recours à une valeur centrale telle la moyenne, on pratique une troncature consistant à borner le nombre d'incidents. Ainsi, on peut décider que toutes les victimations dépassant trois fois seront comptées pour quatre.

⁴³ Ces services peuvent aussi avoir connaissance d'affaires par leur propre initiative ; mais on s'accorde (Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994, 41-51) à considérer cette modalité comme globalement négligeable pour les infractions faisant l'objet d'enquêtes de victimation. L'enquête fournit un indice en ce sens : il est très rare (de 0 à 6 % des cas selon les victimations, hormis quelques exceptions ponctuelles et limitées dans telle ou telle zone) que les enquêtés aient trouvé la police *déjà informée* de leur mésaventure, hors toute démarche de leur part.

L'étude des victimations est menée sur trois ans. C'est le délai prévu par le Forum entre deux enquêtes sur le même site ; en travaillant sur toute cette période, on évite de laisser des années orphelines comme ce serait le cas si on avait adopté la pratique la plus fréquente, celle de l'analyse des victimations sur deux ans. Cependant, on a réduit le nombre d'années considéré, chaque fois qu'il a été utile de comparer avec des enquêtes qui ne prenaient en compte que deux années ; on trouvera aussi ci-après des taux annuels, bien qu'ils soient, évidemment, moins robustes que les résultats triennaux.

C'est seulement pour les agressions tout-venant que l'on observe – comme à Aulnay – des scores plus importants dans l'année la plus récente (2004) ; peut-être assistons-nous là à une sorte de flambée récente de cette victimation ? Il est encore trop tôt pour le dire. Dans la plupart des cas (toutes les victimations de ménages et les vols personnels, donc les espèces les plus répandues), c'est l'année la plus ancienne (2002) qui recueille les scores les plus élevés. On avait déjà observé le même phénomène dans l'enquête francilienne de 2001 ; on le retrouve dans les données lyonnaises de la présente campagne⁴⁴. Tout se passe, alors comme si les enquêtés avaient voulu mentionner à tout prix des événements antérieurs à la période d'enquête qu'ils avaient classés à cette fin dans la plus ancienne des années mises à leur disposition (effet de rattrapage⁴⁵).

victimation	2002	2003	2004
agression tout-venant	4,74	4,49	6,03
agression entre proches	0,53	0,45	0,50
agression sexuelle	0,46	0,50	0,28
vol personnel	6,16	5,73	5,89
cambriolage	4,11	3,21	3,32
vol de voiture	8,47	5,79	5,19
vol à la roulotte	12,15	9,57	9,43
dégradation / destruction de véhicule	9,70	8,04	8,91
vol de deux-roues	3,98	2,39	1,47

Tableau 9 : Victimations par année, prévalences (%)

L'analyse qui suit est menée victimation par victimation ; toutefois, on opère parfois des regroupements d'incidents proches – ainsi les trois sortes de violences ou les quatre d'atteintes aux véhicules – afin d'éclairer les analyses par des comparaisons.

Dans toute la mesure du possible, les résultats de l'enquête seront, pour chaque victimation, comparés aux observations des autres investigations disponibles. Par ailleurs, afin de procéder à une analyse spatiale des résultats, on dispose du découpage du site en zones comme il a été précisé plus haut. On donnera les prévalences, multivictimations et incidences par zone. On tentera ensuite de poursuivre à ce niveau l'analyse des résultats, dans la mesure

⁴⁴ À Aubervilliers, au contraire, cambriolages, agressions tout-venant et agressions par un proche sont à leur plus haut dans l'année la plus récente ; à Gonesse, c'est le cas pour le cambriolage.

⁴⁵ On nomme souvent ce procédé *télescopage externe* dans la mesure où il consiste à faire entrer dans le champ temporel de l'enquête des événements qui se sont passés en fait à un autre moment. Dans nos enquêtes, il est normal que l'enquêté place dans l'année la plus ancienne de celles sous examen les événements (encore plus anciens) qu'il fait ainsi entrer indûment dans le champ temporel de l'enquête. La méthode du *reverse record check* a permis de montrer qu'un tel procédé pouvait avoir un poids relativement important. Cette technique a été d'un usage répandu à l'époque où l'on tâtonnait pour évaluer la fiabilité et l'apport des enquêtes de victimation : il était alors courant (ainsi Turner, 1972 ; Sparks, Genn, Dodd, 1977 ; Fiselier, 1978) de partir de dossiers de police pour y repérer les plaignants puis de les interroger pour vérifier s'ils avaient conservé la mémoire de l'incident. Plus récemment Aebi (1999) a procédé en sens inverse : chargé d'évaluer un programme de substitution à la méthadone, il a soumis ceux qui le suivaient à des enquêtes de délinquance auto-révélee et de victimation, puis est allé chercher leurs dossiers policiers.

tout au moins où la fréquence des victimations sera suffisante pour permettre de travailler à un niveau aussi désagrégé.

Pour chaque enquêté, il est aussi précisé s'il habite une zone urbaine sensible⁴⁶. Bien entendu, on ne peut pas analyser les résultats au niveau de chacune de ces zones qui sont en général beaucoup trop restreintes, mais il sera possible, par exemple, de chercher si les habitants d'une zone urbaine en difficulté se distinguent, toutes choses égales par ailleurs de l'ensemble de la population de Saint-Denis. L'échantillon comprend environ 22,3 % d'enquêtés habitant en ZUS.

	ZUS	non ZUS	ensemble
Sud	41,19	58,81	100,00
Nord-Ouest	0,41	99,59	100,00
Nord-Est	26,06	73,94	100,00
ensemble	22,29	77,71	100,00

Tableau 10 : Répartition des enquêtés selon qu'ils habitent ou non une ZUS (%)

2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

Pouvoir comparer deux mesures différentes de la délinquance constitue un apport appréciable : la signification de chaque source et sa portée s'éclairent par la confrontation avec l'autre.

Pour utile qu'il soit, cet exercice n'en est pas moins délicat ; le réaliser convenablement nécessite de rendre les deux mesures comparables, ce qu'elles ne sont pas sans transformation.

Les données policières enregistrent les procès-verbaux pour suspicion de crime ou de délit⁴⁷ dressés dans le ressort considéré ; en revanche les faits connus des services sans qu'il ait été procédé à la rédaction d'un procès-verbal (main courante) ne sont pas décomptés. Les enquêtes comptent, elles, parmi les membres d'un échantillon les personnes qui affirment avoir été victimes de tel ou tel méfait ainsi que le nombre de faits de même nature subis en 2002, 2003 et 2004⁴⁸.

Du côté des enquêtes, trois opérations préalables sont nécessaires.

- On doit d'abord ne considérer que les victimations qui peuvent avoir été enregistrées par les services locaux de police, donc qui se sont déroulées dans les limites de la commune. Nous avons donc éliminé toutes les faits qui se sont déroulés ailleurs⁴⁹.

- Par ailleurs, on ne peut pas travailler sur le taux de prévalence qui compte des personnes (ou des ménages) ; il faut utiliser celui d'incidence qui compte des faits.

⁴⁶ Créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement territorial du 4 février 1995, les ZUS – zones urbaines sensibles – voient leur liste (717 en métropole regroupant, lors du recensement de 1999, 7,62% de la population ; Le Toqueux, Moreau, 2002) figurer dans un décret du 26 novembre 1996. Elles constituent les territoires prioritaires de la politique de la ville, bénéficiant de mesures de discrimination positive (dotations spécifiques, exonérations fiscales...) pour tenter de contrebalancer les inégalités et handicaps dont ils souffrent.

⁴⁷ À l'exclusion des petites infractions que sont les contraventions, à l'exclusion aussi de certains délits (notamment par imprudence).

⁴⁸ Les statistiques de police et de gendarmerie pour les années 2002, 2003 et 2004 nous ont été communiquées par le Directeur départemental de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis, du département prévention communication de la direction générale de la police nationale.

⁴⁹ En fait, les victimes peuvent déposer leur plainte éventuelle n'importe où, y compris à leur domicile même si la victimation s'est passée ailleurs ; on considère cependant qu'il y a davantage de chances qu'ils la déposent sur les lieux de la commission et le fonctionnement pratique des services de police et de gendarmerie y incline. C'est une difficulté impossible à éliminer, voir plus bas.

- Comme nous travaillons sur un échantillon et non sur toute la population, on doit encore rapporter ce taux d'incidence à la population de l'agglomération pour obtenir un estimé qui sera d'ailleurs mesuré en termes de probabilités (intervalle de confiance).

Du côté policier, le problème principal consiste à choisir parmi les 107 index de la statistique publiée par le ministère de l'Intérieur ceux qui correspondent aux sortes de victimation contenues dans l'enquête. La difficulté vient du fait que les catégories policières sont fondamentalement de nature juridique, mais modulée par des considérations de *modus operandi*, tandis que les catégories de l'enquête empruntent au langage courant pour être comprises de la même manière par l'ensemble des enquêtés. Quelquefois, on procèdera progressivement en prenant dans la statistique policière des termes de comparaison plus ou moins larges.

Quand on a procédé à ces opérations préliminaires, il subsiste encore entre les deux sources au moins trois divergences impossibles à éliminer. Premièrement, les comptages policiers peuvent comprendre des faits subis par des mineurs de 15 ans qui sont exclus du champ de l'échantillon. Deuxièmement, ils peuvent aussi compter des procès-verbaux concernant les victimes habitant hors de la commune et donc absentes elles aussi de l'échantillon. Enfin, troisièmement, les chaînes de production des chiffres ne sont pas identiques : ce n'est pas la même chose, d'une part, d'être sollicité, chez soi, au téléphone, après une éventuelle prise de rendez-vous, et de se livrer à l'enquêteur d'un institut de sondage dans une situation qui n'emporte aucune implication juridique et, d'autre part, de se déplacer au commissariat et d'accomplir des actes juridiques qui peuvent avoir des conséquences – sur le déclarant comme sur l'auteur des actes déclarés. Cette différence peut introduire des distorsions dans les déclarations et donc dans les résultats chiffrés que nous comparons. Faute de pouvoir corriger ces divergences, on en tiendra compte dans l'interprétation des résultats.

Pour expliquer la confrontation entre les deux mesures, on tire encore des enquêtes une information complémentaire : le taux d'incidence apparente et l'estimé qu'on peut en déduire. On connaît ainsi, parmi les faits révélés par l'enquête, la proportion de ceux pour lesquels les enquêtés affirment avoir déposé une plainte, démarche qui doit déclencher normalement la rédaction d'un procès-verbal de transmission au parquet. On peut ainsi supputer si une divergence entre les deux sources s'explique par le comportement des victimes – leur propension à la plainte – ou par d'autres raisons.

Reste évidemment que la comparaison est plus aisée à mener quand on travaille à l'échelle nationale ou même régionale. Plus l'unité d'observation s'amenuise, plus cette confrontation devient fragile et particulièrement quand on retient une portion d'une vaste zone urbaine.

3. Construire des types

Pour poursuivre l'exploitation des résultats, on a procédé ensuite à plusieurs constructions de variables, généralement en réalisant successivement des analyses factorielles de correspondance, puis des analyses typologiques :

- * En premier, on a construit des **types** résumant l'ensemble des **opinions** exprimées par les enquêtés, y compris celles portant sur la **sécurité**.
- * Une opération analogue a permis de synthétiser en **types** toutes les réponses concernant le quartier dans lequel vivent les interviewés.
- * Les types ainsi extraits, ainsi que les caractéristiques des individus, ont ensuite été intégrés dans la construction de **typologies** portant d'abord sur l'**ensemble** des enquêtés, victimes ou pas, ensuite sur chaque **victimation**.

Afin de procéder à une analyse spatiale des résultats, on utilise quatre variables territoriales :

* d'abord le zonage présenté plus haut qui distingue trois zones (Sud, Nord-Est, Nord-Ouest) ;

* ensuite l'habitat de chaque enquêté dans une ZUS ou en dehors ;

* également, pour caractériser l'espace résidentiel des enquêtés, la typologie des IRIS établie par E. Préteceille à partir de l'analyse de la position socioprofessionnelle détaillée des individus actifs⁵⁰.

* enfin une variable géosociale qui répartit les enquêtés selon des regroupements combinant les découpages géographiques, le type d'habitat et celui d'environnement, enfin l'appréciation sur le quartier. On comprend qu'il ne s'agit pas d'un découpage de l'espace mais d'une typologie de population. On l'utilisera, dans un ultime chapitre, pour synthétiser les résultats.

Les chapitres de ce rapport vont aborder successivement :

- ↪ le sentiment d'insécurité,
- ↪ le sentiment sur le cadre de vie,
- ↪ la typologie d'ensemble des victimes et des non-victimes,
- ↪ les différentes sortes d'agressions,
- ↪ les vols personnels,
- ↪ les cambriolages,
- ↪ les différentes sortes d'atteintes aux véhicules,
- ↪ enfin une analyse synthétique des victimations et des territoires.

Pour chaque victimation, on présentera successivement :

- les taux (prévalence, risque, incidence),
- les circonstances de la victimation,
- les renvois⁵¹,
- les caractéristiques des victimes,
- la comparaison par zones,
- les types de victimes.

⁵⁰ Préteceille, 2003. L'annexe 2 détaille la construction de cette typologie.

⁵¹ C'est-à-dire l'ensemble des recours que les victimes tentent (ou ne tentent pas) de mobiliser.

Le sentiment d'insécurité

Le questionnaire interroge, d'une part sur la *préoccupation* envers la délinquance comme problème de société, d'autre part sur différents aspects de la *peur* concrète de la criminalité pour soi ou les siens. On peut certes être, à la fois, préoccupé et apeuré ; toutefois cette superposition n'est pas générale et les processus qui nourrissent la peur se distinguent dans une large mesure de ceux qui alimentent la préoccupation⁵². En conséquence, le sentiment d'insécurité apparaît souvent, selon l'angle sous lequel on l'aborde, très lié au risque de victimation ou relativement autonome, particularité qui a souvent dérouté les analystes.

En tout cas, la construction de l'enquête permet d'étudier ces différents aspects du sentiment d'insécurité à Saint-Denis.

I. Préoccupation sécuritaire

À la préoccupation est consacrée une question, classique et souvent testée, demandant de choisir parmi plusieurs problèmes de société celui qui devrait constituer la priorité pour le gouvernement. La délinquance arrive au troisième rang avec 24,9 % (tableau 11) derrière le chômage (39,0 %) et la pauvreté (29,0 %).

chômage	39,02
pauvreté	28,99
délinquance	24,86
SIDA	4,50
pollution	2,63

Tableau 11 : Problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement (%)

On dispose de quelques possibilités nationales de comparaison. L'enquête Agoramétrie de décembre 2004 indique un score de 27,2 % des répondants qui s'affirment tout à fait d'accord avec la proposition on ne se sent plus en sécurité. Non seulement, la formulation diffère, mais encore le dispositif d'interrogation n'est pas le même : il ne s'agit plus de choisir entre plusieurs priorités mais seulement d'indiquer son degré d'adhésion à une opinion. Avec une formulation très proche de la nôtre, le baromètre Figaro-Sofres parvient, lui, à un score un moins élevé en janvier 2005 (21 %) et qui décroît ensuite beaucoup.

La préoccupation sécuritaire reste au troisième rang, après le chômage et la pauvreté, dans les autres sites franciliens étudiés au cours de la même campagne, et regroupe une proportion d'enquêtés comparable ; le taux lyonnais quant à lui est considérablement plus faible.

Les enquêtés qui mettent la délinquance au premier plan des préoccupations présentent un profil plus ou moins caractérisé : âgés – surtout à partir de 65 ans –, s'affirmant nettement à droite (ou refusant de se situer politiquement), ils sont aussi caractérisés par le sexe (féminin), le niveau scolaire (seules les formations supérieures y échappent) ou par le fait d'avoir été élevés dans une religion. Ceux qui préfèrent mettre l'accent sur le chômage ou la

⁵² Voy. notamment Robert, Pottier, 1997b.

pauvreté affichent un tout autre profil⁵³. Les premiers sont plus souvent des hommes ; les centres et la gauche y sont un peu surreprésentés. Les seconds, surtout sensibles à la pauvreté, sont plutôt des jeunes – moins de 40 ans –, se situant à gauche, diplômés de l’enseignement supérieur, des cadres, des étudiants et autres inactifs, aussi des bas revenus.

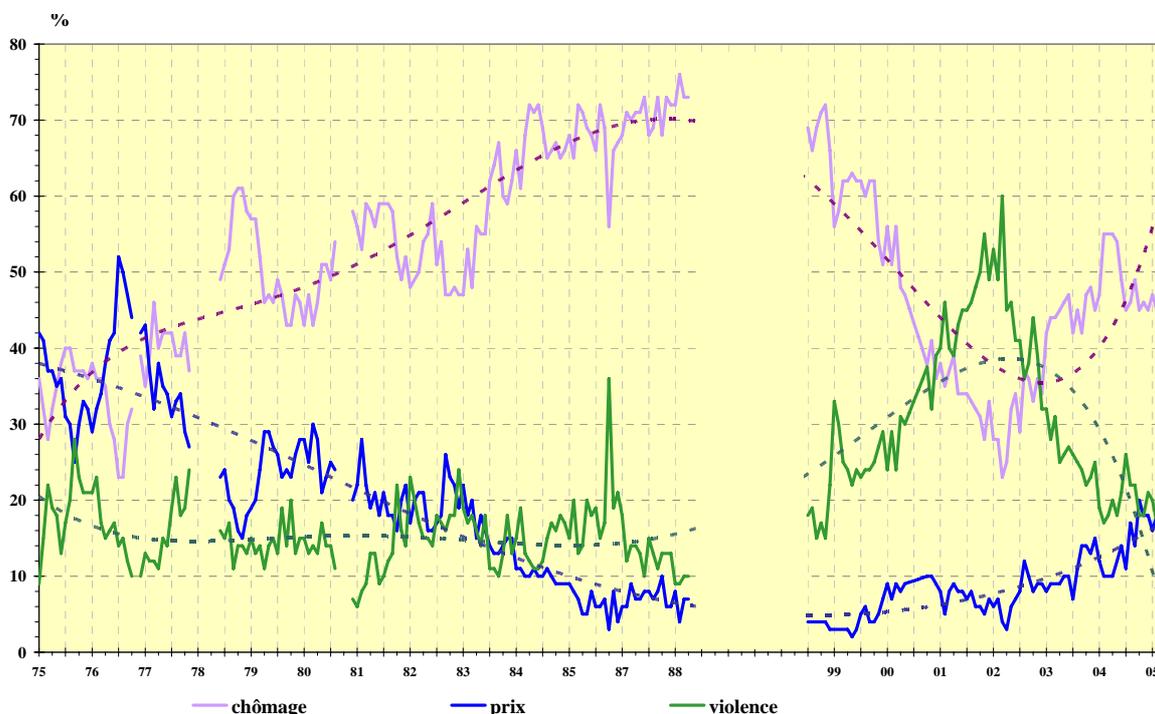


Figure 2 : Préoccupation sécuritaire ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2005)

La préoccupation sécuritaire est plus élevée parmi ceux dont un cohabitant, un parent ou un voisin a été agressé ou encore un voisin cambriolé (tableau 15) ; il est difficile de savoir dans quel sens circule la causalité : leur préoccupation vient-elle d’un environnement très exposé⁵⁴ ou leur obsession sécuritaire les pousse-t-elle à voir des victimations partout ? En tout cas, si l’expérience d’une victimation va de pair avec des scores de peur souvent supérieurs – voire très supérieurs – à la moyenne dans la population enquêtée, cette liaison est beaucoup moins marquée en ce qui concerne la préoccupation sécuritaire ; on ne la relève qu’en cas d’agression (ordinaire ou par un proche) et encore avec une amplitude bien plus modérée (tableau 14).

⁵³ On trouvera les profils des enquêtés selon leur préoccupation principale à l’annexe 3.1.

⁵⁴ Ils sont beaucoup plus nombreux (49,68 %) que dans l’ensemble de l’échantillon (34,82 %) à juger leur quartier difficile, mais le problème reste entier de savoir si c’est une autre façon de déclarer leur obsession ou si leurs conditions de vie produisent leur préoccupation.

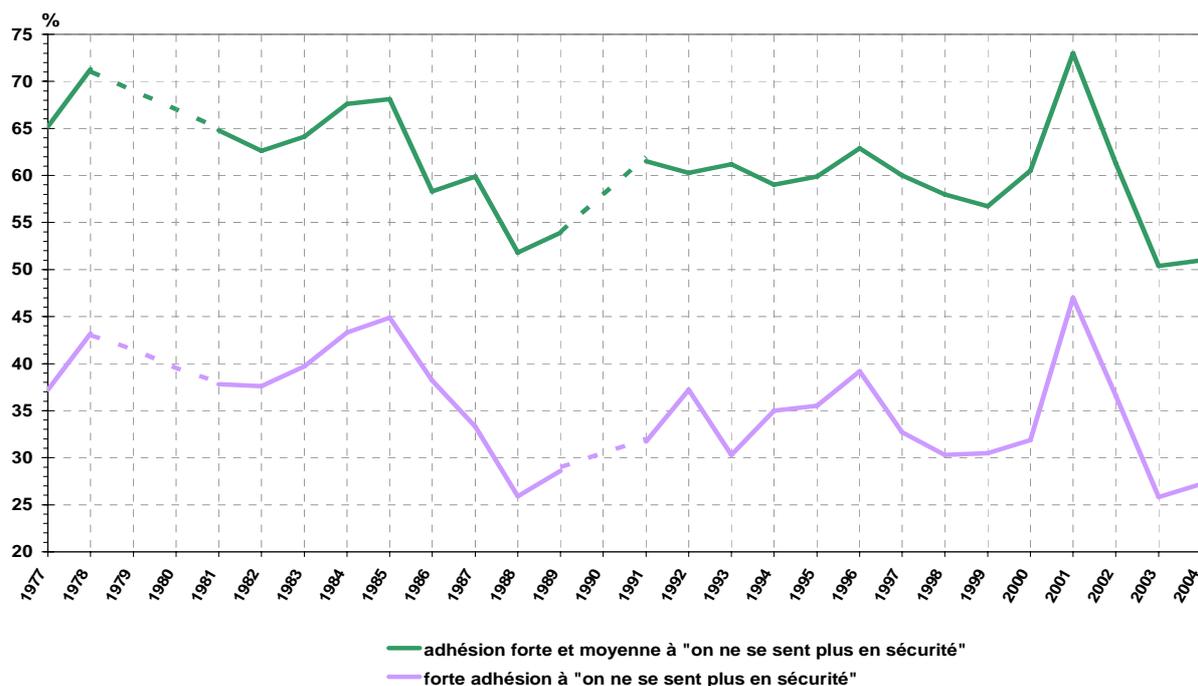


Figure 3 : Préoccupation sécuritaire, Agoramétrie, adhésion à 'on ne se sent plus en sécurité' (1977-2004)

La préoccupation sécuritaire atteint son acmé dans les zones Sud et Nord-Est (tableau 13).

Les habitants des ZUS sont nettement plus préoccupés (30,15 %) que les autres (23,48 %). Le fait d'habiter dans une ZUS semble aider les habitants à politiser le problème de l'insécurité – au sens aujourd'hui classique concernant les sondages d'opinion où les enquêtés sont capables de faire le lien entre ce problème qui leur est cité dans l'enquête et l'action du gouvernement, c'est-à-dire d'une instance politique au sens large, et non d'une instance morale ou religieuse par exemple⁵⁵.

II. Peurs du crime

Pour la peur du crime, outre les deux questions classiques – peur chez soi, peur dehors – on a aussi exploré les craintes dans les différents moyens de transport en commun et aussi une série de peurs pour les enfants (tableau 13).

La peur – pour soi ou pour ses proches – varie beaucoup selon la situation : assez rare chez soi (15,22 %), elle est très répandue *seul le soir dans son quartier* (43,94 %).

On observe même une sorte de palmarès de la peur dans les moyens de transport. On va du tramway (24,91 % si l'on considère toute la population), au bus (32,56 %), jusqu'au groupe constitué par le RER (35,41 %), le métro (35,58 %) et le train (36,11 %). Ce regroupement s'explique probablement par l'interconnexion dense de ces trois moyens de transport, interconnexion moins dense avec le bus et le tramway dans lesquels les foules drainées sont moins importantes, rendant le transport moins impersonnel.

Les craintes des Dionysiens dans ce domaine sont toujours très supérieures à celles observées à Lyon et son agglomération, mais sont comparables à celles observées en Île-de-France tant en 2001 qu'en 2003.

Quant aux peurs pour les enfants, elles atteignent des fréquences apparemment proches de la peur pour soi dans le quartier mais avec une grosse moitié de *sans objet* – d'enquêtés qui n'ont donc pas charge d'enfants – ce qui veut dire que la peur pour les enfants

⁵⁵ Bourdieu, 1973.

est, pour ceux qui l'éprouvent, presque au double de la peur pour soi. On avait déjà observé un résultat analogue dans l'enquête francilienne de 2001 : quand on parle de peurs, il ne faut pas se borner à celles qu'on éprouve pour soi. Comme pour les transports en commun, les résultats dionysiens sont généralement à un niveau comparable aux données des enquêtes régionales en Île-de-France mais très supérieurs à ceux observés à Lyon pendant cette campagne.

En fait, ces peurs se regroupent en blocs : d'un côté, celles concernant les enfants, de l'autre les appréhensions dans les transports en commun, à part celle dans le quartier et celle à domicile. Le tableau 12 le suggère déjà et l'analyse factorielle (figure 4) le confirme.

	préoccupation délinquance	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway	peur pour enfants école	peur pour enfants transports	peur pour enfants loisirs	peur pour enfants rue	peur pour enfants ailleurs	marges
préoccupation délinquance		36,19	34,61	35,92	32,85	29,82	33,03	33,11	31,37	31,64	28,05	29,94	31,37	24,86
peur domicile	22,14		24,43	29,40	26,23	25,98	29,82	30,00	23,97	20,68	22,82	20,95	22,13	15,22
peur quartier soir	61,16	70,54		73,93	69,29	68,51	72,94	74,26	52,47	52,19	51,53	49,73	51,03	43,94
peur bus	47,04	62,92	54,79		67,89	68,16	74,11	79,94	43,54	44,82	48,40	41,15	42,69	32,56
peur train	47,71	62,26	56,95	75,28		84,86	75,32	80,16	45,82	45,33	48,22	42,58	44,27	36,11
peur RER	42,48	60,46	55,23	74,13	83,23		73,11	74,40	43,92	43,82	47,49	40,91	42,32	35,41
peur métro	47,27	69,75	59,07	80,98	74,22	73,46		88,58	47,49	47,18	50,40	44,72	46,39	35,58
peur tramway	33,18	49,12	42,11	61,16	55,31	52,34	62,02		33,37	34,79	36,49	31,66	33,41	24,91
peur pour enfants école	44,17	53,98	40,29	45,79	46,11	44,27	46,42	46,20		81,81	90,29	79,91	82,03	35,29
peur pour enfants transports	44,00	46,01	39,59	46,57	45,06	43,63	45,55	47,58	80,81		87,15	78,55	82,88	34,86
peur pour enfants loisirs	29,53	38,42	29,59	38,06	36,28	35,80	36,84	37,78	67,52	65,97		60,55	68,61	26,39
peur pour enfants rue	49,61	55,51	44,94	50,93	50,42	48,52	51,44	51,59	94,04	93,58	95,29		95,17	41,53
peur pour enfants ailleurs	43,23	48,78	38,36	43,95	43,60	41,76	44,39	45,28	80,29	82,13	89,81	79,17		34,54

Lecture du tableau : d'une part, alors que 24,86 % des personnes interrogées se disent préoccupées par la délinquance, ce taux atteint 36,19 % parmi celles qui ont peur à domicile. D'autre part, alors que 15,22 % des personnes interrogées déclarent avoir peur à domicile, ce taux atteint 22,14 % parmi celles qui se disent préoccupées par la délinquance.

Tableau 12 : Sentiment d'insécurité ; croisement de la préoccupation et des peurs (%)

On trouve les peurs dans les transports en commun sur le premier facteur (32,80%), celles pour les enfants sur le deuxième (22,39%), la préoccupation sécuritaire sur le troisième (7,73%) et la peur au domicile sur le quatrième (6,62%)⁵⁶.

⁵⁶ Quant à la peur le soir dans la rue, c'est au troisième facteur qu'elle contribue le plus, mais fort modestement.

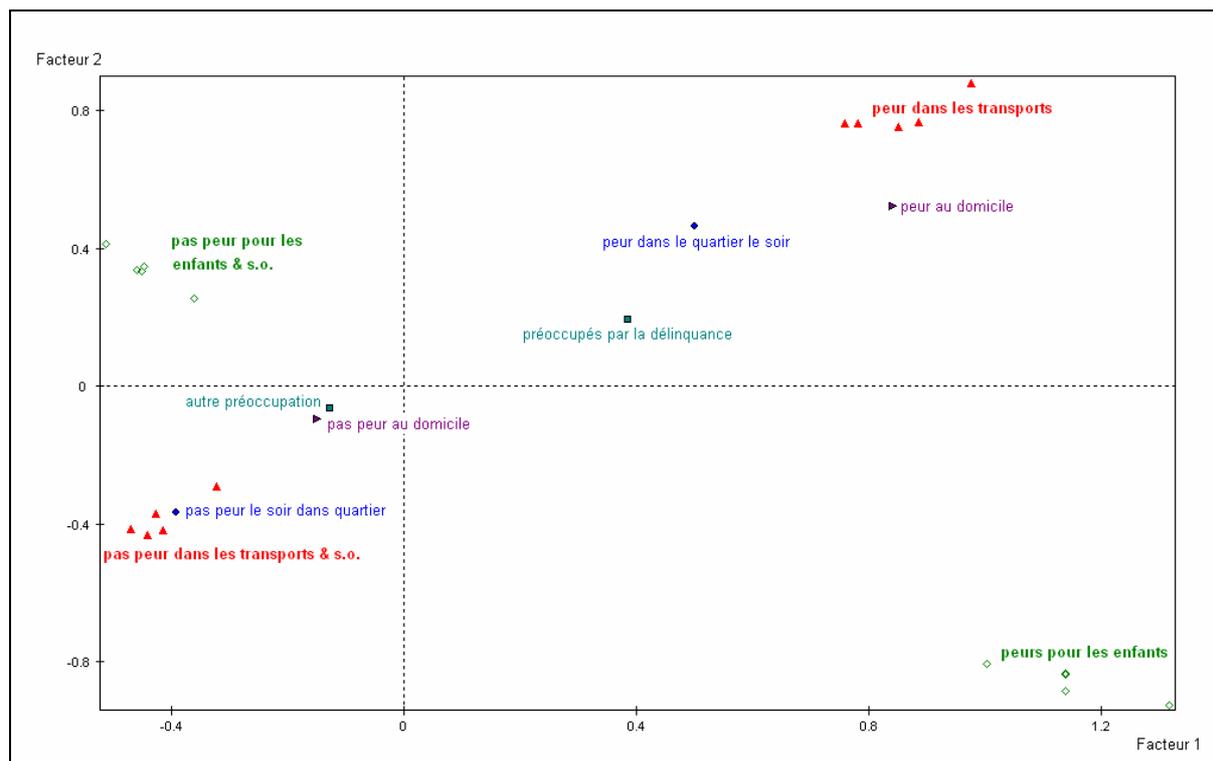


Figure 4 : Analyse factorielle de la préoccupation et des peurs (plan des deux premiers facteurs)

C'est chez les habitants de la zone Nord-Est de Saint-Denis que les peurs personnelles (chez soi, dans la rue, dans les transports en commun) sont les plus élevées. La différence est moins marquée en ce qui concerne les peurs pour les enfants.

	Sud	Nord-Ouest	Nord-Est	ensemble	ZUS	non ZUS
préoccupation	26,43	22,02	26,58	24,86	30,15	23,48
peur chez soi	14,76	13,79	17,25	15,22	16,58	14,86
peur quartier soir	43,39	42,59	45,77	43,94	47,51	43,00
peur bus	28,85 (29,77*)	29,22 (30,6*)	39,61 (41,74*)	32,56 (34,00*)	36,68 (38,72*)	31,49 (32,78*)
peur train	34,36 (36,45*)	33,33 (34,99*)	40,49 (44,23*)	36,11 (38,50*)	37,84 (41,18*)	35,66 (37,82*)
peur RER	34,58 (37,56*)	32,1 (34,59*)	39,79 (44,23*)	35,41 (38,60*)	36,92 (41,73*)	35,02 (37,87*)
peur métro	35,02 (35,97*)	30,86 (32,05*)	41,37 (43,76*)	35,58 (37,05*)	38,57 (40,88*)	34,80 (36,04*)
peur tramway	22,69 (27,11*)	22,22 (24,83*)	29,75 (34,49*)	24,91 (28,73*)	25,68 (29,74*)	24,71 (28,38*)
peur enfants école	34,96 (67,54*)	31,83 (67,91*)	39,74 (74,49*)	35,29 (70,10*)	44,91 (77,08*)	32,89 (67,99*)
peur enfants transp.	35,23 (70,27*)	31,58 (69,23*)	38,44 (72,95*)	34,86 (70,84*)	42,59 (74,47*)	32,93 (69,74*)
peur enfants loisirs	27,1 (51,28*)	24,56 (50,78*)	27,86 (50,99*)	26,39 (51,10*)	32,82 (55,48*)	24,79 (49,80*)
peur enfants rue	39,84 (75,00*)	38,6 (79,79*)	46,65 (85,71*)	41,53 (80,41*)	49,74 (83,11*)	39,48 (79,43*)
peur enfants ailleurs	33,33 (63,73*)	32,58 (68,06*)	38,01 (70,68*)	34,54 (67,62*)	42,67 (71,92*)	32,52 (66,32*)

* Fréquences obtenues si l'on ne prend pas en compte les personnes ayant répondu « sans objet » (par exemple n'empruntant pas tel ou tel moyen de transport ou n'ayant pas d'enfant).

Tableau 13 : Préoccupation et peurs par zone

Les habitants des ZUS ont plus peur que les autres, et chez eux, et dans la rue, mais les différences entre les taux de peur de ces deux ensembles (ZUS et non ZUS) sont inférieures à la différence concernant les taux de préoccupation. Les habitants des ZUS sont moins apeurés par les problèmes de délinquance qu'ils ne sont préoccupés.

	préoccupation délinquance	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway
vol de voiture	27,64	17,55	49,64	39,48	45,48	45,45	43,82	30,20
vol de deux roues	24,97	19,17	44,52	30,24	38,00	34,62	38,14	31,81
vol dans/sur véhicule	21,57	17,84	45,17	32,64	36,67	35,79	35,91	26,65
dégrad./destruct. véhicule	24,64	15,00	51,05	34,46	40,37	38,62	41,24	27,73
cambriolage	25,87	26,27	47,48	38,33	46,33	37,98	47,00	37,41
agression sexuelle	24,04	15,33	63,77	52,38	61,44	54,35	62,60	31,12
agression entre proches	31,23	32,27	57,91	53,36	57,59	58,63	58,63	43,53
agression tout venant	32,31	21,12	56,92	44,79	49,12	44,04	46,81	31,41
vol personnel	27,58	20,44	60,31	48,10	49,40	45,32	50,66	41,17
échantillon	24,86	15,22	43,94	32,56	36,11	35,41	35,58	24,91

Lecture du tableau : alors que 24,86 % des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 27,64 % chez celles qui ont subi un vol de voiture.

Tableau 14 : Préoccupation et peurs selon les victimations

De quoi dépendent ces peurs ? Remarquons d'abord que l'expérience d'une victimation va le plus souvent de pair avec des scores de peur plus élevés que la moyenne. C'est particulièrement avéré pour les victimations personnelles (agressions et vols), moins, en revanche, pour les vols de deux-roues ou les vols à la roulotte.

En outre, et de manière très compréhensible, la peur chez soi est deux fois plus fréquente chez ceux qui ont subi une agression par un proche que pour les autres ; elle est aussi nettement accrue chez ceux qui ont été cambriolés.

La peur (le soir) dans la rue est un peu plus forte que la moyenne chez ceux qui ont une expérience de victimation quelle qu'elle soit.

La peur dans les transports en commun augmente aussi dès que l'on a subi une victimation ; elle est nettement accrue par l'expérience d'une agression quelle qu'elle soit. Les agressions sexuelles et entre proches sont celles qui engendrent le plus de peur dans les transports.

	préoccupation délinquance	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway
cohabitant agressé	31,40	20,42	50,15	35,03	39,70	38,19	41,30	27,83
voisin agressé	26,67	18,23	50,81	37,52	38,41	35,33	38,82	28,66
parent agressé	29,57	18,89	50,27	40,10	47,67	45,29	44,96	29,63
voisin cambriolé	28,00	20,99	46,79	33,29	37,24	35,00	35,39	26,25
parent cambriolé	23,50	23,18	49,52	34,20	40,69	37,59	41,14	25,31
témoin d'agression	25,26	18,34	46,21	31,65	38,66	36,26	35,34	26,80
échantillon	24,86	15,22	43,94	32,56	36,11	35,41	35,58	24,91

Lecture du tableau : alors que 24,86 % des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 31,40 % chez celles mentionnant qu'une personne vivant avec elles a été victime d'une agression.

Tableau 15 : Préoccupation et peurs selon les victimations de l'entourage

Ceux dont un parent – à un moindre degré un cohabitant ou un voisin – a été agressé affichent des scores de peurs supérieurs à la moyenne quelles que soient les circonstances. Avoir un voisin cambriolé va de pair avec une peur au domicile plus élevée. Une fois encore, on se demande dans quel sens circule la causalité : les apeurés, tout comme les insécures, sont-ils prompts à voir partout des victimations, ou bien appartiennent-ils à une population particulièrement exposée ?

Les profils des apeurés⁵⁷ ressemblent globalement à celui des préoccupés, avec cependant des nuances qui dépendent, bien entendu, des particularités de la sorte de peur à laquelle on s'attache. Parmi ceux qui ont peur chez eux, dans la rue le soir ou dans les transports, apparaissent en excès les plus de 50 ans, les femmes, les enquêtés qui se classent à droite ou refusent tout classement politique, les employés, les retraités, ceux dont les revenus du ménage sont inférieurs à 2 400 € mensuels, et les enquêtés qui ont été élevés dans une religion⁵⁸. Parmi ceux qui ont peur dans la rue le soir sont surreprésentés les diplômés du lycée et du supérieur alors que les autres apeurés sont caractérisés par un niveau primaire ou collègue.

Ceux qui ont peur pour leurs enfants ne sont pas comparés à la population totale mais seulement à l'ensemble des enquêtés appartenant à des ménages comprenant au moins une personne de moins de 17 ans. Ils ont un profil un peu différent des autres apeurés : sont surreprésentés les plus de 30 ans, les femmes (mais d'une façon beaucoup moins nette que dans le cas des autres peurs), à nouveau ceux qui se déclarent de droite ou refusent de se situer politiquement, ceux qui ont un faible capital scolaire (primaire ou premier cycle du secondaire), toutes les catégories socioprofessionnelles actives – sauf les cadres – et les retraités.

On voit d'abord jouer ici des variables d'exposition : ceux qui sont en âge d'avoir des enfants à élever s'inquiètent pour leurs rejetons. Sont aussi à l'œuvre des variables de vulnérabilité : les femmes sont plus promptes à se sentir menacées quand elles sont seules le soir dans la rue, les personnes âgées également.

III. Peurs pour les enfants, peurs personnelles, préoccupation sécuritaire

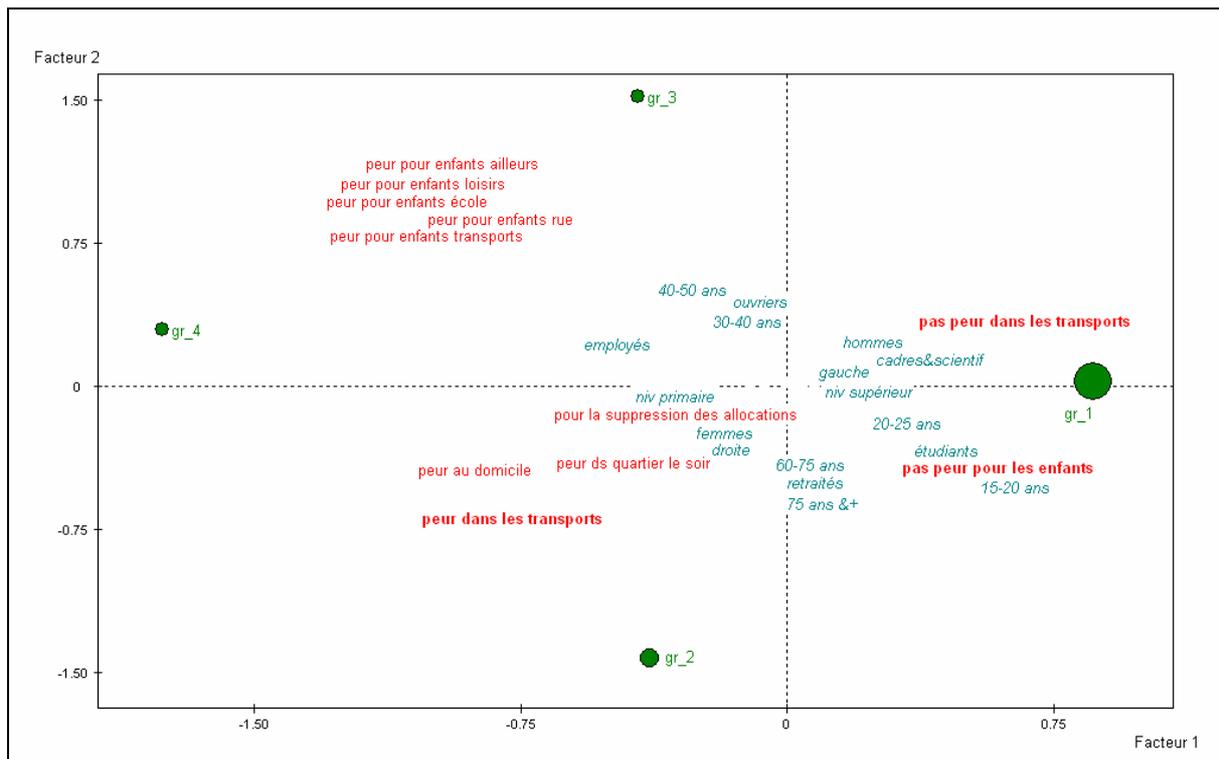
Il est possible d'aller plus loin en procédant à des analyses multivariées qui prennent en compte simultanément non seulement les questions sur la préoccupation sécuritaire et sur les peurs, mais aussi différentes opinions concernant le rétablissement de la peine de mort, le respect de la propriété, la suppression des allocations familiales en cas de délinquance juvénile, le traitement des victimes par la police, les causes de la délinquance et les priorités de la politique criminelle. On y ajoutera des variables d'expérience des différentes victimations⁵⁹.

Après avoir dichotomisé les réponses, on peut d'abord pratiquer une analyse factorielle de correspondances où ces questions interviennent comme variables actives, tandis que les caractéristiques des enquêtés sont placées en variables supplémentaires.

⁵⁷ On les trouvera en annexe 3.2.

⁵⁸ Ce dernier trait, toutefois, ne se rencontre pas en excès parmi ceux qui ont peur à leur domicile.

⁵⁹ Leur prise en compte constitue une innovation par rapport au protocole adopté pour l'analyse de l'enquête Île-de-France de 2001.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 5 : Analyse factorielle sur les variables d'opinion (plan des deux premiers facteurs)

Contribuent principalement au premier facteur (14,80%) les peurs dans les transports en commun, celles au domicile ou dans le quartier et, de manière moins nette, celles pour les enfants. Parmi les variables placées en supplément, le sexe (féminin), le refus de se situer politiquement, les employés sont le plus corrélés au demi-axe des peurs.

Les peurs pour les enfants contribuent encore plus fortement au deuxième facteur (9,76%) qui est surtout corrélé au sexe (masculin, cette fois), à l'âge (où l'on élève des enfants, entre 30 et 50 ans), à la catégorie ouvrière. En revanche, retraités et étudiants – qui n'ont pas d'enfants à élever – sont corrélés à l'autre côté du facteur.

Enfin, contribuent le plus au troisième facteur (5,45%), la préoccupation sécuritaire, la nostalgie de la peine capitale, le souhait de voir supprimer les allocations familiales aux familles de jeunes délinquants, la déploration du laxisme de la justice, la xénophobie, le souhait d'une augmentation des effectifs policiers... Sont surtout corrélés au demi-facteur sécuritaire les auto-positionnements à droite, les retraités. Au contraire, se situer à gauche et avoir un niveau d'études supérieures est corrélé à l'autre demi-facteur.

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base⁶⁰ d'une construction typologique⁶¹ par classification ascendante hiérarchique. On obtient quatre classes.

La première regroupe la moitié (47,48%) de l'échantillon. De manière presque unanime, ils n'ont peur ni dans les transports en commun, ni pour les enfants, ni dans leur quartier, ni chez eux. Ils ne mettent pas non plus la délinquance au premier plan de leurs préoccupations sociales. Il est vrai qu'ils n'ont été ni agressés, ni volés, ni cambriolés. Plus que l'ensemble, ils habitent une zone classée 'moyenne' par Prêteceille, le centre-ville, la zone Nord-Ouest, en tous cas très rarement en ZUS. Plus masculin que la moyenne, ce groupe

⁶⁰ On utilise les quatre premières coordonnées.

⁶¹ On a procédé par classification ascendante hiérarchique puis consolidation de la partition autour des centres de classes au moyen de dix itérations à centres mobiles. Cette technique sera utilisée dans toutes les typologies présentées ci-après.

comprend aussi plus de jeunes, de cadres et d'étudiants, plus d'enquêtés qui se classent à gauche.

La deuxième ne regroupe qu'un cinquième (21,28%) des enquêtés. De manière très générale, ils éprouvent des peurs personnelles (dans les transports en commun, le soir dans son quartier, dans une certaine mesure chez soi). La préoccupation sécuritaire y est plus répandue qu'en moyenne (36 contre 25 %) de même que la nostalgie de la peine de mort, le souhait de voir supprimer les allocations familiales aux familles de jeunes délinquants, la xénophobie, le désir d'un accroissement des effectifs policiers et de l'édification de nouvelles prisons. En revanche, les peurs pour les enfants sont généralement absentes dans ce groupe où sont surreprésentés les femmes, les personnes âgées et les très jeunes. Ils ont un peu plus que la moyenne l'expérience de l'agression et du vol (mais moins du vol à la roulotte peut-être parce qu'ils sont sous-motorisés). 39 % d'entre eux (au lieu de 32 %) habitent la zone Nord-Est.

La troisième classe ne réunit que le sixième (16,63%) de l'échantillon. Ses membres n'ont peur que pour leurs enfants. Plus masculine (56 contre 46 %), plus composée d'ouvriers ou d'employés, elle comprend aussi plus que la moyenne d'habitants en ZUS (28 contre 21 %).

La dernière classe est à peu près de la même importance (14,61%). Ses membres ont peur tant pour eux (dans les transports en commun, dans le quartier le soir, voire chez soi) que pour leurs enfants. Ils sont plus nombreux que la moyenne (37 contre 25 %) à mettre la délinquance au premier rang de leurs préoccupations de société, avec les variables d'opinion habituellement associées (xénophobie, punitivité). Plus féminin que la moyenne, moins éduqué, d'âge moyen surreprésentation des 30 à 50 ans), avec une forte composante d'employés (37 contre 17 %), ce groupe se caractérise aussi par une plus grande fréquence d'atteintes aux véhicules. Sa localisation n'est pas très claire, cependant ils sont très généralement notés comme habitants des quartiers populaires-ouvriers dans la classification de Préteceille.

Au total, nous avons :

- une petite moitié des enquêtés qui n'éprouvent ni peur ni préoccupation ;
- un cinquième – surtout des jeunes ou des personnes âgées – caractérisé par des peurs personnelles ;
- un sixième par des peurs pour les enfants ;
- enfin un dernier sixième par toutes sortes de peurs et de préoccupation sécuritaire.

Le sentiment sur le cadre de vie

Le questionnaire comporte plusieurs questions sur le cadre de vie, notamment sur l'évaluation qu'en font les enquêtés : l'ancienneté dans le quartier, son équipement en moyens de transport, établissements scolaires, services administratifs, commerces, la participation à la vie associative, l'entraide de voisinage, les problèmes du quartier (gens bruyants, saleté, drogue, vandalisme, bandes de jeunes), la présence policière, le souhait de déménager et ses motifs, l'expérience de victimation chez les voisins.

Après avoir dichotomisé les réponses, on peut pratiquer une analyse factorielle de correspondances où ces questions interviennent comme variables actives, tandis que les caractéristiques des enquêtés sont placées en variables supplémentaires.

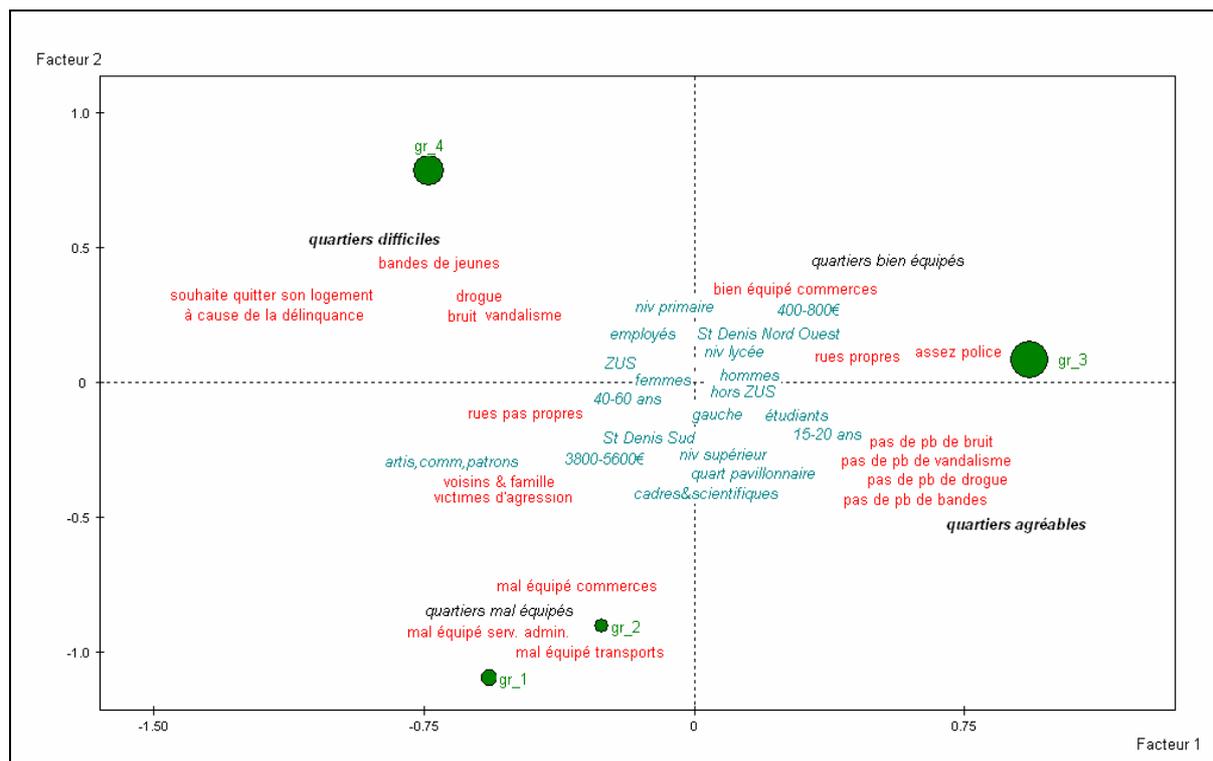
I. Les lignes de force du jugement sur le cadre de vie

Un premier facteur (11,63%) regroupe les problèmes de quartier (bruit, saleté, drogue, vandalisme et bandes, voisins victimes d'agressions) et le souhait d'aller habiter ailleurs pour fuir un environnement de délinquance. Curieusement, il n'est bien corrélé à aucune des variables placées en supplément, sauf – mais très faiblement – aux grands ensembles et aux ZUS.

Le deuxième (6,92%) désigne le défaut d'équipements de proximité (en transports en commun, commerces et services administratifs), accessoirement l'existence de problèmes de quartier analogues à ceux rencontrés sur le facteur précédent. Des variables d'engagement associatif contribuent au même demi-facteur. Il est (moyennement) corrélé à la zone Sud, à un quartier pavillonnaire, enfin à un bon capital éducatif.

Le troisième (6,53%) reprend le défaut d'équipement, mais cette fois sans association avec les problèmes de quartier ; cette fois, on trouve en sens inverse des variables d'engagement associatif. Ce facteur est corrélé d'un côté à l'habitat en ZUS et à la zone Sud, de l'autre à la zone Nord-Ouest.

Ainsi, les grandes organisations du jugement sur son cadre de vie sont d'abord les désordres urbains, ensuite le défaut d'équipement, associé ou non aux désordres urbains.



on projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 6 : Analyse factorielle sur le sentiment concernant le cadre de vie (plan des deux premiers facteurs)

II. D'un environnement difficile à un environnement confortable

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base⁶² d'une construction typologique selon la méthode exposée au chapitre précédent.

Une première classe – de taille limitée, 16,75% de l'échantillon – se caractérise par un manque d'équipements de proximité – services administratifs, commerce, à un moindre degré transports en commun et établissements scolaires – des rues sales (69 au lieu de 47) et une absence policière (85 contre 69). Connaître des voisins voire des parents qui ont été victimes d'agressions y est plus répandu qu'en moyenne. Ses membres sont un peu plus nombreux que la moyenne (22 contre 16) à vouloir déménager pour fuir la délinquance. Les habitants de la zone Sud y sont nettement plus nombreux que dans l'ensemble de l'échantillon (50 contre 30) ; plus fréquemment que la moyenne (28 contre 21), les membres de cette classe habitent en ZUS.

La deuxième classe est encore moins nombreuse (11,52%). Elle est caractérisée par une surreprésentation de l'engagement associatif sous toutes les espèces et de la convivialité vicinale. Bien qu'ils soient nettement plus nombreux que la moyenne à connaître des voisins victimes de cambriolages, voire d'agressions, ses membres sont unanimes à refuser d'aller habiter ailleurs. Plus que la moyenne, ils se définissent par un capital éducatif et professionnel élevé et un bon niveau de revenus.

Nous rencontrons ensuite des groupes plus conséquents. Le troisième réunit 39,13% de l'échantillon. Ceux-ci ne participent pas à la vie associative, mais ils ne se plaignent ni de désordres urbains, ni d'un manque d'équipements de proximité. Ils ne connaissent pas de voisins (ni de parents) qui aient été victimisés. Ils sont un peu plus nombreux que la moyenne à habiter la zone Nord-Ouest et n'habitent presque jamais en ZUS. Bref, peu insérés dans la vie locale, ils ne se plaignent de rien.

⁶² On utilise les cinq premières coordonnées.

La dernière classe est presque aussi nombreuse (32,60%), mais cette fois on y déplore presque unanimement des désordres urbains et, plus souvent que la moyenne, des voisins ou parents victimés, même si l'équipement de proximité est jugé satisfaisant. Grands ensembles, femmes et employés y sont un peu plus fréquents qu'en moyenne.

Au total, les deux cinquièmes de l'échantillon ne se plaignent aucunement d'un cadre de vie de proximité dans lequel ils sont d'ailleurs peu engagés. Un sixième déplore surtout le mauvais équipement de son quartier et un tiers les désordres urbains. Quant au dixième restant, c'est le fort engagement associatif de ses membres qui colore le jugement sur le cadre de vie.

Victimes, non-victimes

Avant d'examiner chaque victimation à tour de rôle, dressons un tableau d'ensemble. On dichotomise chacune de ces variables de victimation en distinguant les enquêtés qui ont été atteints au cours de la période d'enquête de ceux qui sont indemnes. À ces indicateurs globaux de risque, on ajoute encore les caractéristiques des enquêtés et les variables construites (types) à propos des opinions et du sentiment sur le cadre de vie.

I. Différentes sortes de victimations

Une analyse factorielle de correspondances fait émerger quelques grandes sortes d'atteintes.

Un premier facteur explique, à lui seul, plus de la moitié (53,91%) de la variance. Il désigne les atteintes de toutes sortes aux véhicules.

Sont associés à ce demi-facteur la classe des peurs de toutes sortes et celle des désordres urbains, les 25-30 ans, ceux qui ont un bon capital éducatif et des revenus moyens à confortables, ceux qui habitent un immeuble collectif, aussi ceux qui jugent leur quartier agréable. De l'autre côté, on trouve la classe qui ne fait aucun reproche à son environnement de proximité, les personnes âgées, les retraités, ceux dont le capital éducatif est modeste de même que le niveau de revenus, ceux qui vivent seuls, enfin ceux qui jugent leur quartier difficile.

Le deuxième facteur (17,08%) est caractérisé par le vol.

Du côté des volés, on trouve la classe des peurs personnelles, les femmes, les personnes âgées, celles qui vivent seules. L'autre côté du facteur est défini par la classe qui ne ressent ni peur ni préoccupation sécuritaire, aussi par celle qui éprouve des peurs pour les enfants, par le sexe masculin, les catégories d'ouvriers ou d'intermédiaires, l'habitat en pavillon et des revenus moyens.

Le troisième facteur (9,54%) est caractérisé par les agressions sexuelles (opposées au vol et au cambriolage).

Du côté des victimes d'agressions sexuelles, on trouve les jeunes (15-30 ans), les étudiants, ceux qui vivent en HLM, avec de faibles revenus, qui jugent leur quartier 'moyen'⁶³ et ceux qui habitent la zone Nord-Ouest. De l'autre côté, on rencontre une classe d'apeurés, aussi celle qui déplore le manque d'équipements de proximité, les retraités, les personnes âgées, les chômeurs, aussi ceux qui jugent leur quartier agréable.

Le quatrième facteur (5,81%) concerne les vols de deux roues (cette variable représente 50% de l'inertie du facteur) et secondairement le cambriolage opposés au vol de voiture.

Du côté de ceux qui ont subi un vol de deux roues ou un cambriolage, on trouve la classe des associatifs, les artisans et commerçants, les femmes au foyer, les étudiants, ceux qui vivent en centre-ville, en immeuble collectif, les foyers nombreux avec enfants, ceux qui se déclarent à droite et ceux qui habitent la zone Sud. De l'autre côté, on trouve la classe qui déplore les désordres urbains, les cadres et intermédiaires, ceux qui vivent en grands ensembles, les pratiquants.

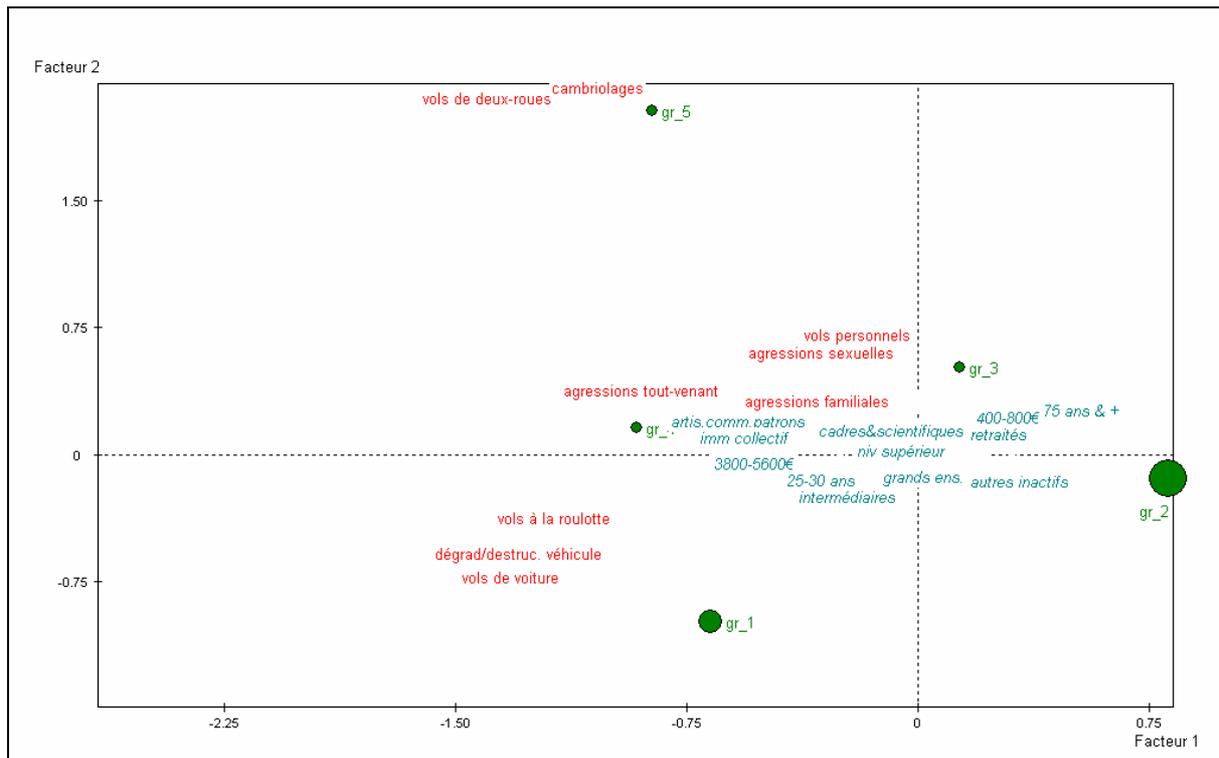
Le cinquième facteur (4,41%) concerne les agressions familiales opposées aux dégradations de véhicules.

⁶³ Cette variable construite à partir des jugements portés par les enquêtés sur leur environnement ne doit pas être confondue avec le type de quartier "moyen" défini dans la typologie Préteceille, voy. annexe 2.

Sont associés à celles-ci les personnes âgées, les retraités, les cadres, les revenus moyens, la zone Nord-Ouest. Du côté des agressions familiales, on trouve les jeunes, les chômeurs et les ménages nombreux sans enfants.

Il faut aller jusqu'au 6^{ème} facteur (3,66%) pour voir apparaître les agressions ordinaires associées à la classe qui dénonce les désordres urbains, aux hommes, aux retraités, aux personnes âgées, aux ménages nombreux avec enfants, aux revenus moyens, au classement à droite, enfin à la résidence dans une ZUS.

De l'autre côté, on rencontre la classe de ceux qui ont peur pour les enfants, également celle qui dénonce le manque d'équipements de proximité, mais aussi celle qui n'émet pas de récrimination contre son cadre de vie, enfin ceux dont les revenus sont soit faibles soit élevés.



on projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 7 : Analyse factorielle globale sur les victimations (plan des deux premiers facteurs)

II. Un risque inégalement réparti

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base⁶⁴ d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique. Les habitants de Saint-Denis sont loin d'être égaux devant le risque de victimation : à presque la moitié d'entre eux, il n'est pratiquement rien arrivé ; quant à l'autre, elle se divise en classes dont les profils de victimation sont assez différents.

Une première classe regroupe le quart (24,41%) des enquêtés. Ils sont plus nombreux que la moyenne à avoir subi des vols de voiture (37 contre 14), des dégradations (46 contre 18) ou des vols à la roulotte (58 contre 23), à l'exclusion de toute autre victimation (même les vols de deux-roues). Ce groupe est plus masculin que la moyenne, surchargé en

⁶⁴ Toutefois, comme l'analyse de correspondances multiples a été menée à partir d'un tableau de contingence ce qui ne permet pas de procéder à une analyse typologique, on est reparti d'une analyse de correspondances multiples menée sur les mêmes variables, mais en plaçant seulement en variables actives les victimations et les variables critères en supplémentaires.

intermédiaires, en revenus moyens, en 25 à 30 ans. Les habitants de grands ensembles y sont un peu plus nombreux que la moyenne (37 contre 32) ; 4% (contre 37) jugent leur quartier agréable. Pour autant, la classe qui dénonce les désordres urbains y est un peu surreprésentée (39 contre 33).

Une deuxième classe excède les deux cinquièmes (42,56%). Ses membres n'ont subi aucune victimation de quel ordre que ce soit. Personnes âgées, retraités, faibles revenus, faible capital éducatif, isolés sont surreprésentés. On y trouve aussi la classe où l'on éprouve ni peur ni préoccupation et le groupe qui ne formule aucun reproche contre son environnement.

La troisième classe est, au contraire, petite (11,04%) ; elle rassemble des enquêtés qui ont tous été volés mais aucun n'a été agressé, aucun n'a subi non plus de vol de deux roues. Ce groupe est plus féminisé que la moyenne. La classe des peurs personnelles y est surreprésentée (30 contre 21).

La quatrième classe est de la même importance (10,91%). Ses membres ont tous été agressés. Dégradations de véhicules, vols de voitures, vols de deux-roues y tiennent aussi une place, quoiqu'accessoire. On retrouve ici surreprésentées la classe qui dénonce les désordres urbains (45 contre 33) et celle des peurs personnelles (34 contre 21). Les étudiants, ceux qui ont atteint un niveau d'études supérieures, les 25-30 ans, les habitants de la zone Nord-Ouest y sont surreprésentés.

La dernière classe est de même taille (11,08%). Ses membres ont été, plus souvent que la moyenne, victimes de cambriolages (65 contre 9) également de vols de deux-roues (48 contre 7). On sait seulement qu'ils vivent davantage en immeubles collectifs (18 contre 11) et dans des quartiers pavillonnaires (24 contre 16).

Au total, la (grosse) moitié des Dyonisiens qui ont été victimes se ventilent en profils caractérisés par une sorte de victimation préférentielle.

- la moitié d'entre eux, soit le quart de l'ensemble, a surtout subi des atteintes aux voitures ;

- trois autres groupes de victimes de tailles à peu près équivalentes sont caractérisés l'un (5) par l'exposition au cambriolage, un autre (3) par le vol, le dernier par une polyvictimation d'où émerge surtout l'agression (4).

victimation	1. atteintes aux voitures	2. indemnes	3. volés	4. polyvictimes agressés	5. cambriolés	ensemble de l'échantillon
agression	0,00	0,00	0,59	100,00	10,01	12,08
agression par un proche	1,64	0,91	1,69	0,72	1,69	1,24
agression sexuelle	0,46	0,65	0,71	2,03	3,73	1,10
vol personnel	1,87	0,00	100,00	18,42	7,11	14,30
cambriolage	1,00	0,00	11,34	2,35	65,19	8,97
vol de voiture	37,37	0,00	12,71	21,24	13,53	14,34
vol à la roulotte	58,21	0,00	18,62	29,05	29,79	22,74
dégradation de véhicule	45,76	0,00	13,89	31,84	20,06	18,40
vol de deux-roues	0,32	0,00	0,00	11,24	48,43	6,67
taille	24,41	42,56	11,04	10,91	11,08	100,00

Tableau 16 : Typologie d'ensemble des victimes et des non-victimes ; taux de prévalence (%)

Les agressions

Comme d'habitude, les diverses sortes d'agressions présentent des occurrences tout à fait disproportionnées : les violences entre proches et les agressions sexuelles sont beaucoup plus rares que les agressions tout-venant. On va présenter d'abord les résultats pour l'ensemble de la commune de Saint-Denis. On s'attachera ensuite aux données par zone dans toute la mesure où le nombre restreint de cas observés le permettra.

I. Les taux d'agressions

	agressions tout venant	agressions par un proche	agressions sexuelles
prévalence générale	12,08 [10,44-13,72]	1,24 [0,68-1,80]	1,10 [0,57-1,63]
prévalence à Saint-Denis	10,04 [8,53-11,55]	sans objet	0,76 [0,32-1,20]
<i>multivictimation générale</i>	1,64	2,16	1,53
<i>multivictimation à Saint-Denis</i>	1,74	sans objet	1,91
incidence générale	19,91 [17,89-21,92]	2,71 [1,89-3,53]	1,72 [1,06-2,37]
incidence à Saint-Denis	17,46 [15,55-19,37]	sans objet	1,39 [0,80-1,98]

Tableau 17 : Agressions ; prévalence, multivictimation, incidence (et intervalles de confiance en %)

1. Les taux d'agressions tout-venant

12,08 %⁶⁵ des Dionysiens de 15 ans et plus – soit quelque 8 200⁶⁶ victimes ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004, *d'une autre sorte d'agression – y compris d'un vol avec violence – ou d'une tentative*.

Ce résultat est très supérieur à celui observé dans l'agglomération lyonnaise, et aussi à ceux observés dans les autres communes franciliennes de l'enquête. Il est aussi largement supérieur à ceux obtenus dans les enquêtes réalisées en 2001⁶⁷ (6,67 %) et 2003⁶⁸ (5,95 %) pour le Conseil régional d'Île-de-France.

Les résultats nationaux tirés des enquêtes de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages sont difficilement comparables : elles traitent les agressions comme un tout sans mettre à part les violences domestiques ou sexuelles et leur période d'enquête se réduit à deux ans au lieu de trois. Ceci dit, leurs taux (6,94 % pour 2001-2002 ou 6,71 % pour 2002-2003) sont inférieurs à ceux observés à Saint-Denis sur deux ans (9,03 % pour 2003-2004).

On peut dire que l'agression (tout venant) semble être particulièrement caractéristique de la victimation à Saint-Denis.

On remarquera en outre qu'elle caractérise malheureusement aussi la ville elle-même comme lieu de commission des agressions. En effet, si l'on se limite aux agressions qui ont eu lieu dans la commune, sur ses habitants, le taux de prévalence (10,04 %) reste extrêmement élevé, il reste même supérieur à celui qui a été observé dans les autres communes franciliennes.

⁶⁵ Ce pourcentage est un estimateur et non la vraie valeur qui ne peut être connue parfaitement. L'estimateur résume l'information selon laquelle la vraie valeur a 95 % de chances de se trouver dans l'intervalle de confiance que nous lui adjoignons. On suivra cette présentation pour toutes les victimations.

⁶⁶ Entre 7 100 et 9 300.

⁶⁷ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

⁶⁸ Heurtel, 2004.

Pour passer du nombre de victimes au nombre de faits, il faut tenir compte du nombre (moyen) de victimations de la même sorte (multivictimation dite homogène) survenues dans les trois années de la période d'enquête⁶⁹. Pour l'ensemble des victimes résidant dans la commune, il atteint 1,64 agression en trois ans, un chiffre supérieur aux résultats des enquêtes franciliennes de 2001 (1,51) et 2003 (1,56). En revanche, on se situe dans le même ordre de grandeur que celui observé sur les autres terrains franciliens de la présente campagne et dans le grand Lyon.

On obtient un taux d'incidence de 19,91 % – plus exactement entre 17,89 et 21,92 – pour toute la commune soit quelque 13 500 agressions en trois ans⁷⁰. Les résultats dionysiens sont encore largement supérieurs à ceux observés dans les deux enquêtes franciliennes de 2001 et 2003 et aussi clairement au-dessus des scores recueillis dans les autres communes de la banlieue parisienne incluses dans cette campagne d'enquêtes.

Une comparaison plus complète des indicateurs *sur deux ans* avec ceux des enquêtes antérieures disponibles montre finalement que Saint-Denis (avec une prévalence de 9,03 %, une multivictimation de 1,56 et une incidence de 14,15 %) se situe en général⁷¹ nettement au-dessus de leur niveau.

	CESDIP 1984-85	INSEE 1994-95	INSEE 1995-96	INSEE 1996-97	INSEE 1997-98	INSEE 1998-99	INSEE 1999-2000	INSEE 2000-2001	Île-de-France 1999-2000	Île-de-France 2001-2002
prévalence	3,8	5,5	5,4	6,2	5,9	6,8	6,9	7,5	6,7	4,39
multivictimation	1,29	1,75	1,80	1,72	1,48	1,96	2,05	2,03	1,63	1,55
incidence	4,99	9,67	9,79	10,77	8,79	13,40	14,23	15,32	10,92	6,83

Tableau 18 : Agressions tout-venant ; comparaison entre enquêtes

2. Les taux d'agressions par un proche

Il est rare que les enquêtes comprennent un module particulier sur cette victimation. On pourrait imaginer que les interviewés les mentionnent alors spontanément parmi les agressions en général, mais, à défaut de question spécifique, ils semblent plutôt avoir tendance à les omettre⁷² : comme pour l'agression sexuelle, c'est seulement en posant explicitement la question des violences par un proche, par quelqu'un qui vit avec vous (un cohabitant), que l'on a des chances d'en découvrir l'étendue.

1,24 % des habitants de Saint-Denis de 15 ans et plus – soit quand même quelque 800⁷³ victimes – ont donc, d'après l'enquête, fait l'objet, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004, de violences ou de tentatives de violence par un proche vivant avec eux.

Ici les résultats de Saint-Denis sont les plus faibles de ceux obtenus, lors de la même enquête, dans les autres communes de la banlieue Nord de Paris. Ils se rapprochent de ceux obtenus en 2001 et 2003 pour l'ensemble de l'Île-de-France.

On ne dispose guère d'autres termes de comparaison.

Le nombre moyen⁷⁴ d'agressions familiales subies en trois ans par chaque victime atteint 2,16. Il est habituel qu'il soit plus élevé que pour n'importe quelle autre victimation : il s'agit de confrontations à répétition ; leur durée est souvent allongée par l'hésitation de la victime à fuir ou à demander l'intervention d'un tiers, ou encore par la difficulté qu'elle éprouve à se mettre à l'abri ou à obtenir une intervention efficace des autorités publiques.

⁶⁹ Comme cette multivictimation comprend une queue de distribution comptant, de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>5 = 6$.

⁷⁰ Entre 12 100 et 14 800.

⁷¹ La seule exception concerne le taux d'incidence de l'enquête INSEE 2000-2001.

⁷² Ainsi, Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 19.

⁷³ Entre 500 et 1 200.

⁷⁴ Ici la troncature adoptée est $>4 = 5$.

Toutefois, ce nombre moyen est plus bas que les scores franciliens (2,49 dans l'enquête 2001 et 2,50 en 2003) et que les résultats obtenus dans la présente campagne dans la plupart des autres communes de banlieue parisienne.

On obtient un taux d'incidence de 2,71 % – plus exactement entre 1,89 et 3,53 – pour toute la commune soit quelque 1 800 agressions familiales en trois ans⁷⁵. Ces résultats sont inférieurs à ceux observés dans les deux enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, et aux scores recueillis dans les autres communes de la banlieue parisienne incluses dans cette campagne d'enquêtes.

On observe donc une survictimation en agressions tout-venant et une sous-victimation en agressions familiales dans la commune.

3. Les taux d'agressions sexuelles

1,10 % des Dionysiens de 15 ans et plus – soit quelque 700⁷⁶ victimes – ont, d'après l'enquête, *fait l'objet*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004, *d'une agression sexuelle ou d'une tentative, y compris par un de leurs proches*. Cette forme de violence fait donc clairement moins de victimes que les autres types d'agression – ce qui est le cas dans les quatre autres sites de la région parisienne mais pas dans l'agglomération lyonnaise où il y a davantage d'agressions sexuelles qu'entre proches.

Il était expressément demandé aux enquêtés de mentionner les agressions sexuelles commises par un proche au titre des agressions sexuelles, pas à celui des violences par un proche. Deux personnes seulement ont déclaré une agression sexuelle et une violence par un proche. Les années de victimation coïncident, mais aucune des deux ne déclare que l'auteur de l'agression sexuelle vivait avec elle. Dans aucun des cas l'auteur n'était bien connu. Il n'y a donc pas de risque de doublonnage.

Peu de termes de comparaison sont disponibles dans la mesure où la plupart des enquêtes ne consacrent pas un module autonome à ce type de victimation.

Quand on en trouve, la peinture est comparable à celle des agressions tout venant, sans être aussi alarmante. Le résultat de Saint-Denis est le plus élevé de ceux observés lors de la présente campagne dans les autres communes de la banlieue parisienne, mais en dessous de la prévalence observée dans la communauté urbaine de Lyon. Il dépasse encore les données obtenues dans les deux enquêtes régionales réalisées en Île-de-France en 2001 et 2003. Toutefois, les variations enregistrées sur des taux aussi faibles n'ont pas une grande portée.

Les nombres moyens⁷⁷ d'agressions sexuelles observés dans les enquêtes franciliennes de 2001 et 2003 étaient plus importants mais celui de Saint-Denis se trouve dans le même ordre de grandeur que ceux observés dans les communes de banlieue parisienne étudiées dans la présente enquête.

On obtient un taux d'incidence de 1,72 % – plus exactement entre 1,06 et 2,37 – pour la commune soit quelque 1 200 agressions à caractère sexuel en trois ans⁷⁸. Ce résultat est supérieur à ceux observés dans les deux enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, et est le plus élevé des scores recueillis dans les autres communes de la banlieue parisienne incluses dans cette campagne d'enquêtes.

⁷⁵ Entre 1 300 et 2 400.

⁷⁶ Entre 400 et 1 100.

⁷⁷ Ici la troncature adoptée est $>3 = 4$.

⁷⁸ Entre 700 et 1 600.

4. Multivictimation hétérogène

Certaines victimes d'agressions ont également subi pendant la période d'enquête d'autres victimations (multivictimation hétérogène). D'abord, la victime d'une agression ordinaire peut aussi avoir été agressée par un de ses proches ou avoir pâti d'une agression sexuelle ; ce concours est pratiquement inexistant. En revanche, ceux qui ont subi des agressions par un proche ou sexuelle sont plus nombreux à avoir aussi essuyé l'autre sorte d'agression ou une violence ordinaire. On notera surtout la relative fréquence du concours entre agression sexuelle et agression ordinaire. Les agressés objets de multivictimation hétérogène ont aussi subi des vols personnels ou cambriolages et des atteintes aux véhicules.

	agression sexuelle	agression familiale	agression tout venant
vol de voitures	12,20	20,69	20,76
vol de 2 roues	7,09	4,55	11,62
vol dans/sur véhicule	31,48	36,82	30,65
dégrad./destruct. de véhicule	19,28	22,44	30,04
cambriolage	30,31	30,19	11,84
agression sexuelle	n=17	10,54	3,02
agression familiale	11,84	n=19	1,66
agression tout venant	33,10	16,13	n=183
vol personnel	25,20	21,41	17,71

Le tableau se lit en colonne : 12,20 % des victimes d'agressions sexuelles l'ont aussi été de vols de voitures...

Tableau 19 : Multivictimations hétérogènes (%)

II. Les circonstances des agressions

1. La gravité des agressions

Quand un enquêté répond qu'il a été agressé, il ne faut pas se figurer que le sang a coulé à tout coup : l'agression ordinaire entraîne une incapacité de travail supérieure à huit jours dans un peu plus d'un cas sur huit ; un gros tiers de ces agressions se sont bornées à des paroles, des gestes ou des attitudes menaçantes.

Pour les agressions sexuelles, le trait est encore plus marqué : l'agression a entraîné une incapacité de travail de plus de huit jours dans seulement 7,1 % des cas et il y a eu des coups moins d'une fois sur trois ; les autres cas d'agressions se sont limités à des paroles, gestes ou attitudes. Aucune agression sexuelle n'a été décrite comme un viol mais parmi les 17 rapportées, 6 (soit plus du tiers) ont été décrites comme des tentatives de viol – une proportion bien supérieure à celle observée en Île-de-France.

gravité	agression tout venant (n=183)	agression par un proche (n=19)	agression sexuelle (n=17)
ITT	13,10	15,10	7,09
blessures	21,09	31,23	0,00
coups	16,95	16,85	31,93
verbal	21,23	30,51	43,68
gestes, attitudes	15,19	6,31	17,31
autre	12,45	0,00	0,00
conséquences durables sur la santé	23,14	51,60	36,23
peur durable	28,18	39,29	31,12
perte confiance durable	36,99	55,83	42,51

Tableau 20 : Agressions ; gravité (%)

Les agressions par un proche font contraste : ici plus des trois cinquièmes des violences ont comporté au moins des coups, voire des blessures, et on y observe même une incapacité de travail supérieure à huit jours dans près d'un cas sur six. C'est d'ailleurs la sorte d'agression où les conséquences durables pour la santé sont le plus répandues, celle aussi qui entraîne la plus forte proportion de peur et de perte de confiance durables. On vérifie, une fois de plus, combien il est important de les inclure dans les enquêtes.

Le cas de Saint-Denis ne contredit pas la leçon des enquêtes antérieures, mais son taux de violence est plus important que ce à quoi elles nous ont habitués. Dans les enquêtes franciliennes, les agressions sans contact physique représentent une grosse moitié des agressions tout-venant. Avec des regroupements un peu différents, nous avons relevé, dans les enquêtes nationales l'importance (croissante), dans les agressions tout-venant, de la part des agressions sans contact physique et la faiblesse de celle des violences physiques caractérisées⁷⁹.

Ne faut-il pas négliger toutes ces 'agressions' verbales ou gestuelles et borner l'attention aux 'vraies agressions', celles qui comportent au moins des coups ? D'un côté, l'extrême sensibilité aux atteintes au corps semble plaider pour une exclusion des agressions sans contact physique ; à l'inverse, l'extension des revendications de reconnaissance et de respect dans un contexte de tensions sociales et culturelles révèle de vives susceptibilités et, dans ces conditions, il serait imprudent de négliger les injures, menaces et attitudes agressives. Une forte dimension d'atteinte à l'identité peut s'y manifester. Elles sont en fait un indicateur essentiel de rugosité des relations sociales. Et surtout, une bonne proportion d'entre elles cachent, en fait, des vols ou tentatives de vols avec violence.

L'une des principales découvertes de l'enquête francilienne de 2001⁸⁰ a été l'importance de ces vols ou tentatives : plus de la moitié des agressions mentionnées par les enquêtés. Il en va de même, dans des proportions encore plus considérables à Saint-Denis.

On peut se demander si la meilleure protection des habitations et, jusqu'à un certain point, des véhicules n'a pas favorisé un certain glissement, au moins à la marge, de la délinquance acquisitive vers une cible moins protégée : le passant dans l'espace public. Mais lui soustraire son portable, son portefeuille ou son blouson suppose soit une habileté qui n'est pas à la portée de tout le monde (vol à la tire), soit à défaut – et plus simplement – une certaine brutalité (de l'arrachage au racket).

gravité	pas de vol	tentative de vol	vol	ensemble
ITT	14,54	15,13	10,81	13,10
blessures	21,09	15,26	25,18	21,09
coups	19,11	21,95	12,15	16,95
verbal	37,72	19,73	12,54	21,23
gestes, attitudes	7,54	16,55	18,75	15,19
autre	0,00	11,39	20,56	12,45
ensemble	25,77	30,66	43,57	100,00

Tableau 21 : Vols et tentatives de vol parmi les agressions tout-venant (%)

Les quatre cinquièmes des agressions sexuelles et des brutalités entre proches se sont déroulées sans l'intervention d'aucune sorte d'arme ; c'est aussi vrai pour les sept dixièmes des agressions ordinaires. Dans la minorité de cas où il est question d'armement, il s'agit soit d'une arme par destination (un bâton qui traînait...) soit, dans des proportions qui ne sont pas absolument négligeables, d'une arme blanche. On relève huit cas d'agressions avec une arme

⁷⁹ Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

⁸⁰ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

à feu, tous concentrés dans la catégorie des agressions tout-venant. Ce tableau ne s'écarte guère de celui que nous avons découvert en Île-de-France⁸¹

	agression tout venant	agression par un proche	agression sexuelle
arme à feu	4,35	0,00	0,00
couteau	14,07	11,58	5,92
arme p. destination	10,25	6,31	13,01
chien	1,19	0,00	0,00
aucun	70,14	82,11	81,07

Tableau 22 : Agressions ; armement (%)

2. La localisation des agressions

Le problème ne se pose pas pour l'agression par un proche qui cohabite avec la victime : c'est à leur domicile commun que les faits se sont généralement passés.

Pour les autres violences, elles se répartissent surtout entre le quartier d'habitation et un ailleurs pas très éloigné (un autre quartier de la ville, à la limite le département)⁸² et l'on n'observe pas de ce point de vue des différences très nettes entre l'agression ordinaire et la violence sexuelle⁸³.

Mais si l'on regarde plus précisément le lieu de commission, les deux sortes d'agressions font davantage contraste : alors que la violence ordinaire est avant tout affaire d'espace public⁸⁴, l'agression sexuelle demande un lieu plus discret : près d'une fois sur deux, elle prend place au domicile, dans un autre logement ou une partie commune (peut-être un parking ou une cave...).

localisation	agression tout venant	agression sexuelle
quartier	47,33	43,68
ville	31,91	20,09
département	7,59	18,12
région	9,29	7,09
ailleurs en France	3,88	5,11
à l'étranger	0,00	5,92
domicile	9,42	19,28
autre logement	0,00	5,92
partie commune	7,63	19,28
café	1,58	0,00
base de loisirs	0,65	0,00
commerce	4,25	0,00
école	4,89	7,09
rue	51,89	17,31
transport public	6,47	13,01
gare	3,85	13,01
autre	9,36	5,11

Tableau 23 : Agressions tout-venant et sexuelles ; localisation (%)

⁸¹ *Id.*

⁸² Dans l'enquête francilienne 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002), la zone de relative proximité est plus vaste ; on se trouve en présence d'une conurbation de bien grande ampleur, de sorte que la part des agressions intervenues dans le reste de la région est plus importante.

⁸³ Un peu plus de cette dernière cependant a lieu dans un ailleurs plus éloigné (ailleurs en France voire à l'étranger) probablement pendant un voyage ou des vacances.

⁸⁴ Il est vrai que les agressions au domicile figurent pour l'essentiel dans les violences par un proche.

La part des transports publics est moins marquée que dans l'enquête francilienne 2001 quoique non négligeable. Les différentes agressions qui y ont eu lieu se répartissent comme suit : il y a eu 2 cas d'agression sexuelle dans les transports (soit les 13,01 % du tableau 23), les deux dans le métro. Il y a également eu 2 cas d'agression sexuelle dans une gare ou alentour, l'une dans une gare de chemin de fer et l'autre dans une gare routière. Il y a eu 12 cas d'agressions tout-venant dans les transports (qui constituent les 6,47 % du tableau 23), 2 ayant eu lieu dans un RER, 3 dans le métro, 1 dans un train, 3 dans un bus et 3 dans un autre moyen de transport en commun. Il y a 7 cas d'agressions tout-venant dans une gare ou alentour, une seule ayant eu lieu dans une gare routière et les 6 autres dans une station de métro ou de RER.

C'est donc le métro qui constitue le mode de déplacement où ont lieu le plus de victimations, suivi par le bus et le RER pour les agressions ordinaires. Les gares et leurs alentours sont aussi des lieux propices aux agressions.

3. Pluralité d'auteurs et interconnaissance

	agression tout-venant	agression sexuelle
vit avec	0,00	0,00
connaît bien	3,42	24,39
connaît de loin	6,33	11,03
inconnu	90,25	64,58

Tableau 24 : Agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance auteur / victime (%)

L'interconnaissance entre auteur et victime diffère très peu de celle observée dans l'enquête Île-de-France 2001 : comme alors, l'agression tout-venant est essentiellement un incident entre inconnus ; on ne s'en étonnera pas puisqu'elle se déroule surtout dans l'espace public. Il est vrai que les violences liées à l'interconnaissance figurent, pour l'essentiel, parmi les agressions par un proche.

Les brutalités sexuelles sont aussi, majoritairement, le fait d'inconnus ; cependant, l'interconnaissance y est moins rare : 35% des agresseurs étaient – plus ou moins – connus par la victime.

Une petite moitié (44,87 %) des agressions ordinaires est le fait d'un agresseur unique. C'est encore plus fréquent (68,07 %) pour les agressions sexuelles : la pluralité d'agresseurs s'y observe seulement trois fois sur dix.

III. Les renvois

1. Les renvois à la police ou à la gendarmerie

renvoi *	agression tout venant (n=183)	agression par proche (n=19)	agression sexuelle (n=17)
va à la police	46,71	21,09	19,28
téléphone à la police	9,39	10,86	0,00
police déjà informée	6,98	9,10	0,00
police pas informée	36,92	58,95	80,72
dépose une plainte	48,09	21,05	19,28
taux d'élucidation	20,19	sans objet	36,75
taux de satisfaction**	32,35	47,86	73,49

*Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes).

** Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 25 : Agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)

La ventilation du renvoi à la police ou la gendarmerie pour les agressions est assez différente des résultats de l'enquête francilienne 2001. On observait alors une grosse moitié d'abstentions, deux démarches positives sur cinq et finalement un gros tiers de dépôt formel de plainte. Ici, on observe, pour les agressions tout-venant, un taux d'abstention bien plus faible, des gestes positifs bien plus fréquents et des dépôts de plainte qui le sont tout autant. Pour les agressions par un proche, les proportions de renvoi sont les mêmes qu'en 2001 en Île-de-France ; le dépôt formel de plainte est seulement de 21 %. Pour les violences sexuelles, la proportion d'abstentions est particulièrement forte. On remarquera cependant que le renvoi est particulièrement radical : tous sont des plaintes formelles ; on ne va pas à la police pour déclarer une agression sexuelle sans porter formellement plainte.

Si la propension à se tourner vers les autorités est globalement plus modeste pour les agressions que pour les délinquances patrimoniales, cet apparent paradoxe tient surtout à la grande hétérogénéité des violences qui engendre des grandes variations dans le renvoi selon la gravité de l'incident. Ainsi le vol violent réalisé génère un taux de plainte de plus de 75 %, alors que le taux des tentatives tombe à moins de 20 % ; l'agression avec incapacité de travail donne lieu à un dépôt de plainte dans 58 % des cas, l'agression verbale dans 31 % des cas... de sorte que la modestie du taux global résulte surtout de la grande part de certaines petites agressions (pas de toutes puisque les « attitudes menaçantes » et les « autres » agressions engendrent des taux de plainte importants alors qu'on pourrait les qualifier de petites agressions). Nous touchons là un point de grande importance pour les politiques publiques : la plus grande partie de ce que les enquêtés vivent comme des 'agressions', ils ne le dénoncent pas aux autorités publiques.

	ITT	blessures	coups	verbal	attitudes	autre	vol	tentat.vol	ensemble
plaintes (%)	58,33	64,10	35,48	30,77	50,00	47,83	76,25	19,64	48,09

Tableau 26 : Agressions tout-venant ; pourcentage de plainte selon la gravité

Le faible relief de l'incident (*ça n'en valait pas la peine*) et le scepticisme sur l'efficacité du recours (*ça n'aurait servi à rien*) motivent globalement presque toutes les abstentions de ceux qui ont subi une agression tout-venant. Pour les agressions par un proche, le non renvoi s'explique en premier par la modalité la plus secrète de toutes, celle qui peut dénoter de la plus grande difficulté à parler : c'est le fameux « autre », qui permet de ne pas exprimer ses sentiments jusqu'au bout. On le comprend, il est difficile d'expliquer que l'on n'ait rien fait lorsqu'on a subi l'une de ces deux agressions. Ensuite, plus d'un quart des non-renvoyants pensent que de toute façon, cela n'aurait *servi à rien*. Enfin, pour les agressions sexuelles, c'est plus de la moitié des victimes qui se justifient de n'avoir pas prévenu la police parce que cela ne leur aurait rien rapporté (*servi à rien*). Notons enfin que la *peur des représailles* n'intervient de manière significative (près d'une fois sur dix) qu'en cas de violence par un proche.

raisons		agression tout venant	agression par proche	agression sexuelle
non renvoi	peur d'être mal reçu	3,02	0,00	8,78
	géné	0,00	7,72	0,00
	pas la peine	41,13	18,43	23,89
	servi à rien	45,62	28,59	52,22
	ne regarde pas la police	1,26	0,00	0,00
	peur de représailles	1,47	8,94	0,00
	autre	7,50	36,31	15,11
renvoi	recherche secours	5,47	14,25	0,00
	faire punir	24,65	49,50	0,00
	ça ne se reproduise pas	39,09	36,25	26,51
	faut le faire	21,37	0,00	73,49
	autre	9,42	0,00	0,00

Tableau 27 : Agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)

Si l'on se tourne maintenant vers les renvoyants, on relèvera l'importance de la prévention de la récidive (*que ça ne se reproduise plus*). La volonté répressive (*pour faire punir l'agresseur*) vient ensuite, quoiqu'elle soit absente dans les incidents à coloration sexuelle⁸⁵. Enfin, le sentiment du devoir (*tout simplement parce qu'il faut le faire*) joue surtout pour les agressions tout venant et les agressions sexuelles (ce qui démontre peut-être l'efficacité des campagnes publicitaires sur ce point). La recherche de secours immédiat ne tient, comme d'habitude, de place notable que dans les violences familiales, les seules qui soient vraiment répétitives.

Une sérialisation des enquêtes nationales⁸⁶ suggère une sorte de bifurcation du renvoi : sa proportion diminue parmi les petites violences sans contact physique (celles dont la proportion s'accroît le plus), elle augmente parmi les agressions plus caractérisées.

L'élucidation est à Saint-Denis à un niveau inférieur à celui de l'Île-de-France (2001) pour les agressions tout venant. On est loin des scores avancés dans les données officielles mais l'enquête intègre les vols violents dans les agressions alors que les statistiques de police les comptent à part (et révèlent pour eux un résultat bien plus médiocre, 13,2 % en 2003⁸⁷). Or, l'analyse des données d'enquête montre que l'élucidation est bien meilleure pour les agressions pures et simples que pour les vols avec violence⁸⁸. En tout cas, sur trois victimes ayant eu un contact avec la gendarmerie ou la police, une (32,35 %) s'affirme satisfaite de l'intervention policière, un score très inférieur à celui observé en cas de plainte pour agression sexuelle. Dans ce dernier cas cependant, le taux d'élucidation à Saint-Denis est plus médiocre que son homologue francilien de 2001.

2. Comparaison entre enquêtes et statistiques policières

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres aux agressions.

Les statistiques policières ne distinguent pas celles *entre proches*, alors que l'enquête les traite à part des agressions *tout-venant*. Aux fins de comparaisons, nous avons donc fusionné ces deux catégories de l'enquête. En ce qui concerne l'incidence, cette fusion a consisté simplement à cumuler les faits subis pour les deux sortes d'agressions et à calculer les intervalles de confiance sur cette nouvelle catégorie *toutes agressions*. L'opération de fusion a été plus complexe, pour l'incidence apparente, du fait que les taux de plainte sont différents pour chacune des deux victimations. On a donc procédé à des calculs séparés pour chacune, avant d'en sommer les résultats.

Pour approfondir la comparaison, on a été conduit à examiner successivement différentes sous-catégories. Encore faut-il expliquer comment elles ont été construites tant pour les données d'enquêtes que pour les statistiques administratives.

⚔ *Les vols avec violence*

En ce qui concerne les données de l'enquête, on a retenu les cas d'agressions où les interviewés ont précisé qu'on les avait volés ou que l'on avait essayé de les voler, quelle que soit, par ailleurs, la gravité de l'agression.

⁸⁵ Contrairement aux résultats de l'enquête francilienne 2001.

⁸⁶ Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

⁸⁷ Ministère de l'Intérieur, 2004 ; ce taux moyen varie considérablement selon les cas de figure : 32,86 % pour les vols violents contre des particuliers à leur domicile, 12,4 % contre des particuliers sur la voie publique, 9 % quand ils sont perpétrés sans arme contre des femmes.

⁸⁸ Le taux d'élucidation – tel que connu des victimes – monte à 62,23 % pour les agressions sans vols renvoyées à la police ; il tombe à 8,58 % quand il s'agit d'un vol violent et à 15,10 % quand on parle d'une tentative de vol.

Pour les données policières, les tableaux fournis dans les publications des statistiques policières consacrent les index 15 à 19 aux vols à main armée et 20 à 26 aux autres vols avec violence. Or, seuls les index 18, 19, pour le premier cas, et 21, 22, 24, 25, 26, dans le second, concernent des vols contre des particuliers. Il faut également tenir compte de l'index 4 qui concerne les tentatives d'homicide pour voler et à l'occasion de vols.

Enfin, l'unité de compte utilisée dans les statistiques officielles n'est pas toujours uniforme. S'il s'agit de la victime pour les homicides et tentatives pour voler, en revanche, on retient l'infraction pour les vols avec violence contre les particuliers ; il peut y avoir, pour une infraction donnée, plusieurs victimes simultanées. Dans ce cas, les deux sources ne comptent pas la même chose. On considèrera cependant cette source de distorsion comme négligeable.

⚡ Les injures ou menaces

Du côté de l'enquête, on a retenu, dans les agressions tout-venant, les cas d'injures ou menaces ou autres, sans coup ni blessure, hors vols ou tentatives. Dans les agressions entre proches, on a retenu les mêmes cas.

Dans les statistiques de police et de gendarmerie, on a pris en compte les infractions correspondant aux index 11, 12 (menaces ou chantages) et 13 (atteintes à la dignité et à la personnalité). Pour l'index 12, l'unité de compte est le plaignant, pour les index 11 et 13, l'unité de compte est la procédure. On négligera ici – c'est un problème qui traverse tous ces comptages policiers – le point de savoir dans quelle mesure il est légitime d'agrèger des données dont les unités de compte ne sont pas les mêmes.

⚡ Les coups et blessures volontaires

En ce qui concerne les données de l'enquête, on a retenu dans les agressions tout-venant les réponses mentionnant une incapacité de travail (ITT) égale ou supérieure à huit jours, une fois exclus les vols et tentatives de vols avec violence. Pour les agressions entre proches, on a pris en compte les réponses faisant état d'une ITT de même importance.

Pour trouver dans l'enquête, autant qu'il est possible, un terme de comparaison aux circonstances aggravantes de l'art. 222-13 pen., on a ajouté aux cas avec ITT, tous ceux d'agressions par un proche ayant entraîné une blessure ou des coups et, pour les agressions tout-venant, les cas de blessures ou des coups avec arme ou en réunion hors les réponses mentionnant un vol ou une tentative de vol.

Pour ce qui concerne les données policières, on a compté les données correspondant aux index 5 (tentatives d'homicides) et 7 (autres coups et blessures volontaires, criminels et correctionnels). Cette dernière rubrique comprend les ITT de plus de huit jours, ainsi que les cas de blessures de moindre gravité mais avec des circonstances aggravantes telle que l'agression de la part d'un conjoint ou ascendant, celle avec arme, celle en réunion de plusieurs coauteurs, celle sur une victime particulièrement protégée par la loi en raison de sa vulnérabilité ou de sa fonction...

On ne tiendra pas compte dans cette comparaison des outrages et violences à dépositaires de l'autorité dans la mesure où leurs victimes ont peu de chances d'être normalement représentées dans une enquête sur un échantillon en population générale.

agressions	toutes agressions*	vols violents	injures & menaces*	avec ITT*	ITT ou 222-13*
incidence 2002-2003-2004	11 439 – 15 065	7 122 – 9 353	1 779 – 3 593	32 – 774	1 188 – 2 841
taux de plainte -%	51,3 (agr) – 21,1 (af)	57,7	15,0 (agr) – 0,0 (af)	75,0 (agr) – 66,7 (af)	50,0 (agr) – 33,3 (af)
incidence apparente 2002-03-04	5 528 – 7 070	4 106 – 5 393	227 – 404	22 – 546	492 – 1 179
données policières 2002-03-04					
CBV + tent. d'homicides (1)					2 800
vols violents c. particuliers (2)		5 009			
menaces, chantages...(3)			763		
(1)+(2)+(3)...	8 572				
échantillon			1 512		
recensement 1999 pop 15+			67 692		

*on retient les agressions 'tout venant' et celles entre proches

Tableau 28 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police

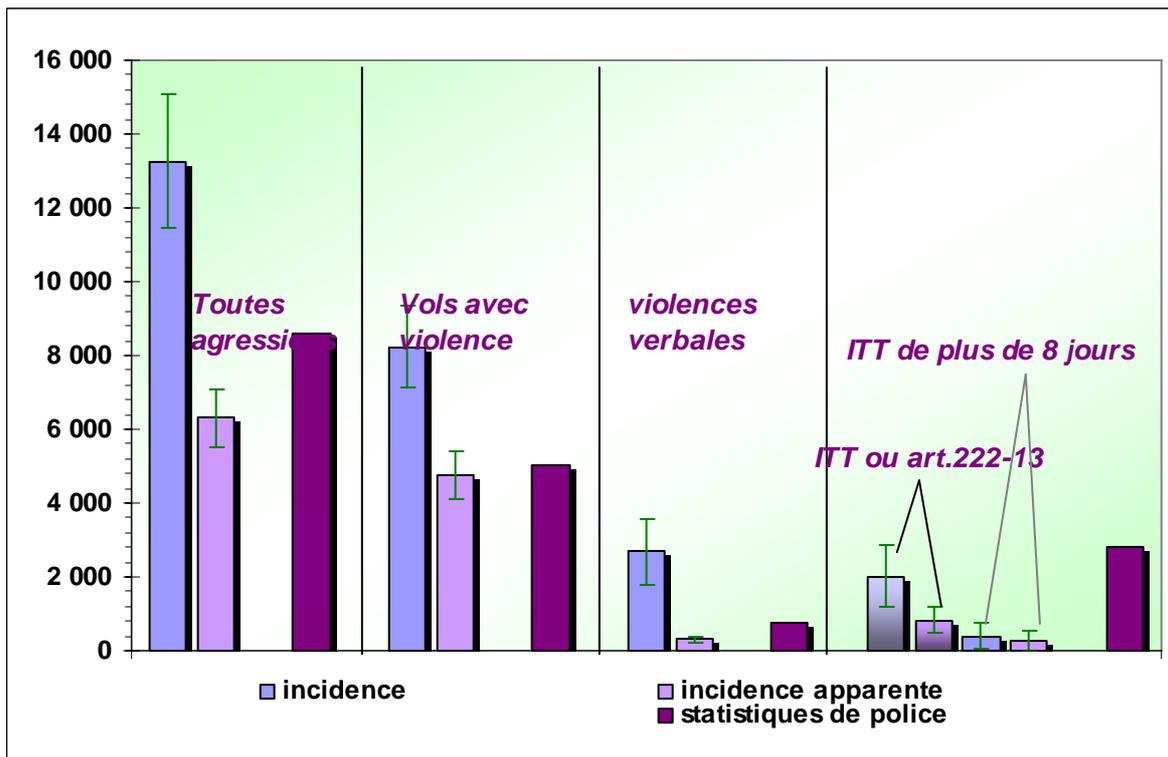
Si l'on considère le périmètre le plus large (ensemble des agressions), l'enquête indique une fréquence d'agressions légèrement plus élevée (1,55 fois plus élevée) que les données policières et, étonnamment, une incidence apparente bien inférieure aux données policières. Cette situation est propre à Saint-Denis et d'ailleurs propre à cette victimation. Il

n'est pas interdit de chercher une explication dans l'implantation à Saint-Denis du Stade de France : les matchs peuvent être l'occasion d'échauffourées soit dans le stade, soit aux alentours dont les victimes ne sont pas nécessairement dionysiennes et donnant lieu à l'établissement de procès-verbaux. Or, les données d'enquête ne comptent que les agressions subies par les habitants de la ville. Au delà du cas du Stade, on pourrait penser à incriminer l'attraction touristique de la Basilique, l'appel massif du bassin d'emploi de la Plaine-Saint-Denis et les nœuds de communication constitués par les gares ; mais dans ce cas, on observerait des résultats analogues pour les différents vols ; on va voir que ce n'est pas le cas. On est donc incliné à penser que ce sont des bagarres impliquant des non-Dyonisiens qui expliquent l'"excès" policier observé. Compte tenu de l'hétérogénéité des agressions, il est intéressant de ne pas s'en tenir à cette confrontation globale et de descendre dans davantage de détails.

Le gros bloc des vols violents nous met en présence d'une situation moins étonnante : l'enquête révèle une fréquence 1,64 fois plus élevée que les statistiques policières. Mais cette fois la propension au renvoi explique entièrement cette différence puisque les données policières s'inscrivent dans l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.

Pour les violences verbales, les résultats concordent avec notre ligne d'interprétation. Le déficit des données policières par rapport à l'enquête est important (3,52) et cette fois encore les comptages officiels s'inscrivent très au-dessus de l'incidence apparente déclarée par les Dionysiens. Il faut donc sans doute y voir des altercations impliquant des non-Dyonisiens.

Quant aux violences caractérisées, les données policières excèdent largement le nombre de cas indiqués par l'enquête comme ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à 8 jours : c'est parce qu'elles incluent des agressions de moindre gravité prévues par l'article 222-13 *pén.* Si l'on rajoute, du côté de l'enquête les cas de ce genre que l'on arrive à y repérer, alors le comptage policier reste très largement au-dessus du nombre de cas pour lesquels les enquêtés disent avoir déposé plainte. Il est donc logique de faire l'hypothèse du jeu de la variable perturbatrice déjà mentionnée plus haut : pour les coups et blessures volontaires comme pour l'ensemble des agressions, la police à Saint-Denis doit enregistrer un nombre important d'affaires dont la victime n'est pas domiciliée sur le territoire de la commune.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 8 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

Au total, la comparaison entre les deux sources est très complexe pour cette victimation : manifestement, la situation particulière de Saint-Denis amène la police à enregistrer un nombre important de violences perpétrées sur le territoire de la commune mais dont les victimes n'y résident pas. C'est une situation qui ne se reproduira pas pour les autres victimations étudiées dans ce rapport.

3. Les autres renvois

L'agression ordinaire donne lieu – on le comprend – à déclaration de sinistre à l'assurance dans un petit nombre de cas seulement (18,68 %). En fait ce sont surtout les vols violents qui peuvent entraîner ce renvoi (33,37 %), la déclaration à l'assurance étant pratiquement inexistante s'il s'agit d'une agression pure et simple (8,52 %) ou même d'une tentative de vol (6,34 %).

C'est l'absence de dommage matériel indemnisable qui justifie massivement cette très large abstention. Pour autant, ceux qui se tournent vers leur assureur sont indemnisés une fois sur deux (49,72 %), probablement pas de manière mirifique car le niveau de satisfaction est mitigé.

En dehors de l'assurance, quelques autres recours émergent : dans les cas d'agression tout venant, on se tourne d'abord vers le confident qui aide à surmonter le choc ou le traumatisme (25,01 %), aussi, dans un tout autre registre, vers le transporteur public (9,76 % des cas d'agressions tout-venant dans un véhicule de transport en commun ou dans une gare ou alentour). En revanche, les organismes d'aide aux victimes ne sont mobilisés que par une toute petite minorité (3,99 %). Ils le sont, cependant, par les victimes d'agressions entre proches (10,86 %) ; mais pour ces dernières, on fait surtout appel à un proche ou confident (54,39 %) puis viennent l'avocat ou le conseil légal (27,40 %). Dans le cas d'agression

sexuelle, on fait appel un peu plus de deux fois sur cinq à un confident qui aide à surmonter l'épreuve (42,51 %).

Certains enquêtés ont répondu positivement à la question de savoir s'ils ont informé la police municipale de l'agression qu'ils avaient subie. Ils étaient 14,96 % de ceux qui ont subi une agression tout venant et 20,69 % de ceux qui ont subi une agression par un proche, mais il n'y en avait aucun en cas d'agression sexuelle. Or, pendant la période de l'enquête, Saint-Denis n'avait pas de police municipale. Comment comprendre que les enquêtés aient pu l'informer, si elle n'existait pas ?

La première réponse qui vienne à l'esprit est que les victimes confondraient la police nationale et la police municipale, de sorte que lorsqu'on leur demande s'ils ont informé celle-ci, ils comprennent qu'on leur demande s'ils ont informé celle-là. Mais cette hypothèse ne semble pas très pertinente : le questionnaire était construit de telle sorte que l'on demandait, dans le détail, quels rapports l'enquêté avait eu avec la police nationale (L'a-t-il informé ? Comment ? A-t-il formellement déposé plainte ? A-t-il eu des retours concernant son affaire ? Est-il satisfait de l'action de la police ?) ; ensuite, on demandait si en outre l'enquêté avait informé la police municipale. La distinction entre les deux polices était donc très clairement marquée par l'ordre des questions. La confusion semble improbable.

En revanche, la ville de Saint-Denis, si elle ne dispose pas d'une police en tant que telle, emploie un certain nombre d'agents municipaux qui ont pu être confondus avec des policiers.

IV. Les caractéristiques des victimes

Bien entendu, la victime d'une agression sexuelle est massivement une femme. C'est encore vrai – mais moins massivement – de celle d'une agression intrafamiliale. C'est toujours vrai – mais moins encore, et c'est là inhabituel – des victimes d'agression ordinaire. Les femmes sont particulièrement surreprésentées dans les cas où l'agression se résume à une attitude jugée menaçante mais sans autre passage à l'acte (68,27 % des victimes) et surtout dans les « autres » cas (81,76 % des victimes)... ce qui veut dire qu'elles sont plus sensibles à la moindre posture agressive, probablement parce qu'elles s'estiment vulnérables.

	agression tout venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
hommes	37,25	24,92	13,01	45,50
femmes	62,75	75,08	86,99	54,50

Tableau 29 : Agressions, sexe des victimes (%)

Mais la caractéristique la plus marquée est bien l'âge. Ce sont les jeunes qui sont les plus sujets à l'agression, quelle qu'en soit la sorte... non seulement les moins de vingt ans, mais aussi les adultes jeunes. Plus qu'en moyenne, les plus jeunes sont agressés dans un établissement scolaire, les 21-30 ans dans les transports en commun, accessoirement, plus souvent aussi dans un lieu de distraction, alors que les plus de trente ans sont plutôt victimes de violences de proximité, dans leur quartier, voire à leur domicile.

	agression tout venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
15-20	12,27	11,58	25,20	9,84
21-30	28,64	47,05	45,29	19,62
31-50	29,91	36,82	24,39	39,18
50-65	16,05	4,55	5,11	17,68
>65	13,13	0,00	0,00	13,68

Tableau 30 : Agressions ; âge des victimes (%)

À partir de trente ans, le risque de se faire agresser ne cesse de s'effriter. Comme toute une série d'indices laisse à penser que les agresseurs sont plutôt des jeunes – après tout, la force physique diminue avec l'âge – on peut conclure que la violence interpersonnelle est avant tout une affaire entre jeunes.

	15-30 ans n = 445	ensemble des enquêtés n = 1 512
agression tout venant	16,78	12,08
agression par un proche	2,47	1,24
agression sexuelle	2,64	1,10
vol personnel	11,29	14,30

Tableau 31 : Victimations personnelles ; prévalences chez les 15-30 ans (%)

Cependant, contrairement à ce qui est le plus souvent observé, on ne relève pas à Saint-Denis de survictimation des jeunes en matière de vol personnel.

	agression tout venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
primaire	7,45	0,00	5,11	12,38
secondaire premier cycle	10,72	16,13	0,00	16,47
secondaire deuxième cycle	30,51	21,41	30,31	31,67
supérieur	51,32	62,46	64,58	39,48

Tableau 32 : Agressions ; dernier établissement fréquenté par les victimes (%)

La surreprésentation parmi les victimes d'agressions de ceux qui sont allés jusqu'à l'université n'est pas seulement un artefact de l'âge : comme ce sont les jeunes qui sont les plus exposés, nous devrions aussi trouver une surreprésentation des lycéens, ce qui n'est pas le cas. Par conséquent, peut jouer aussi le fait que les jeunes générations ont un niveau d'éducation globalement supérieur à leurs prédécesseurs, ce qui facilite la déclaration : plus on est éduqué, moins on hésite à mentionner à l'enquêteur ces trois types d'agression.

	agression tout venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
agriculteurs exploitants	0,00	0,00	0,00	0,00
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,58	0,00	0,00	1,59
cadres et prof. intel. sup.	11,23	6,31	7,09	9,31
professions intermédiaires	10,90	10,86	5,11	13,71
employés	19,37	14,38	19,28	17,28
ouvriers	5,40	5,27	7,09	11,63
retraités	17,09	0,00	5,11	17,37
chômeurs (y.c. à la rech. d'un 1 ^{er} emploi)	11,15	24,92	0,00	9,67
élèves ou étudiants	19,61	23,16	50,40	12,80
autres inactifs	3,67	15,10	5,92	6,39

Tableau 33 : Agressions ; répartition par PCS des victimes (%)

La surexposition au risque d'agression (quelle qu'en soit la sorte) des *élèves ou étudiants* et des *chômeurs* (dans la mesure où y figurent ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi) est probablement aussi un artefact de l'âge. La surreprésentation des *autres inactifs* parmi ceux qui ont subi des agressions intrafamiliales traduit probablement la plus forte exposition des femmes au foyer au risque d'une agression (y compris sexuelle) par un proche. On sera aussi attentif à la légère surexposition des *employés* en cas d'agression tout

venant ou sexuelle : elle peut suggérer que ce risque est, jusqu'à un certain point, particulièrement sensible parmi les petites classes moyennes.

V. Comparaison des agressés selon les zones

Pour plus de clarté, on va ici considérer à part chaque sorte d'agression.

1. Les agressions tout-venant par zone

zones	prévalence	<i>multivictimation</i>	incidence
Sud	11,23 [8,33 – 14,13]	1,73	19,38 [15,75 – 23,02]
Nord-Ouest	14,40 [11,28 – 17,52]	1,67	24,07 [20,27 – 27,88]
Nord-Est	10,21 [7,72 – 12,70]	1,53	15,67 [12,68 – 18,66]
ensemble	12,08 [10,44 – 13,72]	1,64	19,91 [17,89 – 21,92]

Tableau 34 : Agressions tout-venant ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%)

Les prévalences d'agressions tout venant sont différentes d'une zone à l'autre ; en particulier, on observe une prévalence moyenne pour les habitants de la zone Nord-Ouest bien supérieure aux autres (14,40 % à comparer à 11,23 % pour la zone Sud et à 10,21 % pour la zone Nord-Est). Le taux de multivictimation n'est pas le plus important, mais cette forte prévalence engendre une incidence elle aussi bien supérieure au reste de la commune (24,07 % à comparer à 19,38 % pour la zone Sud et à 15,67 % pour la zone Nord-Est). Les habitants de la zone Nord-Ouest subissent plus d'agressions tout-venant que les autres (ce qui n'implique pas que ces agressions aient été subies dans la zone).

Pour expliquer ces agressions il nous faudrait connaître le taux de jeunes qui habitent dans chacune de ces zones, puisque nous avons constaté que l'agression était surtout une affaire de jeunes entre eux, mais nous ne disposons pas, en l'état, de ces données. Dans l'échantillon, en tous cas, la proportion des moins de 30 ans est la même dans les trois zones (on compte entre 29 et 30 % de 15-30 ans dans chaque zone), ce qui laisse penser que le fort taux d'agression tout venant des habitants de la zone Nord-Ouest n'est pas un effet de structure.

On peut ensuite ébaucher une analyse des 'effets', si l'on ose dire, de ces agressions, et voir si elles se traduisent pas des taux de peurs supérieurs qu'ailleurs. Or, et c'est surprenant, il y a bien une zone où l'on a nettement plus peur que dans les autres, mais cette zone c'est la zone... Nord-Est, qui apparaît pourtant comme étant celle dont les habitants subissent le moins d'agressions tout venant. Il ne semble donc pas qu'il y ait de lien direct entre les agressions subies et la peur ressentie.

2. Les agressions par un proche par zone

zones	prévalence	<i>multivictimation</i>	incidence
Sud	1,98 [0,70 - 3,26]	1,44	2,86 [1,33 - 4,40]
Nord-Ouest	0,82 [0,02 - 1,62]	2,25	1,85 [0,65 - 3,05]
Nord-Est	1,06 [0,22 - 1,90]	3,33	3,52 [2,01 - 5,04]
ensemble	1,24 [0,68 - 1,80]	2,16	2,71 [1,89 - 3,53]

Tableau 35 : Agressions par un proche ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%)

Les agressions par un proche sont si rares dans l'enquête que les prévalences ne diffèrent pas beaucoup (il y en a eu, en tout, 9 au Sud, 4 au Nord-Ouest et 6 au Nord-Est). On remarque cependant que les habitants (nous pourrions dire les habitantes puisque ce sont presque toujours des femmes qui en subissent) de la zone Sud en mentionnent presque deux

fois plus que les habitants du reste de la commune (le taux de victimation est de 1,98 % contre 0,82 % et 1,06 %). Cependant, le taux de multivictimation y est le plus faible, de sorte que le taux d'incidence s'y trouve moyen. C'est comme si, dans le Sud, on avait de violentes disputes ponctuelles dans de nombreux ménages. Au contraire dans la zone Nord-Est on voit de rares ménages où les femmes subissent des violences répétées, ce qui produit une incidence importante.

C'est clairement cette seconde situation qui provoque le plus de peur chez soi (pour mémoire, le taux de peur chez soi est de 17,25 % dans la zone Nord-Est contre 14,76 % et 13,79 % dans les deux autres zones).

3. Les agressions sexuelles par zone

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Sud	0,66 [0 - 1,4]	1,00	0,66 [0 - 1,41]
Nord-Ouest	1,65 [0,52 - 2,78]	1,75	2,88 [1,39 - 4,37]
Nord-Est	0,88 [0,11 - 1,65]	1,60	1,41 [0,44 - 2,38]
ensemble	1,10 [0,57 - 1,63]	1,53	1,72 [1,06 - 2,37]

Tableau 36 : Agressions sexuelles ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%)

Les variations de prévalence ou de multivictimation concernant les agressions sexuelles sont très faibles car ces taux représentent un nombre très réduit de faits. Il y a eu, au Sud, 3 agressions sexuelles, 8 au Nord-Ouest et 5 au Nord-Est. Ceci ne permet pas de dire grand-chose sinon que les agressions tout venant et les agressions sexuelles semblent plutôt aller de pair quand les agressions par un proche suivent des règles tout autres.

On peut enfin rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des agressions. On n'en observe pas, même si les taux d'agressions ordinaires sont plus élevés pour les habitants des ZUS que pour le reste des Dionysiens, et qu'ils subissent un peu moins d'agressions par leurs proches (ce qui constitue une exception comparativement à l'enquête Île-de-France 2001 et aux autres sites étudiés dans la présente campagne).

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
agression tout venant	13,01	11,84	12,08	NS
agression par un proche	0,86	1,34	1,24	NS
agression sexuelle	0,27	1,32	1,10	NS

Tableau 37 : Agressions ; prévalences en ZUS et hors ZUS (%)

Toutefois, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. C'est pourquoi nous avons entrepris de construire une typologie qui fasse apparaître des profils différenciés de victimes.

VI. Types d'agressés

Les cas d'agressions sexuelles ou entre proches sont trop peu nombreux dans l'échantillon pour que l'on puisse songer à distinguer en leur sein différents types. Il en va différemment pour les agressions ordinaires.

On procède d'abord à une analyse factorielle de correspondances à partir d'un tableau de contingence comportant en ligne les questions du module d'agression et en colonne les caractéristiques des enquêtés y inclus leur classement dans les typologies construites à propos de l'insécurité et du cadre de vie.

Un premier facteur explique 26,55% de la variance. On trouve d'un côté des agressions générant des conséquences sérieuses (à soi seule, cette variable explique 8% de l'inertie du facteur), une peur et une perte de confiance durables ; il s'agit de vols violents, de proximité (dans le quartier de l'enquête) ; du coup la victime a déposé une plainte et rempli une déclaration de sinistre ; elle est animée d'une volonté punitive, multiplie les précautions ultérieures. De l'autre côté du facteur, il s'agit, au contraire, d'une agression liée au trajet pour se rendre sur son lieu de travail ou d'études ; de coups ; en tous cas, la victime n'a pas averti la police (7% de l'inertie du facteur) soit parce que *ça n'en valait pas la peine*, soit parce qu'elle était sceptique sur l'utilité de la démarche (*servi à rien*).

Du côté de l'agression sérieuse de proximité, on trouve des variables indiquant surtout un âge élevé de la victime (des retraités de plus de 60 ans, voire de plus de 75 ans). De l'autre côté, au contraire, on trouve des hommes, jeunes (15-20 ans), des étudiants ou collégiens, des ménages de 3 à 5 personnes avec enfants, des enquêtés habitant dans des immeubles collectifs, un cadre de vie sans problème... bref il s'agit plutôt d'altercations sans relief particulier concernant des étudiants ou collégiens au cours des allées et venues liées à leur scolarité.

Le second facteur explique 12,26% de la variance. D'un côté, on trouve une agression unique survenue hors du quartier d'habitation, plutôt sur le lieu de travail ; l'élucidation par la police contribue aussi à l'inertie de ce demi-facteur, mais ce sont surtout les variables concernant l'assurance qui présentent des contributions remarquables (souscription d'une déclaration de sinistre, remboursement effectif, satisfaction marquée envers l'assurance). Il n'y a ni peur durable, ni prise de précautions ultérieures à la suite de cet incident sans lendemain. De l'autre côté, on rencontre plutôt des agressions à répétition subies soit dans son quartier soit lors de ses déplacements ; qu'il s'agisse de tentatives de vols violents ou d'agressions verbales, elles ont engendré des peurs et une perte de confiance durables et suscité des prises de précautions ultérieures.

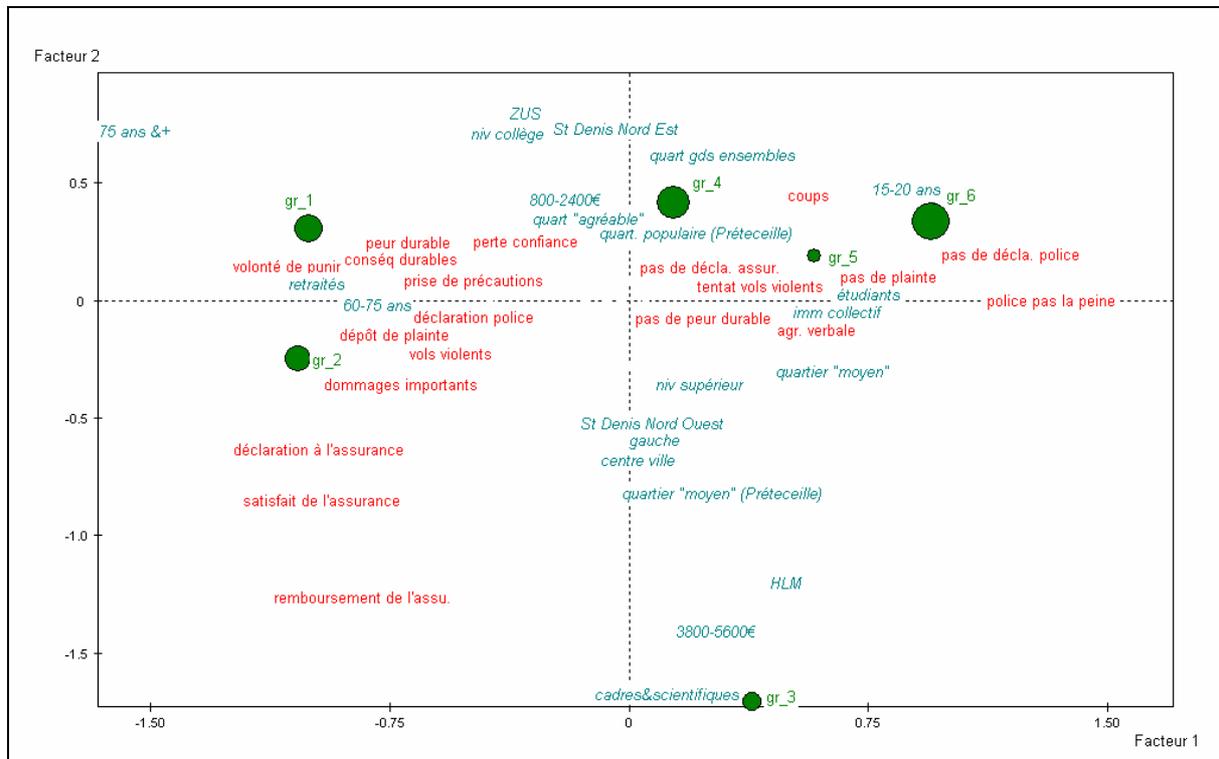
Du côté de l'incident isolé et bien indemnisé, on trouve des variables indiquant un cadre de vie sans problème, quoiqu'éventuellement insuffisamment équipé, en tous cas ni peurs, ni préoccupations ; des familles nombreuses ou des retraités, des revenus soit faibles soit plutôt élevés, des résidents en HLM, des enquêtés qui se classent à gauche. Du côté de l'agression multiple, on trouve des enquêtés apeurés qui déplorent les désordres urbains dans leur quartiers (mais qui peuvent aussi le juger agréable) ; plutôt des hommes, dans la force de l'âge, habitant en immeubles collectifs, des revenus plutôt élevés ; dans la classification de Préteceille, c'est la variable 'quartier de classes moyennes' qui contribue surtout à ce demi-facteur.

Le troisième facteur (8,13%) se caractérise, d'un côté, par une agression pure (sans vol ou tentative de vol) commise par une connaissance de la victime (15% de l'inertie) ; des coups ; des conséquences durables. L'élucidation⁸⁹ par la police contribue fortement (12%) et son action est, naturellement, jugée positivement. L'autre côté du facteur est moins caractérisé (agression liée aux déplacements pour le travail ou les études, dommages conséquents, dépôt d'une déclaration de sinistre et remboursement des dommages).

Du côté de l'agression par une connaissance, on trouve des variables indiquant un cadre de vie sans problème particulier, mais aussi des peurs de toutes sortes ; ces victimes – des femmes au foyer, des chômeurs – sont caractérisées par un âge moyen, un capital éducatif limité, une pratique religieuse affirmée et un refus de se situer sur un axe droite-gauche ; la résidence dans la zone Nord-Est apparaît aussi. De l'autre côté du facteur, on trouve des variables indiquant des peurs personnelles mais aussi du militantisme associatif ; il s'agit soit

⁸⁹ Facilitée par l'interconnaissance auteur-victime.

d'étudiants, soit de retraités, soit de cadres ; le capital éducatif est élevé et le niveau de revenus plutôt bon ; l'auto-classement politique se situe plutôt à gauche ; on notera que l'environnement immédiat peut être jugé difficile à vivre.



on projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 9 : Agressions tout-venant ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base⁹⁰ d'une construction typologique, d'ailleurs assez émiettée.

Une première classe regroupe 18,38% des agressés. Elle se caractérise par un recours unanime à la police, avec un taux élevé de dépôt de plainte formel (80 au lieu de 48). Il est vrai que l'agression réunissait plusieurs auteurs trois fois sur quatre, qu'elle était plus caractérisée qu'en moyenne (29 % d'ITT supérieure à 8 jours au lieu de 13 %), en tous cas qu'elle a généré une peur (69 au lieu de 28), une perte de confiance (74 au lieu de 37) et, globalement, des conséquences (56 au lieu de 23) durables. Ces agressés se caractérisent par un taux de chômage élevé (38 au lieu de 11) ; les trois quarts déplorent des désordres dans leur environnement ; la peur tous azimuts y atteint une fréquence remarquable (46 au lieu de 20).

La deuxième classe est à peine moins importante (16,23 % des agressés). Là encore, renvoi à la police et dépôt de plainte sont généralisés ; il s'y ajoute des taux élevés de déclarations de sinistre, de remboursement du dommage et de manifestation de satisfaction envers l'assurance. Il s'agit cette fois de vols violents (79 au lieu de 44) subis par des femmes (84 au lieu de 63), parfois des personnes âgées (18% des membres de ce groupe atteignent 75 ans alors qu'il y en a seulement 4% en moyenne parmi les agressés) ; on remarquera aussi que plus de la moitié des victimes de cette classe vivent seules, soit une fréquence double de celle observée sur l'ensemble des agressés.

⁹⁰ Les classifications sont faites à partir de toutes les variables précédentes en variables actives (individus en lignes et variables en colonnes) afin de faire émerger différents types qui ne sont pas forcément caractérisés par la victimation. Ce sont des profils d'agressés et non d'agressions que l'on souhaite voir apparaître.

La troisième classe (11,66%) présente un profil bien différent : des cadres (79 au lieu de 11), habitant un quartier 'de classes moyennes' (Préteceille), généralement en centre-ville ; en tous cas, aucun ne vit en ZUS ; leur capital éducatif est bien plus élevé que celui de la moyenne des agressés et leur niveau de revenus plutôt bon ; ils se classent plutôt à gauche ; ne témoignent ni peurs, ni préoccupation sécuritaire. On ne sait pas trop ce qui leur est arrivé ; simplement leur agresseur était généralement seul (73 contre 45).

La quatrième classe (21,06%) est marquée, au contraire, par l'habitat en ZUS (54 contre 22), en grands ensembles (59 contre 30), dans la zone Sud (51 contre 28), en immeuble collectif (36 contre 19), en tous cas, dans un quartier 'populaire (Préteceille) (94 contre 73). Il s'agit d'une agression nocturne (63 contre 39), de déplacement.

La cinquième classe est la plus petite (8,49%). Elle concerne des agressions – sans vol (69 contre 26), souvent verbales (52 contre 21) – liées à la profession (sur le lieu de travail et liée à l'exercice du métier), en tous cas hors du quartier où habite la victime.

Enfin, la dernière classe – la plus nombreuse (24,18%) – se caractérise par l'inertie de la victime qui ne se tourne ni vers la police, ni vers l'assurance. Il est vrai que ces incidents – souvent des tentatives de vols, dans la rue (69 contre 52) – n'ont guère occasionné de dommage, ni suscité de peur durable. Jamais liés à la profession, ils visaient plus souvent que la moyenne des jeunes, des étudiants et lycéens, des membres de familles nombreuses, vivant plutôt dans des quartiers sans problème.

Finalement, on peut discerner parmi les Dyonisiens agressés tous les cas de figure possibles :

- des agressions sérieuses entraînant de fortes réactions de victimes dont les conditions de vie ne semblent pas idéales ;
- des vols violents atteignant des victimes vulnérables ;
- des incidents peu marquants concernant une population plutôt favorisée ;
- des violences de zones urbaines en difficulté ;
- des incidents liés à la vie professionnelle ;
- enfin, des incidents de rue, souvent des tentatives de vols violents qui concernent des jeunes qui réagissent peu.

Les vols personnels

I. Les taux de vols personnels

prévalence générale	14,30 [12,54-16,06]
prévalence à Saint-Denis	11,55 [9,94-13,16]
<i>multivictimation générale</i>	1,46
<i>multivictimation à Saint-Denis</i>	1,45
incidence générale	20,83 [18,79-22,88]
incidence à Saint-Denis	16,80 [14,91-18,68]

Tableau 38 : Vols personnels ; prévalence, multivictimation et incidence (et intervalles de confiance en %)

14,30 % des Dionysiens âges de 15 ans et plus – soit quelque 9 700 victimes⁹¹ – ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004, *d'une autre sorte de vol* (portefeuille, sac à main...), cette fois sans violence.

La première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) affichait une prévalence sur deux ans de 5,3 %⁹². Dix ans après, les enquêtes EPCV de l'INSEE montrent des taux, assez stables, de 4,3 à 6,7 %, toujours sur deux ans⁹³. Enfin, l'enquête-pilote sur une métropole régionale donnait une prévalence de 7,1 %⁹⁴ et le taux francilien sur deux ans était de 5,45 %⁹⁵. Ici, on obtient sur deux ans un taux de 10,22%. La catégorie – *autre sorte de vol* – a un caractère assez résiduel ; ses contours ne sont pas très précis ; on peut dire cependant que le résultat observé ici se situe nettement au-dessus de la fourchette de consensus.

Pour chaque victime, on enregistre un nombre moyen – légèrement supérieur à celui de l'enquête francilienne 2001⁹⁶ – de 1,46 vols sur trois ans⁹⁷, soit une incidence de 20,83 %. Les termes de comparaison portent tous sur deux ans. Pour une période analogue de deux ans, l'incidence dionysienne serait de 13,89 %, ce qui la situe toujours nettement au dessus de la fourchette de consensus.

Ces taux élevés sont communs à Saint-Denis et à Aubervilliers, mais ils sont très supérieurs à ceux que l'on a pu observer tant à Lyon que dans les autres sites de la couronne parisienne.

	CESDIP 1984-85	INSEE 1994-95	INSEE 1995-96	INSEE 1996-97	INSEE 1997-98	INSEE 1998-99	INSEE 1999-2000	INSEE 2000-2001	Île-de- France 1999-2000	métropole régionale 1997-98
prévalence	5,3	6,7	5,3	4,7	4,35	4,3	4,72	5,24	5,45	7,1
<i>multivictimation</i>	1,6	1,28	1,31	1,30	1,15	1,14	1,25	1,34	1,18	1,42
incidence	8,5	8,6	6,9	6,1	5,01	4,9	5,91	7,07	6,43	10

Tableau 39 : Vols personnels ; comparaison entre enquêtes

⁹¹ Entre 8 500 et 10 900.

⁹² En fait, ce résultat a été recréé après-coup par soustraction des vols de véhicules d'une catégorie indifférenciée de vols.

⁹³ Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

⁹⁴ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

⁹⁵ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

⁹⁶ Le nombre moyen de faits (multivictimation) sur deux ans était de 1,6 dans l'enquête CESDIP 1984-1985 ; de 1,25 à 1,57 dans les EPCV/INSEE ; 1,42 dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000).

⁹⁷ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer, le nombre moyen, une troncature telle que >4 victimations sur trois ans = 5.

Les victimes de vols personnels peuvent aussi avoir subi, au cours de la période d'enquête, d'autres victimations (multivictimation hétérogène) ; ce risque est plus ou moins répandu selon la fréquence de chacune des autres victimations. Évidemment ce sont les atteintes à la voiture dont nos volés ont le plus de chances de pâtir. On notera toutefois la relative fréquence du concours d'une agression ordinaire avec un vol.

	vol personnel
vol de voitures	15,44
vol de 2 roues	5,90
vol dans/sur véhicule	24,51
dégrad./destruct. de véhicule	18,15
cambriolage	11,53
agression sexuelle	1,95
agression familiale	1,86
agression tout venant	14,97
vol personnel	n=216

Lecture : 15,44 % des victimes de vols personnels l'ont aussi été de vols de voitures...

Tableau 40 : Multivictimations hétérogènes (%)

II. Les circonstances des vols personnels

Plus des deux tiers des incidents mentionnés sont des vols consommés (68,04 %) ; ils concernent une grande diversité d'objets dont la répartition n'est pas très différente de celle observée dans les enquêtes franciliennes de 2001 et 2003.

argent, montre, bijoux	59,98
carte de crédit ou chéquier	42,10
papiers d'identité	41,87
vêtements	3,53
sacs, bagages	24,53
téléphones portables, ordinateurs	32,23
autres objets	31,84

Les enquêtés pouvaient déclarer plusieurs objets volés en même temps.

Tableau 41 : Vols personnels ; sortes d'objets volés (%)

On remarque que si le vol de portable a bel et bien fait son entrée dans les vols que l'on pourrait appeler courants, il n'a tout de même pas remplacé le vol classique du portefeuille ou du sac à main.

Tous les vols personnels ne sont pas des vols de proximité, la plus grande part a lieu lors des déplacements, de la vie sociale. En effet, moins d'un tiers des incidents se sont déroulés dans le quartier où habite la victime.

quartier	32,96
ville	38,57
département	11,38
région	12,96
ailleurs en France	3,68
ailleurs à l'étranger	0,46
domicile	4,83
autre logement	0,00
partie commune	4,08
café	3,65

base de loisirs	0,00
commerce	22,89
école	2,40
rue	27,92
transport public	17,10
gare	5,20
autre	11,92

Tableau 42 : Vols personnels ; lieux de commission

Parmi les lieux de victimation dominant clairement la rue (27,92 %) et les commerces (22,89 %) qui à eux seuls sont le théâtre de la moitié des vols. L'autre moitié se répartit entre les transports en commun (17,10 % ; gares : 5,20 %). Les locaux scolaires sont beaucoup moins cités qu'on pourrait le penser (2,40 %)⁹⁸ ; quant au lieu d'habitation, il est tout à fait minoritaire (4,83 %).

Cette liaison avec le déplacement apparaît encore quand on regarde les corrélations avec la vie professionnelle : le vol intervient une fois sur six sur les lieux du travail (14,94 %) et dans l'exercice du métier (17,73 %), mais deux fois sur cinq lors d'un trajet pour aller travailler (40,08 %).

Notre échantillon était trop petit pour que l'on puisse dire quoi que ce soit sur le lien entre le lieu du vol et la sorte de bien dérobé.

III. Les renvois

1. Les renvois à la police et à la gendarmerie

va à la police*	42,46
téléphone à la police	5,71
police déjà informée	2,56
police pas informée	49,27
dépose une plainte	40,74
taux d'élucidation	7,32
taux de satisfaction**	27,21

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de vols personnels, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes).

** Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police « très satisfaisante » ou « assez satisfaisante ».

Tableau 43 : Vols personnels ; renvois à la police ou à la gendarmerie (%)

Le taux de plainte est un peu plus important que celui observé dans l'enquête Île-de-France 2001 (38,77 %), mais ceux relevés dans la série des enquêtes nationales sont nettement plus élevés, malgré leur notable érosion au fil du temps. Ainsi la première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) affichait une propension à la plainte de 68,4 % ; l'enquête 2002-2003 ne mentionne plus qu'un taux de 56 % et l'enquête pilote sur une métropole régionale 58,5 %. En réalité, la chute paraît se poursuivre : les autres enquêtes posaient une question moins précise – *avez-vous informé la police ou la gendarmerie ?* – elle correspond dans l'enquête dionysienne à la somme de *va à la police* et *téléphone à la police*, soit 48,17 %.

⁹⁸ Mais l'enquête ne touche que les plus de quatorze ans.

raisons		vols personnels
non-renvoi	pas la peine	39,26
	servi à rien	49,13
	ne regarde pas police	0,80
	autre	10,81
renvoi	retrouver objet du vol	19,08
	pouvoir faire déclaration assurance	24,20
	faire punir le voleur	12,50
	faut le faire	19,21
	ça ne se reproduise pas	19,45
	autre	5,55

Tableau 44 : Vols personnels ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)

Bien entendu, on se déplace plus volontiers si le vol a été consommé (81,54 % de ceux qui ne subissent qu'une tentative de vol ne préviennent la police en aucune façon, et ce taux tombe à 34,12 % dans les cas de vol consommé).

Dans presque tous les cas, on s'abstient de faire appel à la police ou à la gendarmerie pour l'une des deux raisons suivantes : soit parce que la gravité de l'incident paraît trop minime (39,26 %), soit parce qu'on doute de l'utilité de la démarche (49,13 %). Ceux qui se décident à informer les services officiels avancent des motivations très diverses : le groupe le plus important le fait pour pouvoir déclarer le vol à l'assurance (24,20 %). Puis viennent trois ensembles de tailles très proches : ceux qui veulent retrouver l'objet volé (19,08 %) ; ceux qui le font plutôt par esprit civique (*il faut le faire*, 19,21 %) ; et enfin, ceux qui le font pour que cela ne se reproduise pas (19,45 %).

Au reste, ils sont rarement (15,59 %) informés des suites de leur démarche ; les chances d'élucidation sont insignifiantes (7,32 %) pour ceux qui sont entrés en contact avec la police ; le taux de satisfaction de ceux qui ont eu l'occasion d'avoir un contact avec la police est finalement médiocre... au vu des performances policières dans ces affaires, on pourrait cependant s'étonner de le trouver si élevé.

2. Comparaison entre enquête et statistiques policières

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres aux vols personnels.

Du côté de l'enquête, on a réuni les vols personnels sans violence, les vols de vélos⁹⁹ (une sous-catégorie du module des vols de deux-roues), enfin les vols au domicile (une sous-catégorie du module 'cambriolage'). Chacune de ces catégories est affectée d'un taux de plainte particulier ; il faut donc calculer l'incidence apparente de chacune avant de faire la sommation. En outre, pour obtenir les estimés, il faut rapporter les taux d'incidence tantôt aux individus de 15 ans et plus, tantôt au nombre de ménages, ce qui oblige, là encore, à opérer des calculs séparés avant de parvenir au total.

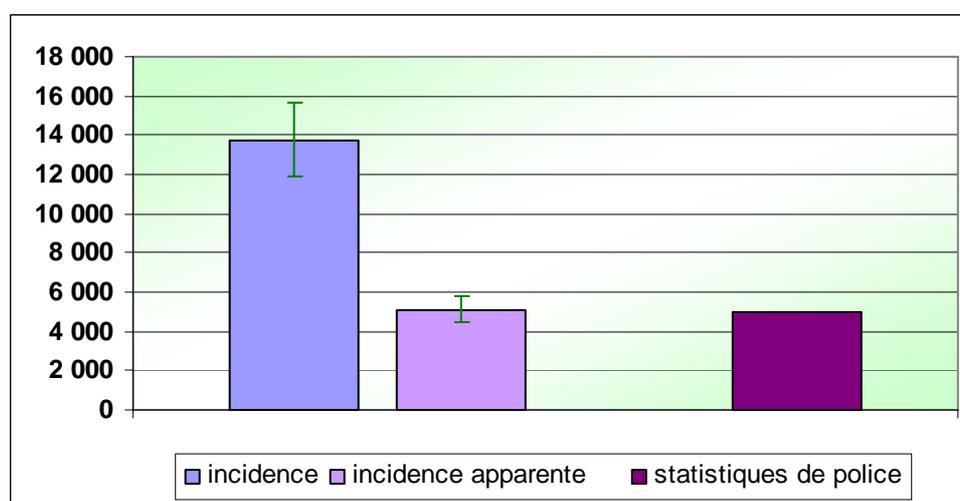
Du côté des données policières, on a retenu les index 32 (vol à la tire), 42 (autres vols simples contre les particuliers dans des locaux privés) et 43 (autres vols simples contre des particuliers dans des lieux publics).

⁹⁹ que la police n'identifie pas à part au contraire des vols de deux roues à moteur.

vols	personnels	de vélos	dans logement	total
incidence 2002-03-04	10 096 – 12 647	1 232 – 1 950	520 – 1 027	11 848 – 15 623
taux de plainte -%-	40,0	22,8	25,0	
incidence apparente 2002-03-04	4 038 – 5 059	281 - 445	130 - 257	4 449 – 5 760
données policières 2002-03-04				4 953
échantillon				1 512
recensement 1999, population 15 ans et plus				67 692
ménages dionysiens				33 410

Tableau 45 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières

Le déficit de la mesure policière par rapport à celle tirée de l'enquête est plus important que pour les agressions (rapport de 1 à 2,77). Mais il s'explique entièrement par la propension des volés au renvoi : le comptage policier s'inscrit dans l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 10 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

3. Les autres renvois

Quels autres recours la victime peut-elle bien tenter de mobiliser ? L'assurance ? On n'y recourt même pas une fois sur quatre¹⁰⁰ : le plus souvent l'incident n'est pas assez grave (61,41 %), éventuellement le sinistre ne paraît pas couvert (28,21 %). Les trois cinquièmes des déclarants sont pourtant indemnisés ; et les satisfaits sont encore plus nombreux (76,71 %) ; quant aux mécontents, ils invoquent surtout l'insuffisance du remboursement (43,95 %) ou parfois le fait que *l'argent ne remplace pas tout* (17,37 %). Au total, les indemnisés représentent quelque 13,43 % des volés¹⁰¹ : globalement, l'assurance ne tient qu'une place tout à fait mineure sur la scène de cette victimation, même si ses scores sont un peu meilleurs qu'à l'habitude.

¹⁰⁰ Mieux quand même que les ordres de grandeur généralement observés – une fois sur cinq – soit dans l'enquête francilienne 2001, soit dans les enquêtes nationales. (Pottier, Robert, Zauberman, 2002, 73 ; Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, 283).

¹⁰¹ Résultats analogues dans les enquêtes nationales citées à la note précédente, également dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (Zauberman, Robert, Pottier, 2000, 210). À noter que le taux d'indemnisation est naturellement un peu plus élevé si l'on considère seulement les vols consommés : il atteint alors 40,14 %.

Quant aux autres recours possibles, 10,37 % des victimes disent s'être tournées vers la police municipale – qui rappelons-le, n'existe pas à Saint-Denis –, presque autant (9,69 %) déclarent l'incident à la société de transports publics lorsque le vol a eu lieu dans les transports.

IV. Les caractéristiques des volés

Les femmes sont nettement plus exposées au vol que les hommes et ce trait, et l'ampleur de l'inégalité, se vérifie quelle que soit la sorte d'objet dérobé.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
hommes	28,96	45,50
femmes	71,04	54,50

Tableau 46 : Volés ; répartition par sexe (%)

Une singularité de Saint-Denis par rapport aux autres sites étudiés lors de la présente campagne est que ce sont surtout les personnes âgées qui subissent des vols. Ailleurs, le vol concerne d'abord les jeunes. C'est sans doute cette particularité qui explique le taux, relativement faible de vols de portables comparé à l'argent et aux papiers.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
15-20	8,64	9,84
21-30	14,63	19,62
31-50	36,04	39,18
50-65	22,23	17,68
>65	18,46	13,68

Tableau 47 : Volés ; répartition par âge (%)

Les surreprésentations des ménages à faibles revenus, des enquêtés qui n'ont pas dépassé les études primaires, et surtout des retraités, constituent vraisemblablement des artefacts de la plus grande fréquence des plus de 50 ans. L'autre catégorie surreprésentée est celle des plus diplômés : ce sont les jeunes, qui constituent tout de même un second pôle, plus discret, de victimes de vols à Saint-Denis. Peut-être s'agit-il de jeunes cadres qui se sont installés avec le renouveau urbain de la ville ayant accompagné la construction du Stade de France.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
primaire	14,20	12,38
secondaire premier cycle	14,78	16,47
secondaire deuxième cycle	27,81	31,67
supérieur	43,20	39,48

Tableau 48 : Volés ; dernier établissement fréquenté (%)

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
agriculteurs exploitants	0,00	0,00
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,94	1,59
cadres et prof. intel. sup.	12,90	9,31
professions intermédiaires	11,59	13,71
employés	16,54	17,28
ouvriers	5,63	11,63
retraités	22,33	17,37
chômeurs (y.c. à la rech. d'un 1er emploi)	13,50	9,67
élèves ou étudiants	9,09	12,80
autres inactifs	6,54	6,39

Tableau 49 : Volés ; répartition par PCS (%)

revenus bruts mensuels (en €)	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
<400	0,94	1,53
400-800	9,09	7,44
800-2400	53,72	48,36
2400-3800	16,52	20,79
3800-5600	6,05	6,56
>=5600	2,49	1,22
nsp	3,89	7,04
refus	7,29	7,06

Tableau 50 : Volés ; répartition selon le revenu du ménage (%)

En revanche, on notera des différences, très faibles, touchant le type d'environnement, la sorte d'habitat : on est un peu plus volé si l'on habite dans une zone pavillonnaire et les habitats collectifs semblent au contraire protéger un peu de ce risque. Au final, on dira que la grande majorité des vols se commettent dans les zones d'habitat collectif, mais que cela est dû surtout au fait que la plus grande partie de la population y vit. Au contraire, si on rapporte le nombre de vols au nombre d'habitants d'un type d'habitat, la barre d'immeuble semble plutôt protéger les habitants. Cependant, les différences que l'on observe ici en matière d'habitat peuvent aussi être un artéfact de l'âge des victimes de vols personnels.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
quartier pavillonnaire	17,12	16,44
quartier de grands ensembles	27,75	32,01
quartier de centre-ville	42,34	40,19
autre type de quartier	12,78	11,36

Tableau 51 : Volés ; répartition selon le type d'environnement (%)

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
appartement dans immeuble collectif	83,25	83,10
maison individuelle	15,57	14,07
autre type d'habitat	1,18	2,83

Tableau 52 : Volés ; répartition selon le type d'habitat (%)

V. Comparaison des volés selon les zones

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Sud	16,30 [12,90 - 19,70]	1,54	25,11 [21,12 - 29,1]
Nord-Ouest	13,58 [10,53 - 16,63]	1,38	18,72 [15,26 - 22,19]
Nord-Est	13,20 [10,42 - 15,98]	1,47	19,37 [16,12 - 22,62]
ensemble	14,30 [12,54 - 16,06]	1,46	20,83 [18,79 - 22,88]

Tableau 53 : Vols personnels ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%) par zone

L'argument concernant les caractéristiques de volés est confirmé par l'analyse par zone : ce sont surtout les habitants de la partie Sud de la ville qui les subissent (avec une prévalence de 16,3 % contre 13,58 % et 13,20 %) et ils en subissent plus souvent que les autres. L'incidence y est donc nettement plus élevée qu'ailleurs (25,11 % contre 18,72 % et 19,37 %).

On peut encore rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des vols personnels. On se rappelle que l'on n'avait pas observé de différences significatives à cet égard pour les agressions. Il en est de même pour les vols.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
vols personnels	14,04	14,36	14,30	NS

Tableau 54 : Vols personnels ; prévalences en ZUS et hors ZUS (%)

Toutefois, ici aussi, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. C'est pourquoi il va être nécessaire de chercher à construire une typologie qui fasse du sens, c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés de victimes.

VI. Types de volés

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de vols personnels, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

L'analyse factorielle de correspondances par laquelle on commence permet de faire émerger un certain nombre de facteurs.

Le premier facteur explique 17,23% de la variance. Il se caractérise, d'un côté, par des vols liés à l'activité professionnelle ou scolaire (déplacement vers le lieu de travail ou d'études, lieu de travail ou d'études, exercice du métier), mais plutôt des tentatives infructueuses, notamment de soustraction de portables. Du coup, il n'y a ni renvoi à la police, ni prise de précautions ultérieures. De l'autre côté, on trouve des vols réalisés, d'argent et d'autres objets, qui ont entraîné des dommages importants et donc un renvoi à la police suivi d'un dépôt de plainte (l'action policière est jugée positive) – avec une motivation punitive – et de précautions ultérieures.

Du premier côté, il s'agit de victimes jeunes (moins de 30 ans), étudiants, habitant en centre-ville, dans un quartier de 'classes moyennes' (Préteceille) dans des familles nombreuses, parfois en HLM. De l'autre côté, on trouve des personnes âgées, souvent des retraités, des habitants de grands ensembles, des enquêtés qui refusent de se classer politiquement.

Le deuxième facteur a une valeur explicative presque aussi importante (16,25%). Y contribuent, d'un côté, des variables liées à l'activité professionnelle (lieu de travail, trajet, exercice du métier) ; ce sont notamment des portables qui sont visés, mais cette fois avec succès, de sorte qu'il y a déclaration de sinistre, entraînant un remboursement et une satisfaction envers l'assurance. De l'autre côté, on trouve, comme sur le facteur précédent, des

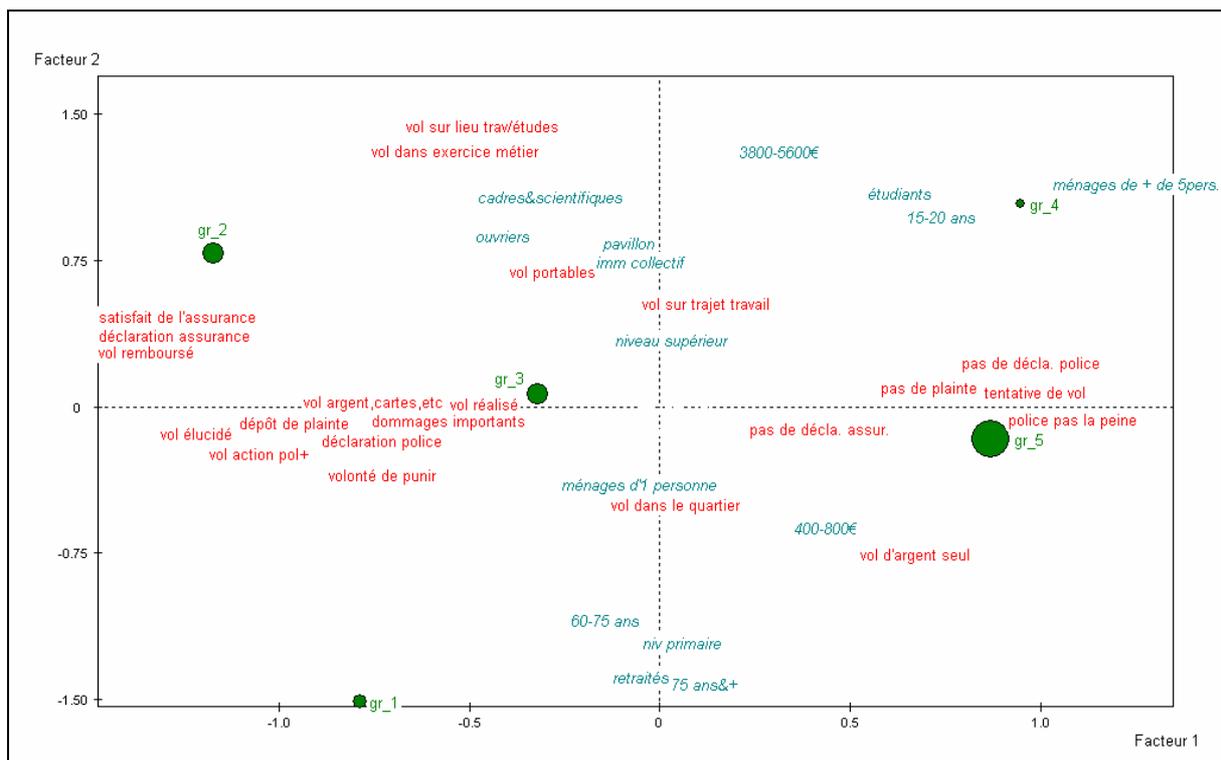
vols de quartier, dans la rue, mais cette fois des tentatives infructueuses, qui entraînent des précautions ultérieures mais aucun renvoi.

Le vol professionnel concerne des actifs, surtout des cadres, mais aussi des employés et des ouvriers ; des enquêtés habitant en immeuble collectif ou en pavillon ; des revenus élevés. La tentative de vol de proximité vise des inactifs – femmes au foyer, chômeurs, retraités – faible capital éducatif.

Le troisième facteur (10,26%) oppose des vols d’argent, de papiers, de sacs, de vêtements, de bagages..., très fortement liés à l’activité professionnelle (les variables ‘lieu de travail’ et ‘exercice du métier’ expliquent 31% de l’inertie du facteur) à des tentatives de vols de portables dans la rue, au cours de déplacements pour se rendre à son travail ou en revenir.

Le vol professionnel concerne des actifs – notamment des cadres – des enquêtés assez jeunes, vivant en centre-ville dans un quartier de ‘classes moyennes’, souvent en HLM (12%) avec des revenus moyens ; l’auto-classement à gauche caractérise aussi ce demi-facteur. La tentative de vol de trajet concerne des jeunes (moins de 25 ans), des étudiants ou des intermédiaires, des enquêtés vivant dans un quartier pavillonnaire, plutôt populaire (Préteceille), dans des familles nombreuses ; les faibles revenus – probablement ceux des étudiants – caractérisent aussi ce demi-facteur.

Au total, on voit dans cette analyse des volés à Saint-Denis l’importance des variables liées à l’activité professionnelle (ou aux études) et aux déplacements.



on projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 11 : Vols personnels ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base¹⁰² d’une construction typologique en cinq classes.

¹⁰² Les classifications sont faites à partir de toutes les variables précédentes en variables actives (individus en lignes et variables en colonnes) afin de faire émerger différents types qui ne sont pas forcément caractérisés par la victimation. Ce sont des profils de volés et non de vols que l’on souhaite voir apparaître.

La première classe (12,74%) réunit des personnes âgées, des retraités qui ont subi un vol effectif, d'argent ou de sac – généralement de proximité. Ils ont déposé une plainte formelle et souhaitent le châtement du coupable.

La deuxième (20,90%) combine recours à la police et renvoi à l'assurance, mais cette fois il s'agit d'actifs (les cadres y sont trois fois plus nombreux que dans l'ensemble des volés) qui ont subi un vol effectif de portables, d'argent ou de sacs, souvent lié à leur activité professionnelle. Ni apeurés, ni préoccupés, ils vivent plus que la moyenne des volés en pavillon ou en immeuble collectif.

La troisième classe (19,97%) concerne aussi des vols effectifs (et conséquents) qui ont donné lieu à renvoi à la police (mais accompagné cette fois d'un mécontentement envers l'assurance qui peut signifier l'absence de couverture du dommage). Le profil de ces volés est différent : ce sont certes des actifs, mais de moindre statut professionnel (les employés sont trois fois plus nombreux que parmi l'ensemble des volés), vivant dans la zone Nord-Est, dans des quartiers que Préteceille classe comme populaires. Au sein de ce groupe, on voit fleurir les peurs.

La petite (7,87%) quatrième classe réunit des très jeunes – presque tous les volés de 15 à 20 ans – quasi-exclusivement étudiants ou lycéens, plus souvent que la moyenne vivant dans des familles nombreuses. La tentative infructueuse de vol dont ils ont fait l'objet lors de déplacements n'a déclenché de leur part aucun renvoi.

Quant à la dernière classe, de beaucoup la plus nombreuse (38,51), elle concerne aussi des tentatives infructueuses qui n'ont entraîné aucun renvoi. Mais il s'agit cette fois de volés moins jeunes habitant le centre-ville, en tous cas des quartiers 'de classes moyennes'. Malgré le peu de relief de l'incident, l'absence de renvoi s'accompagne de jugements peu flatteurs tant sur la police que sur l'assurance.

Au total, on trouve une petite moitié de tentatives sans renvoi au sein de laquelle l'inertie tranquille des jeunes contraste avec celle plus amère des actifs.

Quant à la grosse moitié des vols effectifs, le renvoi à la police y est général, mais le recours fructueux à l'assurance distingue les cadres des volés de milieux populaires et des personnes âgées. Ceux-là sont bien plus sereins que ceux-ci.

Le contraste apparemment simple entre tentative sans renvoi et vol effectif avec renvoi se complique donc quelque peu selon le statut socioprofessionnel du volé et les capacités de mobilisation qui en découlent. On voit aussi que les mieux armés pour négocier l'incident sont ceux qui le vivent le moins mal.

Les cambriolages

On quitte maintenant les victimations individuelles pour venir à celles qui concernent l'ensemble du foyer, d'abord le cambriolage.

I. Les taux de cambriolages

	cambriolages	cambriolages résidences principales
prévalence	8,97 [7,53 - 10,41]	8,15 [6,77 - 9,53]
<i>multivictimation</i>	<i>1,34</i>	<i>1,30</i>
incidence	12,04 [10,40 - 13,68]	10,58 [9,03 - 12,13]

Tableau 55 : Cambriolages ; prévalence, multivictimation et incidence (et intervalles de confiance en %)

8,97 % des ménages dionysiens – soit quelque 3 000 foyers¹⁰³ – ont donc, d'après l'enquête – fait l'objet d'un cambriolage (*quelqu'un a-t-il pénétré chez vous sans autorisation, ou tenté de le faire, et volé quelque chose, ou essayé de le faire, que ce soit dans votre domicile principal ou dans votre résidence secondaire, ou encore dans un local professionnel qui vous appartient*) au moins une fois en 2002, 2003, 2004.

Ce taux, très proche de celui observé en 2001 en Île-de-France, est plus important que celui relevé deux ans après dans la même région. Il paraît en tout cas beaucoup plus élevé que ceux figurant dans les autres enquêtes disponibles, mais celles-ci ne retiennent généralement que les cambriolages de la résidence principale et seulement sur deux ans. Si l'on borne la comparaison à ce noyau dur du cambriolage, on obtient pour Saint-Denis une prévalence de 5,36 %¹⁰⁴ sur deux ans, supérieure donc à toutes celles observées dans les enquêtes précédentes (tableau 56), mais inférieure à celles relevées dans les sites franciliens participant à la présente campagne.

cambriolages au domicile sur deux ans	prévalences nationales	prévalences Île-de-France	prévalence urbaine
CESDIP, 1984-1985	4,66		
INSEE, EPCV, 1994-1995	3,50		
INSEE, EPCV, 1995-1996	3,57		
INSEE, EPCV, 1996-1997	3,16		
INSEE, EPCV, 1997-1998	2,71		
INSEE, EPCV, 1998-1999	2,72		
INSEE, EPCV, 1999-2000	2,53		
INSEE, EPCV, 2000-2001	2,45		
INSEE, EPCV, 2001-2002	2,80		
INSEE, EPCV, 2002-2003	2,50		
métropole régionale 1997- 98			3,03
Île-de-France 1999-2000		4,78	

Tableau 56 : Cambriolages de la résidence principale ; comparaison des prévalences (sur deux ans) selon les enquêtes¹⁰⁵

¹⁰³ Entre 2 500 et 3 500.

¹⁰⁴ Sur la seule résidence principale, l'incidence triennale serait comprise entre 9,03 et 12,13 % ; sur deux ans, elle tomberait entre 6,27 % et 8,95 %. À titre de comparaison, les enquêtes (EPCV) de l'INSEE avancent des incidences nationales biennales tombant de 5,92 à 2,83% du milieu des années 1980 au début des années 2000.

¹⁰⁵ Les données figurant dans ce tableau diffèrent légèrement de celles publiées dans le rapport Île-de-France 2001 (Pottier, Robert, Lagrange, 2002) dans la mesure où l'on n'avait pas utilisé alors les pondérations INSEE dont il a été, au contraire, tenu compte ici comme dans le tableau annexé à Lagrange, Robert, Zauberman, Pottier, 2004.

Si l'on revient maintenant à l'ensemble des cambriolages mentionnés à Saint-Denis, le nombre moyen de faits (multivictimation homogène) en trois ans est de 1,34¹⁰⁶ par ménage, ce qui donne une incidence de 12,04 %. Ce résultat est très proche de celui observé en Île-de-France en 2001, mais plus élevé que celui relevé dans l'enquête 2003.

Au total, le site dionysien présente des scores de cambriolages supérieurs à ceux observés dans les enquêtes, nationales et régionales, précédentes. On observera toutefois que les résultats de Saint-Denis sous ce rapport sont les plus encourageants de tous les sites englobés dans la présente enquête.

Certains cambriolés ont aussi subi, au cours de la période d'enquête, d'autres victimations (multivictimations hétérogènes). Évidemment, ce risque varie selon la fréquence de chacune de ces autres victimations : ce sont donc les atteintes aux véhicules – au moins les vols à la roulotte et les dégradations – qui ont le plus de chances de menacer aussi le cambriolé. Mais on retiendra aussi la relative fréquence du concours d'une agression ordinaire ou d'un vol avec un cambriolage.

	cambriolage
vol de voitures	18,02
vol de 2 roues	16,81
vol dans/sur véhicule	32,76
dégrad./destruct. de véhicule	25,97
cambriolage	<i>n=136</i>
agression sexuelle	3,73
agression par un proche	4,17
agression tout venant	15,94
vol personnel	18,37

Tableau 57 : Multivictimations hétérogènes

II. Les circonstances des cambriolages

Dans cette enquête, le cambriolage vise huit fois sur dix le domicile¹⁰⁷ ; les résidences secondaires représentent un peu plus d'une fois sur vingt (6,16 %) et les locaux professionnels presque jamais (3,00 %)¹⁰⁸. On trouve davantage de tentatives parmi les cambriolages du domicile et des locaux professionnels. Peut-être est-on plus attentif aux simples tentatives quand elles prennent pour cible le lieu d'habitation, de sorte qu'on les mentionne plus volontiers à l'enquêteur. Peut-être aussi les cambriolages réussissent-ils moins au domicile puisque le cambrioleur risque davantage d'être dérangé par le propriétaire.

Les trois quarts (78,00 %) des victimations ont eu lieu par effraction ; un tout petit nombre (3,34 %) en pénétrant dans les lieux grâce à une fausse identité¹⁰⁹ ; 11,10 % représentent de simples vols au domicile puisque le malfaiteur est entré par une porte ou une fenêtre laissée ouverte.

¹⁰⁶ 1,30 si l'on considère seulement la résidence principale. Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>3=4$.

¹⁰⁷ 82,23 %, avec les annexes : 90,84 %.

¹⁰⁸ Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale, la part du cambriolage domiciliaire est à peine plus faible, mais avec une ventilation toute différente entre le logement (36,5 %) et ses annexes (43,8 %). Le cambriolage visait une résidence secondaire dans 9,40 % des cas et des locaux professionnels dans 7,30 % des cas (Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 23-25).

¹⁰⁹ Par exemple en se faisant passer pour l'agent chargé de relever le compteur d'eau.

Malgré la consigne enjoignant aux enquêtés de ne mentionner qu'une fois le même incident, on peut se demander si certains cambriolages n'ont pas également été mentionnés comme vols personnels au domicile. 24 enquêtés déclarent avoir été victimes d'un vol personnel à leur domicile et d'un cambriolage de leur résidence principale ; pour 5 d'entre eux les deux événements sont survenus la même année ; si l'on tient compte de la ventilation entre tentative et méfait réalisé, un seul interviewé finalement au maximum pourrait avoir violé la consigne et encore n'est-ce pas certain (si c'était le cas, il s'agirait d'une tentative mentionnée deux fois). On peut donc tenir pour exclu le risque de doublonnage entre cambriolage et vol personnel.

La moitié seulement des cambriolages (55,13 %) a finalement réussi¹¹⁰. Les biens volés ne sont qu'exceptionnellement retrouvés (7,38 %). En fin de compte, la victime juge le dommage important presque une fois sur deux (43,94 %) et moyen une fois sur trois (32,76 %). Le tiers des incidents ayant entraîné des dommages importants et la moitié de ceux accompagnés de dommages moyens correspondent à de simples tentatives ce qui confirme qu'elles peuvent causer des dégâts. On notera enfin que près de deux fois sur cinq (39,14 %) la victime attachait une valeur sentimentale à l'objet dérobé¹¹¹.

réactions à l'intrusion	CESDIP 1984-1985 national	métropole régionale 1997-1999	Île-de-France 1998-1999-2000	Saint-Denis 2002-2003-2004
désagréable durable	38,15	39,6	31,07	29,51
désagréable passager	35,90	52,1	54,25	63,80
peu important	25,90	8,3	14,69	6,69

Tableau 58 : Cambriolages ; réaction à l'intrusion, comparaison entre enquêtes (%)

Le cambriolage se distingue aussi des autres victimations matérielles par une dimension d'intrusion dans l'espace privé qui entraîne des réactions psychologiques plus ou moins durables, en tout cas très répandues : les cas qui y échappent sont très rares. Les réactions observées à Saint-Denis sont légèrement moins marquées que celles recueillies dans les quelques enquêtes précédentes comprenant la même interrogation. Elles sont évidemment plus fréquentes dans les rares cas où cambrioleurs et cambriolés se sont rencontrés¹¹².

On peut encore noter que les cambriolages diurnes sont plus fréquents que les nocturnes (58,53 % ont eu lieu au cours de la journée contre 30,27 % au cours de la nuit ; les 11,20 % restants correspondent à des personnes qui n'ont pu situer dans le temps le moment du cambriolage) mais que le taux de réussite ne change pas beaucoup dans un cas et dans l'autre.

Au total, la structure des circonstances du cambriolage ne diffère pas beaucoup à Saint-Denis de ce qui avait été observé dans l'enquête francilienne de 2001. On observe cependant moins de sentiments désagréables durables, plus de sentiments passagers – les cambriolages ont peut-être moins affecté ces victimes dionysiennes que les Franciliens interrogés alors.

¹¹⁰ La méthode la plus efficace à Saint-Denis est l'effraction (taux de réalisation de 59,07 %) contrairement aux autres sites où le taux de réalisation est plus élevé lorsque le cambrioleur est entré par une porte ou une fenêtre restée ouverte ; la moins efficace est de se faire passer pour un autre (37,62 %).

¹¹¹ C'est le syndrome du bougeoir de la tante Aglaé, éventuellement dénué de valeur marchande, mais apprécié comme souvenir de famille.

¹¹² C'est-à-dire dans 10,90 % des cas.

III. Les renvois

1. Les renvois à la police ou à la gendarmerie

va à la police*	38,27
téléphone à la police	20,79
police déjà informée	7,13
police pas informée	31,69
dépose une plainte	40,44
taux d'élucidation	4,25
taux de satisfaction**	29,29

* Les pourcentages des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de cambriolage, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

** Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police « très satisfaisante » ou « assez satisfaisante »

Tableau 59 : Cambriolages ; renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)

Le taux de plainte paraît de prime abord étonnamment faible¹¹³ : les enquêtes disponibles le situent plutôt autour des trois quarts des cambriolés¹¹⁴. Cependant, les autres enquêtes comptent tous les renvois à la police ou à la gendarmerie sans se soucier de discerner parmi eux les véritables dépôts de plainte : or un bon nombre de cambriolés dionysiens se bornent à téléphoner aux services officiels sans se déplacer, une démarche qui ne permet pas de déposer formellement une plainte, et qui est d'ailleurs plus volontiers retenue lorsque les dommages apparaissent peu considérables. La véritable différence se situe entre ceux qui s'abstiennent de tout renvoi et ceux qui en font un, fût-ce seulement par téléphone : presque la moitié des simples tentatives sont dans le premier cas (48,17 %) et seulement le sixième des cambriolages réussis (18,27 %)¹¹⁵. Si l'on se borne aux cambriolages réalisés, on observe un taux de renvoi de presque trois quarts, comparable aux scores des autres enquêtes, mais avec cette précision déjà rencontrée dans l'enquête francilienne de 2001 : plus d'une fois sur cinq, il s'agit seulement d'un appel téléphonique exclusif de toute possibilité de dépôt de plainte.

raisons		cambriolages
non-renvoi	pas la peine	34,72
	servi à rien	49,23
	ne regarde pas police	6,72
	autre	9,33
renvoi	recupérer biens volés	7,18
	pouvoir faire déclaration assurance	33,92
	faire punir le voleur	10,47
	faut le faire	19,72
	ça ne se reproduise pas	24,30
	autre	4,41

Tableau 60 : Cambriolages ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie (%)

Les abstentionnistes se divisent en deux camps : ceux qui estiment que la démarche n'en vaudrait pas la peine (des tentatives ou des dommages mineurs), et ceux qui pensent qu'elle n'aurait servi à rien, probablement en raison du faible taux de succès de la police.

¹¹³ Il varie selon la gravité des dommages : 88,64 % s'ils sont importants ; 36,36 % en cas de dommages modérés ; 17,39 % s'il n'y en a pas.

¹¹⁴ Celui de l'enquête CESDIP des années 1980 se situe à 75,5 % ; les différentes enquêtes INSEE de la fin des années 1990 le placent entre 73 et 81 %.

¹¹⁵ Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale, on relevait un taux de renvoi de 66,7 % seulement, mais l'on retrouvait les niveaux habituels (81 %) si l'on se bornait aux cambriolages réussis au domicile (Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000).

Les renvoyants, quant à eux, ont des raisons plus variées d'être passés à l'acte : un tiers d'entre eux l'ont fait pour pouvoir faire une déclaration à l'assurance¹¹⁶, un quart dans l'espoir que cela ne se reproduise pas, 19,72 % par esprit civique (parce qu'il faut le faire) et 10,47 % pour faire punir le voleur. C'est dire que, si les motivations « instrumentales » priment, les raisons « pénales » (punir, prévention) atteignent des niveaux importants. Notons que la motivation « civique » a un score d'autant plus élevé que le dommage est faible (et donc que le renvoi est *a priori* peu probable)

Le taux d'élucidation connu des Dionysiens est très mauvais, comme partout ailleurs en Île-de-France pour cette campagne et la satisfaction envers la police est faible elle aussi. Il est vrai que le cambriolé s'adresse surtout à elle pour avoir un certificat à joindre à sa déclaration de dommage ; il a peu d'attentes punitives ou restitutives ; il pourrait donc pourtant se satisfaire à bon compte.

2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres à ces victimations.

En ce qui concerne l'enquête, il suffit d'enlever aux résultats du module 'cambriolage' les cas où il n'y a eu ni effraction ni entrée par ruse ou prise de fausse qualité, donc les vols simples au domicile. Ils ont déjà été pris en compte au titre des vols.

Du côté policier, la situation est plus compliquée : on peut retenir les index 27 (cambriolage des locaux d'habitation principale), 28 (cambriolage de résidence secondaire), 30 (cambriolage d'autres lieux), 31 (vol avec entrée par ruse en tous lieux).

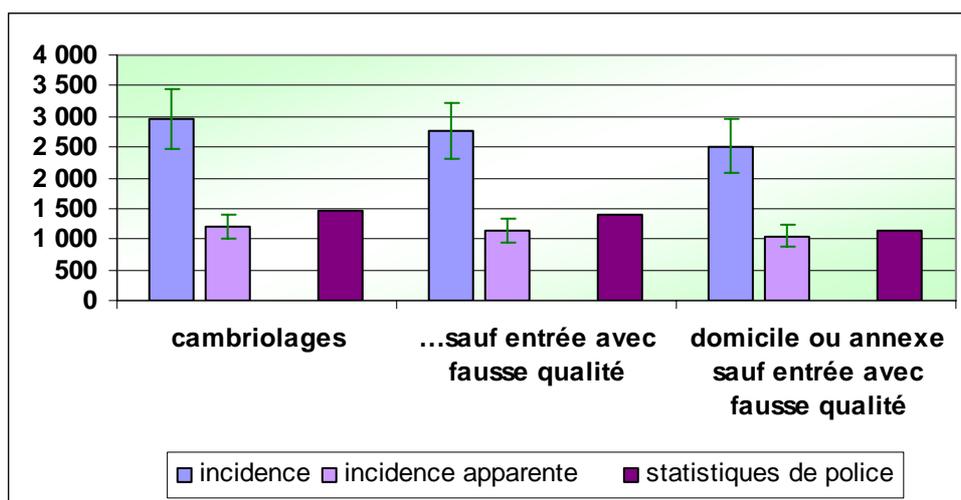
Pour affiner la comparaison, nous distinguerons donc plusieurs agrégats.

cambriolages	ensemble	sauf entrée avec fausse qualité	domicile ou annexe sauf entrée avec fausse qualité
incidence 2002-03-04	2 482 – 3 440	2 298 – 3 226	2 074 – 2 964
<i>taux de plainte -%-</i>	40,6	41,7	41,8
incidence apparente 2002-03-04	1 008 – 1 396	958 – 1 344	866 – 1 238
données policières 2002-03-04			
cambriolages & entrée par ruse	1 449		
cambriolages de résidences principales		1 393	1 148
échantillon		1 512	
ménages dionysiens		33 410	

Tableau 61 : Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques de police

Que l'on prenne la définition la plus extensive (ensemble des cambriolages) ou les seules effractions (à l'exception des entrées par ruse) ou seulement les effractions au domicile (sans entrée par ruse), les comptages policiers s'inscrivent à la moitié des estimés d'enquête (rapport de 1 respectivement à 2,04, 1,98 et 2,19). Cette différence est moins importante que celle observée par exemple dans l'enquête francilienne de 2001.

¹¹⁶ Des enquêtes urbaines de la fin des années 1980 donnaient à cette motivation une prééminence plus forte (Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991, 47).



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 12 : Cambrjolages ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

Toutefois, ces données policières s'inscrivent légèrement, de manière inattendue, au-dessus de l'incidence apparente, donc de ce que les plaintes ont fait connaître à l'institution, sauf dans le cas de vol au domicile pour lequel les données de police s'inscrivent dans la fourchette d'incidence apparente. Ce résultat suppose une proactivité, un certain nombre de cambrjolages découverts par l'initiative policière sans qu'il y ait eu dépôt de plainte. Concernant ce type d'infraction, une telle supposition n'est pas facile à faire. On peut aussi songer à une autre explication, moins invraisemblable : un *nettoyage systématique des livres*¹¹⁷.

3. Les autres renvois

Le recours à l'assurance intervient plus d'une fois sur deux (55,37 %), mais cette observation est un peu factice : si le cambrjologie a été réussi, la déclaration de sinistre se rencontre dans 71,62 % des cas, pour les simples tentatives, elle tombe à une fois sur trois (35,41 %), probablement des cas où l'essai d'intrusion a occasionné des dommages, par exemple à la porte. D'ailleurs, massivement, si l'on s'abstient de déclarer le sinistre, c'est parce que *ça n'en vaut pas la peine* (76,43 % des raisons avancées de non-renvoi à l'assurance), autrement dit que les dommages sont faibles ou inexistantes. Cet ordre de grandeur des recours à l'assurance en cas de cambrjologie consommé se retrouvait déjà dans l'enquête CESDIP du milieu des années 1980, dans celle de l'INSEE pour 1994-1995, comme dans l'enquête Île-de-France 2001.

Les quatre cinquièmes de ceux qui se tournent vers leur assurance obtiennent finalement une indemnisation au moins partielle (80,57 %), ce qui représente seulement 44,85 % de l'ensemble des cambrjolés¹¹⁸, mais 58,67 % de ceux pour qui le cambrjologie a été effectif. Ils sont un peu moins nombreux à se dire satisfaits et, comme toujours, c'est l'insuffisance de l'indemnisation qui chagrine les mécontents.

¹¹⁷ Cette opération (particulièrement étudiée en Angleterre, voy. p ex. Burrows, Tarling, 1987) consiste à chercher systématiquement à élucider toutes les infractions imputables à un mis en cause et à dresser autant de procédures qu'on a réussi à lui imputer de faits. Soit un cambrjoleur chez qui une perquisition fait découvrir cinquante objets manifestement dérobés et qui avoue avoir commis autant de cambrjolages... et se voit impliqué dans cinquante procédures donnant lieu à autant d'enregistrements statistiques.

¹¹⁸ Les enquêtes CESDIP 1984-1985 et INSEE 1994-1995 parvenaient à des ordres de grandeur comparables (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999), tout comme l'enquête francilienne de 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002).

S'adresser à un élu local (8,48 %) n'est pas fréquent, à la police municipale (10,90 %) qui n'existe pas un peu plus.

IV. Les caractéristiques des cambriolés

Les caractéristiques individuelles des répondants n'ont pas ici de pertinence particulière s'agissant d'une victimation qui atteint tout le ménage ; on s'arrêtera seulement aux caractéristiques collectives.

Les cambriolés habitent plus fréquemment un quartier pavillonnaire et, personnellement, une maison individuelle (en tout cas, le HLM semble constituer la sorte d'habitat la moins exposée au cambriolage) ; de manière contre-intuitive, les ménages nombreux sont relativement plus exposés que les autres ; les cambriolés sont plus souvent propriétaires de leur logement (et d'une résidence secondaire) ; ils habitent davantage le rez-de-chaussée ou le premier étage ; la présence d'un gardien, concierge ou digicode fait apparaître un effet protecteur ; au contraire, les mesures de surveillance confiées aux voisins ou le fait de laisser les lampes allumées ne semblent pas protéger, soit que ces méthodes soient inefficaces, ou bien qu'elles soient postérieures au sinistre.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
quartier pavillonnaire	23,73	16,44
quartier de grands ensembles	24,02	32,01
quartier de centre ville	41,64	40,19
autre type de quartier	10,61	11,36

Tableau 62 : Cambriolés ; répartition selon le type d'environnement

L'ancienneté dans la région et dans le quartier n'immunise pas, bien au contraire. De même, les cambriolés sont surreprésentés parmi ceux qui ont rendu service à leurs voisins ! Les cambriolés sont plus nombreux à trouver insuffisante la présence policière dans leur quartier.

Ils sont plus nombreux à rentrer tard mais n'ont pas plus tendance à sortir fréquemment le soir.

Les cambriolés connaissent plus fréquemment des parents et surtout des voisins qui ont été cambriolés. Il est difficile de savoir s'ils sont plus attentifs à tous les récits de cambriolage ou s'ils habitent une zone particulièrement exposée à ce risque.

Les chefs de famille des ménages cambriolés sont un peu plus souvent des indépendants ou des cadres. Le risque est légèrement augmenté à partir de la tranche de revenus (globaux du ménage) de 2 400 à 3 800 €. On retrouve là un constat habituel : le cambriolage est, de manière dominante, un risque de nanti, ou de relativement nanti.

À quelques petits détails près, le portrait du cambriolé dionysien ressemble à s'y méprendre à celui que nous avons dressé en 2001 pour son homologue francilien.

V. Comparaison des cambriolés selon les zones

On relève des prévalences plus faibles que la moyenne dans la zone Nord-Ouest (6,38 % contre 11,23 % pour le Sud et 10,04 % le Nord-Est). La multivictimation est plus élevée dans le Nord-Est ; les incidences observées dans les zones Sud et Nord-Est

(respectivement 15,42 % et 14,96 %) sont donc bien supérieures à l'incidence dans la zone Nord-Ouest (8,44 %).

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Sud	11,23 [8,33 - 14,13]	1,37	15,42 [12,10 - 18,74]
Nord-Ouest	6,38 [4,21 - 8,55]	1,32	8,44 [5,97 – 10,91]
Nord-Est	10,04 [7,57 - 12,51]	1,49	14,96 [12,03 – 17,90]
ensemble	8,97 [7,53 - 10,41]	1,34	12,04 [10,40 - 13,68]

Tableau 63 : Cambriolages ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%)

On peut encore rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des cambriolages. La réponse est négative.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
prévalence -%-	8,83	9,01	8,97	NS

Tableau 64 : Cambriolages : prévalences en ZUS et hors ZUS (%)

Toutefois, ici non plus, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. Nous allons chercher à construire une typologie qui fasse du sens – c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

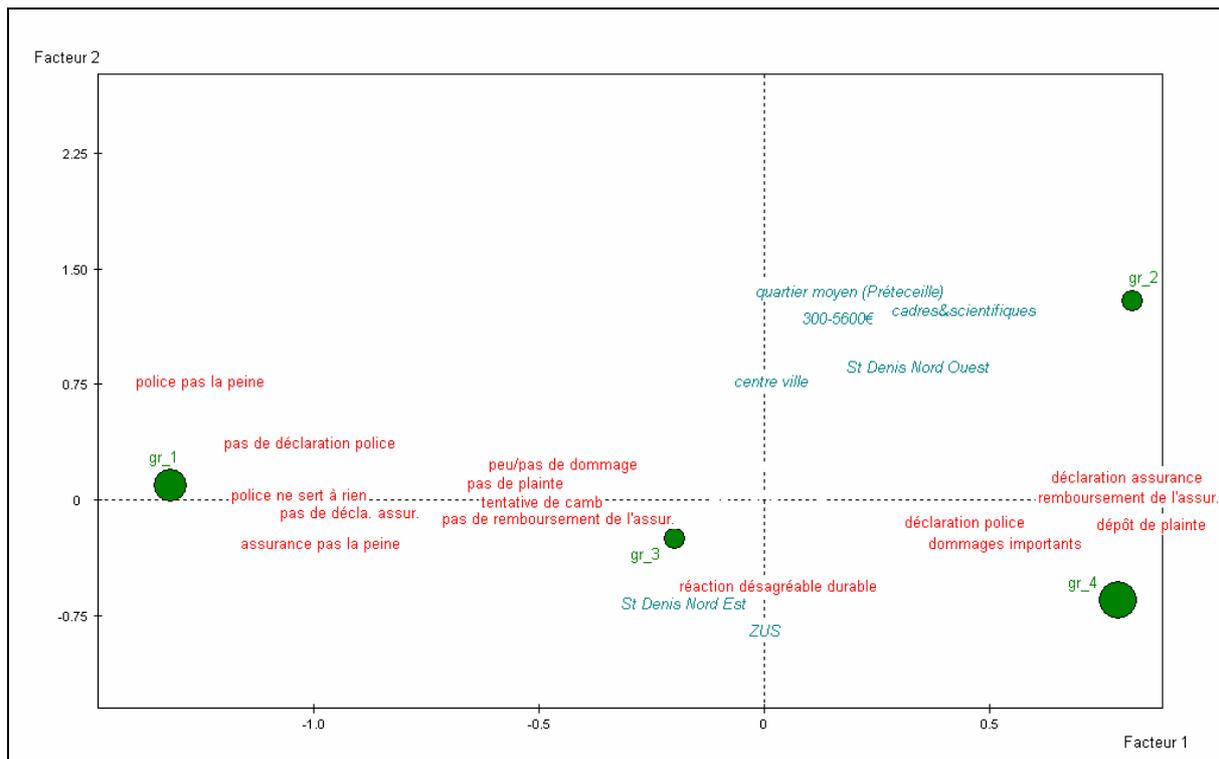
VI. Types de cambriolés

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de cambriolages, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

On procède d'abord à une analyse factorielle de correspondances.

Son premier facteur (28,23%) est caractérisé d'un côté par un cambriolage hors domicile n'ayant pas suscité de fortes réactions mais cependant une déclaration de sinistre couronnée de succès ce qui se traduit par de la satisfaction à l'égard de l'assurance. De l'autre côté, on trouve un cambriolage vécu désagréablement parce que la victime a été confrontée au malfaiteur qui s'était introduit chez elle au moyen d'une fausse identité. Toutefois, il n'*aurait servi à rien* de faire appel à police et il n'y a pas eu on plus de renvoi à l'assurance ; encore les choses sont-elles ici plus complexes : on observe une contribution de la variable *pas la peine* qui semble indiquer que l'absence de déclaration de sinistre vient de la modicité du dommage, mais aussi une contribution d'une variable de mécontentement envers l'assurance qui laisse à supposer que le dommage n'était pas couvert ou que l'enquêté n'était pas assuré.

Du premier côté, on trouve la classe de ceux qui ne sont ni apeurés ni préoccupés, celle des associatifs et celle de ceux qui apprécient leur quartier ; on y trouve aussi les revenus confortables, les cadres, ceux qui jugent leur quartier 'moyen' (mais aussi les retraités, de très faibles revenus et des gens qui jugent leur quartier difficile). À l'opposé, on trouve des variables indiquant la résidence dans les zones Nord-Est et Sud, le manque d'équipements de proximité, mais aussi un jugement positif sur son quartier, des peurs (personnelles, pour les enfants), de faibles revenus, une population ouvrière, des habitants en immeubles collectifs.



on projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 13 : Cambrjolages ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Le deuxième facteur (16,21%) oppose des cambriolages hors domicile n'ayant entraîné aucun renvoi à la police parce que l'incident semblait trop minime à des cambriolages au domicile accompagné de pertes sentimentales (13% de l'inertie du facteur) et d'une impression désagréable. Du coup, cette fois-ci le cambriolé se tourne vers la police – dont il juge l'action positivement – et dépose même formellement une plainte avec le désir de faire punir le cambrioleur.

Du premier côté, on trouve des variables indiquant à la fois des ouvriers, de très faibles revenus (14% de l'inertie), une résidence en HLM (11% de l'inertie), mais aussi des artisans et commerçants, des revenus élevés, un habitat en centre-ville, dans un quartier de 'classes moyennes' (Préteceille), enfin une classe de peurs personnelles. De l'autre côté, on relève la présence de peurs tous azimuts et de préoccupation sécuritaire, des revenus assez médiocres, des retraités (9% de l'inertie), un habitat en quartier pavillonnaire.

Le troisième facteur (10,64%) oppose un incident unique mais grave à une répétition de tentatives. Dans le premier cas, le malfaiteur s'est introduit au domicile en prenant une fausse identité de sorte que la victime a été en contact avec lui ; les dommages sont jugés importants, notamment la valeur sentimentale des biens dérobés (32% de l'inertie). Toutefois, on n'a pas pris de précautions ultérieures, soit qu'elles aient déjà été mises en place, soit plutôt qu'on les juge inefficaces en cas d'intrusion avec prise de fausse identité. De l'autre côté, il s'agit d'incidents à répétition, mais de faible intensité, des tentatives n'ayant entraîné que peu ou pas de dommage, en tous cas pas de perte à forte valeur sentimentale. Du coup, il n'a pas paru utile de faire appel à la police, mais on se déclare satisfait de l'assurance (qui a donc dû intervenir quand même pour rembourser le peu de dommages subis).

Du côté du cambriolage isolé mais sérieux, on note l'habitat dans la zone Nord-Est, des revenus faibles (25% de l'inertie) ou un refus d'en mentionner le montant, des employés ou étudiants, mais cependant aussi la classe qui n'a pas de récrimination à faire valoir sur la qualité de son environnement. Du côté des tentatives, on note des revenus beaucoup plus

confortables, des artisans et commerçants (17% de l'inertie du facteur), mais aussi des ouvriers.

À partir de ces résultats, on peut, selon le protocole utilisé pour les victimations précédentes, faire émerger une typologie des cambriolés en quatre classes.

La première réunit plus du quart (29,31%) d'entre eux. Leur inertie les caractérise : ils ne se tournent ni vers la police, ni vers l'assurance. Il est vrai que leur victimation – qui s'est déroulée à leur domicile – n'a guère causé de dommages (en tous cas pas de perte sentimentale) et même s'est bornée, trois fois sur quatre, à une simple tentative. On notera toutefois une certaine rancœur envers la police et l'assurance (dont l'action est jugée négativement par tous les membres de ce groupe). On relèvera que les cas de rencontre entre malfaiteur et victime ont été plus fréquents qu'en moyenne (25 contre 11). L'imprudence n'est pas pour rien dans le méfait : une fois sur trois (contre une fois sur six en moyenne), l'auteur a profité d'une porte ou d'une fenêtre ouverte (de sorte qu'il s'agit alors d'un vol domiciliaire et non d'un cambriolage).

La deuxième classe est moins importante (18,60%). Il s'agit de résidents de la zone Nord-Ouest, du centre ville, d'un quartier de 'classes moyennes' (Préteceille) – en tous cas d'enquêtés qui n'habitent pas en ZUS – qui se tournent avec succès vers leur assurance (et s'en déclarent satisfaits). Les membres de ce groupe sont plus souvent que la moyenne des cadres aux revenus plutôt confortables ; massivement ils n'affichent ni peurs, ni préoccupation sécuritaire et assez souvent (31 contre 14), ils font preuve d'un engagement associatif. Un cambriolage qui vise plus souvent que la moyenne (27 contre 9) d'autres lieux que leur domicile n'a suscité chez ces victimes que peu d'émotion.

La troisième classe est de même importance (17,93%). Elle se caractérise uniquement par un recours systématique à la police – accompagné d'un fort désir de voir le cambrioleur puni – mais sans déclaration de sinistre (donc sans remboursement) peut-être parce que le dommage n'est pas assuré (ce qui expliquerait un jugement unanimement négatif sur les prestations de leur assureur).

Enfin, la dernière classe parvient à réunir le tiers (34,16%) des cambriolés. Eux mobilisent tous les recours – à la police et à l'assurance – et portent un jugement positif sur l'action de chacune de ces institutions. Il s'agit de cambriolés vivant en ZUS (36 contre 20) ou en pavillon (45 contre 28) plus souvent que la moyenne, en tous cas dans des quartiers 'populaires' (Préteceille) qui considèrent que les dommages subis sont importants, et souvent accompagnés d'une perte sentimentale.

Au total, c'est le comportement ultérieur des cambriolés qui permet de distinguer des profils parmi eux : ceux qui ne tentent aucun recours (le plus souvent pour des incidents de faible relief), ceux qui se tournent seulement vers la police ou seulement vers l'assurance, enfin ceux qui – devant des cambriolages sérieux – mobilisent tous les recours possibles et s'en déclarent satisfaits. Mais on voit aussi apparaître – au moins dans certains cas – des profils sociaux différents (entre les classes 2 et 4 notamment) à l'arrière-plan de cette diversité de stratégies.

Les atteintes aux véhicules

Nous restons dans le cadre de victimations qui atteignent le ménage tout entier, mais cette fois-ci avec des fréquences jusqu'alors inusitées puisque, on va le voir, plus du quart de la population peut être touché en trois ans par certaines atteintes aux véhicules. Dans ce domaine, l'enquête, comme celle menée en Île-de-France, a débordé les victimations normalement prises en compte dans les enquêtes françaises (vols de et dans les voitures) pour s'intéresser aussi à des atteintes souvent ignorées (dégradations de véhicules et vols de deux-roues).

I. Les taux d'atteintes aux véhicules

		vols de voiture	vols à la roulotte	dégrad. / destructions de véhicules	vols de deux-roues
prévalence	générale	14,34 [12,57 – 16,11]	22,74 [20,63 – 24,85]	18,40 [16,45 – 20,35]	6,67 [5,41 – 7,93]
	à St-Denis	12,57 [10,90 – 14,24]	20,02 [18,00 – 22,04]	16,54 [14,67 – 18,41]	5,86 [4,68 – 7,04]
risque (ménages équipés)*	générale	20,54 [18,10 – 22,98]	29,07 [26,48 – 31,66]	23,52 [21,10 – 25,94]	15,09 [12,38 – 17,80]
	à St-Denis	18,00 [15,68 – 20,32]	25,60 [23,11 – 28,09]	21,14 [18,81 – 23,47]	13,27 [10,70 – 15,84]
multivictimation	générale	1,71	1,78	2,17	1,37
	à St-Denis	1,78	1,86	2,24	1,35
incidence	générale	24,60 [22,43 – 26,77]	40,61 [38,13 – 43,08]	39,81 [37,35 – 42,28]	9,13 [7,68 – 10,58]
	à St-Denis	22,35 [20,25 – 24,45]	37,24 [34,80 – 39,67]	36,97 [34,54 – 39,40]	7,94 [6,57 – 9,30]
incidence (ménages équipés)*	générale	35,23 [32,35 – 38,11]	51,90 [49,05 – 54,75]	50,89 [48,04 – 53,74]	20,66 [17,59 – 23,73]
	à St-Denis	32,01 [29,19 – 34,82]	47,59 [44,74 – 50,44]	47,25 [44,41 – 50,10]	17,96 [15,05 – 20,88]

* Sont considérés à risque les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un véhicule et ceux qui se déclarent victimes d'une atteinte aux véhicules bien qu'ils n'en aient pas mentionné la possession (ils devaient en avoir lors de la victimation mais plus lors de l'enquête).

Tableau 65 : Atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation et incidence (et intervalles de confiance en %)

1. Les taux de vols de voitures

14,34 % des ménages dionysiens – soit quelque 4 800 foyers¹¹⁹ – ont, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol de *voiture... ou encore de camionnette ou de camion utilisé à titre privé*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004. Cette prévalence dépasse considérablement celle relevée pour les vols de deux-roues.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On est donc réduit à quelques enquêtes locales : vers la fin des années 1980, on avait enregistré des prévalences annuelles de 1,6 % dans une commune de la banlieue parisienne, 5,2 % dans une métropole régionale¹²⁰. Dix ans après, on relevait dans une autre métropole régionale une prévalence biennale de 3,89 %¹²¹. En 2001, et plus encore en 2003, les résultats franciliens (portant eux sur trois ans) se situaient un peu en dessous de ceux observés dans la présente enquête à Saint-Denis (14,85 % & 13,72 %)¹²². Ces enquêtes locales ne sont pas encore assez nombreuses ni assez convergentes pour délimiter des zones de consensus¹²³. On

¹¹⁹ Entre 4 200 et 5 400.

¹²⁰ Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

¹²¹ Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

¹²² Pottier, Robert, Zauberman, 2002 ; Heurtel 2004.

¹²³ Les enquêtes nationales écrètent les particularités locales ; quand on ne peut pas les mobiliser, il est beaucoup plus ardu de fiabiliser des consensus.

peut simplement faire remarquer que Saint-Denis se situe dans la partie inférieure de la fourchette des prévalences obtenues dans les communes de la banlieue parisienne participant à la présente campagne.

La comparaison est d'autant plus ardue que l'équipement automobile des ménages varie selon les endroits et selon les époques. On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture (ou encore une camionnette ou un camion utilisé à titre privé) et en ajoutant ceux qui déclarent un dommage dans la présente enquête bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui en détenaient un au moment du dommage, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. 69,85 % des ménages de l'échantillon sont finalement équipés avec 1,22 voiture en moyenne par foyer. On détermine alors un taux de risque de 20,54 %. On trouve ici des taux inférieurs à ceux observés en région parisienne en 2001 – où la motorisation était moindre en raison du moindre équipement des habitants de la capitale.

En trois ans, le nombre moyen de faits (multivictimation) par ménage – qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues – se situe à 1,71¹²⁴, ce qui donne une incidence de 24,60 % qui, si on la calcule à partir du risque, monte à 35,23 %. On dépasse les incidences correspondantes pour les vols de deux-roues, du simple au triple pour l'incidence brute, plus modérément quand on tient compte des seuls ménages équipés. Saint-Denis se trouve vers le milieu de l'intervalle des données observées dans les autres communes de la région parisienne lors de la présente campagne.

2. Les taux de vols à la roulotte

22,74 % des ménages dionysiens – soit quelque 7 600 foyers¹²⁵ – ont donc, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol ou d'une tentative de vol *d'un objet dans un véhicule ou d'une pièce de ce véhicule, telle que autoradio, rétroviseur ou roue...*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004. Considérablement supérieure à celle relevée pour les vols de deux-roues, cette prévalence dépasse aussi celle des vols de voiture.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans et sur les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On est donc réduit à quelques enquêtes locales : vers la fin des années 1980, on avait enregistré des prévalences annuelles de 9 % dans une commune de la banlieue parisienne, 17,1 % dans une métropole régionale¹²⁶. Dix ans après, on relevait dans une autre métropole régionale une prévalence biennale de 19,7 %¹²⁷. À titre de comparaison, notre enquête indique une prévalence biennale (2003-2004) de 15,46 %. Sur trois ans, les résultats franciliens étaient de 18,80 % en 2001 et 17 % en 2003, bien en deçà de ceux trouvés ici. Mais de toute manière, les termes de comparaison disponibles ne sont pas encore assez nombreux ni assez convergents pour délimiter des zones de consensus. Pour les vols à la roulotte, la prévalence dionysienne se situe au milieu de celles observées sur tous les sites de la présente enquête.

On peut, comme au-dessus, définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un véhicule et en ajoutant ceux qui déclarent un dommage bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : là encore, il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 29,07 %. La différence entre risque et prévalence est plus modérée que pour les deux-roues car ceux-ci sont moins répandus que la voiture. Cette fois-ci, nous obtenons un résultat clairement supérieur à celui (23,44 %) observé en 2001 en région parisienne – où la motorisation était moindre en raison du plus faible équipement des habitants de la capitale. Le taux de risque de Saint-Denis est le plus élevé de ceux observés dans les autres communes ayant participé à la présente campagne.

¹²⁴ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $> 4=5$.

¹²⁵ Entre 6 900 et 8 300.

¹²⁶ Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

¹²⁷ Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage – qui est plus élevé que celui des vols de deux-roues – se situe à 1,78¹²⁸, ce qui donne une incidence de 40,61 % ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 51,90 %. Ici, nous obtenons les résultats les plus hauts – tant pour la multivictimation que pour l'incidence ou pour l'incidence au risque – de ceux observés tant en Île-de-France en 2001 que dans la présente enquête.

3. Les taux de dégradations et destructions de véhicules

Nous avons repris dans cette enquête une innovation de celle réalisée en 2001 en Île-de-France : l'examen des destructions et dégradations de véhicules. L'occasion a paru bonne de préciser l'ordre d'importance d'un phénomène souvent évoqué, non seulement dans la presse et le débat public, mais encore dans certaines monographies d'allure ethnographique¹²⁹. Mais, du coup, les résultats franciliens constituent notre seul terme de comparaison possible.

18,40 % des ménages dionysiens – soit 6 100 foyers¹³⁰ – ont été victimes au moins une fois en 2002, 2003, 2004 d'un *acte de vandalisme (destruction ou dégradation) sur un véhicule quelconque appartenant à leur foyer*. Les taux franciliens examinés en 2001 et 2003 se situaient au même niveau (18,91 % et 17,63 %). Les prévalences observées dans la présente enquête dans d'autres communes de la banlieue parisienne donnent des résultats peu éloignés de ceux de Saint-Denis, mais néanmoins tous supérieurs.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un véhicule et en ajoutant ceux qui se déclarent victimes bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : de nouveau, il doit s'agir de ménages qui détenaient un véhicule au moment de l'acte de vandalisme, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 23,52 %. On retrouve ici l'ordre de grandeur observé en 2001 en Île-de-France et aussi celui relevé dans les autres communes de banlieue parisienne participant à la présente campagne.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage – qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues et même que celui des vols de voitures ou des vols à la roulotte – se situe à 2,17¹³¹, ce qui donne une incidence de 39,81 % ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 50,89 %. On dépasse considérablement les scores relevés pour les vols de voitures et de deux-roues, et on est au même niveau que les vols à la roulotte. Les autres communes de banlieue parisienne incluses dans la présente campagne affichent des scores presque aussi importants.

4. Les taux de vols de deux-roues

6,67 %¹³² des ménages de Saint-Denis – soit quelque 2 200 foyers¹³³ – ont donc, d'après l'enquête fait l'objet d'un *vol de moto, scooter, vélomoteur ou vélo* au moins une fois en 2002, 2003 et 2004. Les enquêtes franciliennes constituent le seul point de comparaison : elles affichaient toutes deux une prévalence plus élevée (8,88 % en 2001 et 7,01 % en 2003). La prévalence dionysienne se trouve plutôt au bas de la fourchette observée dans les autres communes de banlieue parisienne qui ont participé à l'enquête.

Tous les ménages ne sont pas détenteurs de deux-roues, tous ne sont donc pas soumis au risque de vol. On peut donc considérer, à côté du taux de prévalence, un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un deux-roues et en ajoutant ceux qui déclarent un

¹²⁸ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>6=7$.

¹²⁹ La meilleure est certainement Esterle-Hedibel, 1997.

¹³⁰ Entre 5 500 et 6 800.

¹³¹ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>9=10$.

¹³² Entre 5,41 % et 7,93 %.

¹³³ Entre 1 800 et 2 600.

dommage bien que n'ayant pas mentionné la possession de deux-roues à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient un deux-roues au moment du dommage, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On parvient à un taux d'équipement – bien supérieur à celui observé en Île-de-France en 2001 – de 44,18 % de l'ensemble des ménages, avec en moyenne 1,78 deux-roues par foyer. Sur cette base, on observe un taux de risque (15,09 %) deux fois plus élevé que la prévalence générale. Compte tenu des différences d'équipement, on tombe alors très en dessous des résultats franciliens (19,19 % en 2001). Les taux de risque dans les autres communes étudiées dans cette campagne sont tous légèrement inférieurs.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage se situe à 1,37¹³⁴, ce qui donne une incidence de 9,13 % ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 20,66 %. Tous ces taux sont nettement supérieurs à ceux observés dans les autres sites de cette enquête.

5. Multivictimation hétérogène

Comme les autres victimes de l'échantillon, celles qui ont subi des atteintes à leurs véhicules peuvent aussi avoir pâti, au cours de la période d'enquête, d'autres victimations. Évidemment, ce risque de multivictimation hétérogène varie selon la fréquence propre à chaque victimation ; ainsi celui qui s'est vu voler sa voiture risque surtout d'avoir aussi subi d'autres atteintes aux véhicules.

Lors d'une enquête antérieure¹³⁵, on s'était demandé si certains incidents n'avaient pas pu être mentionnés deux fois : une tentative de vol de voiture avec des dégâts pourrait ainsi être déclarée à la fois comme vol de voiture et comme vol à *la roulotte*. Pour se prémunir contre ce risque de redite, on a cette fois, comme pour l'enquête Île-de-France 2001, expressément demandé aux enquêtés de ne mentionner chaque incident que dans une seule sorte de victimation.

	vol de voitures	vol de deux-roues	vol dans/sur véhicule	dégrad./destruct. de véhicule
vol de voitures	n=217	22,94	25,81	27,99
vol de deux-roues	10,66	n=101	10,93	10,25
vol dans/sur véhicule	40,91	37,28	n=344	46,90
dégrad./destruct. de véhicule	35,90	28,28	37,95	n=278
cambriolage	11,27	22,62	12,93	12,67
agression sexuelle	0,94	1,17	1,53	1,16
agression par un proche	1,79	0,85	2,01	1,51
agression tout venant	17,48	21,05	16,29	19,72
vol personnel	15,39	12,65	15,41	14,10

Le tableau se lit en colonne : 10,66 % des victimes de vol de voiture l'ont aussi été de vol de deux-roues

Tableau 66 : Multivictimations hétérogènes (%)

II. Les circonstances des atteintes aux véhicules

Les proportions de vols consommés sont comparables à celles observés en Île-de-France : une minorité pour les voitures – elles résistent assez efficacement à l'enlèvement sinon à l'intrusion ou à la dégradation – de très fortes majorités pour les soustractions d'objets ou d'accessoires ou encore celles de deux roues.

¹³⁴ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que >3=4.

¹³⁵ Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 15.

	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
vols réalisés	32,54	75,34	sans objet	68,05

Tableau 67 : Atteintes aux véhicules ; vols réalisés (%)

Le vol de voiture intervient massivement la nuit, ce qui le distingue de celui de deux-roues¹³⁶. C'est un vol de proximité : dans le quartier (70,76 %) et même près du domicile (81,39 %). Une fois sur deux (50,13 %), il se passe dans la rue, et près d'une fois sur trois (29,93 %) dans un parking ouvert qui ne doit pas toujours se distinguer beaucoup de la voie publique, rarement dans un parking fermé (13,97 %), presque jamais (4,18 %) dans un garage privé.

localisation	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
quartier	70,76	70,84	72,81	66,74
reste de la commune	13,42	14,11	11,98	15,32
reste du département	5,49	5,72	7,63	5,15
reste de la région	5,97	4,19	4,68	7,63
ailleurs en France	4,36	4,02	2,91	5,15
à l'étranger	0,00	1,13	0,00	0,00

Tableau 68 : Atteintes aux véhicules ; localisation (%)

Non seulement le vol de voiture échoue le plus souvent, mais encore plus des deux tiers des véhicules volés sont récupérés par leur propriétaire (71,60 %), le plus souvent endommagés. En fin de compte, une victime sur deux (56,03 %) estime les dégâts importants et une sur trois les juge moyens (37,09 %). Non seulement, des véhicules retrouvés ont dû être endommagés, mais encore bon nombre de tentatives ont causé de sérieuses dégradations. Comme quoi, qu'on ne parvienne finalement pas à déplacer la voiture ne constitue pas pour son propriétaire une garantie suffisante : pour la protéger vraiment, il faut la retirer de l'espace public. Et ces résultats sont d'autant plus remarquables que l'on a interrogé à part sur les destructions ou dégradations de véhicules¹³⁷.

On ne s'étonne pas de l'importance des précautions prises à la suite de la victimation : 11,31 % ont, à la fois, mis leur véhicule en lieu sûr, l'ont équipé d'un dispositif de protection, et ont évité les lieux périlleux ; 33,99 % ont pris deux de ces mesures ; 33,67 % une seule... finalement seuls 21,03 % n'ont pris aucune initiative... encore les avaient-ils peut-être toutes essayées préalablement.

emplacement	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
rue	50,13	53,23	53,40	39,31
parking ouvert	29,93	28,73	30,32	8,67
parking fermé	13,97	14,55	10,77	6,32
garage	4,18	2,66	2,79	19,17
ailleurs	1,79	0,84	2,72	26,53

Tableau 69 : Atteintes aux véhicules ; emplacement (%)

Plus de trois fois sur cinq (61,71 %), le vol à la roulotte se déroule la nuit, trois fois sur quatre à proximité du domicile (77,46 %), dans le quartier (70,84 %) ; une fois sur deux dans la rue (53,23 %). Comme le vol de voitures, c'est une infraction de proximité qui prend place quand le véhicule est abandonné la nuit en stationnement. En revanche, il se distingue du vol de voitures et se rapproche de celui de deux-roues par son taux élevé de réussite (75,34 %) : de même qu'il est plus facile d'emporter un vélo qu'une voiture, il est aussi plus facile de prendre l'autoradio que le véhicule tout entier. Évidemment,

¹³⁶ Le vélo, surtout, est principalement soustrait de jour – il est vrai que la nuit, il est facile de le mettre à l'abri – c'est moins vrai pour les deux-roues à moteur.

¹³⁷ Un contrôle a permis de vérifier que les enquêtés avaient bien respecté la consigne de ne mentionner un même incident qu'une seule fois.

les chances de récupérer le bien volé sont insignifiantes (4,69 %). Les dommages sont cependant moins graves que pour les vols de voitures – importants dans une petite moitié des cas (45,98 %), moyens dans une autre petite moitié (45,22 %) – et les victimes sont moins nombreuses à prendre par la suite des précautions : 5,85 % seulement ont, à la fois, mis leur véhicule en lieu sûr, l’ont équipé d’un dispositif de protection, et ont évité les lieux périlleux ; 25,83 % ont pris deux de ces mesures ; 38,80 % une seule... finalement 29,52 % n’en ont pris aucune.

De façon assez triviale, ceux qui utilisent leur véhicule personnel pour aller au travail ont plus de chances de *se faire casser leur bagnole*, de même ceux qui doivent rentrer tard le soir et aussi ceux qui sortent assez souvent (surtout s’ils prennent leur voiture).

récupération	vols de voitures	vols à la roulotte	vols de deux-roues
avec dégâts	65,45	4,69	11,78
sans dégâts	6,15		4,12
pas récupéré	28,40	95,31	84,10

Tableau 70 : Vols de et dans les voitures, vols de deux-roues ; récupération (%)

La catégorie *destructions et dégradations* est composée presque exclusivement de dégradations : les destructions n’excèdent guère un cas sur vingt (5,84 %). Ces atteintes interviennent, le plus souvent, pendant que le véhicule est en stationnement la nuit (61,23 %), à proximité du domicile (78,83 %), le plus souvent dans la rue (53,40 %¹³⁸), en tout cas dans le quartier où l’on habite (72,81 %). Les dommages sont importants dans 41,62 % des cas, et moyens plus d’une fois sur deux (52,11 %).

dommages	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
importants	56,03	45,98	41,62	35,66
moyens	37,09	45,22	52,11	30,97
absents	6,88	8,80	6,26	33,37

Tableau 71 : Atteintes aux véhicules ; dommages (%)

Très massivement – 62,25 % – les *vols de deux-roues* concernent des vélos ; les scooters représentent 23,66 %, les motos 10,44 % et les mobylettes seulement 3,65 %¹³⁹.

Si l’on parle d’un vol de vélo, il a généralement été consommé (dans 80,20 % des cas), alors que ce n’est vrai qu’une fois sur deux pour les scooters (44,92 %), les vélomoteurs (50,00 %) et les motos (54,34 %)¹⁴⁰.

Un vélo ou un scooter volé n’est pratiquement jamais récupéré (respectivement 7,97 % et 20,25 % de récupération) ; c’est un peu moins vrai pour un vélomoteur (46,33 %) et l’on a deux chances sur trois de retrouver une moto dérobée (67,80 %)… mais, dans presque tous les cas, les engins retrouvés sont abîmés.

Les bicyclettes sont plutôt volées de jour, alors que les deux-roues à moteur le sont indifféremment la nuit ou le jour.

Plus que celle de deux-roues motorisés, la soustraction d’un vélo est un méfait de proximité, tout simplement parce que son rayon d’action est moindre.

¹³⁸ À quoi on peut probablement ajouter les 30,32 % de *parkings ouverts*, vraisemblablement les stationnements au pied des immeubles.

¹³⁹ En cas de multivictimation, on s’attache seulement à la plus récente, la seule à être décrite en détail par l’enquêté.

¹⁴⁰ Toutefois, le vol de deux-roues à moteur réussit plus souvent que celui de voitures : ils sont moins protégés contre l’enlèvement.

III. Les renvois

1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

renvoi *	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
va à la police	56,54	76,16	40,05	30,68	31,43
téléphone à la police	9,57	9,12	5,09	4,13	6,06
police déjà informée	4,25	5,96	1,51	2,41	0,98
police pas informée	29,18	8,76	52,17	62,04	61,53
dépose une plainte	53,46	73,24	36,34	28,42	31,68
taux d'élucidation	6,46	7,55	3,69	6,22	10,85
taux de satisfaction**	26,66	36,64	19,55	18,03	31,34

* Les pourcentages des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'atteinte aux véhicules, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes).

** Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police « très satisfaisante » ou « assez satisfaisante ».

Tableau 72 : Atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)

Vols de voitures et dégradations occupent les positions extrêmes en matière de renvois : les premiers sont clairement les plus renvoyés (taux de renvoi général supérieur à 70%) alors que les dégradations ne sont portées à la connaissance de la police qu'une fois sur trois. Quant aux vols à la roulotte ou à ceux de deux-roues, ils occupent une place intermédiaire. Pour autant, le dépôt de plainte n'est pas aussi systématique qu'on pourrait l'imaginer (et qu'on l'observait d'ailleurs dans des enquêtes locales plus anciennes). Comme en Île-de-France, il faut tenir compte des tentatives : si l'on se borne aux vols de voiture consommés, on arrive à un renvoi généralisé et à taux de plainte qui tutoie les trois quarts¹⁴¹. Ce mécanisme ne joue guère pour les autres atteintes aux véhicules pour lesquelles les tentatives occupent une place beaucoup moins remarquable.

raisons		vols de voiture	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
non renvoi	pas la peine	17,76	35,84	42,65	39,08
	servi à rien	69,99	58,66	47,79	49,58
	ne regarde pas la police	1,87	0,66	4,68	1,59
	autre	10,38	4,84	4,87	9,75
renvoi	récupérer le bien volé	7,58	5,94	sans objet	25,59
	pour l'assurance	47,03	47,40	51,58	26,44
	dégager responsabilité	8,89	sans objet	sans objet	0,00
	faire punir	4,48	7,48	7,58	27,63
	il faut le faire	14,35	19,73	23,66	4,75
	que ça ne se reproduise pas	15,48	16,16	17,18	15,59
	autre	2,20	3,28	0,00	0,00

Tableau 73 : Atteintes aux véhicules ; raisons de non renvoi et de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)

En tout cas, les raisons instrumentales semblent dominer la décision de la victime (de vols de voitures) de se tourner ou non vers la police ou la gendarmerie : deux gros tiers de ceux qui s'abstiennent jugent que cette démarche n'aurait servi à rien... avec de bonnes raisons si l'on considère l'absence presque totale d'élucidation et une petite moitié de ceux qui renvoient le font pour disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration de sinistre.

Le reste de ceux qui ne renvoient pas pensent que les dommages ne le méritaient pas (*pas la peine*). Au reste, les trois quarts des renvoyants (74,07 %) ne sont même jamais informés des suites de

¹⁴¹ La déperdition entre les deux concerne peut-être les véhicules récupérés après une première démarche à la police, mais avant qu'on ait eu le temps de formaliser sa plainte.

leur affaire. Cette proportion paraît curieusement élevée si l'on tient compte de la proportion des véhicules finalement récupérés. Si l'on se limite aux vols consommés, le taux d'information sur les suites s'améliore – il passe du quart à une petite moitié (43,17 %) – mais il reste toujours inférieur à la proportion de victimes qui récupèrent leur véhicule... sauf à supposer qu'une partie de ces récupérations s'opère sans intervention policière.

Le renvoi est beaucoup moins vigoureux pour les *vols à la roulotte* : l'attitude la plus répandue consiste à ne faire aucune démarche. Les raisons instrumentales semblent dominer la décision de la victime de se tourner ou non vers la police ou la gendarmerie : une grosse moitié de ceux qui s'abstiennent jugent que cette démarche *n'aurait servi à rien* et une petite moitié de ceux qui renvoient le font pour disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration de sinistre.

Pour les *dégradations et destructions de véhicules*, le renvoi à la gendarmerie ou à la police est au plus bas ; la moitié de ceux qui n'entreprennent aucune démarche justifient leur inaction par la faible importance de l'incident, l'autre moitié par leur scepticisme envers l'intervention policière. Ceux qui renvoient de leur côté, le font pour moitié d'entre eux pour l'assurance. En tout cas, le taux de satisfaction de ceux qui ont fait une démarche est au plus bas. Ces nuances sont à mettre en relation avec le caractère apparemment *gratuit* de la dégradation de véhicule, aussi avec sa forte répétition. Elle exaspère encore plus que le vol. Voici finalement une victimation où police et gendarmerie sont, globalement, pratiquement hors course.

En matière de renvoi, les *vols de deux-roues* tranchent avec ceux de voitures : deux fois plus souvent, la police ou la gendarmerie n'en sont tout simplement pas informées, et c'est particulièrement vrai quand il s'agit d'un simple vélo. Par voie de conséquence, la plainte est ici beaucoup plus rare ; même si elle monte un peu quand il s'agit d'un vol de moto (pour atteindre 54,55 %). Ceux qui s'abstiennent de toute démarche invoquent un peu moins souvent qu'en cas de vol de voiture l'inefficacité du renvoi (*servi à rien*), deux fois plus souvent son caractère superflu (*pas la peine*). Autrement dit, ils sont surtout dissuadés par la passivité qu'ils anticipent chez le policier devant un vol de deux-roues¹⁴². Les raisons des renvoyants sont plus variées que pour les autres atteintes ; un quart des renvoyants le fait pour l'assurance, c'est moins que pour les voitures, puisque les vélos sont sans doute moins bien assurés ; un quart des déclarations ont pour objet de récupérer le bien volé et enfin on est surpris de constater que le motif le plus souvent cité soit le désir de punition. L'élucidation est ici, tout à fait singulièrement, à son acmé – 10,85 % des déclarants. Ceci s'explique par un assez bon taux de récupération des motos et des vélos. Du coup, la satisfaction est assez bonne.

2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres à ces victimations.

Du côté de l'enquête, les données sont extraites des différents modules concernant les atteintes aux véhicules. On soustrait seulement des vols de deux roues ceux de vélos qui ont déjà été pris en compte dans la comparaison concernant les vols.

Du côté des comptages policiers, on retient les index 35 (vols d'automobiles), 37 (vols à la roulotte), 38 (vols d'accessoires sur des véhicules à moteur immatriculés), 68 (destructions, dégradations de véhicules privés), 36 (vols de véhicules motorisés à deux roues).

¹⁴² D'ailleurs, quatre fois sur cinq (79,51 %), les renvoyants n'entendent plus jamais parler de leur affaire.

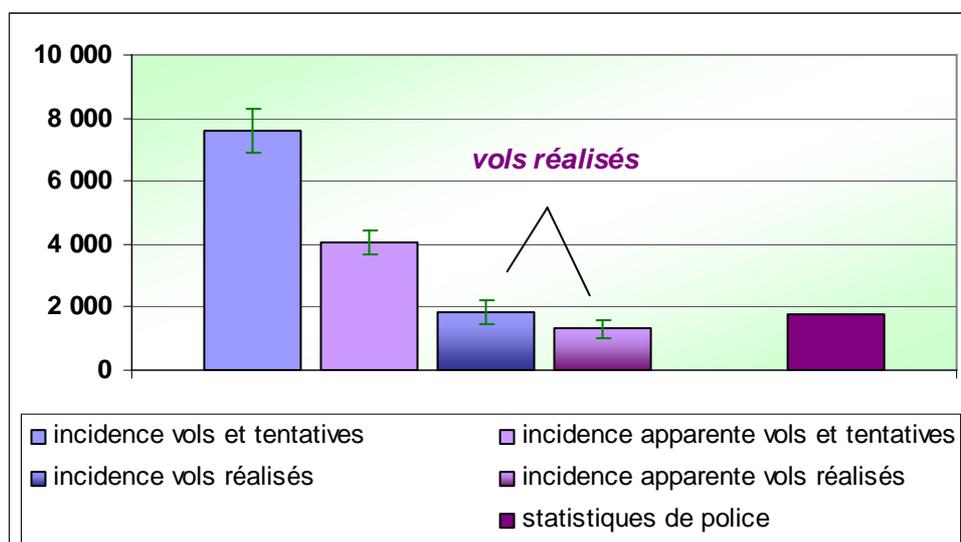
atteintes aux véhicules	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	total (vols de voitures + vols à la roulotte + dégradations destructions)
incidence 2002-03-04	6 895 – 8 307	1 450 – 2 218	11 169 – 12 784	10 864 – 12 470	28 928 – 33 561
<i>taux de plainte -%</i>	53,7	71,2	34,3	28,0	
incidence apparente 2002-03-04	3 702 – 4 460	1 033 – 1 579	3 833 – 4 388	3 042 – 3 492	10 577 – 12 340
données policières 2002-03-04	1 751		7 178*+1 079** = 8 257	2 535	12 543
échantillon			1 512		
ménages dionysiens			33 410		

* vols à la roulotte ** vols d'accessoires¹⁴³

Tableau 74 : Atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

La différence entre les indications policières et celles de l'enquête est très élevée pour les vols de voitures : celle-ci révèle 4,34 fois plus de faits que celles-là. Et l'on ne peut pas l'expliquer seulement par la propension au renvoi : les données policières restent en dessous du nombre de cas où les enquêtés disent avoir déposé plainte (rapport de 1 à 2,33).

En fait, l'écart se résorbe presque complètement si l'on retient seulement dans l'enquête les vols consommés : alors les données policières sont à l'intérieur de l'intervalle de confiance de l'incidence. Le policier semble donc manifester une réticence certaine à enregistrer une plainte pour vol de voiture quand celui-ci n'a pas été consommé, alors qu'il ne fait aucune difficulté si on lui signale une soustraction réalisée. Reste cependant à expliquer pourquoi le score policier dépasse (légèrement) la borne supérieure de l'incidence apparente. Deux hypothèses au moins viennent à l'esprit : la première suppose une proactivité policière, par exemple l'établissement de procès-verbaux de vols lors de la découverte d'épaves ; la deuxième, fait intervenir un *nettoyage des livres*¹⁴⁴.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

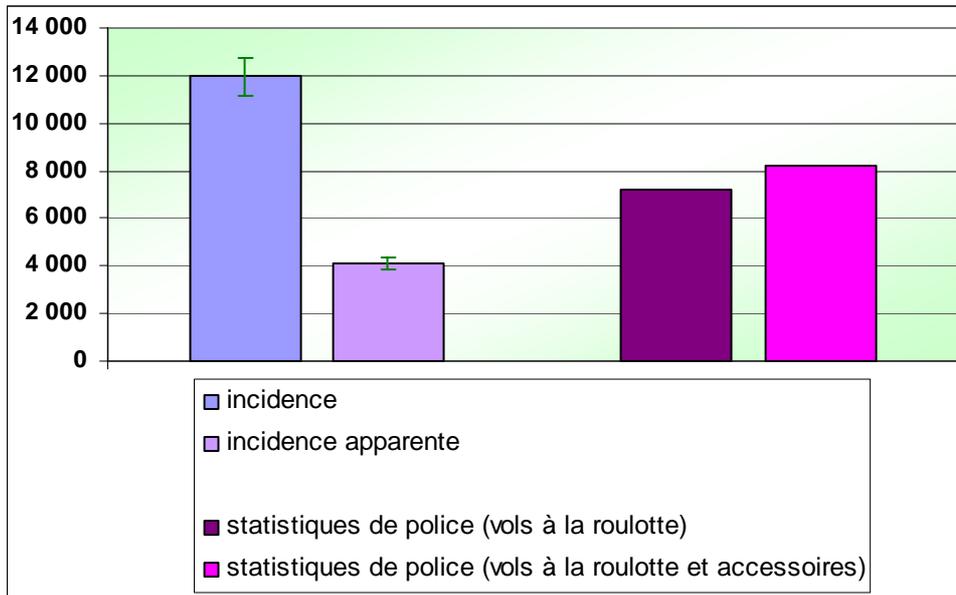
Figure 14 : Vols de voiture ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

Pour les vols à la roulotte (auxquels on ajoute du côté policier les vols d'accessoires), la différence entre enquête et comptage officiel est difficile à comprendre. Les données policières sont en dessous de l'incidence observée (rapport de 1 à 1,45), mais au-dessus de l'incidence apparente (1 à 0,50), donc du

¹⁴³ La distinction n'est pas très claire pour les déclarants : un autoradio volé dans le véhicule sera compté comme vol d'accessoire par la police. Il se peut aussi que certaines tentatives de vols ayant occasionné des dégâts au véhicule soient considérées comme des dégradations et non comme des vols à la roulotte.

¹⁴⁴ Voir note 117 ; il faut convenir qu'aucune de ces explications ne paraît ici très satisfaisante.

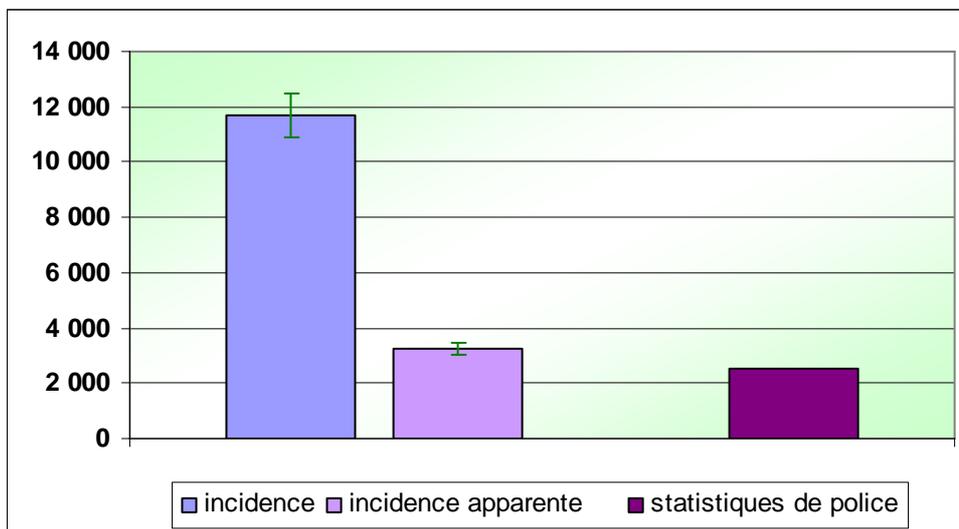
nombre de cas connus par dépôt de plainte. Est-ce à dire qu'il faut supposer une forte proactivité qui fait découvrir à la police de nombreux cas pour lesquels une plainte n'a pas été déposée ? Ce serait une observation inédite.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 15 : Vols à la roulotte ; comparaison entre enquêtes et statistiques policières (2002-2003-2004)

Pour les dégradations et destructions, l'enquête révèle un nombre de cas beaucoup plus important que la statistique policière le laisserait à croire (rapport de 1 à 4,60). Mais cette fois, le nombre de cas pour lesquels les victimes disent avoir déposé plainte est supérieur à l'enregistrement policier, ce qui laisse supposer qu'un certain nombre d'entre eux ont été en réalité enregistrés seulement en main courante.

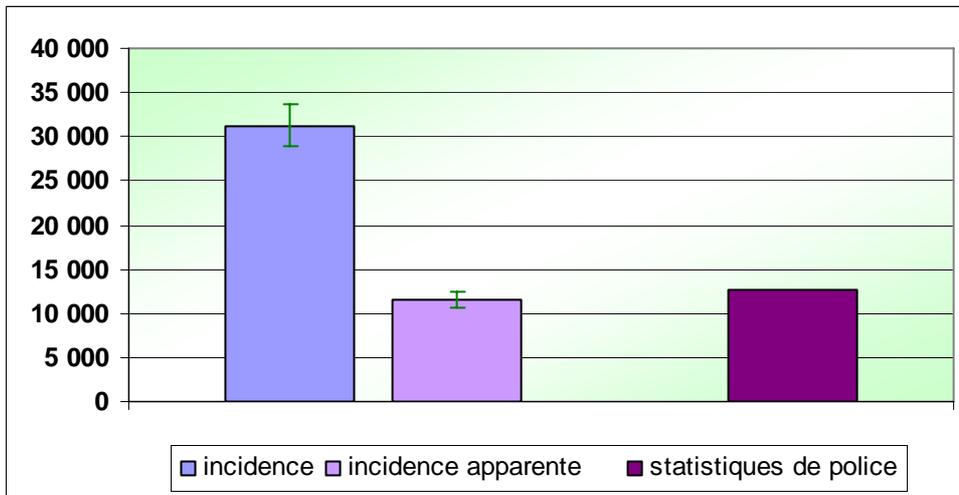


Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 16 : Dégradations et destructions de véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

On peut se demander si des glissements ne sont pas possibles entre ces différentes catégories : la police pourrait ainsi ranger dans *dégradations* ou même dans *vols à la roulotte* un incident peu caractérisé que l'enquête classe parmi les tentatives de vol de voiture. Aussi avons-nous tenté une comparaison sur l'ensemble des atteintes aux véhicules à quatre roues. Le résultat est plus concluant : certes, la distance reste importante entre enquête et données policières (rapport de 1 à 2,49), mais la propension au renvoi

semble presque l'expliquer entièrement puisque le score policier n'est que légèrement supérieur au maximum de l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

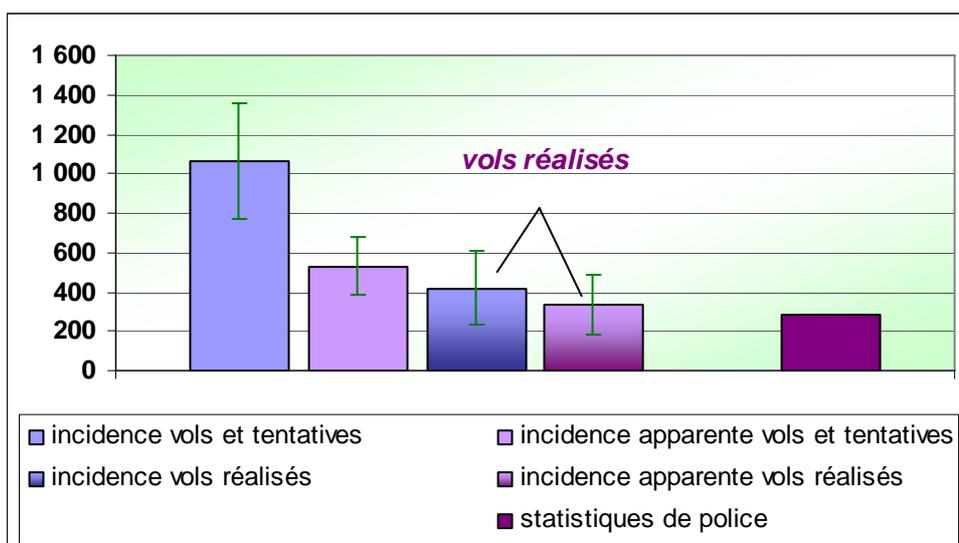
Figure 17 : Atteintes aux véhicules (somme des vols de voitures, vols à la roulotte et dégradations / destructions de véhicules) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

Pour les vols de deux roues à moteur, la différence entre les deux sources est aussi forte que dans les cas précédents (rapport de 1 à 3,68). Les données policières sont même très inférieures au nombre de cas pour lesquels les victimes déclarent avoir déposé plainte, ce qui laisse supposer que bon nombre de ces déclarations sont restées en réalité en main courante.

vols de deux roues à moteur	ensemble (vols réalisés et tentatives)	vols de deux-roues à moteur réalisés
incidence 2002-03-04	765 – 1 356	232 – 607
taux de plainte -%-	50,0	80,0
incidence apparente 2002-03-04	383 – 672	186 - 486
données policières 2002-03-04		288
échantillon		1 512
ménages dionysiens		33 410

Tableau 75 : Vols de deux-roues à moteur ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

Si l'on retient seulement dans l'enquête les vols de deux-roues consommés, alors les données policières sont à l'intérieur de l'intervalle de confiance de l'incidence et de l'incidence apparente. C'est à croire que, comme dans le cas des voitures, les policiers ont peut-être des réserves à prendre des plaintes lorsque le vol de deux roues déclaré en est resté à la tentative.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 18 : Vols de deux-roues à moteur ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

Au total, la statistique policière sous-estime de façon importante voire considérable les atteintes aux véhicules. C'est certainement pour ce contentieux qu'elle est le moins crédible. Pour les vols de voitures comme pour les vols de deux-roues, on devine qu'elle répugne à enregistrer comme vols de simples tentatives souvent mal caractérisées. Pour les autres atteintes, c'est le faible renvoi qui explique dans une très large mesure la considérable différence entre les deux sources.

3. Les autres renvois

renvoi à l'assurance	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
oui	66,77	85,92	46,15	44,93	31,89
non	31,92	11,48	51,63	52,88	68,11
nsp	1,30	2,61	2,22	2,20	0,00

Tableau 76 : Atteintes aux véhicules ; renvoi à l'assurance (%)

Les vols de voitures en général sont déclarés à l'assurance deux fois sur trois mais presque toujours quand le vol a été réalisé. Les exceptions proviennent peut-être de cas où la voiture est très vite retrouvée, puisque presque tous ceux qui n'ont pas déclaré un vol de voiture réalisé s'expliquent en disant que ce n'était « pas la peine » (75,60 %). Parmi ceux qui ont fait la déclaration, les trois quarts sont remboursés, que le vol ait été consommé ou non, à une hauteur qui ne satisfait que moyennement. L'insatisfaction s'explique pour des raisons variées, retenues par des groupes de tailles comparables ; pêle-mêle : remboursement trop long et compliqué (22,94 %) ; remboursement insuffisant (32,32 %) ; obligation d'adopter des mesures coûteuses de protection (20,58 %).

Au regard de l'assurance, les vols à la roulotte et les dégradations se ressemblent. Ils ne sont pas déclarés une fois sur deux. La raison de l'abstention est plus d'une fois sur deux que ce n'est pas la peine (respectivement 57,59 % et 53,67 %) et près d'une fois sur trois que la personne n'est pas couverte (respectivement 31,89 % et 31,55 %), deux arguments qui peuvent facilement se chevaucher. Ceux qui se déclarent sont cependant souvent remboursés (respectivement 71,87 % et 78,29 %), ce qui engendre des taux de satisfaction comparables.

Enfin, le vol de deux roues est le moins déclaré de tous, parce que les victimes anticipent qu'elles ne seront pas remboursées. Du coup, parmi les déclarants, 59,92 % le sont tout de même, mais assez mal : le taux de satisfaction est le plus bas de tous (seulement 58,71 % se déclarent assez ou très satisfaits de l'action de l'assurance).

Les autres recours ne sont pas négligeables. En particulier, le recours à la police municipale atteint des scores remarquables pour le vol de voitures (surtout s'il est consommé), d'autant plus remarquable que, comme on l'a déjà souligné, la police municipale n'existe pas à Saint-Denis.

	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
maire ou élu municipal	7,21	3,82	5,30	5,22	0,85
police municipale	20,34	26,36	10,26	7,16	11,61

Tableau 77 : Atteintes aux véhicules ; autres renvois (%)

IV. Les caractéristiques des victimes d'atteintes aux véhicules

Sont plus exposés au *vol de voitures* les ménages dont le chef est actif et, parmi les actifs, ceux – indépendants, cadres – qui ont le meilleur statut. D'ailleurs, le risque augmente à partir de la tranche de 2 400 à 3 800 € de revenus par ménage.

On retrouve les mêmes caractéristiques pour les ménages victimes de *vols à la roulotte* (surreprésentation des actifs, des cadres, des revenus à partir de la tranche de 2 400 à 3 800 €).

Il en va de même si l'on observe ensuite les victimes de *dégradations et de destructions de véhicules*. On y rencontre aussi une surreprésentation des nantis – indépendants et cadres – peut-être parce qu'ils possèdent davantage de véhicules par ménage – ce qui accroît les risques – et en outre des hauts de gamme – qui attirent davantage les vandales. Ce sont ceux qui sortent assez souvent tard le soir (*plusieurs fois par mois*) qui subissent le plus d'atteintes, quelles qu'elles soient. Ceux qui sortent encore plus souvent (*plusieurs fois par semaine*) comme ceux qui sortent plus rarement sont davantage protégés de ces atteintes. L'habitude de sortir fait sans doute prendre des mesures de protection de même que la rareté des occasions protège d'elle-même.

Pour les victimes de *vols de deux-roues*, le tableau est un peu moins net, surtout un tout petit peu moins nanti, mais pas fondamentalement différent : parmi les ménages volés, on en trouve, en valeur relative, un peu plus dont les chefs de famille sont intermédiaires et non cadres (et évidemment moins de retraités). Les ménages les plus victimés ont tendanciellement des revenus légèrement inférieurs à ceux qui subissent des atteintes à leur voiture. Quoi qu'il en soit, l'équipement en deux-roues suit l'échelle des revenus (laquelle peut dépendre de la taille du ménage).

L'analyse multivariée (voy. VI *infra*) permettra d'affiner les profils de victimes.

V. Comparaison des victimes d'atteintes aux véhicules selon les zones

zones	prévalence	risque	multivictimation	incidence	incidence selon risque
Sud	12,56 [9,51 - 15,61]	19,00 [14,56 - 23,44]	1,60	20,04 [16,36 - 23,72]	30,33 [25,13 - 35,53]
Nord-Ouest	15,02 [11,84 - 18,20]	21,22 [16,90 - 25,54]	1,95	29,22 [25,17 - 33,26]	41,28 [36,08 - 46,48]
Nord-Est	15,32 [12,36 - 18,28]	21,22 [17,26 - 25,18]	1,54	23,59 [20,10 - 27,08]	32,68 [28,14 - 37,22]
ensemble	14,34 [12,57 - 16,11]	20,54 [18,10 - 22,98]	1,71	24,60 [22,43 - 26,77]	35,23 [32,35 - 38,11]

Tableau 78 : Vols de voiture ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%) par zone

La prévalence des vols de voiture dépasse la moyenne de la commune pour les habitants des deux zones Nord et au contraire lui est inférieure pour ceux du Sud. Cette remarque est confirmée lorsqu'on s'intéresse au risque de cet incident. Les habitants de la zone Nord-Ouest subissent la multivictimation la

plus importante, de sorte qu'on y trouve le plus grand nombre d'incidents, et même si on le rapporte au risque, c'est-à-dire à la quantité de ménages équipés donc susceptibles d'être atteints.

zones	prévalence	risque	<i>multivictimation</i>	incidence	incidence selon risque
Sud	22,03 [18,22 - 25,84]	29,24 [24,42 - 34,06]	1,69	37,22 [32,78 - 41,67]	49,42 [44,12 - 54,72]
Nord-Ouest	25,10 [21,25 - 28,95]	31,69 [27,04 - 36,34]	1,90	47,74 [43,30 - 52,18]	60,26 [55,37 - 65,15]
Nord-Est	20,77 [17,43 - 24,11]	26,05 [22,01 - 30,09]	1,71	35,56 [31,63 - 39,50]	44,59 [40,01 - 49,17]
ensemble	22,74 [20,63 - 24,85]	29,07 [26,48 - 31,66]	1,78	40,61 [38,13 - 43,08]	51,90 [49,05 - 54,75]

Tableau 79 : Vols à la roulotte ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%) par zone

Les habitants de la zone Nord-Ouest subissent aussi le plus grand nombre de vols à la roulotte, mais pour cette atteinte, les habitants de la zone Sud ne semblent pas particulièrement épargnés. Ces remarques restent valides quand on tient compte de l'équipement en véhicules.

zones	prévalence	risque	<i>multivictimation</i>	incidence	incidence selon risque
Sud	15,86 [12,50 - 19,22]	21,05 [16,73 - 25,37]	2,38	37,67 [33,21 - 42,12]	50,00 [44,70 - 55,30]
Nord-Ouest	19,55 [16,02 - 23,08]	24,68 [20,37 - 28,99]	2,05	40,12 [35,77 - 44,48]	50,65 [45,66 - 55,64]
Nord-Est	19,54 [16,28 - 22,80]	24,50 [20,54 - 28,46]	2,14	41,73 [37,67 - 45,78]	52,32 [47,72 - 56,92]
ensemble	18,40 [16,45 - 20,35]	23,52 [21,10 - 25,94]	2,17	39,81 [37,35 - 42,28]	50,89 [48,04 - 53,74]

Tableau 80 : Destructions et dégradations de véhicules ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%) par zone

La structure géographique de prévalence des dégradations et destructions de véhicules est la même que pour les vols de voiture : les habitants de la zone Sud sont un peu moins atteints. Mais comme ce sont aussi eux qui subissent la multivictimation la plus importante, on n'observe pas de zone dont les habitants seraient plus protégés que les autres (le taux d'incidence de l'ensemble de la population se trouve dans les intervalles de confiance des incidences des trois zones). Ceci est encore plus vrai lorsqu'on s'intéresse au risque.

zones	prévalence	risque	<i>multivictimation</i>	incidence	incidence selon risque
Sud	7,27 [4,88 - 9,66]	16,18 [11,13 - 21,23]	1,39	10,13 [7,36 - 12,91]	22,55 [16,81 - 28,28]
Nord-Ouest	6,38 [4,21 - 8,55]	15,27 [10,32 - 20,22]	1,52	9,67 [7,04 - 12,30]	23,15 [17,35 - 28,96]
Nord-Est	6,51 [4,48 - 8,54]	14,07 [9,87 - 18,27]	1,16	7,57 [5,39 - 9,75]	16,35 [11,88 - 20,82]
ensemble	6,67 [5,41 - 7,93]	15,09 [12,38 - 17,80]	1,37	9,13 [7,68 - 10,58]	20,66 [17,59 - 23,73]

Tableau 81 : Vols de deux-roues ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%) par zone

Le vol de deux-roues est réparti de façon assez stable dans toute la commune, même si on observe un taux de prévalence légèrement supérieur aux autres pour les habitants de la zone Sud. De même, si l'on observe les risques, les intervalles de confiance sont trop superposés pour que l'on puisse établir des différences fortes entre zones. En revanche, la multivictimation semble plus faible pour les habitants de la zone Nord-Est de la ville, de sorte que l'incidence y est plus faible, y compris si l'on tient compte de l'équipement des ménages.

On peut enfin rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des atteintes aux véhicules. Seule la prévalence des vols à la roulotte montre une sous-représentation significative en ZUS.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
vol de voiture	14,30	14,35	14,34	NS
vol de deux roues	8,50	6,19	6,67	NS
vol à la roulotte	18,85	23,75	22,74	significatif au seuil $\alpha = 0,10$
dégrad./destruct. véhicule	17,14	18,73	18,40	NS

Tableau 82 : Atteintes aux véhicules ; prévalences en ZUS et hors ZUS (%)

On subit donc moins ces victimations lorsqu'on habite en ZUS qu'ailleurs. Les habitants de ZUS sont toutefois moins équipés que les autres résidents de la commune en véhicules à quatre roues mais possèdent plus souvent un deux-roues.

	proportion de ménages équipés (%)			nombre moyen par foyer*		
	ZUS	non ZUS	ensemble	ZUS	non ZUS	ensemble
voitures, camions, camionnettes	68,88	70,10	69,85	1,34	1,26	1,27
deux roues	51,03	42,39	44,18	1,88	1,84	1,85
tout véhicule	78,68	78,11	78,23	2,35	2,10	2,16

* Le nombre moyen de véhicules par foyer est calculé parmi les personnes déclarant posséder un véhicule (voiture et/ou deux-roues) à la date de l'enquête.

Tableau 83 : Équipements en véhicules ; en ZUS et hors ZUS

Cette différence d'équipement explique-t-elle la différence de victimation ? Pour répondre à cette question, il faut examiner le taux de risque d'atteinte des véhicules, plus que le taux d'incidence brut.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
vol de voiture	20,77	20,48	20,54	NS
vol à la roulotte	23,96	30,41	29,07	significatif au seuil $\alpha = 0,05$
dégrad./destruct. véhicule	21,79	23,98	23,52	NS
vol de deux roues	16,65	14,60	15,09	NS

Tableau 84 : Atteintes aux véhicules ; taux de risque en et hors ZUS (%)

On observe alors que le taux de vols à la roulotte est significativement inférieur pour les Dionysiens habitant des ZUS.

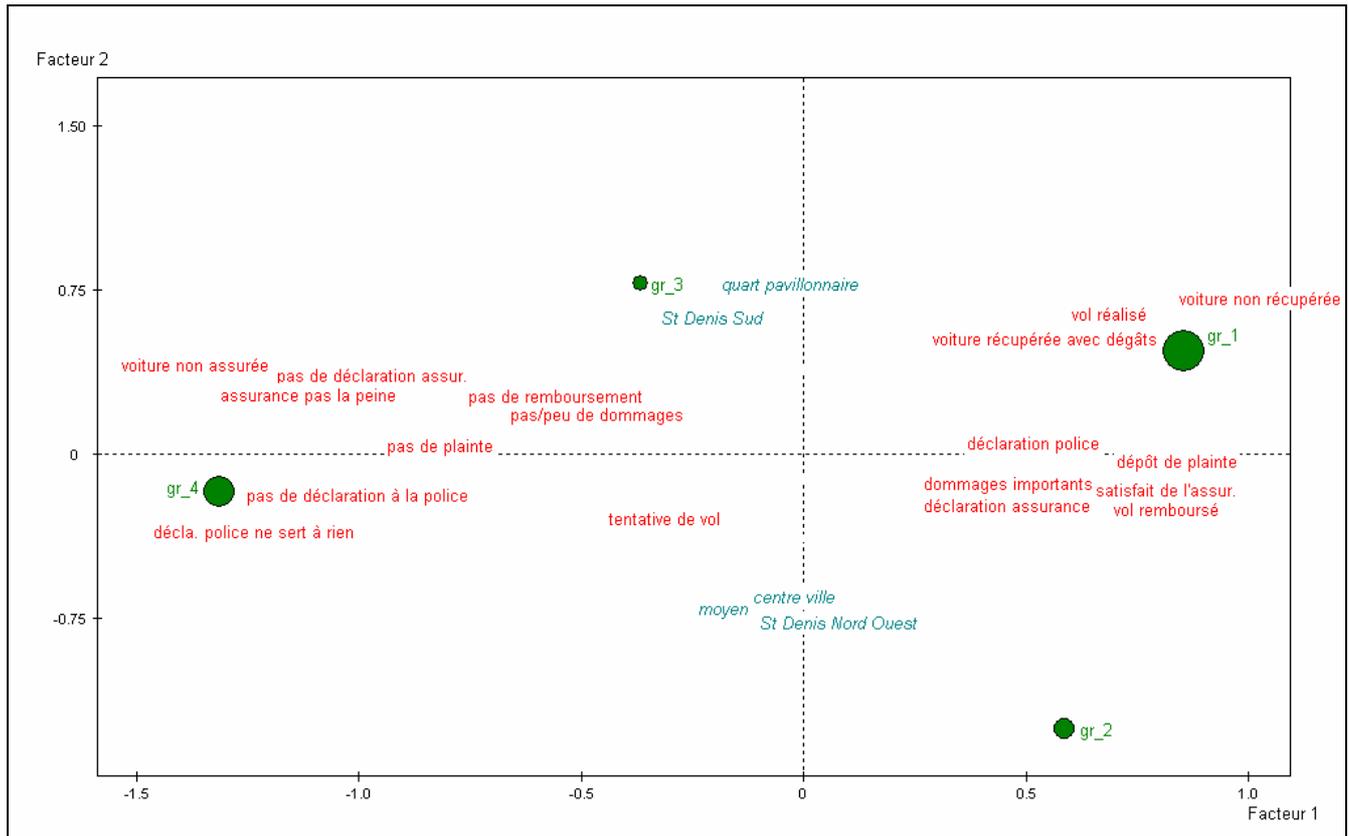
Toutefois, là non plus, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. Là encore on va chercher à construire une typologie qui fasse du sens – c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

VI. Types de victimes d'atteintes aux véhicules

Pour chaque sorte d'atteinte aux véhicules, les modalités peuvent varier et aussi les façons de réagir des victimes. On doit ainsi pouvoir répartir ces dernières selon différents profils. Pour essayer de les distinguer, on procède, pour chaque sorte d'atteintes aux véhicules, selon la méthode utilisée pour les agressions.

1. Types de victimes de vols de voitures

En procédant comme pour les victimations précédentes, on opère d'abord une analyse factorielle de correspondances dont on peut retenir les deux premiers facteurs : à eux deux, ils expliquent la moitié de la variance.



on projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 19 : Vols de voitures ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Le premier explique 23,26% de la variance. On trouve d'un côté des vols dans la rue mais hors du quartier, entraînant peu de dommages (peut-être des tentatives ou des vols suivis de récupérations rapides de véhicules en bon état). L'action de la police est appréciée (d'autant que la variable d'élucidation contribue à l'inertie de ce demi-facteur). En revanche, on ne recourt pas à l'assurance (à elle seule cette variable contribue pour 10% à l'inertie du facteur) soit parce que le dommage n'est pas couvert, soit parce qu'il est trop minime. De l'autre côté, il s'agit de vols ailleurs que dans la rue, ayant entraîné de réels dommages. Le recours à la police est accompagné d'un désir punitif affirmé. Cette fois, l'assurance est mobilisée et on témoigne de la satisfaction à son égard.

Du côté des vols hors du quartier, on trouve des ouvriers, des enquêtés qui vivent en quartier pavillonnaire, qui refusent d'indiquer leurs revenus, qui n'expriment ni peurs, ni préoccupation sécuritaire, ni récriminations envers leur environnement. La résidence en zone Sud contribue très fortement (16% de l'inertie) à l'identification de ce demi-facteur. Du côté des vols sérieux, on trouve des résidents en zone Nord-Ouest, en centre-ville, des enquêtés qui investissent l'engagement associatif, mais aussi des répondants qui expriment des peurs personnelles. La variable 'cadres' contribue très fortement (15% de l'inertie) à l'identité de ce demi-facteur.

Le deuxième facteur a une valeur explicative à peine moins importante (21,75%) que le précédent. D'un côté, on trouve des variables suggérant un incident isolé, mais consistant (vol réalisé, récupération d'un véhicule endommagé), réalisé dans la rue. On y trouve aussi un renvoi à la police accompagné d'un jugement favorable sur son intervention. De l'autre côté, le tableau change tout à fait : des incidents à répétition, hors de la rue, mais qui se bornent à des tentatives. Du coup, on ne fait appel ni à la police ni à l'assurance.

Du côté de la victimation isolée mais consistante, on trouve l'habitat dans la zone Nord-Est (11%), en ZUS, en HLM, dans un quartier 'populaire' (Préteceille), une population d'employés. Du côté des

tentatives à répétition, il s'agit plutôt de résidents dans la zone Nord-Ouest (11% de l'inertie), en centre-ville, dans des quartiers de 'classes moyennes'(Préteceille), de ménages à revenus plutôt confortables, pourtant aussi avec une présence d'ouvriers.

Le plan des deux premiers facteurs fait ainsi apparaître le rôle clivant de la répartition par zones Sud, Nord-Est, Nord-Ouest.

Sur la base de cette analyse factorielle, on peut construire une typologie en quatre classes.

La première – la plus importante (38,71%) – se caractérise par un recours systématique (et généralement satisfaisant) tant à la police qu'à l'assurance après un vol isolé mais sérieux (bien plus souvent que la moyenne, le véhicule a été récupéré endommagé ou ne l'a pas été ; en tous les cas, les dommages sont généralement consistants). Les membres de ce groupe sont plus nombreux que la moyenne à habiter la zone Nord-Est (58 contre 34), des ZUS (30 contre 21), des grands ensembles (47 contre 35).

La deuxième classe est moins importante (18,42%). Là encore, on a eu recours systématiquement tant à la police – la volonté punitive est plus affirmée qu'en moyenne – qu'à l'assurance. Pourtant il s'agit le plus souvent d'une simple tentative mais qui s'est accompagnée de dommages dans 80% des cas. Surtout, elle a pris place dans son quartier, hors de la rue mais près du domicile, donc peut-être dans le parking ou le garage de l'habitation. Et c'est cette intrusion à proximité – et le caractère répétitif du méfait – qui pousse des enquêtés (où les cadres et les militants associatifs sont plus présents que la moyenne) à une réaction très marquée. Massivement, les membres de cette classe habitent dans la zone Nord-Ouest.

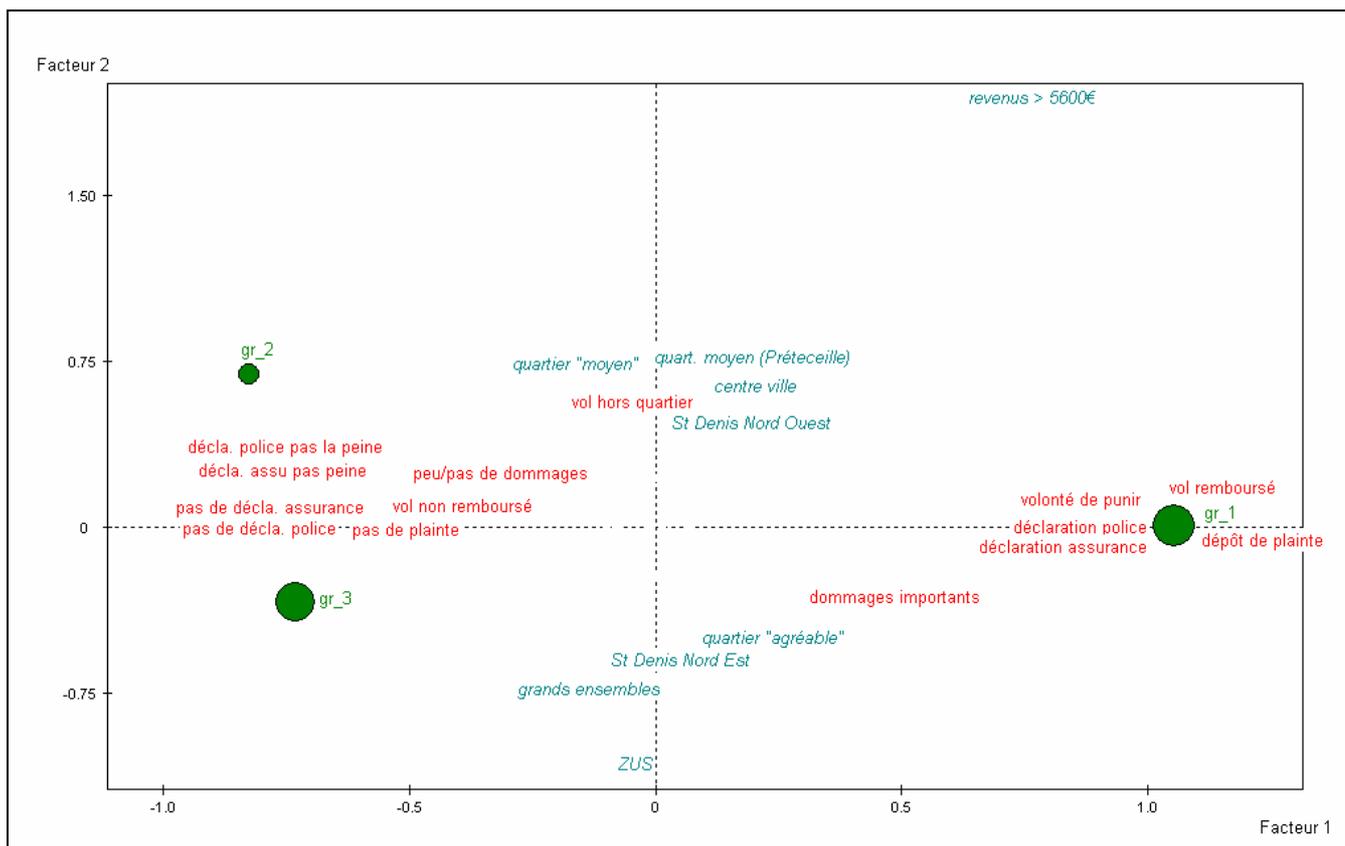
La troisième classe est d'une taille un peu inférieure (13,14). Il s'agit cette fois d'habitants de la zone Sud (62 contre 26), de quartiers manquant d'équipements de proximité, qui mobilisent la police (avec un propos punitif plus fréquent qu'en moyenne) mais ne recourent pas à l'assurance (parce que l'incident *n'en vaut pas la peine*).

Enfin, les membres de la dernière classe (29,73%) n'ont recours ni à la police, ni à l'assurance pour de simples tentatives qui n'ont guère entraîné de dommages.

Au total, la simple tentative laisse généralement les enquêtés inertes, sauf – de la part d'une population aisée de centre-ville – quand il s'agit d'intrusions à répétition dans les parkings ou garages de son domicile, accompagnées de dommages. En revanche, le vol caractérisé dans les grands ensembles de la zone Nord-Est s'accompagne d'un renvoi tant à la police qu'à l'assurance. On voit même dans la zone Sud des incidents de faible gravité entraîner sinon une déclaration de sinistre, du moins un recours à la police.

2. Types de victimes de vols à la roulotte

Ici encore, commençons par pratiquer une analyse factorielle de correspondances sur un tableau de contingence croisant caractéristiques du vol à la roulotte et critères des enquêtés.



on projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 20 : Vols à la roulotte ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Un premier facteur explique 37,93% de la variance. On y trouve d'un côté une commission ailleurs que dans la rue, déclenchant un renvoi à la police et à l'assurance (avec un remboursement qui donne satisfaction). De l'autre côté, il s'agit, au contraire, d'incidents de rue qui n'ont entraîné ni recours à la police (*ça n'en valait pas la peine*) ni déclaration de sinistre (soit que le dommage ne le méritât pas soit qu'il ne fût pas assuré).

Du côté des renvoyants, on trouve des retraités (17% de l'inertie du facteur) mais aussi des cadres, des revenus confortables (13% de l'inertie pour les 3 800 à 5 600 €, quoiqu'on note aussi une contribution d'une variable de très bas revenus), des résidents de centre-ville qui apprécient leur environnement, quoiqu'ils relèvent l'occurrence de désordres urbains. Du côté des inertes, on trouve des résidents de la zone Sud, dans des quartiers pavillonnaires, dans un environnement qui ne soulève pas de récriminations. Les variables 'employés' et 'ouvriers' contribuent de ce côté du facteur.

Un deuxième facteur (14,66%) oppose des incidents isolés, loin de chez soi, lors de déplacements professionnels à des vols à répétition à proximité de chez soi. Faibles dans le premier cas, les dommages sont jugés conséquents dans le second. Toutefois, on ne relève guère de renvoi dans le premier cas parce que *ça n'en valait pas la peine*, dans le second parce qu'on ne croit pas à l'efficacité de la démarche (*ça n'aurait servi à rien*). Ceux qui n'ont guère subi de dommages ont des revenus plutôt confortables, ils n'éprouvent ni peurs, ni préoccupation sécuritaire et ne se plaignent pas d'un environnement où ils peuvent éventuellement déployer un engagement associatif. Ceux qui ont subi des dommages sont bien plus apeurés ; ils dénoncent les désordres urbains dans leur environnement ; ils vivent plutôt en grands ensembles avec des revenus médiocres ou modestes, mais jugent quand même leur quartier plutôt 'agréable'.

L'analyse typologique à laquelle on procède sur la base de ces résultats permet de distinguer trois profils de victimes de vol à la roulotte.

La classe la plus nombreuse (42%) est composée de volés qui ont eu recours tant à la police (souvent avec un désir punitif affirmé) qu'à l'assurance (avec un succès qui laisse l'enquêté satisfait) pour un vol ayant suscité des dommages conséquents (65% des fois contre 46 en moyenne). Retraités et habitants de centre-ville sont ici un peu plus nombreux que dans l'ensemble des victimes de vol à la roulotte.

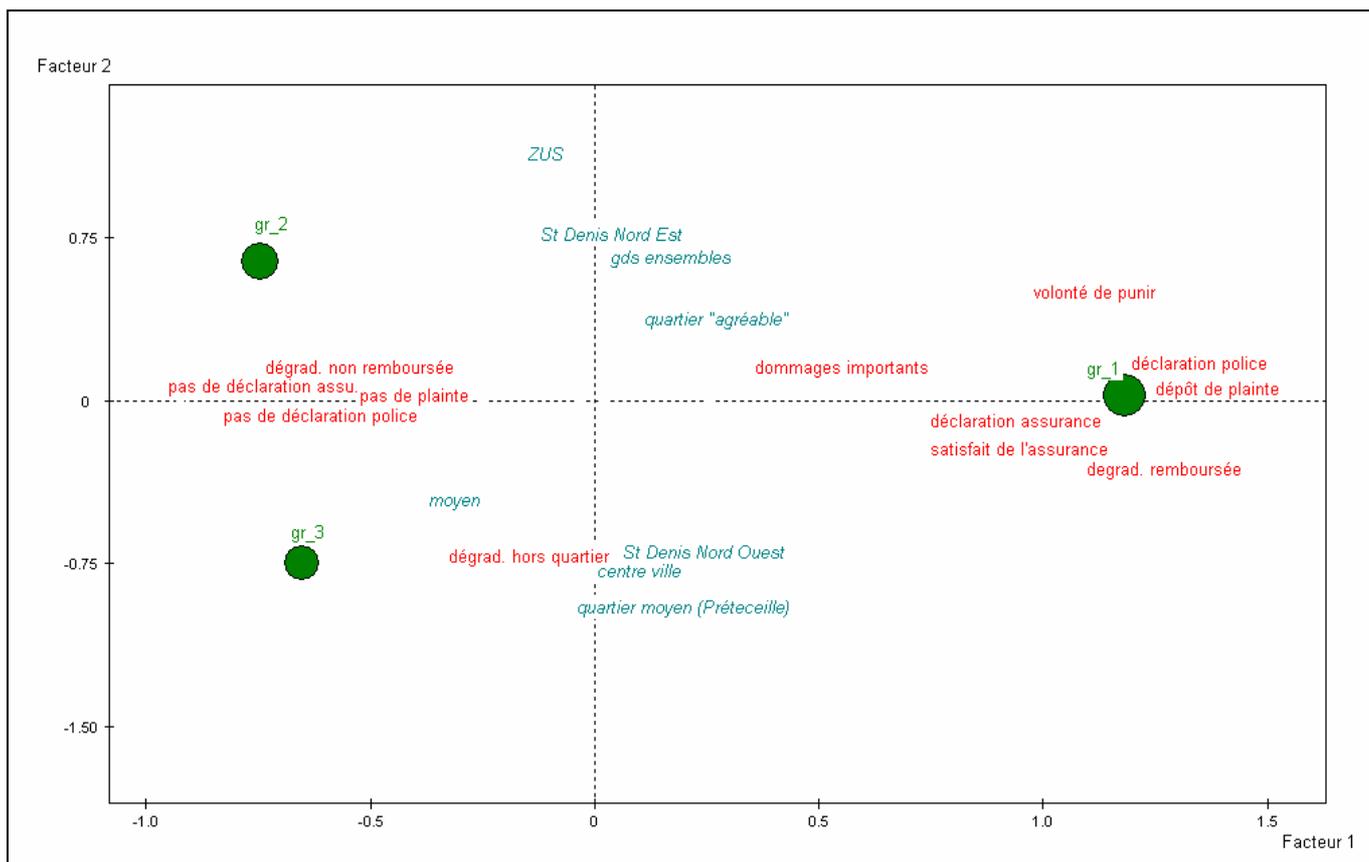
La deuxième classe est d'effectifs plus restreints (18,65%). Ces enquêtés n'ont eux recours ni à la police, ni à leur assureur pour un vol à la roulotte unique, diurne, mais perpétré dans la rue, hors de leur quartier d'habitation. Peurs et préoccupation sécuritaire sont plus souvent qu'en moyenne absentes de ce groupe.

Quant à la dernière classe (39,35%), elle se caractérise par la même absence de tout renvoi, mais cette fois pour un vol nocturne de proximité. C'est le scepticisme envers l'action de la police qui explique l'abstention, bien plus souvent que le caractère superflu de la démarche ; en ce qui concerne l'assurance, on s'abstient surtout parce que le dommage n'en vaut pas la peine, secondairement parce qu'il n'est pas couvert.

Au total, les deux cinquièmes des Dyonisiens victimes de vol à la roulotte recourent tant à la police et à l'assurance après une mésaventure qui leur a causé des dommages conséquents. Une proportion presque aussi nombreuse s'abstient pour un vol de proximité pour des raisons mélangées qui tiennent à la modicité du dommage, mais aussi au scepticisme envers la police ou à une mauvaise couverture assurantielle. Enfin le dernier cinquième s'abstient aussi mais cette fois après un incident isolé, subi loin de chez soi.

3. Types de victimes de dégradations ou destructions de véhicules

En procédant toujours de la même façon, on identifie un premier facteur qui explique 36,31% de la variance. D'un côté, les variables à forte contribution indiquent un méfait commis ailleurs que dans la rue, ayant entraîné des dommages conséquents, un renvoi à la police, avec dépôt de plainte, un désir punitif affirmé (11% de l'inertie) et une appréciation positive de l'action, également un recours à l'assurance couronné de succès ce que l'enquêté apprécie. D'un autre côté, il s'agit d'un incident de rue, n'ayant suscité que de faibles dommages et une inertie de la victime tant envers la police (*pas la peine*) qu'à l'égard de son assureur (*pas la peine*, là non plus).



on projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 21 : Dégradations et destructions de véhicules ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Du côté punitif, on trouve la résidence dans la zone Nord-ouest, dans des grands ensembles (hors HLM), dans un environnement jugé agréable, des cadres qui témoignent de peurs pour la sécurité de leurs enfants, déplorent la présence dans leur quartier de désordres urbains, peuvent être engagés dans l'action associative. Du côté inerte, on trouve l'habitat en zone Sud, dans des quartiers pavillonnaires, auxquels on peut reprocher leur manque d'équipement de proximité, mais que l'on peut aussi estimer indemnes de tout reproche, des ménages à revenus moyens, une absence de peurs et de préoccupation sécuritaire.

Un deuxième facteur (15,82%) oppose une dégradation diurne, loin de chez soi, plutôt sur son lieu de travail, à un méfait de proximité. La première donne lieu à une indemnisation satisfaisante par l'assurance tandis que l'autre déclenche une volonté répressive, fait l'objet d'une certaine élucidation (13% de l'inertie du facteur), mais pas de remboursement par l'assurance.

Du côté de l'incident de déplacement, on trouve une résidence dans la zone Nord-Ouest, en tous cas hors ZUS, des commerçants ou artisans ou des retraités, aussi de très faibles revenus. On ne note ni sentiment d'insécurité, ni récrimination contre son environnement. À l'opposé, on trouvera l'habitat en zone Nord-Est, en ZUS, des peurs beaucoup plus répandues, des employés mais aussi paradoxalement des revenus assez confortables à élevés.

La construction typologique autorisée par ces résultats permet de distinguer trois profils d'importance analogue parmi les victimes de dégradations ou de destructions de véhicules.

Une première classe (37,23%) réunit ceux qui se tournent vers la police (avec un fréquent désir punitif) et vers l'assurance et qui sont satisfaits du remboursement qu'ils obtiennent. L'incident nocturne leur avait occasionné des dommages conséquents au moins deux fois sur trois (contre 42% en moyenne).

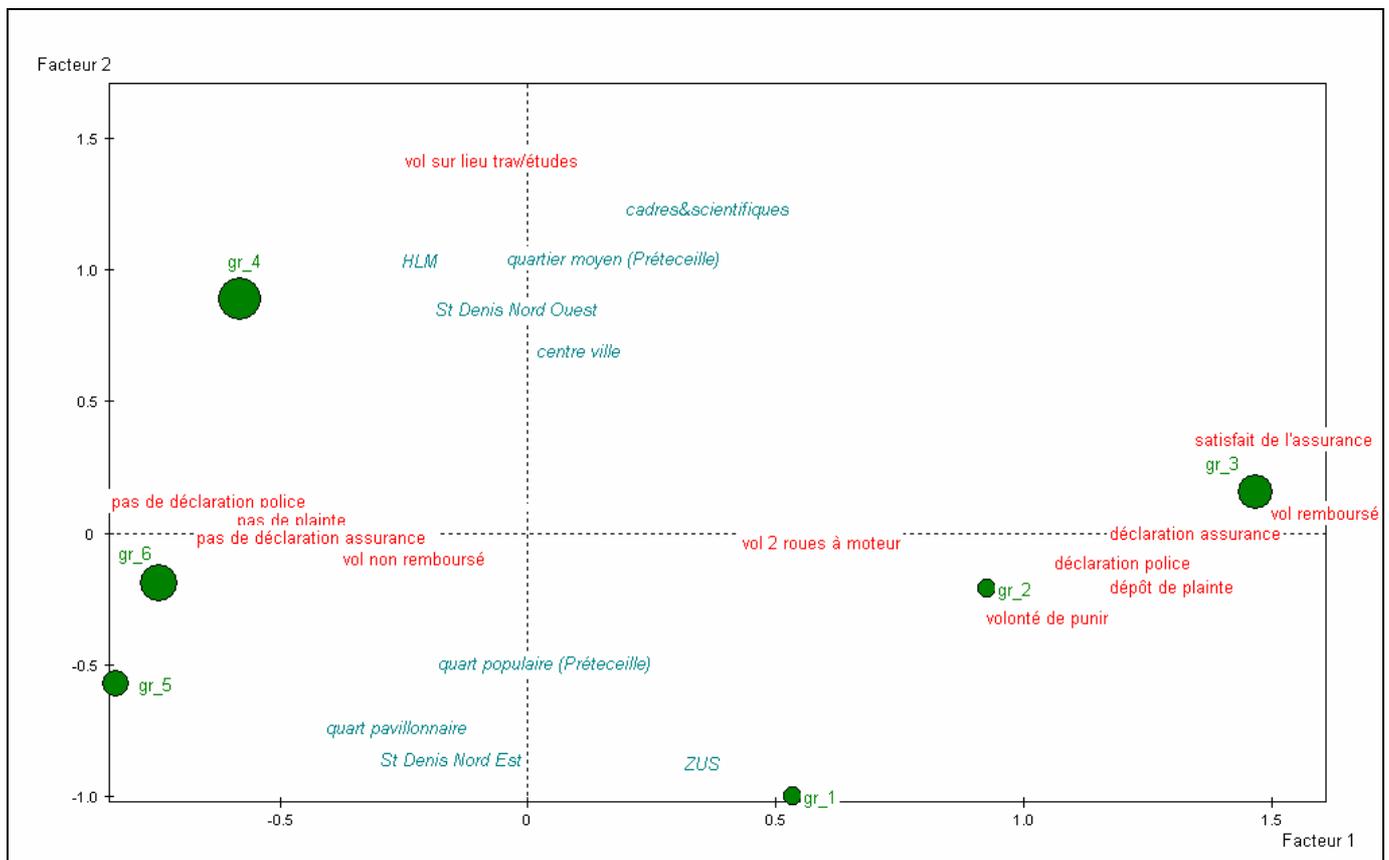
Puis vient une classe d'inertes (33,31%) qui n'ont pas réagi à des incidents de proximité mais de peu de gravité. Ils habitent plutôt le Nord-Est, sinon le Sud, deux fois plus souvent en ZUS que la moyenne (37 contre 19) ou en quartier pavillonnaire (29 contre 17), en tous cas dans des quartiers 'populaires' au sens de Préteceille.

La dernière classe (29,46%) est aussi composée de non renvoyants, mais cette fois provenant de quartiers de ‘classes moyennes’, de centre-ville, en zone Nord-Ouest, en tous cas hors ZUS. Les dégradations qu’ils ont subies se sont passées loin de chez eux. Leur absence de renvoi est motivée soit par le scepticisme envers la police (*servi à rien*, 59 contre 30), soit par l’absence de couverture du dommage (30 contre 17).

En résumé, un tiers des victimes de dégradations a fortement réagi à des dommages conséquents, les deux autres se sont abstenus de réagir soit à des incidents de proximité dans des zones urbaines en difficulté, soit à des incidents de trajet concernant cette fois des résidents de centre-ville.

4. Types de victimes de vols de deux-roues

Enfin, pour établir différents profils de victimes de deux-roues, nous retiendrons ici les deux premiers facteurs de l’analyse qui expliquent ensemble 45,08% de la variance totale.



on projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 22 : Vols de deux-roues ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Le premier axe (28,63% de l’inertie) oppose ceux qui ne tentent aucun recours à la police ou à l’assurance, le plus souvent parce que ça n’en vaut pas la peine, à ceux qui font appel tant à l’une qu’à l’autre. Ces derniers déposent une plainte formelle auprès de la police et sont remboursés par l’assurance, laquelle les satisfait donc.

Le profil des victimes qui ne renvoient pas le vol subi se caractérise par leur habitation dans un quartier pavillonnaire, en dehors d’une ZUS, dans la zone Nord-Est. On trouve de ce même côté de l’axe les ouvriers, les artisans, commerçants et patrons, les étudiants, chômeurs et autres inactifs ainsi que ceux qui jugent leur quartier comme difficile à vivre et qui perçoivent des revenus allant de 800 à 2 400 € (11% de l’inertie). Du côté de ceux qui renvoient le vol à la police et à l’assurance, on trouve les habitants d’un

quartier jugé « moyen » par Prêteceille, situé en ZUS, les habitants du centre-ville, ainsi que les cadres et scientifiques et les retraités.

Le deuxième axe (16,45%) oppose les vols de proximité (c'est-à-dire les vols survenus dans le quartier de la victime, et même à proximité de son domicile) aux autres vols. Les premiers ont été plus souvent réalisés ailleurs que dans la rue et le deux-roues n'a pas été récupéré par la suite. À l'opposé, on trouve les simples tentatives survenues pendant que le deux-roues était dans la rue (12% de l'inertie), près du lieu de travail ou d'études (14% de l'inertie) ; on trouve aussi de ce côté les vols élucidés, non renvoyés à l'assurance car la victime n'était pas assurée, et ceux n'ayant pas entraîné une prise ultérieure de précautions.

Du côté des vols de proximité on trouve les habitants d'une ZUS, d'un quartier pavillonnaire classé comme « populaire » par Prêteceille et dans lequel ils déplorent de nombreux désordres urbains, aussi les habitants de la zone Nord-Est ; on trouve de ce même côté les retraités (12% de l'inertie) ainsi que les artisans, commerçants et patrons, ceux qui ont des revenus très modestes (400 à 800€ mensuels), enfin les enquêtés qui ont peur pour leurs enfants. À l'opposé, du côté de ceux qui ont été volés en dehors de leur quartier, on trouve les habitants de la zone Nord-Ouest, d'un quartier de centre-ville classé « moyen » par Prêteceille qu'eux-mêmes jugent confortable. Les cadres, scientifiques et intermédiaires contribuent également à ce côté de l'axe.

La construction typologique autorisée par ces résultats permet de distinguer six profils d'importances diverses parmi les victimes de vols de deux-roues.

Une première classe (10,03%) réunit des volés, plus souvent qu'en moyenne retraités (65% contre 12%), qui n'ont pas récupéré le deux-roues volé (55% contre 11% en moyenne) ; on y trouve une surreprésentation des ménages à très faibles revenus (400 à 800 € mensuels) et des personnes qui éprouvent des peurs personnelles.

Une seconde classe de même taille (9,57%) rassemble des victimes ayant toutes renvoyé le vol à la police avec une volonté de punir le coupable. Ici sont fortement surreprésentés la catégorie des ouvriers (88% contre 35% en moyenne) et les enquêtés éprouvant des peurs pour leurs enfants.

Dans une troisième classe rassemblant un cinquième de l'échantillon (19,37%), on trouve les personnes ayant renvoyé le vol subi à la police et à l'assurance. Plus qu'en moyenne ils ont déposé plainte et l'assurance leur a donné satisfaction en les remboursant. Sont surreprésentés ici les vols de deux-roues à moteur (74% contre 38% en moyenne).

La quatrième classe est la plus importante ; elle regroupe près du quart de l'échantillon (24,53%). Sont rassemblées ici les victimes de vol de deux-roues n'ayant déclaré le vol ni à la police (plus souvent qu'en moyenne parce que cela n'aurait servi à rien), ni à l'assurance (le plus souvent parce qu'elles n'étaient pas assurées pour le sinistre subi). Il s'agit ici le plus souvent de vols de vélos (91% contre 62% en moyenne) survenus en dehors du quartier d'habitation de la victime qui vit le plus souvent en dehors d'une ZUS, dans un quartier de centre-ville, classé comme « moyen » par la typologie de Prêteceille.

La cinquième classe (14,65%) rassemble, elle aussi, des victimes n'ayant pas renvoyé le vol subi à la police ou à l'assurance (dans les trois quarts des cas parce que ça n'en valait pas la peine), mais il s'agit ici d'un vol n'ayant pas causé de dommage, subi dans le quartier d'habitation de l'enquêté, celui-ci étant dans les deux-tiers des cas un quartier pavillonnaire, et situé dans le Nord-Est (69% contre 31%). Est surreprésentée ici la catégorie des artisans, commerçants et patrons (44% contre 8%).

Enfin apparaît une dernière classe (21,84%) de victimes n'ayant pas déclaré le vol à la police, le plus souvent parce que ça *n'en valait pas la peine*. Elles n'ont pas non plus fait de démarche auprès de leur assurance. Dans plus de deux tiers des cas il s'agissait ici d'une simple tentative de vol (69% contre 32%). Sont surreprésentées ici les victimes engagées dans l'associatif, vivant dans un quartier classé comme « populaire » par Prêteceille ainsi que les ménages percevant des revenus moyens (800 à 2 400 € mensuels).

Pour résumer, après avoir isolé un petit groupe de retraités, de renvoyants à la police dans le but de punir le voleur et un cinquième de renvoyants tous azimuts, il reste les trois cinquièmes des victimes de vols de deux-roues ; celles-ci n'ont pas renvoyé le vol subi et se distinguent en trois groupes caractérisés par les lieux du vol et d'habitation de la victime.

Insécurité, victimations et territoires

Nous allons chercher maintenant à présenter les principaux résultats selon la localisation des enquêtés. Pour conduire cette approche territoriale, une classification des individus a été opérée, les regroupant selon les caractéristiques qui s'appuient sur deux types de variables :

- certaines tiennent compte des découpages géographique et socioprofessionnel, du type d'habitat et d'environnement de l'enquêté, enfin du fait qu'il réside ou non en ZUS ;
- d'autres concernent l'opinion exprimée par l'enquêté sur son environnement (bruit, propreté, tranquillité...).

Leur combinaison conduit à affecter les enquêtés d'une nouvelle variable que l'on nomme *géosociale*.

On procède d'abord à une analyse factorielle des correspondances sur les variables de zonage et sur celles de description de leur environnement par les enquêtés.

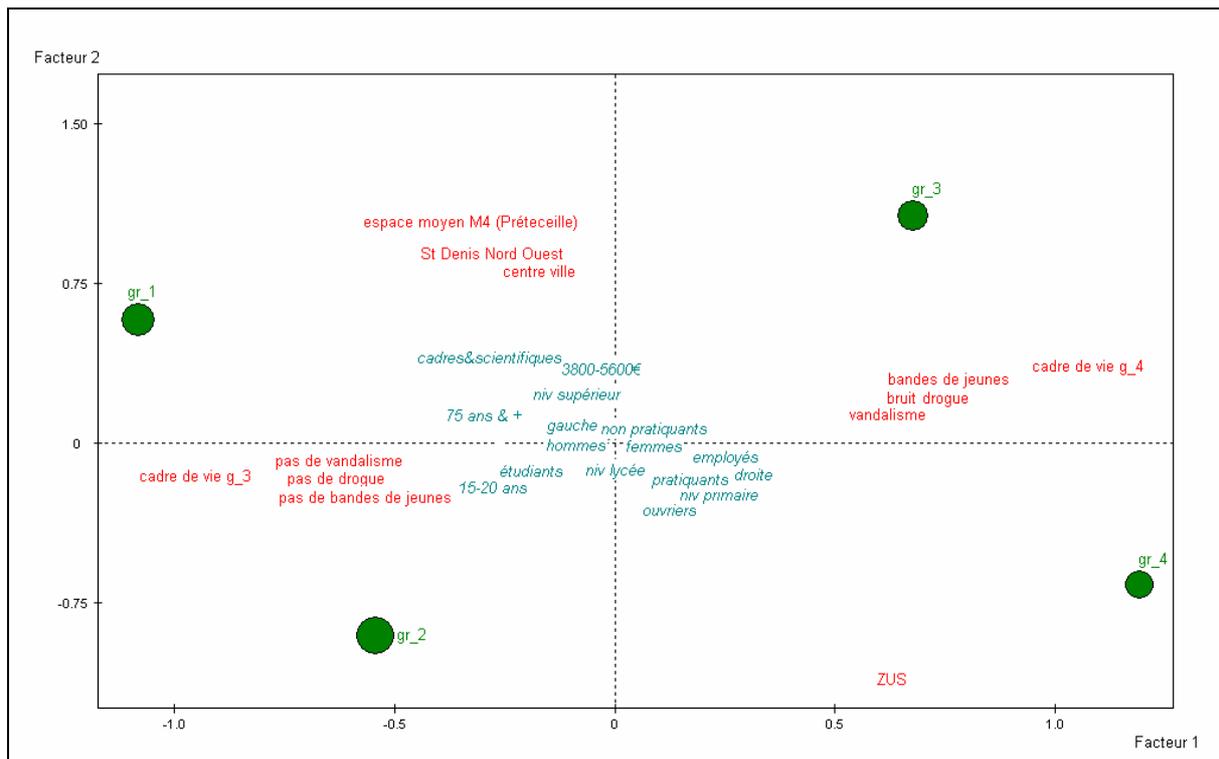
On retient ainsi les variables de zonage géographique en trois positions (Nord-Est, Nord-Ouest, Sud), la classification de l'îlot où réside l'enquêté selon la typologie établie par E. Préteceille en 9 positions (de 'espace des ouvriers et employés' à 'espace de l'élite dirigeante'), l'habitat en ZUS ou non, la typologie des opinions des enquêtés sur leur environnement, le bruit des voisins, la propreté des rues du quartier, la drogue, le vandalisme, les bandes de jeunes, le type d'habitat et le type d'environnement.

L'analyse factorielle de correspondances à laquelle on procède tout d'abord permet de retenir trois facteurs.

Le premier explique 12,61% de la variance. Il se caractérise par les désordres urbains (problèmes de bandes, de bruit, de drogue, de vandalisme) associés à la résidence en ZUS.

Le deuxième (9,40%) oppose le centre-ville (14% de l'inertie du facteur), la zone Nord-Ouest, les quartiers de 'classes moyennes' (Préteceille) à la zone Nord-Est (14% de l'inertie), aux grands ensembles, aux ZUS (12%), mais aussi aux quartiers pavillonnaires et aux 'quartiers populaires'.

Quant au troisième (6,68%), il oppose la zone Sud (25% de l'inertie du facteur), les rues pas propres, le manque d'équipements de proximité, des quartiers de professions artistiques, de précaires et de chômeurs (Préteceille) à la zone Nord-Est, au pavillonnaire, aux rues propres et aux quartiers 'populaires-ouvriers' (Préteceille).



on projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 23 : Insécurité, victimations & territoires ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Sur la base de ces résultats, on procède – comme précédemment – à la construction d’une typologie qui fait émerger quatre classes d’importances à peu près équivalentes.

La première (24,94%) regroupe des enquêtés de centre-ville, de la zone Nord-Ouest, de quartiers de ‘classes moyennes’. Ils vivent hors ZUS dans des environnements sans problème. Les cadres (15 contre 9), les gens bien instruits, ceux qui se déclarent de gauche y sont un peu plus nombreux que dans l’ensemble de l’échantillon.

On trouve ensuite une classe (28,74%) d’habitants des zones Nord-Est (59 contre 32) ou Sud (34 contre 30), de quartiers ‘ouvriers’ (Préteceille). Ils vivent plus souvent que la moyenne (37 contre 16) en quartier pavillonnaire, quelquefois (28 contre 21) en ZUS, mais en tous cas dans des environnements dénués de saleté ou de désordres urbains (notamment de bandes, à 82 contre 53). Les 15-20 ans y sont un peu plus nombreux que la moyenne (13 contre 10), également ceux dont le capital éducatif s’arrête au niveau secondaire (37 contre 32).

La troisième (24,59%) classe concerne des résidents de la zone Nord-Ouest (70 contre 38) du centre-ville (68 contre 40), qui sont hors ZUS, mais se plaignent massivement de désordres urbains (bandes, drogue, bruit, vandalisme, saleté). Ils vivent, un peu plus que la moyenne, dans des quartiers classés soit comme ‘employés et ouvriers’, soit comme ‘professions artistiques, précaires, chômeurs’ soit comme ‘ouvriers’, ce qui semble dénoter des zones assez mélangées. Ces enquêtés se classent un peu plus à droite, sont plus âgés que la moyenne. L’émergence de cette classe a le mérite de faire apparaître l’existence d’une sous-zone de désordres urbains au Nord-Ouest.

Enfin, la quatrième classe (21,73%) regroupe des résidents du Nord-Est (54 contre 32) ou du Sud (44 contre 30) vivant cette fois dans des grands ensembles (66 contre 32), en ZUS (59 contre 21), dans des quartiers populaires mal équipés et caractérisés par des désordres urbains massifs (bandes, vandalisme, drogue, bruit, saleté). Plus que la moyenne, ces enquêtés

sont employés ou ouvriers, se classent à droite ou (surtout, 41 contre 365) refusent de se situer politiquement.

En somme, cette construction typologique oppose

- un Nord-Ouest sans problème de ‘classes moyennes’ (classe 1) à un Nord-Ouest ‘prolétaire’ avec désordres urbains (classe 3).

- et un ensemble Nord-Est et Sud ouvrier et pavillonnaire sans désordres urbains (classe 2) à un autre ensemble Nord-Est et Sud de grands ensembles et de ZUS soumis à des désordres urbains (classe 4).

	1. NO cl.moy.	2. NE+S ouvriers	3. NO prolétaire	4. NE+S grands ens. & ZUS	ensemble
préoccupation	14,84	20,63	28,82	37,49	24,86
peur chez soi	6,50	9,62	22,91	23,91	15,22
peur dans rue le soir	27,57	33,38	59,48	59,09	43,94
peur dans le bus	15,28	29,59	44,69	49,35	34,00
peur dans le train	22,25	33,92	47,47	52,94	38,50
peur dans le RER	22,19	36,96	46,11	51,18	38,60
peur dans le métro	18,01	32,69	47,66	52,40	37,05
peur dans le tramway	14,37	22,96	38,58	42,18	28,73
peur enfants école	56,74	62,64	76,00	84,71	70,10
peur enfants transp.	58,39	60,92	80,14	85,06	70,84
peur enfants loisirs	39,04	45,76	58,44	61,25	51,10
peur enfants rue	70,83	73,60	87,66	89,51	80,41
peur enfants ailleurs	58,33	63,43	74,34	74,84	67,62

* les pourcentages de peurs dans les transports sont calculés seulement pour les personnes utilisant les transports ; de même, les peurs pour les enfants sont calculées parmi les personnes ayant des enfants.

Tableau 85 : Préoccupation, peurs et types géosociaux (en %)

Préoccupation sécuritaire et peurs de la délinquance sont augmentées dans le Nord-Ouest prolétaire (classe 3) comme dans les grands ensembles et ZUS du Nord-Est et du Sud (classe 4), mais avec des nuances : la préoccupation, les peurs dans les transports en commun ou celles pour les enfants sont plus augmentées parmi les membres de la classe 4 que ceux de la classe 3, tandis que l’augmentation des peurs personnelles (chez soi ou dans la rue) sont comparables dans une classe comme dans l’autre.

En ce qui concerne les victimations, les choses sont plus compliquées. Certes (à l’exception du risque d’agression sexuelle qui est au plus bas pour la classe 4, les risques sont plus élevés dans les classes 3 et 4 que dans les 1 et 2, avec des nuances. Les scores des deux sont comparables pour les agressions ordinaires, les cambriolages¹⁴⁵ et les vols de voiture, mais plus élevés dans la classe 4 pour les violences par un proche. Les vols personnels, les vols à la roulotte, les dégradations de véhicules et les vols de deux-roues atteignent leur acmé dans la seule classe 3. Vols personnels et vols à la roulotte sont même inférieurs à la moyenne dans la classe 4.

¹⁴⁵ Toutefois le score des cambriolages au domicile est plus élevé dans la classe 4 que dans la 3.

Victimation des Dionysiens taux de prévalence 2002-2003-2004		1. NO cl.moy.	2. NE+S ouvriers	3. NO prolétaire	4. NE+S g.ens & ZUS	ensemble
<i>effectif</i>		<i>n=377</i>	<i>n=435</i>	<i>n=372</i>	<i>n=329</i>	<i>n=1 512</i>
agressions tout-venant	mini	6,89	4,35	13,11	12,25	10,44
	taux	9,90	6,70	16,92	16,23	12,08
	maxi	12,91	9,05	20,73	20,21	13,72
agressions sexuelles	mini	0,13	0,22	0,10	0,00	0,57
	taux	1,25	1,28	1,22	0,56	1,10
	maxi	2,37	2,34	2,34	1,37	1,63
agressions familiales	mini	0,00	0,00	0,42	0,45	0,68
	taux	0,84	0,62	1,75	1,94	1,24
	maxi	1,76	1,36	3,08	3,43	1,80
vols personnels	mini	9,30	11,14	12,73	9,79	12,54
	taux	12,66	14,44	16,50	13,48	14,30
	maxi	16,02	17,74	20,27	17,17	16,06
cambriolages toutes résidences	mini	3,83	6,06	7,26	7,48	7,53
	taux	6,28	8,71	10,36	10,84	8,97
	maxi	8,73	11,36	13,46	14,20	10,41
cambriolages de résidences principales	mini	2,83	5,69	6,44	6,78	6,77
	taux	5,04	8,28	9,41	10,03	8,15
	maxi	7,25	10,87	12,38	13,28	9,53
vols de voitures (risque) *	mini	8,00	13,97	20,91	19,43	18,10
	taux	12,26	18,26	25,97	25,06	20,54
	maxi	16,52	22,55	31,03	30,69	22,98
vols dans/sur voitures (risque)*	mini	22,55	20,63	29,80	22,77	26,48
	taux	27,86	25,23	35,15	28,23	29,07
	maxi	33,17	29,83	40,50	33,69	31,66
dégradations/destructions de véhicules (risque) *	mini	13,25	15,19	26,31	20,31	21,10
	taux	17,78	19,38	31,52	25,60	23,52
	maxi	22,31	23,57	36,73	30,89	25,94
vols de deux-roues (risque) *	mini	8,01	6,41	14,77	10,62	12,38
	taux	13,03	10,90	21,35	16,33	15,09
	maxi	18,05	15,39	27,93	22,04	17,80

* Calculs sur les ménages équipés

Tableau 86 : Victimations et types géosociaux ; taux de prévalence (en %)

Au total, nous trouvons deux profils d'enquêtés survictimisés, l'un dans la partie populaire du centre-ville (NO) l'autre dans les zones de grands ensembles et de ZUS du Nord-Est ou du Sud, mais c'est au total le premier qui est le plus exposé au risque, alors que la préoccupation sécuritaire et même les peurs (au moins dans les transports et pour les enfants) flambent davantage chez les enquêtés des grands ensembles et des ZUS. On retrouve ici une leçon souvent rencontrée : dans les centres-villes, on supporte mieux que dans les quartiers de relégation des risques de victimation pourtant plus importants. En revanche, les 'classes moyennes' de centre-ville tout comme les enquêtés hors ZUS du Nord-Est et du Sud sont moins exposés que la moyenne dionysienne ; on y trouve davantage de tranquillité.

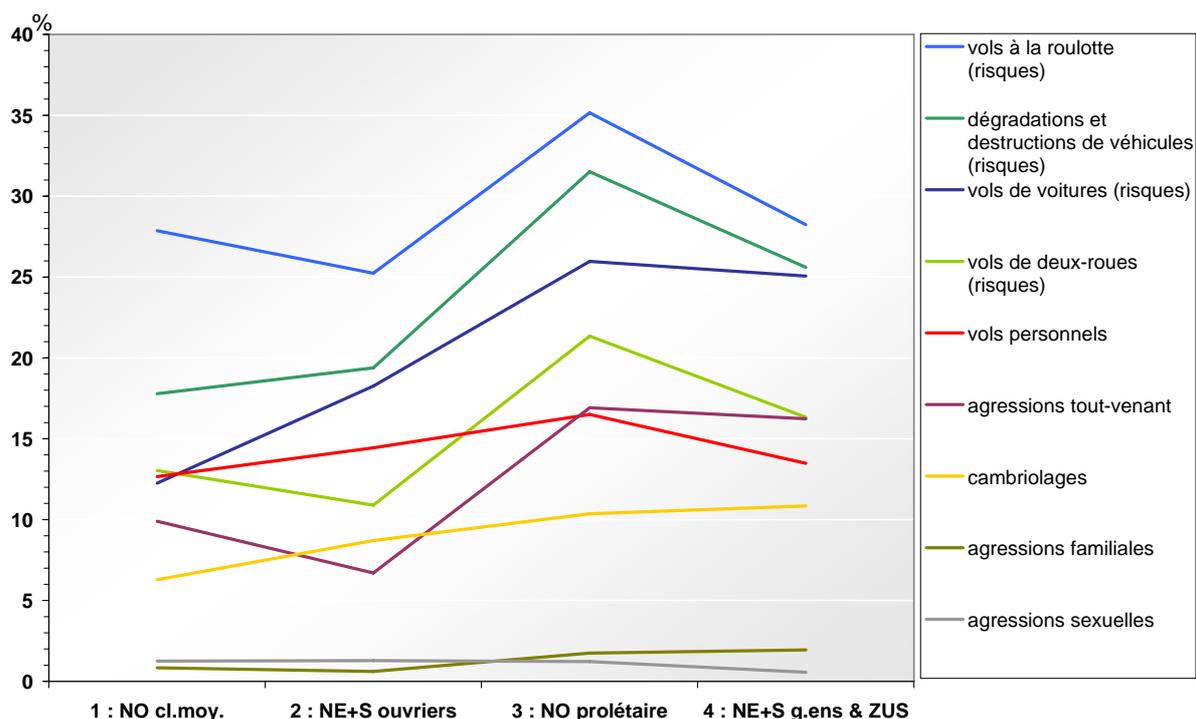


Figure 24 : Victimations et types géosociaux ; prévalences (en %)

Le croisement des classes de la géosociale avec la typologie victimes/non victimes confirme ce résultat : les indemnes sont sous-représentés dans les classes surexposées, mais les victimes d'atteintes aux véhicules et les agressés y sont surreprésentés.

géosociale victimes/ non victimes	1. NO cl.moy.	2. NE+S ouvriers	3. NO prolétaire	4. NE+S grands ens & ZUS	ensemble des enquêtés
atteintes aux voitures	20,66	24,11	27,12	26,06	24,41
indemnes	49,34	46,87	34,71	37,94	42,56
volés	10,99	11,87	11,43	9,58	11,04
polyvictimes, surtout agressés	9,33	6,08	15,20	14,24	10,91
cambriolés	9,68	11,07	11,54	12,16	11,08
	100%	100%	100%	100%	100%

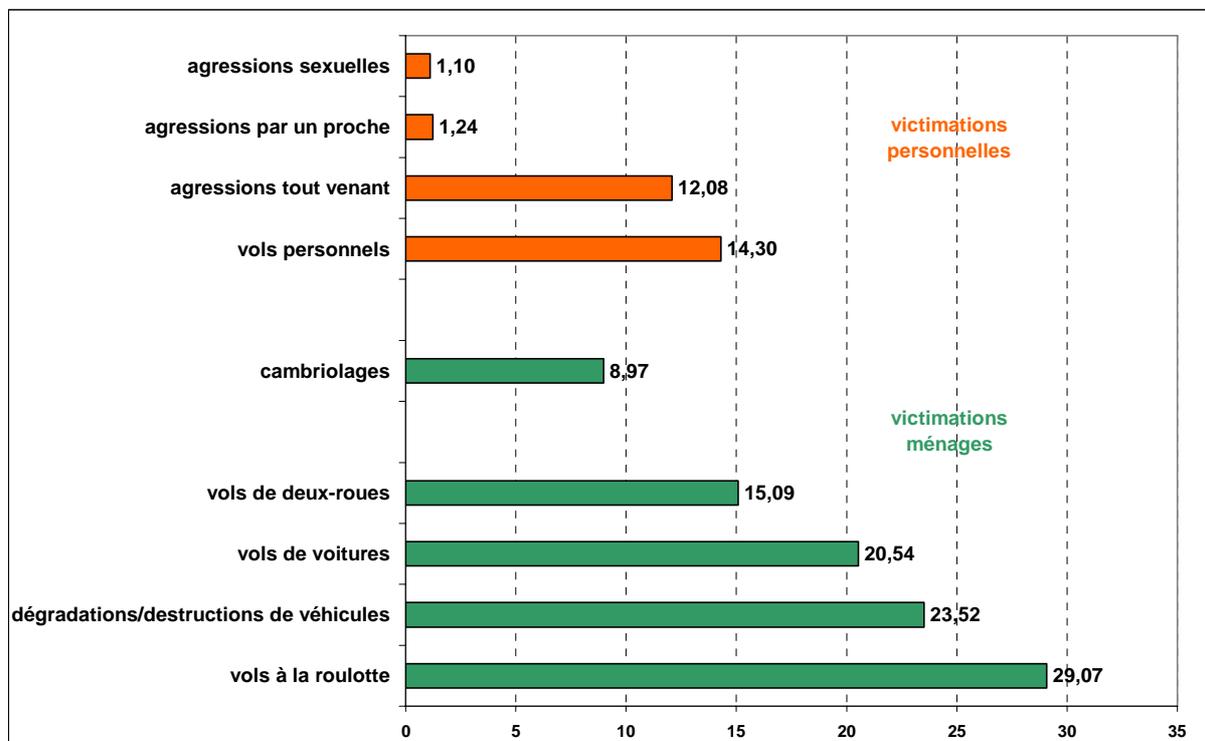
Tableau 87 : Géosociale et victimes / non victimes

Conclusion

Comment résumer les lignes de force de cette enquête sur la victimation et l'insécurité à Saint-Denis en 2002, 2003 et 2004 ?

I. Taux

D'abord le **périmètre des victimes** – selon les cas, il s'agit tantôt d'individus, tantôt de ménages¹⁴⁶ – varie dans des proportions considérables selon la sorte d'atteinte. Les victimes d'atteintes aux biens sont bien plus nombreuses que celles qui ont été agressées (de surcroît la moitié des agressions tout venant sont des vols) ; au surplus les atteintes aux véhicules touchent des périmètres beaucoup plus importants que toutes les autres. Il reste que les taux d'agressions et de vols personnels sont particulièrement élevés à Saint-Denis.



Les taux sont calculés sur les seuls ménages équipés (risque) pour les atteintes aux véhicules

Figure 25 : Prévalences (%)

Si l'on considère le caractère répétitif de l'atteinte – la **multivictimation** – le tableau change : on observe que les taux de l'agression par un proche et de la dégradation et destruction de véhicules sont nettement plus importants que les autres, qui varient peu entre 1,34 et 1,78. La proximité entre les agressions par un proche et les dégradations est inhabituelle ; elle place celles-là à un niveau assez bas et celles-ci assez haut comparativement aux autres terrains. Ceci laisse penser d'une part que les agressions par un proche, à Saint-Denis, ressemblent plus à de violentes disputes ponctuelles qu'à des violences interminables et sans cesse répétées ; et que les véhicules subissent de très fréquentes dégradations.

¹⁴⁶ Toutefois les victimations de ménage atteignent toutes les personnes vivant dans ce foyer de sorte que le périmètre des victimes doit tenir compte du nombre moyen de personnes par foyer.

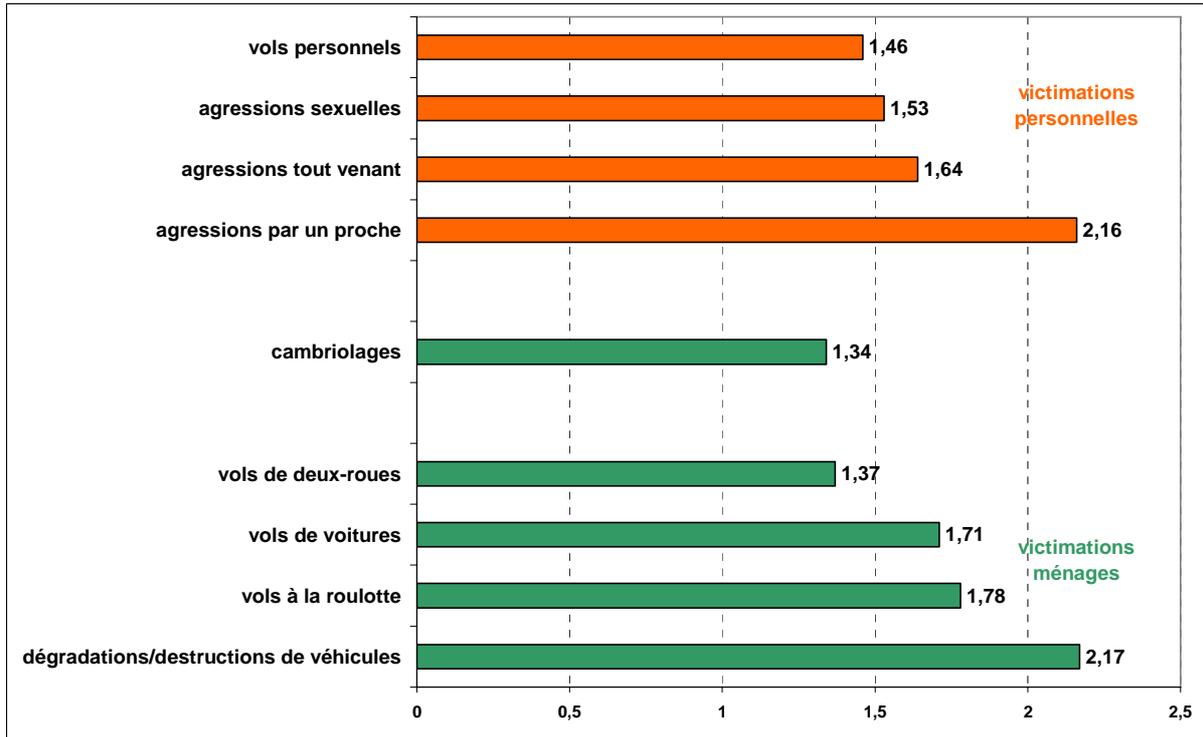
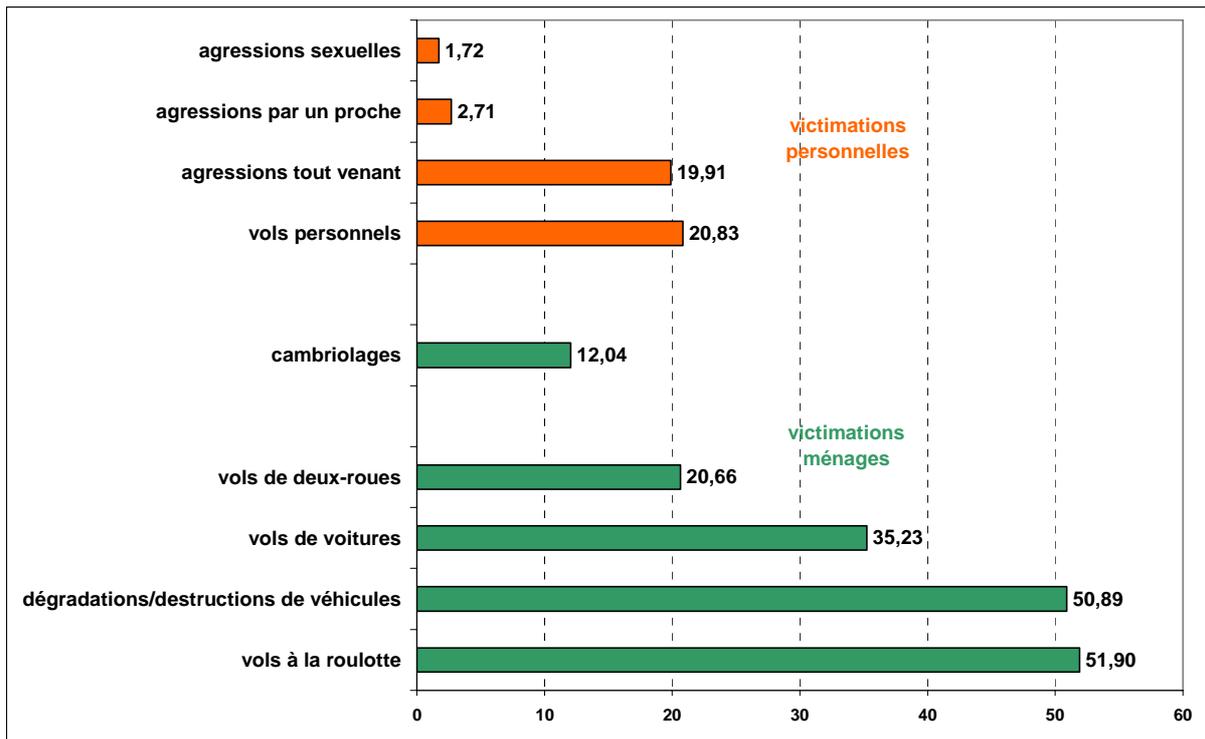


Figure 26 : Multivictimation (nombre moyen de victimations du même type)

Cette synthèse peut se présenter encore sous un troisième aspect si l'on considère non plus le périmètre des victimes mais le nombre d'atteintes observées. Si les taux d'incidence affectant le ménage atteignent des niveaux comparables à ceux rencontrés sur d'autres sites – excepté celui des vols à la roulotte qui est particulièrement élevé – on observe surtout des incidences d'agression tout-venant et de vols personnels très importants, proches du double de ce que l'on a pu observer ailleurs lors de cette enquête.



Les taux sont calculés sur les seuls ménages équipés (risque) pour les atteintes aux véhicules

Figure 27 : Incidences (%)

Au final, Saint-Denis se caractérise par l'importance des **agressions**, des **vols personnels**, des **vols à la roulotte** et des **dégradations de véhicules**.

En ce qui concerne le **renvoi** à la police ou à la gendarmerie, on peut résumer les données de la façon suivante :

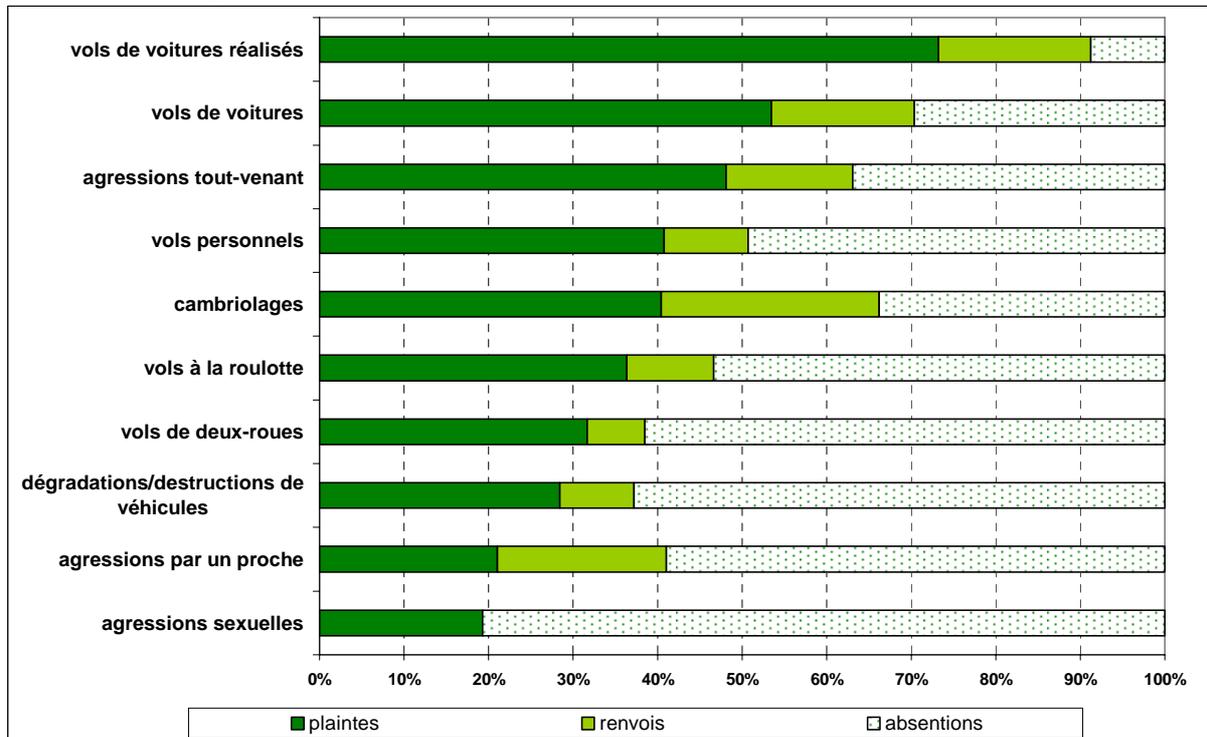


Figure 28 : Renvois à la police ou à la gendarmerie

La figure ci-dessus permet de visualiser les grandes différences de taux de plainte selon les victimations, l'importance relative des renvois sans dépôt de plainte. Les ordres de grandeur sont très proches de ceux relevés en 2001 en Île-de-France, et une fois de plus les infractions patrimoniales – surtout celles qui ont effectivement causé un dommage – occasionnent plus de renvois que les agressions. Ceci n'est vrai ici que pour les agressions sexuelles ou par un proche ; les agressions tout venant engendrent, elles, un renvoi très important, souvent accompagné de plaintes. Dans le cas des agressions peu renvoyées, la forte abstention peut tenir à des raisons particulières : qui a fait l'objet d'une agression sexuelle redoute d'en revivre les affres s'il requiert l'intervention des autorités (c'est d'ailleurs pourquoi, tant qu'à faire, on dépose plainte lorsqu'on déclare une telle agression) et celui qui est l'objet de violences familiales hésite souvent à faire intervenir un tiers dans une relation intime.

À quoi comparer ces observations ? Les statistiques de police donnent toujours à voir des ordres de grandeur nettement inférieurs aux estimés dérivés de l'enquête. Toutefois, il faut faire une distinction : pour les agressions, les vols personnels, les cambriolages et les vols de voiture, la police enregistre des ordres de grandeur correspondant aux signalements opérés par les victimes (ou ne s'en éloigne que pour des particularités de terrain aisément compréhensibles). Elle ignore le surplus parce qu'on ne le lui a pas signalé. On hésite entre deux interprétations : se borner à conclure qu'il n'y a pas de demande sociale pour les incidents où les victimes restent inertes ; ou bien penser qu'elles ont appris l'inutilité d'une telle démarche, que la demande sociale éventuelle ne se manifeste plus parce qu'elle n'obtiendra pas de réponse. L'examen des raisons de non-renvoi conduit à imaginer que les deux explications doivent coexister. Seulement, l'importance de chacune peut très bien varier d'une population à l'autre, ce qui n'est pas sans conséquence.

Pour la plupart des atteintes aux véhicules (vols à la roulotte exclus), la propension à la plainte ne suffit pas à expliquer la différence, souvent considérable, entre les ordres de grandeur indiqués de part et d'autre. Il faut supposer que, devant la taille de ces contentieux, les services policiers ont adopté des modes d'enregistrement simplifiés – comme l'inscription en *main courante* – qui font échapper au comptage statistique une portion conséquente des incidents pourtant signalés par les victimes. Pour les vols de voiture et ceux de deux-roues, on retrouve la concordance entre enregistrement policier et plainte si l'on se borne aux méfaits consommés, ce qui laisse à penser que l'enregistrement simplifié sans dénombrement statistique concerne surtout les plaintes déposées en cas de simples tentatives.

N'observe-t-on pas ici un décalage entre l'appréciation du professionnel – qui n'y voit que broutilles – et celle de la victime qui peut, au moins dans certains cas, être sérieusement affectée par son aventure ?

Quant à l'assurance, de manière très classique, on ne se tourne vers elle qu'en cas de dommage matériel effectif et suffisamment conséquent. Finalement, elle n'a sa place ni dans les tentatives d'infractions patrimoniales, ni dans les violences pures, de sorte que si l'on prend une vue d'ensemble, elle reste un acteur relativement secondaire.

II. Profils

Que les deux cinquièmes des Dyonisiens soient indemnes de toute victimation, voilà probablement le résultat le plus notable de cette enquête. Vient ensuite un quart qui n'a été soumis qu'à des atteintes aux véhicules. Finalement trois groupes de taille équivalente – autour de 10% – se caractérisent chacun par une survictimation, qui le vol, qui l'agression, qui le cambriolage.

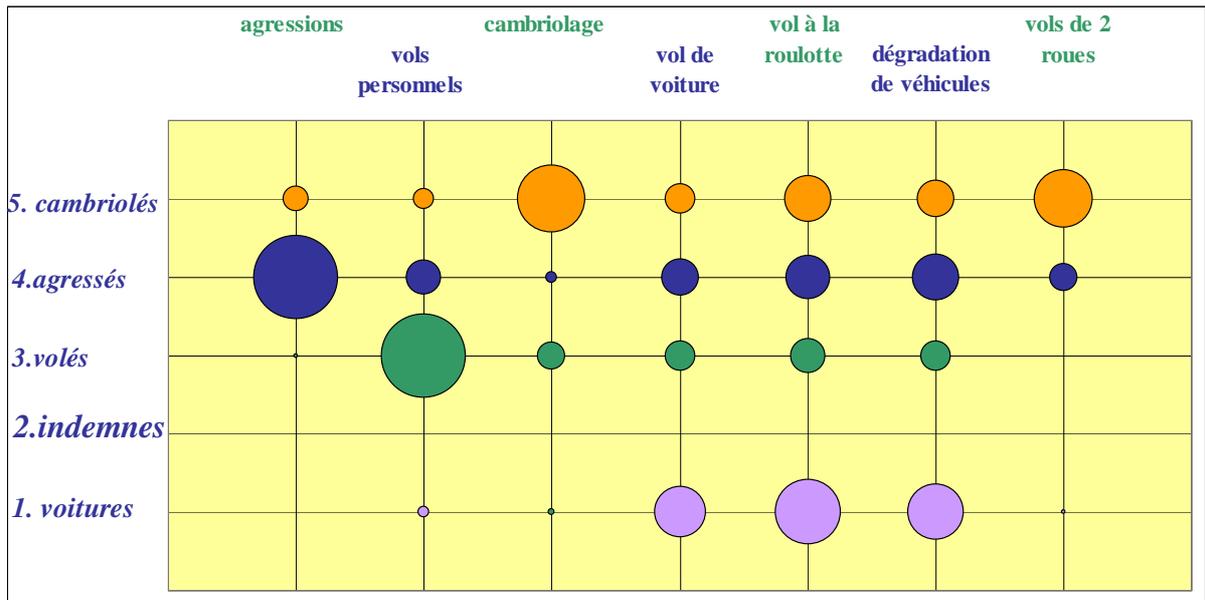


Figure 29 : Fréquences des victimations par groupe (typologie victimes/non victimes)

On peut aller un peu plus en détail et chercher à faire émerger des profils au sein de chaque victimation.

Si presque les neuf dixièmes des Dyonisiens ont échappé pendant les trois ans d'enquête à toute agression ordinaire ; parmi les 12,08% qui n'ont pas eu cette chance, on peut distinguer :

- des agressions sérieuses entraînant de fortes réactions de victimes dont les conditions de vie ne semblent pas idéales ;
- des vols violents atteignant des victimes vulnérables ;
- des incidents peu marquants concernant une population plutôt favorisée ;
- des violences de zones urbaines en difficulté ;
- des incidents liés à la vie professionnelle ;
- enfin, des incidents de rue, souvent des tentatives de vols violents qui concernent des jeunes qui réagissent peu.

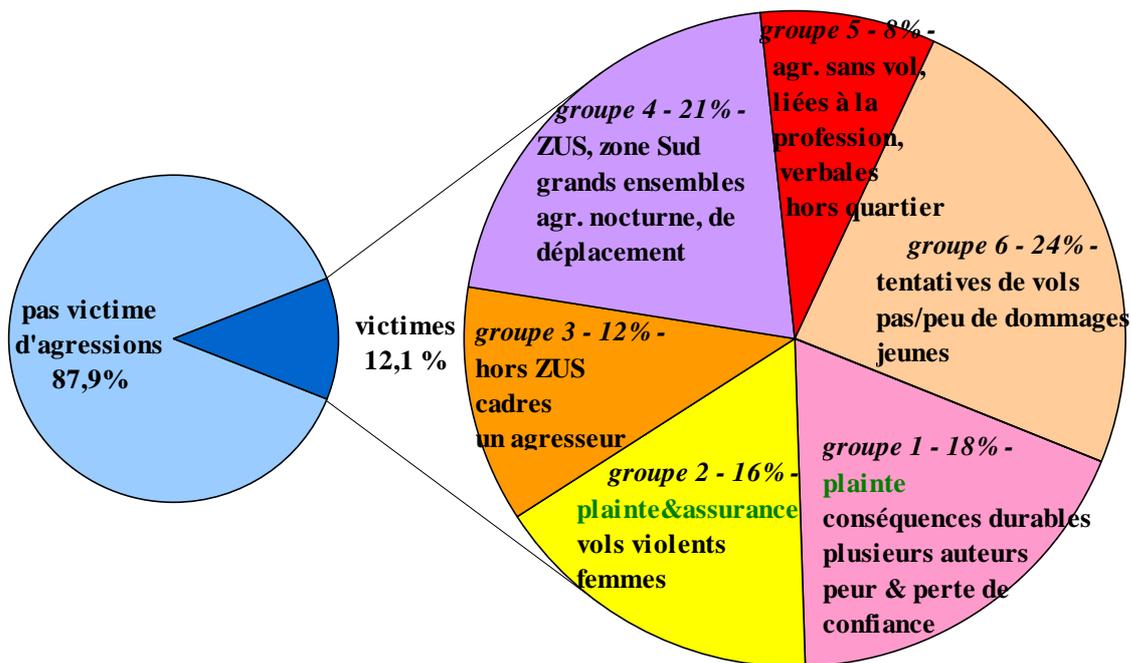


Figure 30 : Typologie des victimes d'agressions tout-venant

De même, si plus de 85% des Dyonisiens ont échappé au vol d'objet personnel, on peut distinguer parmi les 14,3% qui en ont fait l'expérience des tentatives sans renvoi et des vols effectifs avec renvoi. Ce contraste relativement simple se complique quelque peu selon le statut socioprofessionnel du volé et les capacités de mobilisation qui en découlent. Les mieux armés pour négocier l'incident sont aussi ceux qui le vivent le moins mal.

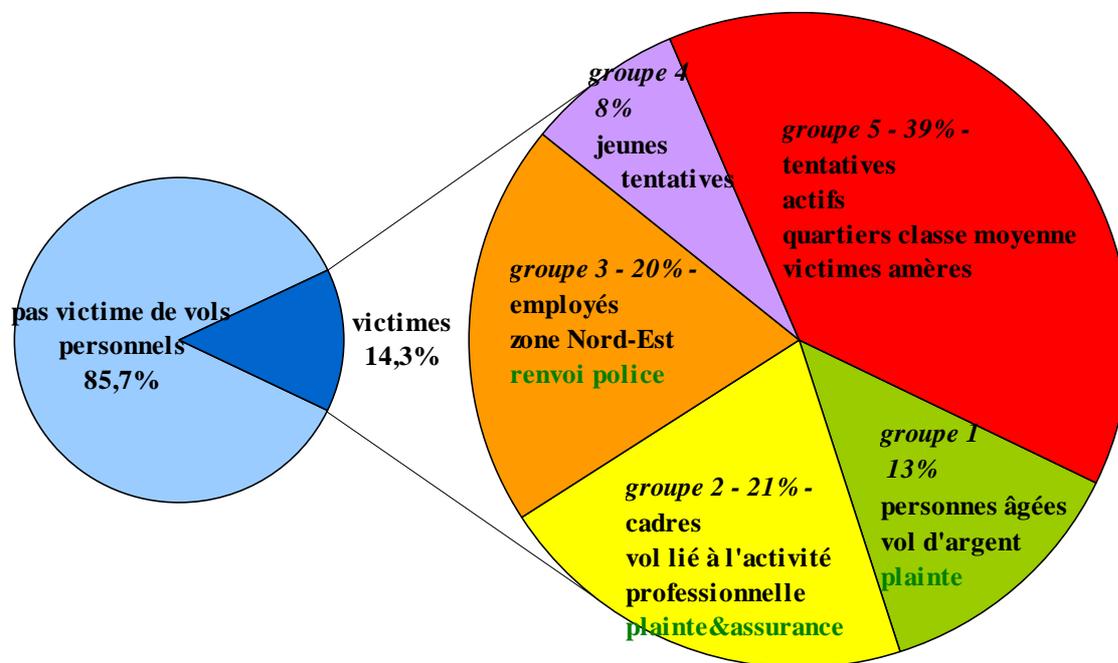


Figure 31 : Typologie des victimes de vols personnels

Si plus des neuf dixièmes des enquêtés ont échappé au cambriolage, on peut quand même ventiler les 8,97% qui n'ont pas eu cette chance entre :

- ceux qui ne tentent aucun recours (le plus souvent pour des incidents de faible relief),
- ceux qui se tournent seulement vers la police ou seulement vers l'assurance,
- enfin ceux qui – devant des cambriolages sérieux – mobilisent tous les recours possibles et s'en déclarent satisfaits.

Mais on voit aussi apparaître – au moins dans certains cas – des profils sociaux différents à l'arrière-plan de cette diversité de stratégies.

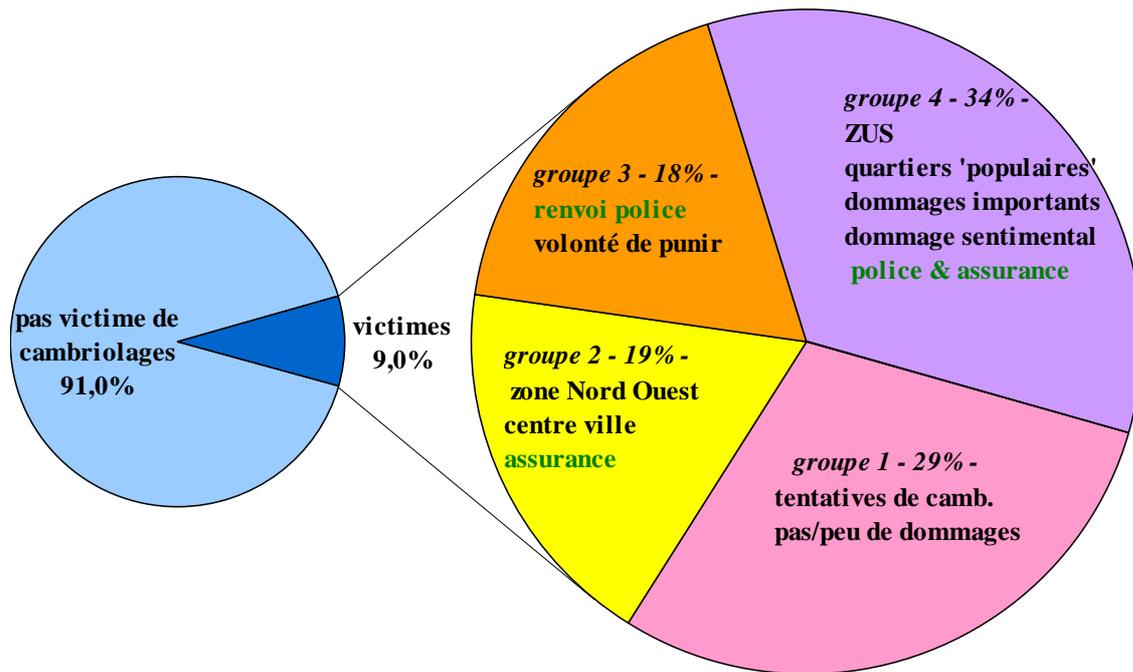


Figure 32 : Typologie des victimes de cambriolages

Si plus de 85 % des Dyonisiens ont échappé au vol de voiture, on peut quand même ventiler les 14,3 % qui n'ont pas eu cette chance entre :

- ceux qui mobilisent tous les recours possibles, que ce soit pour un vol ou une tentative de vol ayant causé d'importants dommages,
- ceux qui ne déclarent qu'à la police, souvent pour punir le voleur, un vol de faible relief,
- ceux qui ne tentent aucun recours après avoir subi une tentative de vol n'entraînant le plus souvent pas de dommage.

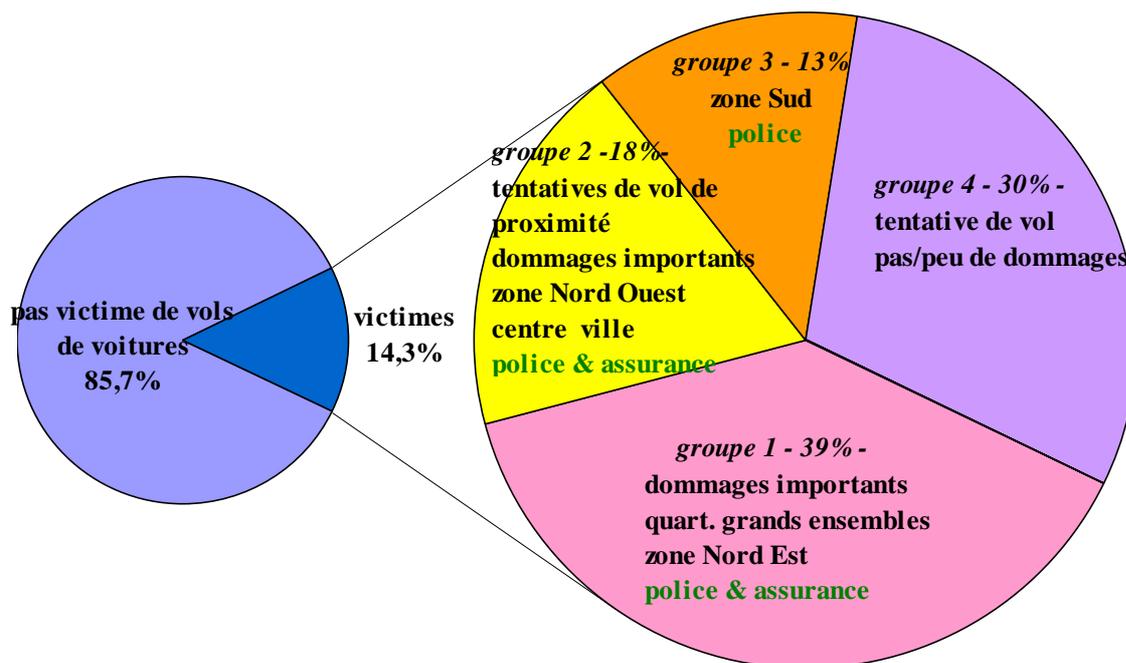


Figure 33 : Typologie des victimes de vols de voitures

Si plus des trois quarts des enquêtés ont échappé au vol à la roulotte, parmi les 22,7% qui n'ont pas eu cette chance, on peut distinguer :

- d'abord les deux cinquièmes des victimes de vols à la roulotte qui mobilisent tous les recours possibles pour un vol qui a causé d'importants dommages,
- enfin, les autres victimes qui ne renvoient le vol subi ni à la police ni à l'assurance, que celui-ci ait été commis en dehors du quartier d'habitation et ait causé peu de dommages ou qu'il ait été commis dans le quartier de la victime.

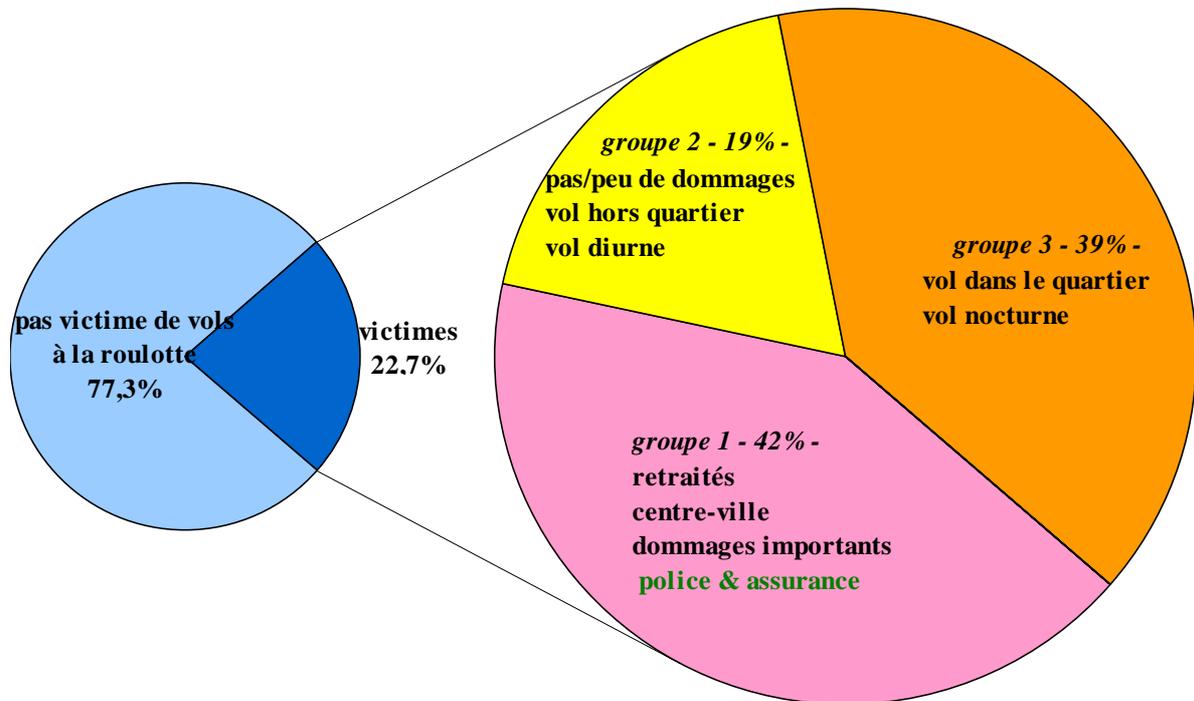


Figure 34 : Typologie des victimes de vols à la roulotte

De même, si plus de 80% des Dyonisiens ont échappé à une dégradation ou une destruction de leur véhicule, on peut distinguer parmi les 18,4% qui en ont fait l'expérience :

- un gros tiers de victimes ayant renvoyé une dégradation ayant causé d'importants dommages à la police et à leur assurance,
- les deux tiers restants des victimes s'étant abstenues de réagir.

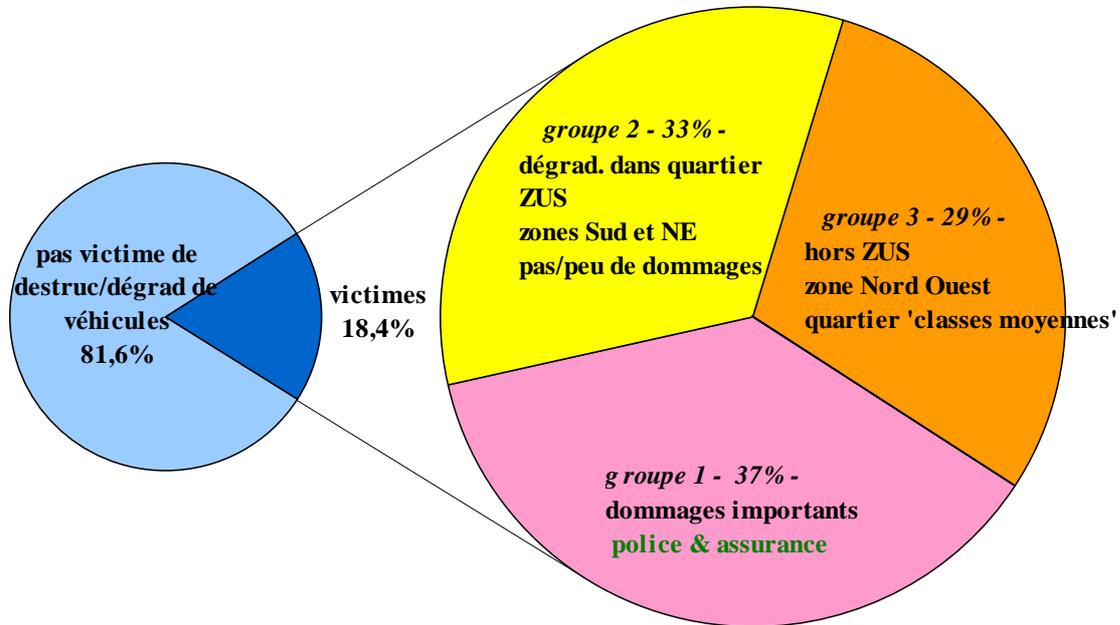


Figure 35 : Typologie des victimes de dégradations et destructions de véhicules

Enfin, parmi la petite proportion (6,7%) d'enquêtés qui déclarent un vol de deux-roues, on peut distinguer de nombreux profils différents. Globalement, on trouve :

- un petit groupe de retraités,
- un autre de renvoyants à la police dans le but de punir le voleur,
- un cinquième de victimes faisant appel à la police et à l'assurance,
- enfin, le reste des victimes de vols de deux-roues qui ne renvoient le vol subi ni à la police ni à l'assurance, celles-ci se distinguant en trois groupes caractérisés par les lieux du vol et d'habitation de la victime.

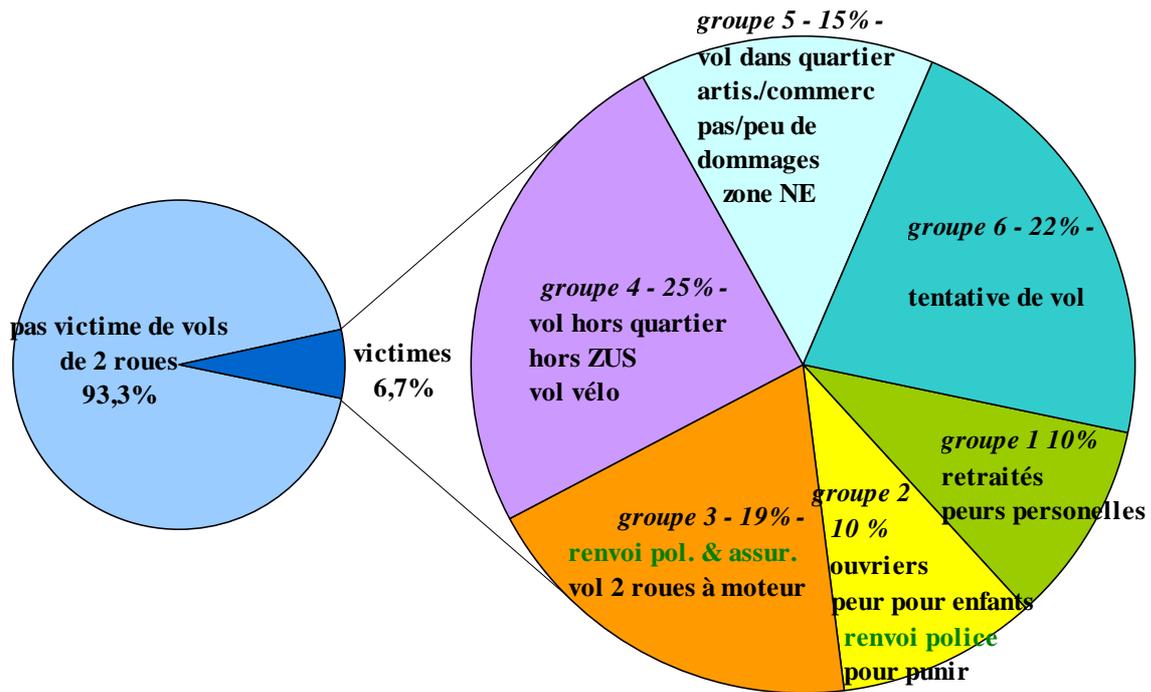


Figure 36 : Typologie des victimes de vols de deux-roues

III. Territoires

L'analyse géosociale permet de parvenir à une compréhension assez affinée de ce qui se passe à Saint-Denis.

À un centre-ville de 'classes moyennes' sous-exposé à la victimation, moins apeuré et moins préoccupé par l'insécurité que la moyenne urbaine s'oppose un centre-ville plus prolétaire où l'exposition à la victimation atteint ses sommets et s'accompagne de peurs et de préoccupations sécuritaires.

Mais, de même, dans les zones Nord-Est et Sud, on relève une opposition entre des populations prolétaires traditionnelles peu exposées à la victimation, peu soumises à l'insécurité et une population de grands ensembles et de ZUS où une survictimation pourtant moins extrême qu'en centre-ville s'accompagne de scores de peurs et surtout de préoccupation sécuritaire à leur maximum.

RÉFÉRENCES

- AEBI M.F., 1999, *La validité des indicateurs de criminalité. Les sondages de délinquance autoreportée face aux données de police et du casier judiciaire dans le cadre de l'évaluation des essais suisses de prescription d'héroïne*, Faculté de Droit, Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne.
- AEBI M.F., 2004, Tourisme et sécurité en Andalousie: résultats d'une enquête de victimation auprès des touristes, *Déviance et Société*, 28, 4, 353-368.
- BECK F., ARWIDSON P., FIRDION J. M., JASPARD M., GRÉMY I., WARSZAWSKI J., 2001, L'avenir des enquêtes téléphoniques face à l'évolution des télécommunications », in Droesbeke J. J. et Lebart L. (dir.), *Enquêtes, modèles et applications*, Dunod, Paris, 285-293.
- BECK F., LEGLEYE S., PERETTI-WATEL P., 2005, Aux abonnés absents : liste rouge et téléphone portable dans les enquêtes en population générale sur les drogues, *Bulletin de méthodologie sociologique*, 86, 5-29.
- BOURDIEU P., 1973, L'opinion publique n'existe pas, *Les temps modernes*, n°318, 1292-1309.
- BURROWS J., TARLING R., 1987, The Investigation of Crime in England and Wales, *British Journal of Criminology* 27, 3, 229-251.
- ESTERLE-HEDIBEL M., 1997, *La bande, le risque et l'accident*, Paris, l'Harmattan.
- FISELIER J.P.S., 1978, *Slachtoffers van Delicten*, Utrecht, Ars Aequi Libri.
- GAUTIER A., BECK F., MARDER S., LEGLEYE S., RIANDEY B., GAYET A., GUILBERT P., 2005, *Téléphones portables exclusifs: résultats d'une méthode de génération partielle de numéros*, Québec.
- HERPIN N., LAGRANGE H., 2005, La victimation de proximité, les précautions et la peur. Étude sur la cohésion sociale de voisinage, *Revue économique*, 56, 2, 285-312.
- HEURTEL H., 2004, *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France. Résultats de la 2^{ème} enquête - 2003*, Paris, IAURIF.
- HOUGARDY L., 2000, Enquêtes urbaines de victimation et d'insécurité : une comparaison entre les villes d'Amiens et de Liège, *Revue de droit pénal et de criminologie*, 80, 188-203.
- JUNGER-TAS J., TERLOUW G.-J., KLEIN M.W. (eds.), 1994, *Delinquent Behavior among Young People in the Western World. First Results of the International Self-Report Delinquency Study*, Amsterdam / New-York, Kugler.
- KILLIAS M., 1991, *Précis de criminologie*, Bern, Staempfli.
- LAGRANGE H., PERETTI, P., POTTIER M.-L., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2000, *Une enquête sur les risques urbains, étude de préfiguration*, Guyancourt, Cespip.
- LAGRANGE H., POTTIER M.-L., ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 2004, Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison, *Déviance et Société*, 28, 3, 285-316.
- LE TOQUEUX J.-L., MOREAU J., 2002, Les zones urbaines sensibles. Forte progression du chômage entre 1990 et 1999, *INSEE Première*, 835.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 2004, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France*, Paris, La Documentation Française.
- OBERGFELL-FUCHS J., KURY H., ROBERT P., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., 2003, Opferbefragungen in Deutschland und Frankreich. Unterschiedliche Konzeptionen und Vorgehensweisen, *Monatsschrift für Kriminologie und Strafrechtsreform*, 86, 1, 59-73.
- PERETTI-WATEL P., BECK F., LEGLEYE S., 2004, Usagers interpellés, usagers déclarés : les deux visages du fumeur de cannabis, *Déviance et Société* 28, 3, 335-352.

- POTTIER M.-L., ROBERT P., ZAUBERMAN R., 2002, *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001) Rapport final*, Paris/Guyancourt, IAURIF/CESDIP.
- PRESIDENT'S COMMISSION ON LAW ENFORCEMENT AND ADMINISTRATION OF JUSTICE, 1967, *The Challenge of Crime in a Free Society*, Washington DC, US Government Printing Office.
- PRÉTECEILLE E., 2003, La division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-99, Paris, Observatoire Sociologique du changement.
- ROBERT PH., AUBUSSON DE CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., 1994, *Les comptes du crime, les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, l'Harmattan, deuxième édition.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 1997a, Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 47, 5, 630-644.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 1997b, "On ne se sent plus en sécurité". Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 47, 6, 707-740.
- ROBERT P., POTTIER M.-L., 2004, Les préoccupations sécuritaires : une mutation, *Revue française de sociologie*, 45, 2, 211-242.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., LEW-FAI P., 1991, *Enquêtes locales de victimation. Deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., 1999, Mesurer le crime ; entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995), *Revue française de sociologie*, XL, 2, 255-294 ; Version anglaise : Measuring crime : Police statistics and victimisation surveys (1985-1995), 2001, *Revue française de sociologie, An Annual English Selection*, XLII, *Supplement*, 133-174.
- ROCHÉ S., 2001, *La délinquance des jeunes. Les 13-19 ans racontent leurs délits*, Paris, Seuil.
- SPARKS R.F., GENN H.G., DODD D.G. *Surveying Victims. A Study of the Measurement of Criminal Victimization*, 1977, Chichester-New York- Brisbane-Toronto, John Wiley & Sons.
- TURNER A.G., 1972, *The San Jose methods test of known crime victims*, Washington DC, US Department of Justice.
- ZAUBERMAN R., 1982, Grandes enquêtes en matière pénale et difficultés de réalisation : réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimisation, *Déviance et Société*, 6, 3, 281-308.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 1995, *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., PÉREZ-DIAZ C., LÉVY R., 1990, *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), deux volumes.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., POTTIER M.-L., 2000, Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 42, 193-220.

Annexes

Annexe 1 : Enquêtes de victimation ; travaux et publications du CESDIP

Le CESDIP a introduit et développé en France les enquêtes de victimation.

Il a d'abord fixé l'état international des savoirs et insisté sur un usage qui ne se borne pas au comptage mais qui permette aussi d'explorer la diversité des attitudes et des attentes des victimes (1¹⁴⁷, 2, 3, **14**, 20, 35, 36, **38**).

Il a ensuite réalisé la première enquête nationale en utilisant tant l'acquis des recherches sur les représentations sociales du crime et de la justice que des explorations qualitatives (4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, **14**)

Il a aussi sérialisé les enquêtes nationales réalisées par l'INSEE à partir du milieu des années '90 (**17**, 22, 28, **37**) et mis au point les méthodes de comparaison entre enquêtes de victimation et statistiques de police (15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 29, 30, 32, 33, 34, **37**)

Il a ensuite réalisé les premières enquêtes locales (9, 13) à la demande de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) à la fin des années '80 (10), à la demande du programme interdisciplinaire sur la ville du CNRS à la fin des années '90 (21), pour la région Île-de-France au début du XXI^e siècle (24, 25, 26, 30, 31, **32**, 33, **37**). Il pilote actuellement une série d'enquêtes locales à la demande du Forum français pour la sécurité urbaine.

1 - Zauberman R., Grandes enquêtes en recherche pénale et difficultés de réalisation : réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimisation, *Déviance et Société*, 1982, 6, 3, 281-309.

2 - Zauberman R., Sources d'informations sur les victimes et problèmes méthodologiques dans ce domaine, *Seizième Conférence de recherches criminologiques*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1984, 21-66.

3 - Zauberman R., Les victimes : étude du crime ou sociologie du pénal ?, *L'Année sociologique*, 1985, 35, 31-59.

4 - Robert Ph., Zauberman R., Les victimes entre la délinquance et l'État, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1985, 1-2, 9-45.

5 - Zauberman R., Présentation de résultats de l'enquête nationale sur les victimes en France, communication au Premier Colloque Européen sur le crime et la politique criminelle, Oxford, juillet 1988, publiée in Hood R. (ed.), *Crime and Criminal Policy in Europe. Proceedings of a European Colloquium*, Oxford, Center of Criminological Research, 1989, 96-103.

6 - Zauberman R., Les victimes en France, *Questions Pénales*, 1990, III, 1.

7 - Zauberman R., Robert Ph., Pérez-Diaz C., Lévy R., *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, CESDIP, 1990, 2 volumes.

8 - Zauberman R., Victimes en France : des positions, intérêts et stratégies diverses, *Déviance et Société*, 1991a, 15, 1, 27-49.

9 - Zauberman R., Usage local des enquêtes auprès des victimes, communication au séminaire international *Criminalité urbaine : approches statistiques et analyses*,

¹⁴⁷ Les chiffres entre parenthèses renvoient aux références figurant ci-après, les plus importantes étant indiquées en gras.

Barcelone, 15-16 octobre 1990, in Nello O. (dir.), *Instrumentos y metodologia para el conocimiento del fenómeno delincuencia*, Barcelona, Institut d'Estudis Metropolitans de Barcelona, 1991b, 69-72.

10 - Robert Ph., Zauberman R., Lew-Fai P., *Enquêtes locales de victimation ; deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP, 1991.

11 - Zauberman R., Lévy R., Connaître la criminalité ou connaître les victimes. Quelle place pour les enquêtes de victimation ?, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 1991, 4, 115-139.

12 - Zauberman R., L'enquête de victimation, *Revue de la Gendarmerie Nationale*, 1993a, 4, 23-25.

13 - Zauberman R., Local Victimization Surveys and Criminal Policies, communication à la Conférence internationale *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, de l'*United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI)*, Rome, novembre 1992 ; publiée in Frate A.A. del, Zvecic I., Van Dijk J.J.M. Eds, *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, Roma, UNICRI, 1993b, 213-225.

14 - Zauberman R., Robert Ph., *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995.

15 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Enquêtes de victimation et statistiques policières (1985-1995), *Questions Pénales*, 1998, XI, 5.

16 - Robert Ph., *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz, 1999.

17 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimations (1985-1995), *Revue française de sociologie*, 1999, XL, 2, 255-294.

18 - Zauberman R., Victimization surveys and police statistics (1985-1995), *Penal Issues*, 1999, X, 16-18.

19 - Zauberman R., À letter from France : Victimization surveys and safety policies, *Crime Prevention and Community Safety : An International Journal*, 2000a, 2, 4, 69-74.

20 - Zauberman R., Les enquêtes de victimation. Une autre façon de connaître le crime, Communication au colloque international *Les victimes de l'Antiquité à l'époque contemporaine*, Université de Bourgogne, Dijon, 7-8 octobre 1999, publiée in Garnot B. (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000b, 113-123.

21 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000, 42, 193-220.

22 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Measuring Crime : Police Statistics and Victimization Surveys, *Revue française de sociologie*, 2001, 42, supplément (Annual english selection), 133-174.

23 - Robert Ph., *O cidadão, o crime e o Estado*, Lisboa, Editorial Notícias, 2002a.

24 - Robert Ph., *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères, 2002b.

25 - Zauberman R., Les attitudes des victimes individuelles, in Mucchielli L., Robert Ph. , Dir., *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, 309-319.

26 - Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris, IAURIF-CESDIP, 2002.

27 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.

- 28** - Aubusson de Cavarlay B., Lalam N., Padieu R., Zamora P., Les statistiques de la délinquance, *in* INSEE (dir.), *France, portrait social*, Paris, La Documentation Française, 2002, 141-158.
- 29** - Robert Ph., *El ciudadano, el delito y el Estado*, Barcelona, Atelier, 2003a.
- 30** - Robert Ph., Regards croisés sur la délinquance. Statistiques de police, enquêtes de victimations, Université de Liège, 21 mars 2003.
- 31** - Zauberman R., Fear, Concern and Criminal Victimization in the Ile-de-France, *Penal Issues*, 2003, XIV, 7-10.
- 32** - Pottier M.-L., Zauberman R., Robert Ph., Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance, Communication au séminaire de méthodes d'enquêtes INED-SFdS, Paris 11 avril 2002, publiée *in Bulletin de méthodologie sociologique*, 2003, 80, 5,24.
- 33** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., La victime et le policier : point de vue profane et point de vue professionnel sur la délinquance, *Sociologie du travail*, 2003, 45, 3, 343-359.
- 34** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance, Communication au Colloque du groupe « Enquêtes » de la Société Française de Statistiques, Grenoble-Autrans, septembre 2003, publiée *in* Ardilly P. (dir.), *Échantillonnage et méthodes d'enquêtes*, Paris, Dunod, 2004, 326-341.
- 35** - Robert Ph., Zauberman R., Dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviante et Société*, 2004a, 28, 3, numéro spécial.
- 36** - Robert Ph., Zauberman R. Introduction, *in* Robert Ph., Zauberman R., (dir.), Un autre regard sur la délinquance, *Déviante et Société*, 2004b, 28, 3, numéro spécial, 259-266.
- 37** - Lagrange H., Pottier M.-L., Zauberman R., Robert Ph., Enquêtes de victimations et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison, *in* Robert Ph., Zauberman R., Dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviante et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 285-316.
- 38** - Zauberman R., Robert Ph., Pottier M.-L., Profils de victimes, profils de victimations, *in* Robert Ph., Zauberman R., (dir.), Un autre regard sur la délinquance, *Déviante et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 369-384.

Sentiment d'insécurité ; travaux et publications du CESDIP

La première prestation du futur CESDIP – alors Service d'études pénales et criminologiques (SEPC) – a consisté dans un état international des recherches (**1¹⁴⁸**) qui a permis de faire connaître une tradition de travaux anglo-saxons globalement méconnue par les premiers chercheurs français qui s'étaient lancés à étudier l'insécurité. Cette sorte de veille technologique a été reprise à différentes reprises (**2, 3, 4, 5, 7**).

Mais le CESDIP a surtout étudié empiriquement le sentiment d'insécurité en France à travers des enquêtes sur trois décennies (**8, 9, 11**). Il a pu ainsi distinguer la dimension de peur concrète de celle de préoccupation abstraite et montrer les mutations récentes de cette dernière (**17, 27**).

¹⁴⁸ Les chiffres entre parenthèses renvoient aux références figurant ci-après, les plus importantes étant indiquées en gras.

L'analyse du sentiment d'insécurité a aussi profité de certaines enquêtes de victimation dotées de questions pertinentes sur ce thème (6, 13, 21, 22, 23, 24, 26, 29).

Enfin, le CESDIP a produit une série d'analyses du sentiment d'insécurité dans le contexte français de la fin du XXe ou du début du XXIe siècle (14, 15, 16, 18, 20, 25, 28) contribuant ainsi à une sociologie de l'insécurité (10, 12, 19, 25).

- 1 - Zauberman R., La peur du crime et la recherche, *Année sociologique*, 1982, 32, 415-438.
- 2 - Robert Ph., Insécurité, opinion publique et politique criminelle, *Année sociologique*, 1985, 35, 199-231.
- 3 - Robert Ph., L'insécurité : représentations collectives et question pénale, *Année sociologique*, 1990, 40, 313-330.
- 4 - Lagrange H., Zauberman R., Introduction : du débat sur le crime et l'insécurité aux politiques locales, *Déviance et Société*, 1991, 15, 3, 233-258, numéro spécial.
- 5 - Robert Ph., Sécurité et sentiment de sécurité dans les villes. Journée de réflexion organisée par la ville de Cergy, *Les politiques de prévention*, Paris, 7 juillet 1994.
- 6 - Zauberman R., Robert Ph., *Du côté des victimes : un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995.
- 7 - Robert Ph., Pottier M.-L., Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 1997a, 47, 5, 630-644.
- 8 - Robert Ph., Pottier M.-L., 'On ne se sent plus en sécurité'. Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 1997b, 47, 6, 707-740.
- 9 - Robert Ph., Pottier M.-L., Le sentiment d'insécurité, *Questions Pénales*, 1998, XI,
- 10 - Robert Ph., Éléments pour une sociologie de l'insécurité, *Revue française d'administration publique*, 1999a, 91, 375-386.
- 11 - Robert Ph., Insécurité et sentiment d'insécurité : une préoccupation majeure, *Revue de la gendarmerie nationale*, 1999b, 190, 191, 80-82.
- 12 - Robert Ph., *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz, 1999c.
- 13 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000, 42, 193-220.
- 14 - Robert Ph., Los orígenes sociales de la sensación de inseguridad, *Mundi Científico*, 2001a, 226, 74-79.
- 15 - Robert Ph., Les origines sociales de l'inquiétude sécuritaire, *La Recherche*, 2001b, 343, 65-69.
- 16 - Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, Repères, 2001.
- 17 - Robert Ph., Pottier M.-L., Une mutation dans les préoccupations sécuritaires, *Questions Pénales*, 2001, XIV, 4, reproduit in dossier de la Documentation Française sur la sécurité intérieure, octobre 2001.
- 18 - Robert Ph., *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères, 2002a.
- 19 - Robert Ph., *O cidadão, o crime e o Estado*, Lisboa, Editorial Notícias, 2002b.
- 20 - Robert Ph., Le sentiment d'insécurité, in Mucchielli L., Robert Ph., (dir.), *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002c, 367-375.
- 21 - Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris, IAURIF-CESDIP, 2002.

- 22** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.
- 23** - Zauberman R., Les attitudes des victimes individuelles, in Mucchielli L., Robert Ph. (dir.), *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, 309-319.
- 24** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.
- 25** - Robert Ph., *El ciudadano, el delito y el Estado*, Barcelona, Atelier, 2003.
- 26** - Zauberman R., Fear, Concern and Criminal Victimization in the Ile-de-France, *Penal Issues*, 2003, XIV, 7-10.
- 27** – Robert Ph., Pottier M.L., Les préoccupations sécuritaires : une mutation ?, *Revue française de sociologie*, 2004, 45, 2, 211-242.
- 28** - Mucchielli L., Préface, in Boucher M., *Repolitiser l'insécurité ; sociographie d'une ville ouvrière en recomposition*, Paris, l'Harmattan, 2004, 15-20.
- 29** - Zauberman R., Robert Ph., Pottier M.-L., Profils de victimes, profils de victimations, in Robert Ph., Zauberman R., (dir.), *Un autre regard sur la délinquance, Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 369-384.

Annexe 2 : Typologie Préteceille

E. Préteceille a construit une typologie socioprofessionnelle permettant de disposer d'une division sociale de l'espace francilien.

Il a procédé à une analyse factorielle des correspondances sur le tableau donnant la distribution des actifs dans l'ensemble des IRIS selon 39 modalités (et introduit en variables supplémentaires la structure par âge, la nationalité, le lieu de naissance, le statut d'occupation du logement, le type de logement) puis procédé à une classification ascendante hiérarchique.

Il a mis en évidence les regroupements de catégories socioprofessionnelles qui expliquent les contrastes les plus marqués entre unités spatiales.

Il a obtenu une partition finale en 18 types que l'on peut regrouper en sous-ensembles. On obtient une partition agrégée en 3 types (variable `g_pret3`), elle-même divisible en 9 sous-ensembles (variable `g_pret9`).

Les modalités de la variable `g_pret3` sont :

1='types supérieurs'

2='types moyens'

3='types populaires ouvriers'

supérieurs : domination des catégories supérieures, qui résulte de leur effectif supérieur à celui des professions intermédiaires d'une part, du total des ouvriers et des employés d'autre part. La catégorie la plus concentrée dans ce groupe est celle des professions libérales (75%) suivie par les cadres d'entreprise (67%) et les chefs d'entreprise (66%). Forte sous-représentation de toutes les catégories ouvrières.

moyens : Surreprésentation assez systématique des professions intermédiaires salariées. Plus de 50% des actifs des professions intermédiaires résident dans cette catégorie. Densité proche de la moyenne ou légèrement supérieure des employés et des catégories ouvrières.

populaires : forte surreprésentation de toutes les catégories ouvrières, des CDD ouvriers et des chômeurs ouvriers ; forte sous-représentation de toutes les catégories supérieures et sous-représentation modérée de la plupart des professions intermédiaires.

Les modalités de la variable `g_pret9` sont :

1='S1'

2='S2'

3='S3'

4='M1'

5='M2'

6='M3'

7='M4'

8='O1'

9='O2'

1='S1' : espaces de l'élite dirigeante

2='S2' : espaces des cadres d'entreprise

3='S3' : espaces des cadres, professions libérales, professions de l'information, des arts et du spectacle et commerçants

4='M1' : types moyens avec surreprésentation des catégories supérieures

5='M2' : espaces des classes moyennes qualifiées

6='M3' : catégories moyennes, employés et ouvriers

7='M4' : espaces des professions artistiques, des ouvriers non qualifiés, des précaires et chômeurs

8=O1 : espaces ouvriers, artisanaux et agricoles
9=O2 : espaces des ouvriers et employés

Annexe 3 : Préoccupation et peurs ; caractéristiques des enquêtés

3.1. Préoccupations

priorité gouvernement :		délinquance	chômage	pauvreté	ensemble de l'échantillon
		<i>n=376</i>	<i>n=590</i>	<i>n=438</i>	<i>n=1512</i>
classe d'âge	[15-30]	26,93	25,88	34,04	29,45
	[30-40]	20,37	21,81	23,01	22,06
	[40-50]	17,63	18,44	15,76	17,12
	[50-65]	17,97	19,61	17,12	17,68
	65 et plus	17,10	14,26	10,07	13,68
sexe	hommes	33,05	55,25	43,81	45,50
	femmes	66,95	44,75	56,19	54,50
positionnement politique	extrême droite	2,10	0,99	0,19	1,04
	droite	13,50	4,49	8,17	8,06
	centre droit	5,07	4,58	3,63	4,23
	centre gauche	9,23	9,58	7,02	8,65
	gauche	22,33	44,71	42,84	37,88
	extrême gauche	3,20	4,23	6,42	4,48
	aucune - nsp	37,31	25,74	28,16	30,42
	refus	7,25	5,68	3,57	5,25
élevé dans une religion	oui	57,07	51,44	55,45	53,89
	non	40,59	47,53	43,05	44,69
	nsp	0,23	0,49	0,00	0,25
	refus	2,11	0,54	1,50	1,17
participation cérémonies religieuses	oui, régulièrement	13,81	13,37	13,96	13,60
	oui, épisodiquement	42,39	43,91	39,52	41,32
	non, jamais	41,77	41,82	44,82	43,65
	refus	2,03	0,90	1,69	1,43
niveau scolaire	primaire	14,50	12,33	10,88	12,38
	collège	21,35	15,28	13,30	16,47
	lycée	37,58	28,80	30,06	31,67
	supérieur	26,58	43,58	45,75	39,48

priorité gouvernement :		délinquance	chômage	pauvreté	ensemble de l'échantillon
		<i>n=376</i>	<i>n=590</i>	<i>n=438</i>	<i>n=1512</i>
profession	artisans commerçants	2,03	1,53	1,47	1,72
	prof. lib. cadres sup., chefs entreprise	5,18	11,53	14,77	10,43
	prof intermédiaire	13,99	16,92	14,44	15,15
	employés	28,69	18,15	21,32	21,95
	ouvriers	13,82	16,66	9,13	14,08
	retraités	18,92	19,12	14,33	17,37
	étudiants	11,58	10,57	15,87	12,80
	autres inactifs	5,57	5,35	8,20	6,24
	refus	0,00	0,17	0,00	0,07
	NSP	0,23	0,00	0,46	0,19
revenus bruts	<400 €	1,52	1,20	1,68	1,53
	[400-800[6,54	7,17	8,26	7,44
	[800-2 400[49,61	47,84	47,79	48,36
	[2 400-3 800[20,84	21,60	22,32	20,79
	[3 800-5 600[6,33	7,03	6,37	6,56
	>=5 600	0,45	1,23	1,20	1,22
	NSP	7,37	5,79	6,85	7,04
	Refus	7,32	8,14	5,53	7,06

3.2. Peurs

		peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramwa y	peur enfants école	peur enfants transpo rts	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble	ensemble ménages comprenant au moins un moins de 17 ans
		<i>n=230</i>	<i>n=664</i>	<i>n=492</i>	<i>n=546</i>	<i>n=535</i>	<i>n=538</i>	<i>n=377</i>	<i>n=436</i>	<i>n=430</i>	<i>n=326</i>	<i>n=513</i>	<i>n=426</i>	<i>n=1512</i>	<i>n=636</i>
classe d'âge	[15-30]	27,2	25,3	26,9	31,3	29,4	28,7	26,3	14,6	15,8	14,6	14,7	15,3	29,5	38,6
	[30-40]	20,7	18,5	18,9	21,3	21,6	19,7	21,7	32,9	30,3	33,3	32,8	31,4	22,1	28,6
	[40-50]	18,1	16,1	16,4	16,7	15,5	15,8	17,5	30,6	30,0	28,9	29,8	29,8	17,1	24,0
	[50-65]	22,1	20,2	19,3	17,5	18,6	19,2	20,2	15,3	17,2	16,1	16,5	17,8	17,7	7,1
	65 et plus	12,0	20,0	18,6	13,2	14,8	16,7	14,2	6,6]	7,1	6,2	5,7	13,7	1,9
sexe	hommes	31,2	25,2	29,7	29,7	29,7	27,3	30,4	42,0	42,1	45,9	42,8	43,2	45,5	45,4
	femmes	68,8	74,8	70,3	70,3	70,3	72,7	69,6	58,0	57,9	54,1	57,2	56,8	54,5	54,6
positionnement politique	extrême droite	2,9	1,4	1,5	1,9	1,8	1,2	2,0	0,6	0,6	0,3	0,7	0,6	1,0	0,8
	droite	11,9	9,3	9,6	8,5	7,8	9,0	8,9	7,4	6,9	7,0	6,9	7,5	8,1	6,6
	centre droit	4,4	4,7	4,9	3,4	4,1	3,9	4,4	2,9	3,7	2,5	3,2	2,5	4,2	2,5
	centre gauche	7,5	8,9	7,9	8,1	8,6	7,4	8,6	7,6	7,0	8,7	7,6	8,5	8,7	8,8
	gauche	32,0	34,3	32,5	37,0	36,4	32,6	32,0	31,8	33,5	31,4	34,1	32,5	37,9	37,0
	extrême gauche	3,9	4,0	2,6	3,4	4,2	3,7	4,1	3,0	2,5	2,9	3,1	3,1	4,5	4,0
	aucune – nsp	33,3	30,2	34,3	32,0	31,0	35,7	33,4	39,8	39,0	40,3	37,1	38,1	30,4	35,0
	refus	4,2	7,2	6,7	5,7	6,2	6,6	6,7	7,1	6,7	6,9	7,2	7,3	5,3	5,3
élevé dans une religion	oui	51,9	57,5	58,6	57,2	58,3	56,8	58,3	55,8	55,8	60,1	53,8	56,7	53,9	53,8
	non	46,2	41,5	40,2	42,1	40,4	42,2	41,2	43,1	42,8	38,7	44,9	42,4	44,7	44,6
	nsp	0,5	0,3	0,4	0,2	0,4	0,4	0,2	0,4	0,4	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3
	refus	1,3	0,7	0,8	0,6	0,9	0,7	0,2	0,7	0,7	0,7	1,0	0,5	1,2	1,3

		peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramwa y	peur enfants école	peur enfants transpo rts	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble	ensemble ménages comprenant au moins un moins de 17 ans
		n=230	n=664	n=492	n=546	n=535	n=538	n=377	n=436	n=430	n=326	n=513	n=426	n=1512	n=636
participation cérémonies religieuses	oui, régulièrement	16,5	13,5	16,7	16,3	16,7	15,4	16,8	15,6	13,9	15,6	14,3	15,2	13,6	16,4
	oui, épisodiquement	37,1	42,9	38,5	41,2	41,3	41,0	39,7	39,3	38,4	39,2	39,5	38,2	41,3	39,9
	non, jamais	45,1	42,3	43,3	40,9	40,3	41,9	43,3	43,8	46,3	43,6	44,5	45,2	43,7	41,9
	refus	1,3	1,3	1,5	1,6	1,7	1,7	0,2	1,4	1,5	1,7	1,6	1,5	1,4	1,8
niveau scolaire	primaire	16,4	10,1	18,5	14,8	16,1	16,5	17,9	14,2	14,8	15,6	13,7	14,4	12,4	7,4
	collège	16,9	14,9	18,5	17,8	16,7	18,3	16,3	23,0	20,7	20,6	19,9	20,5	16,5	19,2
	lycée	30,5	33,4	31,3	30,7	30,7	31,2	31,4	33,1	32,1	33,0	33,6	33,7	31,7	39,7
	supérieur	36,2	41,6	31,7	36,5	36,5	34,0	34,4	29,8	32,4	30,8	32,9	31,5	39,5	33,8
profession	artisans commerçants	1,2	2,0	1,6	1,7	1,9	1,9	2,3	3,3	2,2	3,3	2,6	2,4	1,7	1,8
	prof. lib cadres sup, chefs entreprise	6,0	8,2	6,2	6,5	8,1	6,4	6,3	7,4	8,4	6,7	8,7	7,4	10,4	9,2
	prof intermédiaire	12,5	13,3	11,2	13,3	11,6	13,3	12,9	14,4	15,7	13,0	16,1	15,6	15,2	11,8
	employés	31,7	26,4	27,9	27,3	27,2	28,1	31,6	37,6	36,4	36,1	36,6	37,4	22,0	28,7
	ouvriers	12,8	8,9	13,0	13,1	12,2	11,6	11,7	21,9	20,2	23,3	20,0	20,6	14,1	17,0
	retraités	17,5	23,7	21,4	16,9	19,3	20,1	18,3	8,8	9,6	10,0	8,9	9,0	17,4	2,4
	étudiants	12,3	10,5	11,5	13,5	11,7	12,4	10,2	1,7	2,5	2,2	2,4	2,2	12,8	20,3
	autres inactifs	6,0	6,8	6,9	7,2	7,7	5,9	6,2	4,7	4,8	5,2	4,5	5,3	6,2	8,6
revenus bruts	<400 €	2,8	1,7	1,2	1,6	1,4	1,5	1,2	0,7	0,4	0,6	0,4	0,4	1,5	0,4
	[400-800[9,8	8,4	9,1	7,9	8,9	9,0	8,6	6,3	7,0	7,6	6,2	6,5	7,4	5,4
	[800-2 400[50,1	48,8	52,3	52,0	51,0	50,3	54,0	52,0	50,3	52,1	49,5	51,0	48,4	47,7
	[2 400-3 800[17,5	19,0	17,0	17,6	17,9	19,1	18,0	23,0	22,4	21,4	24,5	24,0	20,8	23,1
	[3 800-5 600[5,0	6,0	3,8	4,7	4,9	3,8	4,7	7,0	7,4	6,6	8,1	6,4	6,6	7,3
	>=5 600	0,9	0,8	1,0	1,6	1,5	0,8	1,3	0,5	1,4	1,2	1,4	1,1	1,2	1,3
	nsp	7,3	6,6	8,0	8,8	7,4	7,7	5,2	3,7	3,9	3,8	3,4	3,9	7,0	9,5
	refus	6,7	8,7	7,7	5,9	7,1	7,9	7,1	6,9	7,3	6,7	6,6	6,6	7,1	5,3

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Plan d'échantillonnage</i>	10
<i>Tableau 2 : Tirage sur annuaire et tirage sur numéros déclinés</i>	11
<i>Tableau 3 : Bilan d'exploitation des adresses</i>	13
<i>Tableau 4 : Représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'âge et l'activité (%)</i>	13
<i>Tableau 5 : Dernier établissement fréquenté (échantillon) et diplôme obtenu (recensement 1999) (%)</i>	14
<i>Tableau 6 : Comparaison de l'échantillon et du recensement selon la taille des ménages (%)</i>	14
<i>Tableau 7 : Comparaison de l'échantillon et du recensement selon les PCS (%)</i>	15
<i>Tableau 8 : Essai de pondération sur les prévalences (%)</i>	15
<i>Tableau 9 : Victimations par année, prévalences (%)</i>	17
<i>Tableau 10 : Répartition des enquêtés selon qu'ils habitent ou non une ZUS (%)</i>	18
<i>Tableau 11 : Problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement (%)</i>	21
<i>Tableau 12 : Sentiment d'insécurité ; croisement de la préoccupation et des peurs (%)</i>	24
<i>Tableau 13 : Préoccupation et peurs par zone</i>	25
<i>Tableau 14 : Préoccupation et peurs selon les victimations</i>	26
<i>Tableau 15 : Préoccupation et peurs selon les victimations de l'entourage</i>	26
<i>Tableau 16 : Typologie d'ensemble des victimes et des non-victimes ; taux de prévalence (%)</i>	37
<i>Tableau 17 : Agressions ; prévalence, multivictimation, incidence (et intervalles de confiance en %)</i>	39
<i>Tableau 18 : Agressions tout-venant ; comparaison entre enquêtes</i>	40
<i>Tableau 19 : Multivictimations hétérogènes (%)</i>	42
<i>Tableau 20 : Agressions ; gravité (%)</i>	42
<i>Tableau 21 : Vols et tentatives de vol parmi les agressions tout-venant (%)</i>	43
<i>Tableau 22 : Agressions ; armement (%)</i>	44
<i>Tableau 23 : Agressions tout-venant et sexuelles ; localisation (%)</i>	44
<i>Tableau 24 : Agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance auteur / victime (%)</i> ..	45
<i>Tableau 25 : Agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)</i>	45
<i>Tableau 26 : Agressions tout-venant ; pourcentage de plainte selon la gravité</i>	46
<i>Tableau 27 : Agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)</i>	46
<i>Tableau 28 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police</i>	48
<i>Tableau 29 : Agressions, sexe des victimes (%)</i>	51
<i>Tableau 30 : Agressions ; âge des victimes (%)</i>	51
<i>Tableau 31 : Victimations personnelles ; prévalences chez les 15-30 ans (%)</i>	52
<i>Tableau 32 : Agressions ; dernier établissement fréquenté par les victimes (%)</i>	52
<i>Tableau 33 : Agressions ; répartition par PCS des victimes (%)</i>	52
<i>Tableau 34 : Agressions tout-venant ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%)</i>	53
<i>Tableau 35 : Agressions par un proche ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%)</i>	53
<i>Tableau 36 : Agressions sexuelles ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%)</i>	54
<i>Tableau 37 : Agressions ; prévalences en ZUS et hors ZUS (%)</i>	54
<i>Tableau 38 : Vols personnels ; prévalence, multivictimation et incidence (et intervalles de confiance en %)</i>	59
<i>Tableau 39 : Vols personnels ; comparaison entre enquêtes</i>	59

Tableau 40 : Multivictimations hétérogènes (%).....	60
Tableau 41 : Vols personnels ; sortes d'objets volés (%).....	60
Tableau 42 : Vols personnels ; lieux de commission	61
Tableau 43 : Vols personnels ; renvois à la police ou à la gendarmerie (%)	61
Tableau 44 : Vols personnels ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)	62
Tableau 45 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières	63
Tableau 46 : Volés ; répartition par sexe (%)	64
Tableau 47 : Volés ; répartition par âge (%).....	64
Tableau 48 : Volés ; dernier établissement fréquenté (%).....	64
Tableau 49 : Volés ; répartition par PCS (%)	65
Tableau 50 : Volés ; répartition selon le revenu du ménage (%)	65
Tableau 51 : Volés ; répartition selon le type d'environnement (%).....	65
Tableau 52 : Volés ; répartition selon le type d'habitat (%)	65
Tableau 53 : Vols personnels ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%) par zone. 66	
Tableau 54 : Vols personnels ; prévalences en ZUS et hors ZUS (%).....	66
Tableau 55 : Cambriolages ; prévalence, multivictimation et incidence (et intervalles de confiance en %).....	69
Tableau 56 : Cambriolages de la résidence principale ; comparaison des prévalences (sur deux ans) selon les enquêtes.....	69
Tableau 57 : Multivictimations hétérogènes	70
Tableau 58 : Cambriolages ; réaction à l'intrusion, comparaison entre enquêtes (%).....	71
Tableau 59 : Cambriolages ; renvoi à la police ou à la gendarmerie (%).....	72
Tableau 60 : Cambriolages ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie (%).....	72
Tableau 61 : Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques de police	73
Tableau 62 : Cambriolés ; répartition selon le type d'environnement	75
Tableau 63 : Cambriolages ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%)	76
Tableau 64 : Cambriolages ; prévalences en ZUS et hors ZUS (%)	76
Tableau 65 : Atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation et incidence (et intervalles de confiance en %)	79
Tableau 66 : Multivictimations hétérogènes (%).....	82
Tableau 67 : Atteintes aux véhicules ; vols réalisés (%).....	83
Tableau 68 : Atteintes aux véhicules ; localisation (%).....	83
Tableau 69 : Atteintes aux véhicules ; emplacement (%)	83
Tableau 70 : Vols de et dans les voitures, vols de deux-roues ; récupération (%).....	84
Tableau 71 : Atteintes aux véhicules ; dommages (%)	84
Tableau 72 : Atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou à la gendarmerie (%).....	85
Tableau 73 : Atteintes aux véhicules ; raisons de non renvoi et de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)	85
Tableau 74 : Atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004).....	87
Tableau 75 : Vols de deux-roues à moteur ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004).....	89
Tableau 76 : Atteintes aux véhicules ; renvoi à l'assurance (%).....	90
Tableau 77 : Atteintes aux véhicules ; autres renvois (%).....	91
Tableau 78 : Vols de voiture ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%) par zone .. 91	
Tableau 79 : Vols à la roulotte ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%) par zone	92

<i>Tableau 80 : Destrutions et dégradations de véhicules ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%) par zone</i>	92
<i>Tableau 81 : Vols de deux-roues ; prévalence (%), multivictimation et incidence (%) par zone</i>	92
<i>Tableau 82 : Atteintes aux véhicules ; prévalences en ZUS et hors ZUS (%)</i>	93
<i>Tableau 83 : Équipements en véhicules ; en ZUS et hors ZUS</i>	93
<i>Tableau 84 : Atteintes aux véhicules ; taux de risque en et hors ZUS (%)</i>	93
<i>Tableau 85 : Préoccupation, peurs et types géosociaux (en %)</i>	105
<i>Tableau 86 : Victimations et types géosociaux ; taux de prévalence (en %)</i>	106
<i>Tableau 87 : Géosociale et Victimes / Non victimes</i>	107

Liste des figures

<i>Figure 1 : Zones de l'enquête</i>	10
<i>Figure 2 : Préoccupation sécuritaire ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2005)</i>	22
<i>Figure 3 : Préoccupation sécuritaire, Agoramétrie, adhésion à 'on ne se sent plus en sécurité' (1977-2004)</i>	23
<i>Figure 4 : Analyse factorielle de la préoccupation et des peurs (plan des deux premiers facteurs)</i>	25
<i>Figure 5 : Analyse factorielle sur les variables d'opinion (plan des deux premiers facteurs)</i> 28	
<i>Figure 6 : Analyse factorielle sur le sentiment concernant le cadre de vie (plan des deux premiers facteurs)</i>	32
<i>Figure 7 : Analyse factorielle globale sur les victimations (plan des deux premiers facteurs)</i>	36
<i>Figure 8 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)</i>	50
<i>Figure 9 : Agressions tout-venant ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)</i>	56
<i>Figure 10 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)</i>	63
<i>Figure 11 : Vols personnels ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)</i>	67
<i>Figure 12 : Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)</i>	74
<i>Figure 13 : Cambriolages ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)</i>	77
<i>Figure 14 : Vols de voiture ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)</i>	87
<i>Figure 15 : Vols à la roulotte ; comparaison entre enquêtes et statistiques policières (2002-2003-2004)</i>	88
<i>Figure 16 : Dégradations et destructions de véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)</i>	88
<i>Figure 17 : Atteintes aux véhicules (somme des vols de voitures, vols à la roulotte et dégradations / destructions de véhicules) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)</i>	89
<i>Figure 18 : Vols de deux-roues à moteur ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)</i>	90
<i>Figure 19 : Vols de voitures ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)</i>	94
<i>Figure 20 : Vols à la roulotte ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)</i>	96
<i>Figure 21 : Dégradations et destructions de véhicules ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)</i>	98
<i>Figure 22 : Vols de deux-roues ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)</i>	99
<i>Figure 23 : Insécurité, victimations & territoires ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)</i>	104
<i>Figure 24 : Victimations et types géosociaux ; prévalences (en %)</i>	107
<i>Figure 25 : Prévalences (%)</i>	109
<i>Figure 26 : Multivictimation (nombre moyen de victimations du même type)</i>	110
<i>Figure 27 : Incidences (%)</i>	111
<i>Figure 28 : Renvois à la police ou à la gendarmerie</i>	111
<i>Figure 29 : Fréquences des victimations par groupe (typologie victimes/non victimes)</i>	113
<i>Figure 30 : Typologie des victimes d'agressions tout-venant</i>	114
<i>Figure 31 : Typologie des victimes de vols personnels</i>	115

<i>Figure 32 : Typologie des victimes de cambriolages</i>	116
<i>Figure 33 : Typologie des victimes de vols de voitures</i>	117
<i>Figure 34 : Typologie des victimes de vols à la roulotte</i>	118
<i>Figure 35 : Typologie des victimes de dégradations et destructions de véhicules</i>	119
<i>Figure 36 : Typologie des victimes de vols de deux-roues</i>	120

ISBN 2-907370-67-7